



DOCUMENT D'OBJECTIFS DES SITES NATURA 2000

FR 9312014

« Colle du Rouet »

Directive "Oiseaux"

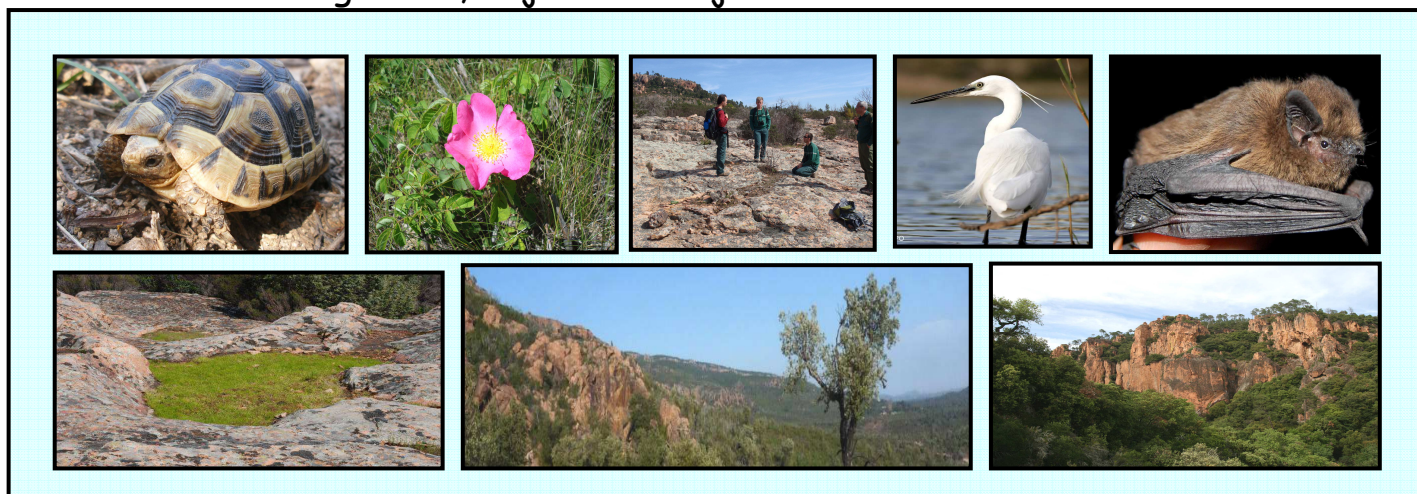
FR 9301625

« Forêt de Palayson, Bois du Rouet »

Directive "Habitats"

TOME 1

Diagnostic, Enjeux et Objectifs de conservation



Validé en Comité de Pilotage et approuvé par le Préfet le 12/12/2012

Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général

Pierre GANDIN

Financement

MEDDTL - MINISTERE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

Maître d'ouvrage

MEEDDAT – Direction Régionale de l'Environnement de PACA
Suivi de la démarche : DIREN PACA et DDAF du Var

Opérateur

Communauté d'Agglomération Dracénoise
Squart Mozart
83 004 DRAGUIGNAN Cedex

Rédaction du document d'objectifs

Rédaction / Coordination : Scheffer Marie, chargée de mission Natura 2000
Cartographie : service SIG, CAD

Validation scientifique :

M. Grillas, expert scientifique au CSRPN (site Forêt de Palayson, Bois du Rouet)
M. Salles, expert scientifique de la DREAL (site Colle du Rouet)

Cartographie des habitats naturels et études écologiques complémentaires

- Inventaire et Cartographie des oiseaux (Décembre 2010) :
Ligue pour la Protection des Oiseaux – PACA
- Inventaire et Cartographie des reptiles et amphibiens (Novembre 2010) :
Conservatoire-Etudes des Ecosystèmes de Provence
- Inventaire et Cartographie des habitats naturels et des espèces végétales (Février 2011) :
Office National des Forêts
- Inventaire et Cartographie des chiroptères (Décembre 2010) :
Groupe Chiroptères de Provence
- Inventaire et Cartographie des insectes (Septembre 2010) :
Groupement Etudes Entomologiques Méditerranéen
- Inventaire bibliographique de l'ichtyofaune (Avril 2010) : GaïaDomo
- Inventaire socio-économique (Novembre 2010) : Service environnement de la Communauté d'Agglomération Dracénoise

Crédits photographiques (couverture)

Conservatoire-Etudes des Ecosystèmes de Provence
Office National des Forêts
Groupe Chiroptères de Provence
Ligue pour la Protection des Oiseaux – PACA

Référence à utiliser

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DRACENOISE. Document d'objectif des sites Natura 2000 FR 9301625 "Forêt de Palayson, Bois du Rouet" et FR9312014 "Colle du Rouet" – Tome 1 "diagnostic, enjeux et objectifs de conservation".

SOMMAIRE

<i>A. Contexte et Méthode</i>	10
1. La démarche Natura 2000.....	11
2. Le Document d'Objectifs	12
2.1 Définition et rôle du document d'objectifs.....	12
2.2 Cas particulier du document d'objectif des sites FR9312014 et FR9301625	12
2.3 L'opérateur local.....	13
3. Méthode de travail	14
3.1 Planning global	14
3.2 La concertation	14
3.3 La phase d'inventaire.....	15
3.4 Zone d'étude	16
3.5 La validation du DOCOB	16
<i>B. Présentation générale des sites</i>	17
1. Localisation, Situation et Géographie.....	18
1.1 Localisation.....	18
1.2 Répartition du site Natura 2000.....	19
1.3 Contexte géographique et paysager	20
1.4 Fonctionnalité au sein du réseau Natura 2000	21
1.5 Topographie du site	21
1.6 Histoire et patrimoine culturel	21
2. Contexte géologique	23
3. Climatologie	28
4. Hydrologie et hydrogéologie	32
4.1 Hydrographie	32
4.3 Caractéristiques abiotiques.....	33
4.4 Géologie de l'Endre.....	34
4.5 Hydrogéologie	34
5. Végétation.....	35

6. Données administratives	37
6.1 Les communes concernées et leurs indicateurs sociaux économiques	37
6.2 Le réseau routier	42
6.3 Les transports aux abords du site.....	43
7. Le foncier.....	44
7.1 Répartition	44
7.2 Les propriétaires	44
8. Urbanisme et planification.....	47
8.1 Documents d'urbanisme	47
8.2 Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT)	49
8.3 Autres outils de planification ou de gestion	50
9. Différentes protections et réglementations	53
9.1 Zonages à caractère environnemental.....	53
9.2 Réglementation liée à la prévention contre les incendies.....	62
10. Risques Naturels et technologiques	65
10.1 Risque incendie.....	65
10.2 Risque inondation	66
10.3 Risque mouvement de terrain	68
10.4 Risque sismique	69
10.5 Risques technologiques	69
<i>C. Le patrimoine naturel.....</i>	<i>70</i>
1. Habitats naturels d'intérêt communautaire	71
1.1 Richesse du site.....	71
1.2 Méthodologie d'inventaire et de cartographie.....	71
1.3 Description synthétique des habitats d'intérêt communautaire	72
2. Espèces	85
2.1 La flore.....	85
2.2 La faune	91
a- Présentation générale, richesse du site.....	91
b- Zone d'étude.....	91
c- Inventaires herpétologiques.....	92
d- Inventaires chiroptérologiques.....	98
e- Inventaires entomologiques.....	109
f- Inventaire bibliographique des mammifères (hors chiroptères).....	118
g- Inventaire bibliographique de l'ichtyofaune.....	120
h- Inventaire de l'avifaune.....	122

<i>D. Activités Socio-économiques</i>	139
T1 - Gestion forestière.....	140
T2 - DFCI et Pastoralisme.....	146
T3 - Agriculture.....	156
T4 - Tourisme et Loisirs.....	168
T5 - Chasse.....	184
T6 - Installations classées et futurs projets.....	189
T7 - Urbanisation.....	195
T8 - Inondation.....	197
<i>E. Analyse écologique et fonctionnelle</i>	201
1. Synthèse des connaissances biologiques	202
1.1 Evolution de la richesse biologique du site	203
1.2 Les foyers biologiques actuels du site Natura 2000	204
2. Fonctionnalité écologique du site	209
2.1 Interdépendance entre habitats et espèces	209
2.2 Corridors écologiques.....	213
2.3 Interrelation entre habitats/espèces et activités humaines	216
2.4 Etat de conservation des habitats et espèces DH2.....	228
<i>F. Les enjeux de conservations</i>	234
1. Définition et méthodologie	235
1.1 Définition.....	235
1.2 Méthodologie.....	235
2. Bilan et hiérarchisation des enjeux concernant les habitats d'intérêt communautaire	252
3. Bilan et hiérarchisation des enjeux concernant les espèces d'intérêt communautaire	253
5. Les enjeux transversaux concernant le site.....	255
6. La stratégie conservatoire : les priorités d'intervention.....	255
<i>G. Les objectifs de conservation</i>	256
1. Les objectifs de conservation des habitats et des espèces	257
2. Les objectifs transversaux.....	Erreur ! Signet non défini.
Lexique des sigles et acronymes.....	262
Bibliographie	264
Liste des sites internet consultés.....	268
Entretiens effectués lors de l'étude socio-économique	269
Annexe.....	271

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Etapes d'élaboration du DOCOB.....	14
Tableau 2 : Prestataires retenus pour les inventaires biologiques.....	16
Tableau 3 : Répartition des sites Natura 2000 en fonction des communes.....	19
Tableau 4 : Données climatologiques 2009 et 2010, pour la station du Luc-en-Provence.....	28
Tableau 5 : masses d'eau DCE sur les bassins versants de l'Endre et du Blavet.....	33
Tableau 6 : Evolution de la population depuis 1968 des communes des sites Natura 2000.....	37
Tableau 7 : Type de logement des communes des sites Natura 2000.....	39
Tableau 8 : Document d'urbanisme des communes des sites Natura 2000.....	47
Tableau 9 : Zonage du site Forêt de Palayson, Bois du Rouet.....	48
Tableau 10 : Zonage du site Colle du Rouet.....	48
Tableau 11 : ZNIEFF des sites Natura 2000.....	53
Tableau 12 : Description des habitats d'intérêt communautaire.....	75
Tableau 13 : Description de la dynamique de la végétation du site.....	82
Tableau 14 : Liste de la flore patrimoniale, protégée à l'échelle nationale.....	86
Tableau 15 : Liste de la flore patrimoniale, protégée à l'échelle régionale ou sans statut de protection.....	88
Tableau 16 : Reptiles et amphibiens patrimoniaux.....	95
Tableau 17 : Types de gîtes et rayon d'action des chiroptères.....	100
Tableau 18 : Milieux fréquentés par les chiroptères.....	101
Tableau 19 : Espèces de Chiroptères inscrites à l'Annexe IV identifiées sur le site.....	105
Tableau 20 : Insectes patrimoniaux du site Natura 2000.....	112
Tableau 21 : Les orientations technico-économiques des exploitations des communes du site.....	159
Tableau 22 : Nombre et capacité de camping pour les communes du site.....	170
Tableau 23 : Nombre et capacité des hôtels pour les communes du site.....	170
Tableau 24 : Les principales balades nature commentées sur la zone Natura 2000	173
Tableau 25 : Les sorties naturalistes de Marjorie Ughetto.....	173
Tableau 26 : Jour de chasse des sociétés du site Natura 2000.....	187
Tableau 27 : interdépendance entre habitats et espèces de la faune patrimoniale de l'annexe II ...	210
Tableau 28 : interdépendance entre habitats et oiseaux (espèces de l'annexe 1 de la directive «Oiseaux » et les espèces migratrices régulières du site).....	211
Tableau 29 : récapitulatif des activités humaines du site.....	217
Tableau 30 : Impact global de chaque activité humaine sur les habitats.....	221

Tableau 31 : Impact global de chaque activité humaine sur les espèces.....	222
Tableau 32: Impact des facteurs humains et naturels sur les habitats.....	223
Tableau 33: Impact des facteurs humains et naturels sur les espèces.....	224
Tableau 34 : Interrelation entre habitats/oiseaux et activités humaines du site.....	225
Tableau 35 : Etat de conservation des habitats.....	228
Tableau 36 : Etat de conservation des espèces.....	230
Tableau 37 : Valeur patrimoniale des habitats.....	240
Tableau 38 : Valeur patrimoniale des espèces.....	241
Tableau 39 : Valeur patrimoniale des oiseaux.....	242
Tableau 40 : Risques et menaces sur les habitats.....	244
Tableau 41 : Risques et menaces sur les espèces.....	245
Tableau 42 : Risques et menaces sur les oiseaux.....	246
Tableau 43 : Enjeux de conservation des habitats.....	249
Tableau 44 : Enjeux de conservation des espèces.....	250
Tableau 45 : Enjeux de conservation des oiseaux.....	251
Tableau 46 : Objectifs de conservation spécifique pour chaque habitat/espèce.....	257
Tableau 47 : Lien entre objectifs de conservation et habitats/espèces.....	261

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Données pluviométriques - la station du Luc-en-Provence.....	29
Figure 2 : Températures mensuelles - station du Luc-en-Provence.....	30
Figure 3 : Durée d'ensoleillement du Luc-en-Provence pour 2010 et 2009.....	30
Figure 4 : Rose des vents.....	31
Figure 5 : Les grands types de milieux du site Forêt de Palayson, Bois du Rouet	35
Figure 6 : Répartition des propriétaires du site « La Colle du Rouet ».....	45
Figure 7 : Répartition des propriétaires du site « Forêt de Palayson, bois du Rouet ».....	45
Figure 8 : Répartition de l'agriculture sur le site de la Colle du Rouet.....	157
Figure 9 : Evolution des exploitations agricoles pour les communes du site.....	158
Figure 10 : Evolution des exploitations agricoles pour les communes du site.....	158
Figure 11 : Production de vin (en hl) pour les coopératives dépendantes de celles de La Motte....	164
Figure 12 : Taux de résidence secondaire en 2007.....	169
Figure 13 : Photos prises après les inondations sur les sites Natura 2000.....	199

LISTE DES CARTES

Carte 1 : Localisation des sites.....	18
Carte 2 : Lithologique du Var.....	23
Carte 3 : Découpage de l’Esterel et du massif du Tanneron.....	24
Carte 4 : Géologique du massif du Tanneron et de l’Esterel.....	27
Carte 5 : Réseau hydrographique des sites Natura 2000.....	32
Carte 6 : Occupation du sol.....	35
Carte 7 : Zones urbanisées sur les sites Natura 2000.....	41
Carte 8 : Réseau routier.....	42
Carte 9 : Parcellaire des sites Natura 2000 pour les communes de la CAD.....	44
Carte 10 : Localisation des grandes catégories de propriétaires des sites.....	46
Carte 11 : POS des sites Colle du Rouet / Forêt de Palayson, Bois du Rouet.....	48
Carte 12 : SCOT des sites.....	49
Carte 13 : ZNIEFF des sites Natura 2000 Colle du Rouet / Forêt de Palayson, Bois du Rouet.....	54
Carte 14 : Zone d’Importance pour la Conservation des Oiseaux ‘Bois de Palayson, du Rouet et de Malvoisin’	55
Carte 15 : Espace Naturel Sensible sur les sites Natura 2000.....	57
Carte 16 : Espace Boisé Classé des sites Natura 2000.....	58
Carte 17 : Zones dont le gestionnaire est le CEEP.....	59
Carte 18 : Plans Simples de Gestion.....	60
Carte 19 : Communes du Var soumises à un PPRIF en septembre 2010.....	63
Carte 20 : Incendies sur les sites depuis 2003.....	66
Carte 21 : Etat d’avancement des PPRI pour les communes du Var en septembre 2010.....	67
Carte 22 : PPRI sur les sites Natura 2000 Colle du Rouet / Forêt de Palayson, Bois du Rouet.....	68
Carte 23 : Grand ensemble de milieux du site « Forêt de Palayson, Bois du Rouet ».....	140
Carte 24 : Les forêts des sites Colle du Rouet / Forêt de Palayson, Bois du Rouet.....	142
Carte 25 : DFCI.....	147
Carte 26 : PIDAF.....	148
Carte 27 : Agriculture.....	156
Carte 28 : Tourisme et Loisirs sur les sites Colle du Rouet / Forêt de Palayson, Bois du Rouet...	168
Carte 29 : Chasse - les forêts sur les sites Colle du Rouet / Forêt de Palayson, Bois du Rouet.....	184
Carte 30 : Carrières, décharges et zone d’activité sur les sites.....	189
Carte 31 : Zones urbaines.....	195
Carte 32 : Corridors écologiques.....	216

A. Contexte et Méthode

1. La démarche Natura 2000

Natura 2000 est une démarche européenne qui a pour vocation la préservation de la biodiversité. C'est un réseau à l'échelle de l'Europe de sites écologiques dont les deux objectifs sont la préservation de la diversité biologique et la valorisation du patrimoine naturel des territoires. Ces objectifs s'associent à une volonté de concilier "préservation des espèces et habitats" et "maintien des activités humaines présentes sur le site", au travers d'une gestion du territoire appropriée. Préserver la richesse écologique et patrimoniale des sites contribue à une démarche favorisant le développement durable de notre planète.

Pour atteindre les objectifs de Natura 2000, le réseau est basé sur deux directives européennes :

- La Directive européenne 92/43/CE "Habitats" du 21 mai 1992 et dont l'objectif est la conservation des habitats et des espèces, rares ou menacés de disparition. Elle prévoit la désignation de Zone Spéciales de Conservation (ZSC).
- La Directive européenne 79/409/CEE "Oiseaux" du 2 avril 1979 qui vise à la protection de certaines espèces d'oiseaux rares et menacés et des habitats nécessaires à la reproduction et à la survie de ces espèces. Elle prévoit la désignation de Zone de Protection Spéciale (ZPS).

Les ZPS sont directement issues des ZICO (zone importante pour la conservation des oiseaux), qui sont un réseau international de sites naturels importants pour la reproduction, la migration ou l'habitat des oiseaux. Ce sont des zones jugées particulièrement importantes pour la conservation des oiseaux au sein de l'Union, que ce soit pour leur reproduction, leur alimentation ou simplement leur migration. La désignation des ZICO en ZPS est donc assez simple.

Pour la désignation des ZSC, chaque État commence à inventorier les sites potentiels sur son territoire. Il fait ensuite des propositions à la Commission européenne, sous la forme de pSIC (proposition de site d'intérêt communautaire. Après approbation par la Commission, le pSIC est inscrit comme site d'intérêt communautaire pour l'Union européenne et est intégré au réseau Natura 2000. Un arrêté ministériel désigne ensuite le site comme ZSC, lorsque son document d'objectif est terminé et approuvé.

2. Le Document d'Objectifs

2.1 Définition et rôle du document d'objectifs

La France a choisi d'élaborer pour chaque site Natura 2000 un document d'objectif (DOCOB), véritable plan de gestion de ces territoires. Il est un outil d'aide à la décision et un outil de diagnostic et d'orientation pour tous les acteurs du territoire.

Etabli pour une durée de six ans, le DOCOB est le résultat d'une concertation entre les parties prenantes du territoire (usagers, élus, gestionnaires, propriétaires, etc.). Les acteurs et usagers locaux sont ainsi concertés pour qu'un dialogue territorial dynamique s'instaure et afin d'établir un projet territorial consensuel et cohérent. L'association des différents partenaires intervenant dans la gestion des espaces naturels est ainsi essentielle.

Le DOCOB dresse un état des lieux du site portant sur les caractéristiques biologiques et socio-économiques. Il analyse et explique l'état actuel du site, définit et hiérarchise les enjeux et objectifs de conservation. Il définit les objectifs et la stratégie de gestion, prévoit les mesures permettant d'atteindre ces objectifs, définit les priorités et le dispositif financier correspondant.

Le suivi, la mise en œuvre et la validation de différentes étapes du DOCOB est assuré par un comité de pilotage (COFIL). Ce dernier, véritable organe de concertation est mis en place par le préfet, maître d'ouvrage de la démarche, qui valide le DOCOB. Il est composé des représentants des collectivités territoriales (élus), des représentants des propriétaires et exploitants, des représentants de l'Etat, des gestionnaires (ONF, ...) et de toutes les structures associatives de protection de la nature ou sportives, concernées par le site Natura 2000.

La présidence est assurée par un élu local désigné par les représentants des collectivités locales du COFIL. Cet élu a donc pour rôle de réunir et diriger les réunions du Comité de Pilotage et d'assurer le suivi du site. L'arrêté préfectoral en date du 19 mai 2008 fixant la composition du comité de pilotage des deux sites Natura 2000 figure en annexe 1.

2.2 Cas particulier du document d'objectif des sites FR9312014 et FR9301625

Proposé en juillet 2006 à la Commission Européenne pour intégrer le réseau Natura 2000, le site "Forêt de Palayson, Bois du Rouet" n°9301625 a été désigné Site d'Importance Communautaire (SIC) en décembre 1998, au titre de la directive "Habitats". Cette désignation étant motivée par la présence d'habitats et d'espèces listés à l'annexe I et II de cette directive "Habitats".

Le site "Colle du Rouet" n°9312014 a été proposé à la Commission Européenne pour intégrer le réseau Natura 2000 et a été désigné comme Zone de Protection Spéciale (ZPS) au titre de la directive "Oiseaux" en décembre 1998.

L'arrêté préfectoral du 19 mai 2008 fixe la composition du comité de pilotage de ces deux sites qui se superposent. Les membres de ce comité de pilotage ont élu Md. Françoise BARRE, maire de Callas, à la présidence de ce comité en date du 2 décembre 2008.

En date du 11 septembre 2008, la Communauté d'Agglomération Dracénoise (CAD) a été désignée comme opérateur local par le comité de pilotage Natura 2000 afin de réaliser le DOCOB du site. Son élaboration a été menée en étroite collaboration avec les services déconcentrés de l'Etat (DDTM, DIREN) et les représentants du COPIL.

La convention-cadre, qui a pour objet la réalisation du document d'objectifs sur les sites FR9301625 "Forêt de Palayson, Bois du Rouet" au titre de la directive "Habitats" et FR9312014 "Colle du Rouet" au titre de la directive "Oiseaux", a été signée entre l'Etat et la CAD en avril 2009.

2.3 L'opérateur local

La Communauté d'Agglomération Dracénoise (CAD) est un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) qui a été créé en octobre 2000 dans le prolongement de la loi sur la coopération intercommunale qui a institué les communautés d'agglomération.

Elle s'est élargie à 16 communes en décembre 2001 et regroupe aujourd'hui une population d'environ 100 000 habitants.

L'intercommunalité est un choix pour une plus grande efficacité publique, mais aussi pour une plus juste solidarité entre les communes d'un même bassin de vie.

En matière de protection et de mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie, la CAD a pour objectif de lutter contre la pollution de l'air, les nuisances sonores, et de valoriser les déchets ménagers, d'assurer le contrôle des installations d'assainissement individuel et de veiller à nos forêts grâce à un Plan Intercommunal de Débroussaillage et d'Aménagement Forestier (PIDAF).

Au travers de Natura 2000, la CAD contribue à la préservation des espaces naturels.

3. Méthode de travail

3.1 Planning global

Les différentes phases d'élaboration du Document d'Objectif se sont déroulées de la manière suivante :

L'inventaire biologique des sites a été délégué à des bureaux d'étude. Le reste de l'ensemble de la mise en œuvre du DOCOB a été entrepris par la CAD (inventaire socio-économique, analyse des différentes problématiques mises en évidence sur le site et, à la lumière des résultats de ces travaux, définition des enjeux et objectifs de conservation.

Le détail des phases de travail figure ci-dessous :

Etapes	Périodes
Réalisation des cahiers des charges pour les inventaires naturalistes	Juillet – Août 2009
Lancement des marchés	Septembre 2009
Attribution des marchés	Décembre 2009
Début des inventaires naturalistes	Décembre 2009
Début de l'inventaire socio-économique	Juin 2010
Fin des inventaires naturalistes et de l'étude socio-économique	Novembre 2010
Analyse et synthèse des inventaires Définition, hiérarchisation des enjeux et objectifs de conservation	Novembre 2010 – Décembre 2010
Présentation du Tome 0 et du Tome 1 auprès des experts scientifiques	Janvier 2011

Tableau 1 : Etapes d'élaboration du DOCOB

3.2 La concertation

La concertation dans le cadre de Natura 2000 constitue le cœur du dialogue au sein du territoire. Elle est entreprise tout au long de la démarche. Elle se traduit de plusieurs manières en fonction des phases d'élaboration du DOCOB, au travers :

- de rencontres individuels et d'entretiens téléphoniques avec les parties prenantes du territoire en vue de dresser le diagnostic socio-économique,
- de réunions publiques,
- des différents comités de pilotage,
- des groupes de travail thématiques.

Le comité de pilotage est le premier organe de concertation.

- Un premier COPIL a été réalisé en décembre 2009 au sein de la CAD en vue d'exposer la démarche et de présenter le site, les inventaires naturalistes à mener, et les futures échéances.

Cette réunion a permis de lancer concrètement la démarche à l'échelle locale.

- Un second COPIL aura lieu mi 2011 pour la restitution des inventaires biologiques et socio-économique. Cette réunion permettra de lancer des groupes de travail pour définir et hiérarchiser les enjeux et objectifs de conservation du site.
- Un troisième COPIL aura lieu fin 2011 pour la validation du Tome 2 et de l'intégralité du DOCOB, qui comprendra une présentation des objectifs et mesures de gestion définis en groupe de travail.

Au niveau de l'information et de la communication, l'ensemble des acteurs du site a été informé du déroulement de la démarche au travers des comptes rendus de réunions.

3.3 La phase d'inventaire

Une réunion technique préparatoire au lancement du document d'objectif a permis de cibler les inventaires les plus importants à réaliser, de façon à identifier les grands axes de gestion du site Natura 2000. Les inventaires à mener sur le site ont ainsi été définis en amont par les services de l'Etat (DDTM/DIREN), la CAD, et le rapporteur scientifique mandaté par le CSRPN, afin de déterminer les études complémentaires à entreprendre au regard des données existantes.

Le rapporteur scientifique mandaté pour la partie oiseaux sur le site de la "Colle du Rouet" est M. ORSINI ; et M. GRILLAS est le rapporteur pour le site "Forêt de Palayson, Bois du Rouet". Ils accompagnent l'opérateur en vue de suivre et d'orienter l'élaboration du DOCOB.

L'inventaire et la cartographie des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire constituent le cœur du diagnostic écologique sur le site.

Ce travail a été délégué à des bureaux d'étude. L'objectif est de définir la richesse écologique, faunistique et floristique des milieux.

Cette phase terrain va permettre d'en déduire :

- une analyse écologique et fonctionnelle afin de caractériser l'importance biologique des habitats pour les espèces, et la fonctionnalité de l'habitat,
- une hiérarchisation des enjeux de conservation afin d'identifier les enjeux majeurs du site, les habitats naturels, ou les espèces d'intérêt communautaire pour lesquels il faut mettre en œuvre des mesures qui assureront leur conservation et permettra d'ajuster l'ordre de priorité des mesures à appliquer.

Les objectifs de développement durable du site et les objectifs opérationnels du DOCOB sont définis sur la base de cette hiérarchisation.

Le tableau ci-joint présente l'ensemble des prestataires retenus pour réaliser les études :

Site Natura 2000	Inventaires	Prestataires	Durée de l'étude
Colle du Rouet	Inventaire et cartographie de l'avifaune	LPO – Micaël Gendrot	Décembre 09 – Novembre 10
Forêt de Palayson, Bois du Rouet	Inventaire et cartographie des reptiles et amphibiens	CEEP – Antoine Catard	Décembre 09 – Septembre 10
Forêt de Palayson, Bois du Rouet	Inventaire et cartographie des habitats	ONF – Dominique Guicheteau	
Forêt de Palayson, Bois du Rouet	- Inventaire et cartographie des chiroptères	GCP – Emmanuel Cosson	Décembre 09 – Novembre 10
	- Inventaire et cartographie des insectes	GEEM – Michelle Lemonier Darcemont	Décembre 09 – Septembre 10
	- Etude bibliographique de l'ichtyofaune	GaïaDomo – Jean-Yves Menella	Décembre 09- Mars 10

Tableau 2 : Prestataires retenus pour les inventaires biologiques

3.4 Zone d'étude

Le périmètre de la zone d'étude de la ZPS de la Colle du Rouet correspond au périmètre officiel du site Natura 2000. Sa superficie est de 11 600 ha.

Le périmètre officiel du site Natura 2000 " Forêt de Palayson, Bois du Rouet" en ce qui concerne la directive Habitats est de 5 056 ha pour le SIC.

Le périmètre de la zone d'étude des inventaires biologiques du SIC "Forêt de Palayson, Bois du Rouet" pour la directive "Habitats" couvre une superficie de 6 700 ha et s'étend à l'extérieur du périmètre Natura 2000. La surface supplémentaire à étudier (habitats et espèces hors oiseaux) est de 1640 ha. Le périmètre comprend donc les communes de Seillans, Fayence, Bagnols en Foret, Puget sur Argens et une petite partie de La Motte. L'extension de cette zone d'étude s'explique par le fait que le périmètre du SIC n'englobe pas des secteurs proches dont la richesse en habitats (mares cupulaires, ruisseaux temporaires,), et/ou en espèces (chiroptères, batraciens, reptiles) est connue.

3.5 La validation du DOCOB

Du fait de sa forte richesse biologique, la région PACA constitue une référence en matière de biodiversité, ce qui confère aux acteurs régionaux une responsabilité particulière pour la réussite du réseau Natura 2000.

Dans un souci de cohérence régionale, le CSRPN est sollicité pour examiner la qualité scientifique des DOCOB.

Cet examen intervient à différentes étapes :

- lors de la finalisation du Tome 1
- lors de la finalisation du Tome 2

Une fois le DOCOB validé par le CSRPN, il doit être définitivement approuvé par arrêté préfectoral.

B. Présentation générale des sites

1. Localisation, Situation et Géographie

1.1 Localisation

Les sites FR9312014 "Colle du Rouet" et "Forêt de Palayson, Bois du Rouet" se trouvent en région Provence, Alpes, Côtes d'Azur, dans le département du Var (cf carte).

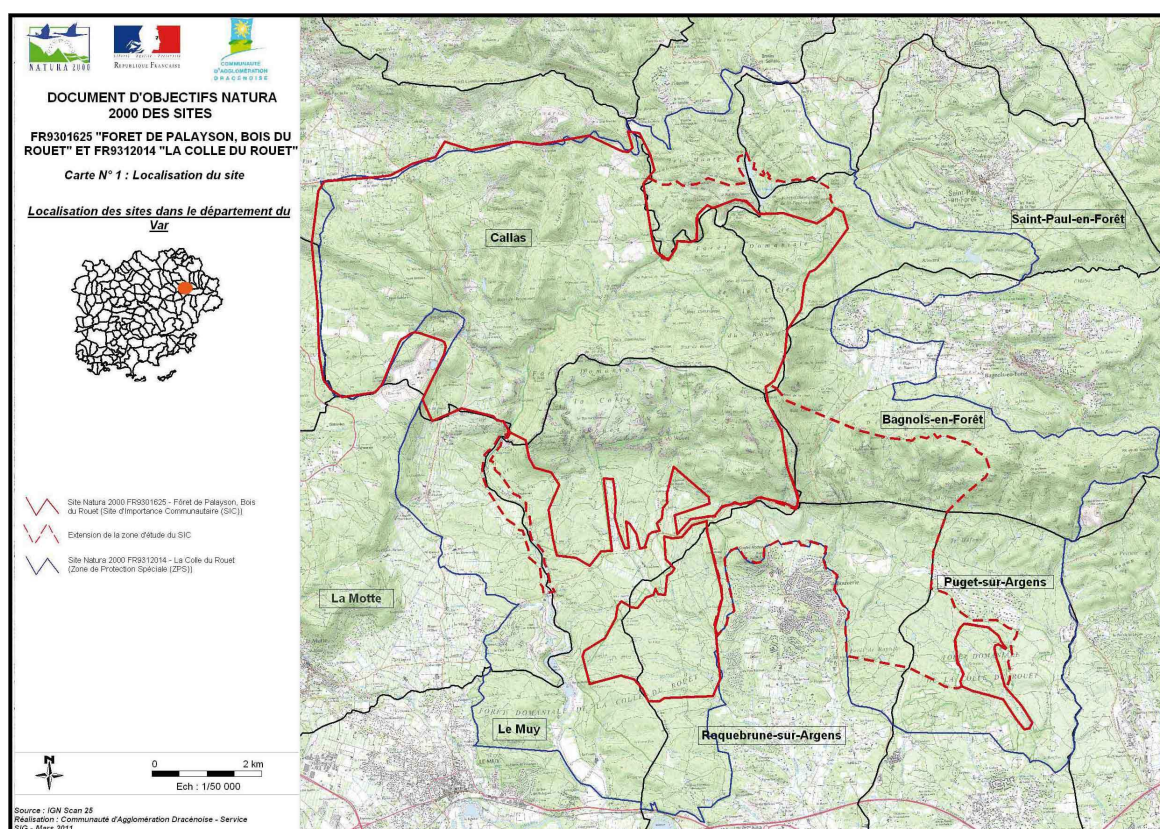
Ces deux sites se superposent : le site Forêt de Palayson, Bois du Rouet est contenu dans le site de la Colle du Rouet (cf carte 1 – annexe 1 de l'atlas cartographique).

Ce dernier couvre une superficie de 11 600 ha et concerne les communes suivantes :

- Callas
- La Motte
- Le Muy
- Seillans
- Fayence
- Saint-Paul-en-Forêt
- Bagnols-en-Forêt
- Puget-sur-Argens
- Roquebrune-sur-Argens.

Le site Forêt de Palayson, Bois du Rouet s'étend sur une superficie de 5060 ha et concerne les communes de :

- Callas
- Le Muy
- Seillans
- Saint-Paul-en-Forêt
- Puget-sur-Argens
- Roquebrune-sur-Argens.



Carte 1 : Localisation des sites Natura 2000 Colle du Rouet / Forêt de Palayson, Bois du Rouet

Les communes concernées par ces deux sites sont rattachées à un ensemble d'organisations intercommunales dont les pôles, situés en périphérie du massif de la Colle du Rouet, exercent une attraction centrifuge forte, les populations étant drainées vers des bassins de vie extérieurs à la Colle du Rouet :

- Communauté d'Agglomération Dracénoise
- Communauté de Communes Pays Mer Esterel
- Communauté de Communes Pays de Fayence

Seule la commune de Bagnols-en-Forêt ne fait pas encore partie d'une Communauté d'Agglomération mais participe à de nombreux syndicats intercommunaux et au SCoT Var Est en cours d'élaboration.

La Communauté de Communes Pays Mer Esterel regroupe les communes de Roquebrune-sur-Argens et Puget sur Argens. Elle a été créée officiellement en novembre 2009 par arrêté préfectoral, et son lancement effectif date de janvier 2010, ce qui en fait une intercommunalité très récente. Ces deux communes se trouvent dans le périmètre de désignation du site Natura 2000, impliquant ainsi la structure intercommunale dans les réflexions et la gestion du site étudié.

La Communauté de Communes du Pays de Fayence a été créée en 2007, regroupant 8 communes du Var : Callian, Fayence, Mons, Montauroux, Saint-Paul-en-Forêt, Seillans, Tanneron et Tourette. Les communes de Saint-Paul-en-Forêt, Seillans et Fayence font partie du site Natura 2000, ce qui implique la Communauté de Communes dans les démarches de concertation.

1.2 Répartition du site Natura 2000

La répartition du périmètre Natura 2000 en fonction des communes est la suivante :

Communes	SIC Forêt de Palayson, Bois du Rouet	ZPS Colle du Rouet	Intercommunalités	SIC Forêt de Palayson, Bois du Rouet	ZPS Colle du Rouet
Figanières	22 ha	-	CAD	4 349 ha (86 %)	6 087 ha (53 %)
Callas	3 045 ha	3 013 ha			
Le Muy	1 279 ha	2 361 ha			
La Motte	3 ha	713 ha			
Seillans	27 ha	392 ha	CC Pays de Fayence	251 ha (5 %)	1 372 ha (12 %)
Fayence	-	271 ha			
Saint-Paul-en-Forêt	224 ha	709 ha			
Bagnols-en-Forêt	-	1 542 ha	Commune	-	1 542 (13 %)
Roquebrune-sur-Argens	352 ha	1 358 ha	CC Pays Mer Esterel	456 ha (9 %)	2 495 ha (22 %)
Puget-sur-Argens	104 ha	1 137 ha			
Total	5 056 ha	11 496 ha		5 056 ha	11 496 ha

Tableau 3 : Répartition des sites Natura 2000 en fonction des communes

1.3 Contexte géographique et paysager

Le site est bordé par plusieurs entités paysagères :

- Au nord s'étendent les coteaux et bassin de Fayence qui se caractérisent par un ensemble collinaire cultivé en terrasses et par une plaine marquée par une trame bocagère.
- A l'ouest se situe le bassin de Draguignan qui présente un relief collinaire, des massifs boisés et des hauts plateaux.

La dépression permienne au sud-ouest est caractérisée par sa forme étroite et allongée orientée nord-est / sud-ouest, formant un sillon entre deux reliefs : le Massif des Maures à l'est et le début des hauteurs de la Provence calcaire à l'ouest.

La majeure partie du site Natura 2000 se trouve sur l'entité paysagère des massifs du Tanneron et de la Colle du Rouet. Cet ensemble paysager est recouvert très largement par des espaces boisés sur des reliefs tels que la dépression permienne et les vallonnements en direction du département voisin des Alpes-Maritimes. La qualité de ces massifs boisés naît de la diversité de leur structure : milieux plus ou moins ouverts de pin d'Alep, de pin parasols, de chênes verts, ou de chênes lièges, espaces de maquis, clairières pâturées ou cultivées, et affleurements rocheux.

Les éléments forts du paysage sont les suivants :

- les gorges de Pennafort, à l'ouest du site, représentent un véritable résumé des paysages provençaux dû à son niveau topographique et paysager.
- les gorges du Blavet, à l'est du site, véritable sanctuaire de la nature offrant un panorama remarquable, et réunissant un mélange de couleur ocre dans la forêt verdoyante.
- la rivière de l'Endre, située sur la partie ouest du site et représentant un corridor écologique important.
- la crête de la Colle du Rouet, traversant d'ouest en est la majorité du site et proposant une vue spectaculaire du territoire.

Le massif de la Colle du Rouet est un superbe massif de rhyolites amarante, constituant une avancée vers l'ouest des coulées du volcan d'Agay.

Le site correspond à un bel ensemble de collines brisées au relief très diversifié, présentant une alternance de biotopes rupestres, grottes, replats, ruisseaux temporaires et mares temporaires sur rhyolites.

Les zones humides (marres, retenues, cours d'eau) sont aussi des milieux très riches caractéristiques du site et apportant une contribution forte à la liste des espèces patrimoniales présents sur le site Natura 2000.

De part des milieux forestiers très diversifiés, diverses communautés amphibiennes méditerranéennes sont présents, dont les exceptionnelles mares cupulaires, creusées dans la rhyolite, et le fameux complexe marécageux de Catchéou. Ces milieux hébergent des cortèges riches et intéressants d'espèces animales et végétales.

Situé à proximité du littoral, le site constitue un ensemble naturel majoritairement forestier relativement bien préservé, malgré la proximité des grandes agglomérations de Draguignan et de Fréjus.

a- Site FR9312014 "Colle du Rouet"

Le site « La Colle du Rouet » fait partie du réseau écologique européen Natura 2000, de part sa richesse en espèces et milieux naturels, support d'une importante biodiversité. Il a été désigné comme ZPS au titre de la directive « Oiseaux », en mars 2005.

Le périmètre officiel du site Natura 2000 (ZPS) couvre une superficie de 11 558 ha. L'un des intérêts majeurs du site, réside dans la diversité d'une avifaune liée aux milieux semi-ouverts.

b- Site FR9301625 "Forêt de Palayson, Bois du Rouet"

Le site « Forêt de Palayson, Bois du Rouet » fait partie du réseau écologique européen Natura 2000, de par sa richesse en espèces et milieux naturels, support d'une importante biodiversité. Il a été désigné comme SIC au titre de la directive « Habitats », en décembre 1998. Le périmètre officiel du site Natura 2000 couvre une superficie de 5 056 ha

1.4 Fonctionnalité au sein du réseau Natura 2000

La fonctionnalité de ce site est liée à d'autres sites Natura 2000 et cette caractéristique devra être prise en compte pour une meilleure gestion à venir.

Dans la partie sud ouest des deux sites, ces derniers sont limitrophes avec le site Natura 2000 FR9301626 "Val d'Argens".

Dans la partie ouest, les deux sites sont en lien avec le site FR 9301628 "Esterel", qui est la continuité occidentale du massif géologique de la Colle du Rouet.

1.5 Topographie du site

La Colle du Rouet se divise en plusieurs ensembles topographiques :

- Une plaine qui s'étend sur la partie sud du massif de la Colle du Rouet, et qui correspond à la plaine de Palayson.
- Le plateau de la Colle du Rouet constitué par la Colle du Rouet, le Bois de Malvoisin et le Bois du Défend, et bordé par d'immenses barres rocheuses qui font la typicité et la beauté du site.
- Une zone collinaire au nord et à l'est du massif de la Colle du Rouet.
- La plaine de Bagnols située au sud ouest du village.

1.6 Histoire et patrimoine culturel

Le site contient quelques vestiges et édifices historiques. Des vestiges d'occupation retrouvés dans la région démontrent que ce territoire fut occupé dès la préhistoire. Des fouilles datant de 1960 ont révélé l'implantation d'habitats antiques.

Par la suite, les Romains, en 130 avant Jésus-Christ, s'installèrent en Provence. Leur habitat principal se trouvait en plaine, et non au niveau des villages. On note par exemple certains vestiges retrouvés dans le site Natura 2000 au niveau de la Chapelle de la Trinité à Callas. On trouve aussi des traces de l'époque gallo-romaine sur les terres de Pennafort (à l'ouest du site Natura 2000) : des morceaux de porphyre pouvant provenir de meules portatives ont été retrouvés vers Pennafort.

Le patrimoine religieux

Le patrimoine religieux présent sur le site se situe sur la commune de Callas, au travers de deux chapelles, la Trinité et Pennafort.

La chapelle de la Trinité a été installée sur un mausolée. L'édifice comprend une pièce isolée entourée d'un péribole. Cette dernière existait déjà au milieu du XI^e siècle.

La chapelle de Pennafort a été construite à environ 300 mètres d'altitude, sur un éperon rocheux constitué par une plate-forme. Elle est composée d'une ancienne tour en ruine et d'une chapelle de style néo-grec.

La culture de la terre

Le site présente une morphologie particulière, entre plaines et falaises. La région basse, au niveau des plaines, était consacrée aux terres cultivées.

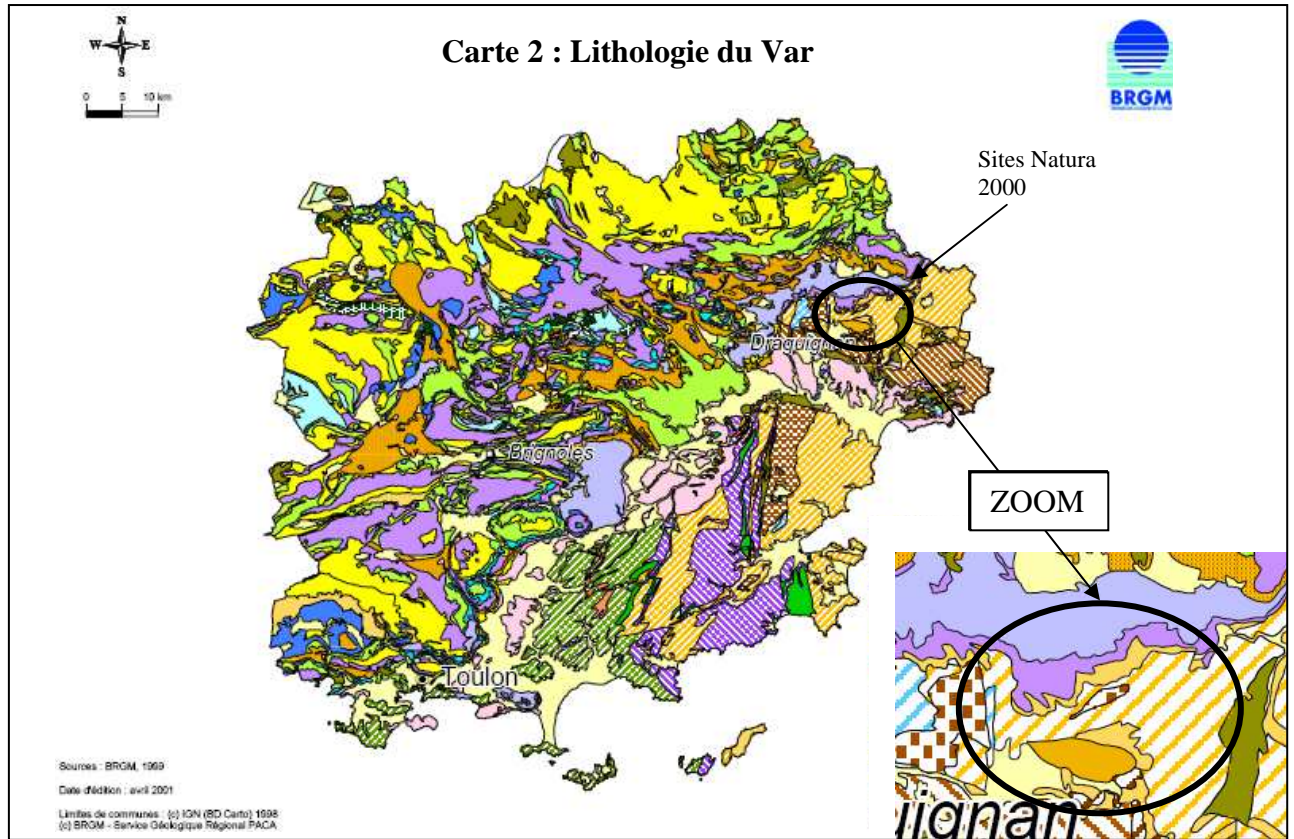
La diversité du paysage au niveau du site alternait principalement entre vigne, oliviers et chênes-vert au niveau des plaines. Le vignoble à l'échelle du périmètre Natura 2000 s'est développé essentiellement au cours des années 1930 jusqu'en 1960. Par la suite, les surfaces des terres consacrées à la vigne ont progressivement diminué, notamment sur Callas. La vigne se cultive aujourd'hui essentiellement à l'ouest du site Natura 2000, sur les communes de la Motte et du Muy. L'olivier fut également cultivé sur le site. Les moulins, dès 1472, étaient nombreux sur les communes du site Natura 2000. Cette pratique s'est accentuée jusqu'en 1767, année où la récolte fut catastrophique à cause des conditions climatiques. Durant la deuxième guerre mondiale, en 1956, le gel porta un coup fatal aux oliveraies présentes sur le site, provoquant ainsi la fermeture de nombreux moulins. Aujourd'hui, quelques oliveraies sur Callas sont toujours présentes.

Les activités




Les mines et carrières étaient également des activités importantes du site. La barytine était exploitée à Pennafort, tout comme le manganèse et le métal grisâtre utilisé dans la fabrication des aciers spéciaux. Deux meulières, datant de l'époque gallo-romaine, étaient basées à Bagnols-en-Forêt, où les roches volcaniques du site et du massif de l'Esterel étaient taillées dans ces moulins. Il y avait aussi à Pennafort une carrière de pierres de moulin. L'activité des meules cessa définitivement au début du XVIII^e siècle. Une carrière de granit était exploitée par les Romains vers Pennafort. A Riou Sec, au nord est du site Natura 2000, on trouvait du fer et de la lignite. Actuellement, deux carrières de calcaire sont en activités à proximité du site, sur la commune de Callas, transformant ainsi la roche en granulats, matériaux indispensables pour la construction d'immeubles ou de routes dans les environs.

2. Contexte géologique

L'extrémité orientale du Var revêt, par la présence de ses paysages aux reliefs contrastés et aux substrats variés, une rare complexité géologique et lithologique (cf carte 2).



Légende :

	Alluvions, colluvions		Pélites
	Alluvions de basses terrasses		Marnes
	Eboulis		Argiles
	Tufs, travertins		Complexe gypseux (gypse, anhydrite, dolomies et marnes)
	Calcaires		Quartzites
	Calcaires argileux et marnes		Phyllades
	Calcaires à silex		Micaschistes
	Calcaires dolomitiques		Gneiss, gneiss migmatitiques, leptinites
	Dolomies		Amphiboles
	Calcaires gréseux ou molasses quartzieuses		Granites
	Conglomérats et argiles		Rhyolites, pyromérides
	Grès, arkoses		Diorites, estérellites
	Sables siliceux		Basaltes, dolérites

Le site de la Colle du Rouet n'est qu'une portion d'un plus vaste ensemble géologique comprenant les massifs de l'Esterel et du Tanneron.

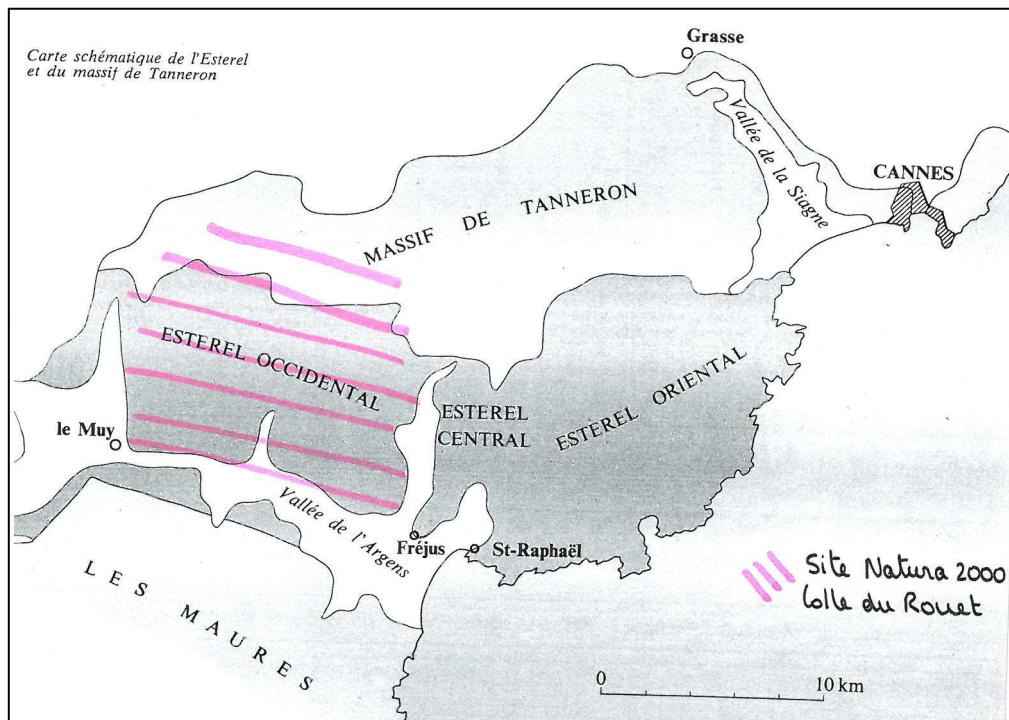
C'est pourquoi deux entités géomorphologiques découpent ce territoire (cf carte 4 – annexe 2 de l'atlas cartographique) :

- la Provence cristalline au nord du site Natura 2000 représentée par le massif du Tanneron (cf carte 3).

Le nom du massif du Tanneron est relatif aux affleurements de roches cristallines qui s'étendent depuis Pennafort à l'ouest jusqu'à la limite est Cannes – Grasse, en passant par Callas, Saint Paul et le nord de Bagnols.

- la Provence cristalline au centre et au sud du site Natura 2000 (la Motte, le Muy, Roquebrune, Puget et le sud de Bagnols) représentée par l'Esterel occidental (cf carte).

L'Esterel occidental est constitué de roches volcaniques de l'époque permienne, qui bordent le sud du massif du Tanneron et s'étend jusqu'au bord de la Méditerranée.



Carte 3 : Découpage de l'Esterel et du massif du Tanneron

L'Esterel et le massif du Tanneron, de P. Bordet, 1968

Le système géologique de l'Esterel et du Tanneron s'est élaboré au cours de plusieurs périodes:

- A l'ère primaire, l'Esterel et le Tanneron ne forment qu'un seul massif, qui appartient à la chaîne hercynienne (environ 400 millions d'années). Durant cette période, une sédimentation importante a accumulé des schistes sur plusieurs kilomètres d'épaisseur. Cette sédimentation a été accompagnée d'un volcanisme épisodique de fond océanique. Un métamorphisme général de ces roches est alors intervenu qui a engendré des micaschistes, des gneiss et des amphibolites. Puis se sont mises en

place des roches d'origine interne : diorite de Prignonet, granite du Rouet, à une profondeur de l'ordre de 5Km.

Ainsi, au niveau des gorges de Pennafort (à l'ouest du site Natura 2000), on voit surtout les rhyolites du Permien. Vers -300 millions d'années des bassins carbonifères se mettent en place dans des grabens nord-sud. Celui de Pennafort ne comporte pas de sédiment de cet âge, contrairement à son prolongement sud, dans les Maures, le bassin du Plan-de-la-Tour.

- A la fin de l'ère primaire, il y a 250 millions d'années, de nouvelles directions tectoniques apparaissent dues à des forces de distension, provoquant la séparation des massifs des Maures, au sud, et du Tanneron par un vaste fossé est-ouest qui correspond à l'actuelle dépression permienne et aux massifs rhyolitiques de la Colle-du-Rouet et de l'Estérel. L'époque du Permien est alors caractérisée par une forte activité volcanique, générant des émissions de basalte et, surtout, de rhyolite. L'examen comparé des sédiments du Carbonifère et de ceux du Permien, également continentaux, permet de dire que la remontée vers la surface et la mise à nu par érosion des granites et diorites n'ont été accomplies qu'au Permien.

Les roches de la partie occidentale de l'Estérel (centre et sud du site Natura 2000), sont donc de couleur relativement sombre et à tendance rouge intense, caractéristique de la Rhyolite (notamment la Rhyolite amarante), roche volcanique du Permien. Dans les gorges du Blavet (à l'est du site) et au sommet du massif de la Colle du Rouet, la roche apparaît en affleurement. Cette couleur vive donne toute son originalité à la beauté du paysage. Les barres rocheuses de la Colle du Rouet qui s'étendent sous la forme d'un plateau, des gorges de Pennafort à l'ouest du site, jusqu'au Bois de Malvoisin et du Défens à l'est du site sont donc constitués par cette Rhyolite rouge.

- L'ère secondaire, qui comprend le Trias, le Jurassique et le Crétacé est une période calme.

Au Trias inférieur, les fleuves provençaux coulent vers l'ouest et vers le nord-est. L'érosion nivelle le massif hercynien qui est envahi par la mer avec dépôt de sédiments à partir du Trias moyen. Le cristallin du massif de Tanneron au nord du site Natura 2000 et le permien de l'Estérel (sud et centre du site Natura 2000) s'ennoient vers le nord sous le Trias. La dépression permienne s'est formée beaucoup plus tard, au Tertiaire, entre les massifs de socle des Maures et du Tanneron et les massifs rhyolitiques de la Colle-du-Rouet et de l'Estérel, soulevés.

Ainsi, la plaine de Palayson au sud du site correspond à une partie de la dépression permienne qui s'étend du sud du site Natura 2000, sur la rive nord de la vallée de l'Argens et s'élève doucement vers les barres rocheuses de la Colle du Rouet. Cette dépression permienne est dominée par des conglomérats, des grès et des pélites. Il en résulte un paysage plat, légèrement vallonné.

Sur la bordure nord-ouest du site Natura 2000 sont présentes des roches carbonatées qui datent du Trias (-millions d'années). Les couches inclinées et l'érosion expliquent l'affleurement des roches du Permien.

Les coteaux et bassin de Fayence (bordure nord du site) sont formés de barres calcaires du Jurassique, des Plans où la roche est de nature relativement complexe, composée de couches de dolomies, de calcaires argileux et de marnes. De vastes pans de barres rocheuses apparaissent à nu dans le paysage.

- Au Tertiaire, un important paroxysme orogénique lié à la mise en place de la chaîne alpine, a secoué la Provence et fait rejouer le réseau tectonique du socle primaire, Permien compris. Lors des phases pyrénéo-provençales, à la fin de l'Eocène, la couverture secondaire et tertiaire a formé des nappes de charriage poussées vers le nord avant d'être refoulée vers le sud par les mouvements alpins stricto sensu à la fin du Miocène. Un volcanisme se manifeste alors dans la région orientale (Antibes, Estérel) et occidentale (Maures, basse Provence occidentale). Suite à ces événements et, surtout, à l'intervention de l'érosion, la région va prendre peu à peu son aspect actuel.

- Au Quaternaire (il y a moins de 2,6 millions d'années), les rivages se soulèvent lentement au dessus du niveau de la mer. Le bas Argens, la Siagne et le Var établissent leurs vallées actuelles sur l'emplacement de canyons creusés pendant la régression messinienne (fin du Miocène). Des périodes au climat chaud alternent avec des périodes glaciaires. Des alluvions se déposent alors dans les vallées.

Dans le centre et le sud du site Natura 2000, des dépôts alluvionnaires récents, datant du Quaternaire, recouvrent la dépression Permienne, ce qui offre un substrat très fertile à cette zone, notamment au niveau de Bagnols-en-Forêt et des cours d'eau du Blavet et de l'Endre.

Carte 4 : Géologique du massif du Tanneron et de l'Estérel

Roches sédimentaires

Alluvions importantes

Pliocène

Trias et jurassique

Permien supérieur

Dolérite

Pyroméride

Rhyolite amarante

Formations sédimentaires

Permien inférieur

Dolérite

Stéphanien

Rhyolite

Appareils volcaniques

I. Mare Trache II. Adrets III. Cap Roux IV. Reyran
V. Maure Vieille VI. Planestel VII. Roussiveau VIII. Agay
IX. Aigue Bonne X. Santa Lucia XI. Roche Rousse.

Roches métamorphiques

Micaschistes

Gneiss rhyolitiques

Gneiss amphiboliques

Migmatites

Roches éruptives

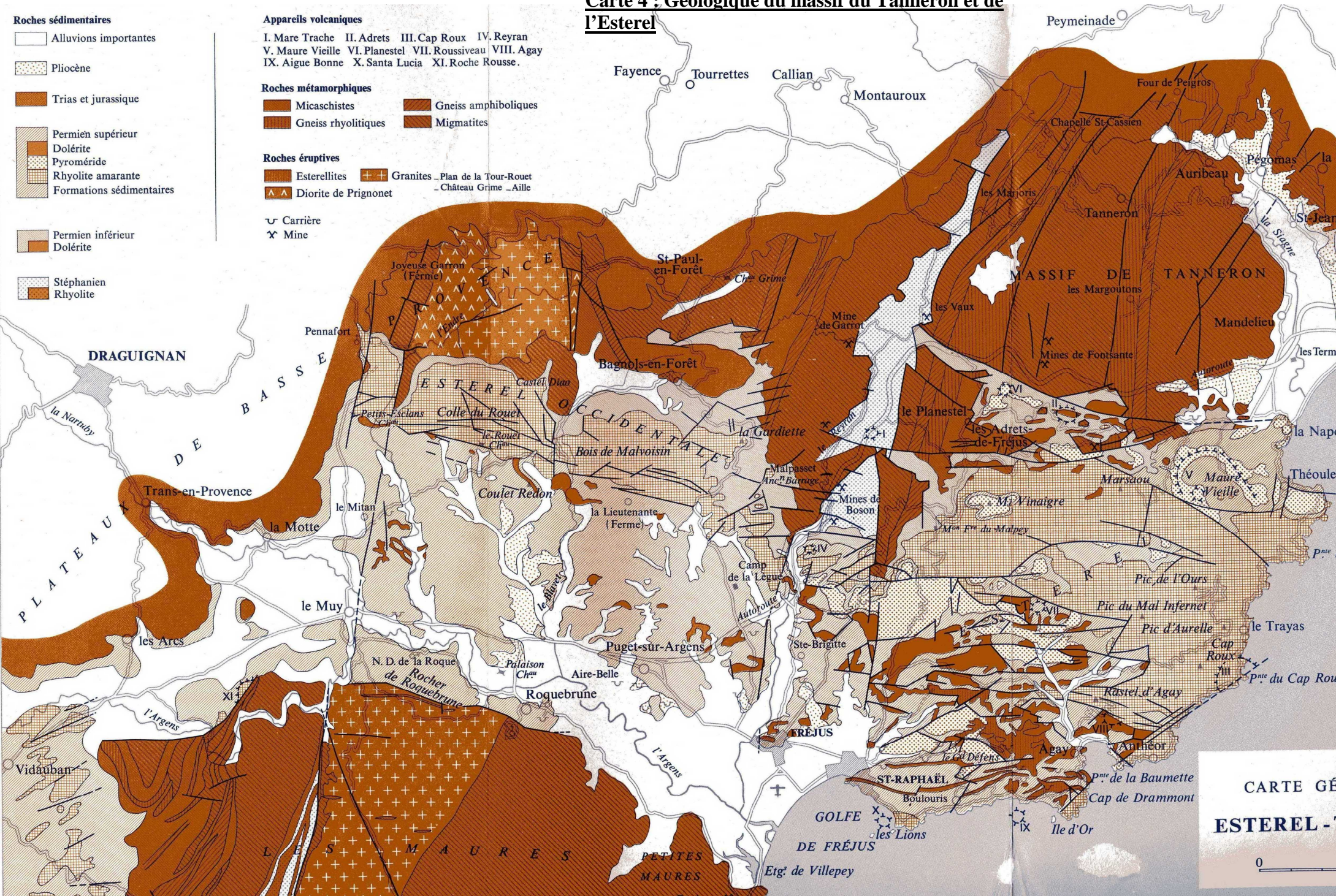
Esterellites

Granites - Plan de la Tour-Rouet

Diorite de Prignonet

Carrière

Mine



CARTE GÉ
ESTEREL - 1

0

3. Climatologie

La Colle du Rouet constitue une zone de transition climatologique entre deux climats, à savoir le climat littoral et la fin de l'arc préalpin au nord. L'influence majoritaire du site reste le climat méditerranéen, caractérisé par des périodes estivales chaudes et des hivers doux et humides.

Cependant, on observe quelques contrastes entre le nord du site de la Colle du Rouet et le sud.

- Dans la partie nord du site, le climat est dit méditerranéen avec des influences montagnardes, ce qui se caractérise par des précipitations plus importantes et des températures moyennes annuelles plus basses qu'au sud du site.
- En allant vers le sud du site, le climat est de type méditerranéen doux, caractérisé par une faible pluviométrie en été.

Le tableau 4 récapitule les données climatologiques pour les années 2009 et 2010, pour la station du Luc-en-Provence, station de météo France la plus proche du site Natura 2000.

Valeur de 2010 Valeur de 2009	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Températures minimales en °C												
Moyenne mensuelle	0.5 0	2.8 1.4	4.7 4.7	6.6 8.7	11.1 11.2	15.4 15.4	18 18.1	17.5 17.5	12.1 13.7	9.3 9.7	5.9 7.3	3 3.3
Valeur la plus basse	-4.4 -6.1	-8.3 -7	-3.7 -1.4	0.4 3.5	4.9 5	11 11.7	12.8 13	11.9 12.2	5.3 9.1	0.7 1.1	-3.7 -1.2	-4.6 -3.4
Valeur la plus élevée	8.3 8	9.5 8.6	12.8 10.8	12.8 13.2	20.7 17	22 20.1	22.2 22	22.5 23.7	18.8 20	16.7 17	13.7 13.2	11.4 10.7
Températures maximales en °C												
Moyenne mensuelle	9.6 11.6	11.8 13.3	15.7 16.8	20.8 19.9	23.3 26.3	28.1 30.4	33.6 32.7	31.8 33.3	26.8 27.6	20.4 22.3	14.8 17.2	12 11.9
Valeur la plus basse	1.6 4.2	3.1 8.8	8 8.1	15.3 14	14 15.2	8.7 25.9	30.7 27.9	20.3 28.2	20.8 18.7	12.1 15.2	3.8 11.2	8.1 4.4
Valeur la plus élevée	14 15.1	18.6 17.9	21.6 23.2	27.7 28.4	28.8 32.5	31.7 36.1	38 38.2	36.8 38	32.4 33.4	25.3 28	22.3 20.5	16 16.9
Pluviométrie en mm												
Moyenne mensuelle	105.4 103.6	100.8 66	43.6 87	46.2 99.8	94 89.8	313.2 15.8	0.6 1.2	24.2 38.2	47.6 176.8	156.4 137.3	147.6 41	18 131.6
Hauteur quotidienne la plus élevée	31 30.8	15.2 24	10 23.6	17.6 36.4	29.2 48.4	286.2 6.4	0.4 1	22.6 38	10.6 74	57.8 87.4	51.8 17.8	9 32.4
Ensoleillement en heure												
Moyenne mensuelle	120 151	119 162	179 222	226 199	253 314	302 342	397 393	351 356	279 263	188 213	137 143	50 129

Tableau 4 : Données climatologiques pour les années 2009 et 2010, pour la station du Luc-en-Provence

Le climat Méditerranéen connaît également de forts contrastes de précipitations selon les mois de l'année. En effet, il tombe 6 fois plus de précipitations en octobre qu'en juillet en moyenne. La période la plus sèche s'étend de juin à août, avec en moyenne un minimum de cumul mensuel en juillet (0,6 mm en 2010).

La période d'octobre à janvier est caractéristique d'une pluviométrie accentuée, avec en général un maximum de cumul en octobre (156,4 mm en 2010).

Cependant, pour l'année 2010, le maximum de cumul mensuel a été obtenu exceptionnellement en juin, en raison des fortes intempéries qui ont touchées le Var (313,2 mm).

Hormis cet accident climatique, entre les années 2009 et 2010, on retrouve une cohérence au niveau des précipitations :

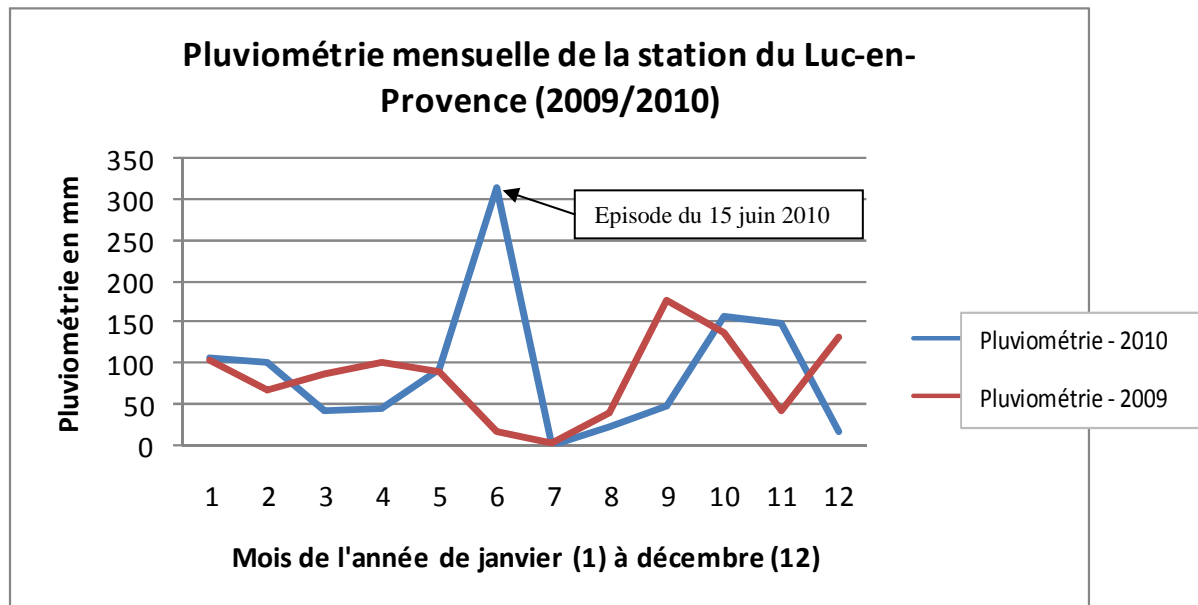


Figure 1 : Données pluviométriques issues de météo France, pour la station du Luc-en-Provence

Le climat sur le site est très contrasté. En effet, on note un contraste thermique assez important entre la saison la plus froide et la plus chaude.

Les températures peuvent donc descendre jusqu'à -20°C ou bien dépasser les 40°C à l'ombre au cours des étés. On note également sur le site un contraste thermique entre la nuit et la journée.

La moyenne annuelle des températures moyennes à l'échelle du Var et du site est légèrement inférieure à 15°C.

Entre les années 2009 et 2010, les températures sur l'ensemble de l'année sont restées proches :

Températures mensuelles de la station du Luc-en-Provence (2009/2010)

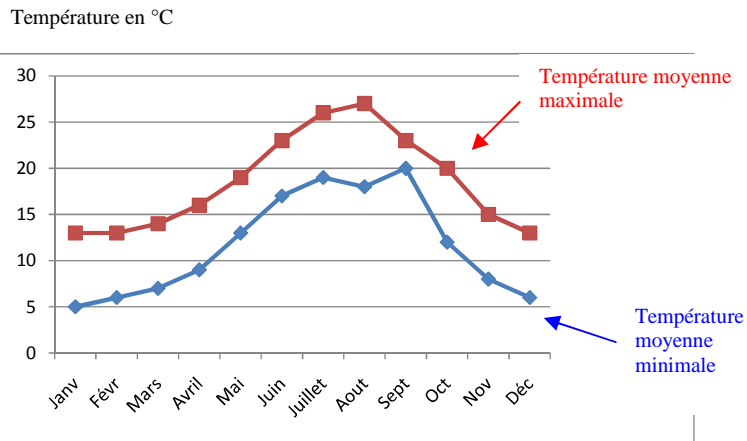
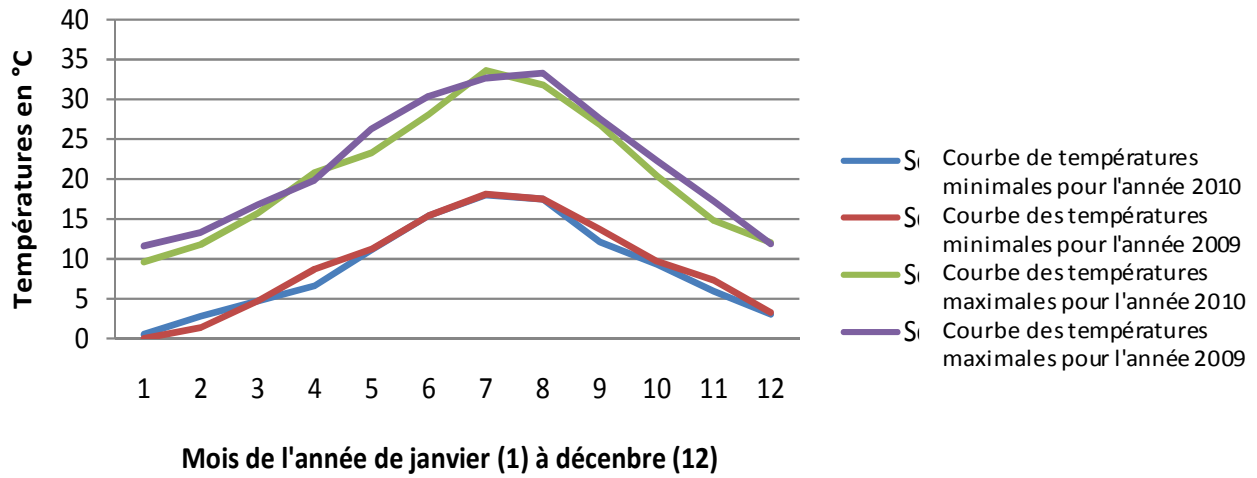


Figure 2 : Températures minimales et maximales mensuelles pour la station du Luc-en-Provence pour les années 2009 et 2010 (figure du haut) et température moyenne annuelle (figure du bas)

Le département du Var bénéficie d'un ensoleillement important : 2601 heures pour l'année 2010 au Luc-en-Provence :

Niveau d'ensoleillement de la station du Luc-en-Provence (2009/2010)

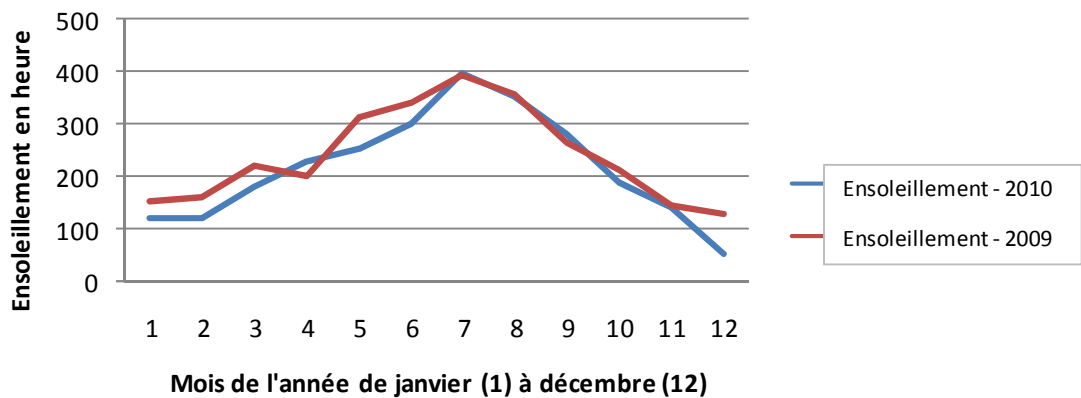


Figure 3 : Durée d'ensoleillement de la station météo France du Luc-en-Provence pour 2010 et 2009

Le temps qu'il fait le long du pourtour méditerranéen dépend en grande partie de l'orientation des vents. Il existe 2 vents dominant sur le secteur :

- le vent de nord-est, le Mistral, qui est réputé pour amener un froid sec en hiver et un temps chaud et sec en été. Il provient des terres et souffle sous forme de rafales. Il est particulièrement redouté en période estivale, à cause du risque incendie.
- le vent du sud-est ou d'est, appelé « Marin », qui est réputé pour amener des entrées maritimes. Il est souvent accompagné de précipitations.

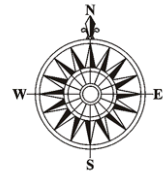


Figure 4 : Rose des vents

4. Hydrologie et hydrogéologie

4.1 Hydrographie

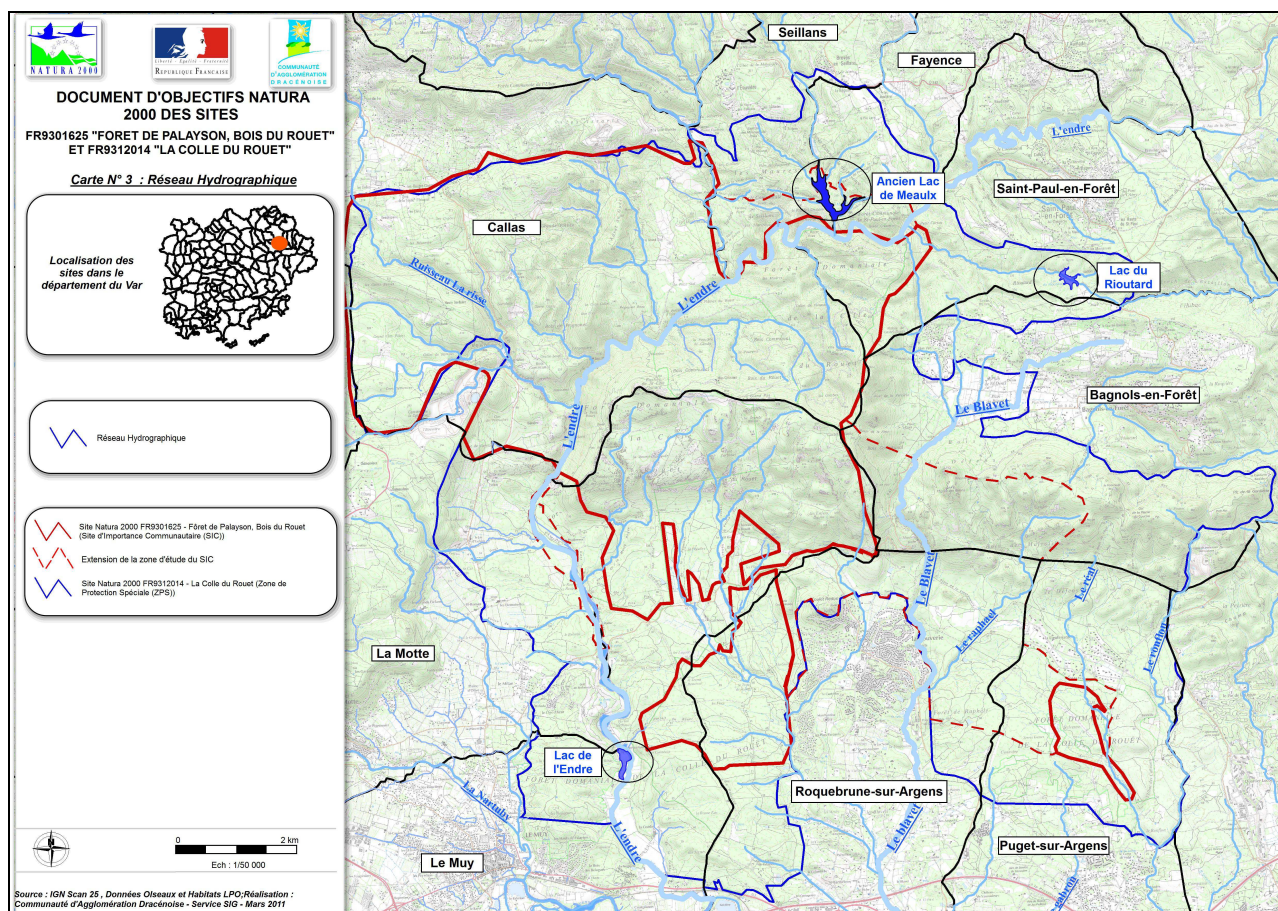
Le cours d'eau le plus important du site Natura 2000 est l'Endre (cf carte 5 – annexe 3 de l'atlas cartographique), qui prend sa source à proximité du site de la Colle du Rouet sur la commune de Saint-Paul-en-Forêt, dans la plaine agricole. La majeure partie du cours d'eau est en zone Natura 2000. Il se jette dans l'Argens entre les communes de Roquebrune et du Muy. Il traverse le Muy, la Motte, Callas, et Saint-Paul-en-Forêt.

L'Endre est un affluent rive gauche de l'Argens de 25 km de longueur et une superficie de 189 km² de bassin versant traversant un couvert forestier important (la Colle du Rouet) du massif de l'Estérel occidental. Son altitude est comprise entre 310 et 15 m.

L'hydrologie du bassin versant est inféodée au caractère méditerranéen du climat (d'où des étiages hivernaux et estivaux sévères et des crues subites en automne) et à sa position géologique particulière.

Les principaux affluents de l'Endre sont le vallon de Méaulx, le vallon du Rioutard, le Riou de Claviers et le Vallon de Pennafort.

Sur le site Natura 2000, se trouve également le cours d'eau du Blavet. Il prend sa source à Bagnols-en-Forêt et se jette dans l'Argens sur la commune de Roquebrune-sur-Argens, au sud de La Bouverie. Ce dernier traverse les gorges du Blavet, lieu emblématique du site, et entaille le massif de la Colle du Rouet et de Malvoisin. Sa longueur est de 14,7 km.



Carte 5 : Réseau hydrographique des sites Natura 2000 Colle du Rouet / Forêt de Palayson, Bois du Rouet

4.2 Caractéristiques physico-chimiques et hydrobiologiques

Les bassins versants de l'Endre et du Blavet sont divisés en 3 masses d'eau comme l'indique le tableau 5 :

N° masse d'eau	Limite amont	Limite aval	Etat écologique	Etat chimique	Année d'atteinte du bon état
FRDR105 : l'Endre	Source	Confluence avec l'Argens	Bon	Bon	2015
FRDR10215 : le Riou de Claviers	Source	Confluence avec l'Endre	Bon	Bon	2015
FRDR11014 : le Blavet	Source	Confluence avec l'Argens	Moyen	Bon	2027 pour le bon état écologique (motif du report : morphologie) et 2015 pour le bon état chimique

Tableau 5 : masses d'eau DCE sur les bassins versants de l'Endre et du Blavet

(source : site internet du Système d'Information de l'Eau du bassin Rhône-Méditerranée)

Ces masses d'eau sont en bon état écologique et chimique, sauf le Blavet dont le bon état écologique ne sera atteint qu'en 2027 du fait d'altérations morphologiques.

Les prélèvements d'eau sur l'Endre sont peu nombreux. Aucun Indice Biologique Global Normalisé (IBGN) n'a été apparemment effectué, mais des prélèvements ponctuels basés sur la présence ou absence des espèces semblent montrer une bonne qualité des eaux et une bonne diversité d'habitat sur l'Endre en général.

De même, aucune mesure physico-chimique n'existait à notre connaissance sur l'Endre.

4-3 Caractéristiques abiotiques

L'occupation du sol de l'Endre est essentiellement de nature forestière ou à végétation arbustive. Les zones urbaines (hors du site Natura 2000) sont localisées en tête de bassin. Dans sa partie aval, l'Endre présente un lit majeur très large, composé de galets, de sables et de dalles rocheuses. Une grande partie de son cours est intermittent ou temporaire.

De manière générale, L'Endre a été préservé des aménagements d'origine anthropique ce qui lui permet de conserver son apparence naturelle et son intérêt remarquable. Sa ripisylve présente des faciès de végétation variés et des espèces végétales peu communes.

Le Blavet est un des derniers affluents de l'Argens de la basse vallée. Il traverse de magnifiques gorges profondes à côté de Bagnols, puis rejoint les bois du massif de la Colle du Rouet et de Malvoisin, pour finir par serpenter dans la plaine de Palayson jusqu'à l'Argens.

Il est temporaire ou intermittent mais les débits en queue de bassin sont soutenus par les rejets des stations d'épuration.

4.4 Géologie de l'Endre

L'Endre est partagé entre la Provence calcaire (tête de bassin versant, au nord-ouest de ce dernier) et la Provence cristalline (au sud et à l'est du bassin versant). La grande majorité des affluents de l'Endre prennent leur source en Provence calcaire.

L'ensemble de la Provence cristalline est formé de terrains métamorphiques du Carbonifère, qui datent d'environ 300 millions d'années. Le Permien (-250 millions d'années) recouvre le tout en discordance. On retrouve plusieurs masses Rhyolites, notamment la Rhyolite amarante de couleur rouge très soutenue.

La majeure partie du territoire callassien se trouve sur l'entité géologique du Trias (Provence calcaire), avec des affleurements de roches métamorphiques (Micaschistes et Gneiss) et éruptives (Rhyolites amarantes) du socle primaire, que l'on retrouve au niveau des gorges de Pennafort. On observe également des affleurements locaux de calcaires jurassiques en bordure de l'Endre. Il faut également noter la présence d'assez vastes épanchements alluviaux et colluviaux récents (quaternaires).

4.5 Hydrogéologie

Selon leur nature géologique, les différents types de terrain ont une incidence sur la vulnérabilité des nappes aquifères à la pollution, en raison d'une plus ou moins grande aptitude des terrains face à l'infiltration et à la circulation des eaux. La perméabilité des sols s'explique en fonction de leurs porosités et de leurs fissurations.

- Dans l'est et le nord-est du bassin versant, l'Endre coule sur des roches sédimentaires calcaires, tels que des conglomérats, du calcaire, des marnes, du grès, de l'argile rouge, des gypses ou encore des dolomies. L'infiltration des eaux superficielles est donc facilitée.

- Dans la partie médiane du bassin, les infiltrations d'eaux superficielles sont potentiellement fortes, sur des substrats calcaires et dolomitiques.

Le maillage de l'Endre permet d'irriguer trois pôles agricoles autour de Figanières, Callas et Claviers. L'ensemble de ces cours d'eau et de leurs nappes phréatiques associées subissent des pressions anthropiques : artificialisation des terrains, stations de pompage, canaux d'irrigation, alimentation de micro centrale électrique, rejets organiques.

- La partie sud et sud-ouest est composée de roches volcaniques, plutoniques et métamorphiques composés de Gneiss, granites, dicrites, micaschistes et conglomérats de grès et schistes rouge. Le sol est d'origine permien imperméable, ce qui limite les infiltrations dans la nappe aquifère.

Il est à noter que dans sa partie basse, l'Endre coule dans les alluvions du quaternaire entre des formations permienne.

5. Végétation

Le site compte cinq grands types de milieux (cf figure 5). Les milieux forestiers couvrent 84,3% du périmètre d'étude Natura 2000 et les landes et matorrals 0,6%.

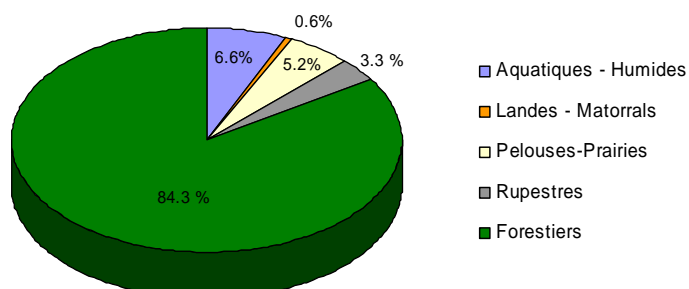
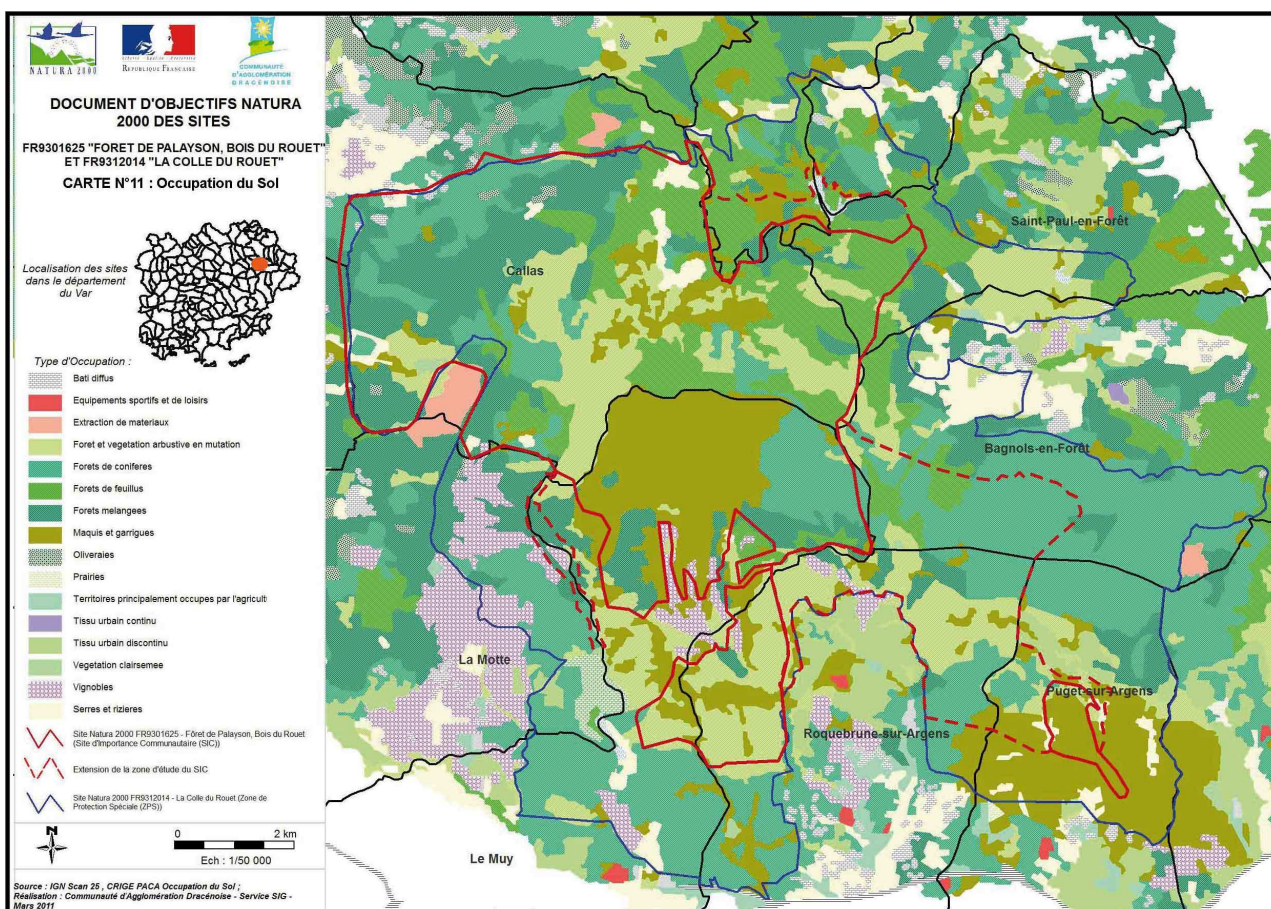


Figure 5 : Les grands types de milieux du site Forêt de Palayson, Bois du Rouet

Le site de la colle du Rouet présente une végétation riche et diversifiée, de par la variété des biotopes du site. Le site est réputé pour la qualité et le caractère exceptionnel de sa végétation (cf carte 6 – annexe 11 de l'atlas cartographique). Cependant, les incendies qui ont touché le site ont modifié quelque peu le paysage forestier de la Colle du Rouet.



Carte 6 : Occupation du sol des sites Colle du Rouet / Forêt de Palayson, Bois du Rouet

Au cœur des grands espaces forestiers composant le site, on retrouve un mélange assez hétéroclite de milieux naturels et de milieux anthropiques : parois rocheuses, végétation arbustive, quelques zones d'habitations, des surfaces d'eau libre, ou encore des zones de cultures.

Le site Natura 2000 abrite une surface forestière importante de suberais, sur une gamme de conditions écologiques variées. Ce patrimoine forestier est de grande valeur patrimoniale, écologique et paysagère. Cependant, aujourd'hui, cette végétation tend vers un affaiblissement et un dépérissement en raison des incendies fréquents sur le site, des grands froids des hivers les plus vigoureux, et des attaques de certaines maladies comme la cochenille *Matsucoccus feytaudi*.

Les ubacs de la Colle du Rouet, et les vallons frais sont occupés par le Chêne vert. Cette végétation s'implante sur un sol calcaire sédimentaire. Le Chêne vert profite des fissurations du sol pour se développer.

La ligne de crête de la Colle du Rouet sépare 2 secteurs (nord et sud) qui se différencient à la fois sur les plans climatique et édaphique avec des conséquences au niveau des caractéristiques de la végétation. Le nord est plus humide, caractérisé par des orages plus fréquents et un substrat calcaire ; et le sud est plus sec avec un sol cristallin. On distingue donc une "frontière bioclimatique" de part et d'autre de la ligne de crête de la Colle du Rouet.

Sur la plaine de Palayson, on retrouve essentiellement un mélange de Pins pignons, de Chêne liège, de Pin maritime et de Pin d'Alep. Cette végétation se situe sur un sol cristallin composé de grès permians. Cette nature de sol est favorable aux pins.

A l'est du site, vers Bagnols-en-Forêt, on observe une prédominance de Chêne pubescent et de Pin d'Alep qui sont sur un massif calcaires avec des terrains dolomitiques.

Sur le site, les plus grandes étendues de végétation correspondent au maquis qui se développe sur des secteurs qui ont été anciennement ravagés par les feux.

Les barres rocheuses du site qui s'étendent sous la forme d'un plateau des gorges de Pennafort jusqu'au Bois de Malvoisin et du Défend sont impropres à toute culture. Les sols y sont peu profonds voir inexistant ; seul le maquis et la forêt s'y développent.

Au niveau des zones humides composées du lit des ruisseaux et des marres temporaires, on retrouve une végétation hydrophile avec une flore méditerranéenne particulièrement riches. La flore aquatique s'acclimate aux périodes de sécheresse (*Isoetes velata*, *Juncus effusus*, *Juncus conglomeratus*, etc.). Aux environs de ces ruisseaux, s'étendent des pelouses mésophiles à Serapias. Les ripisylves les plus sèches sont occupées par des formations de lauriers roses ou encore de myrtes, typiques d'une flore de l'étage bioclimatique thermo méditerranéen.

Cette diversité de types de végétation favorise la présence de cortèges floristiques et faunistiques remarquables sur le site de la Colle du Rouet.

6. Données administratives

6.1 Les communes concernées et leurs indicateurs sociaux économiques

De par l'importance du site Natura 2000, ce dernier s'étend sur les territoires administratifs de neuf communes, situées dans l'arrière pays varois. Cet espace s'inscrit dans un couloir d'échange entre les Alpes-Maritimes et l'aire toulonnaise. Il bénéficie également de sa proximité avec le littoral varois. Il est donc un lieu stratégique dû aux confluences rurales qui l'entoure.

Les communes concernées sont des villes voir des villages de petites tailles donc ne constituent pas en elles-mêmes un pôle majeur d'attractivité économique. Le site reste de manière globale un espace naturel assez préservé, au travers d'un paysage forestier remarquable et côtoyant un panorama rocheux d'une couleur rare.

Démographie

Les données existantes à ce jour sont issues des précédents recensements de la population effectués par l'INSEE.

Evolution de la population depuis 1968 (en nombre d'habitants) :

	1968	1975	1982	1990	1999	2006
Callas	608	708	945	1276	1391	1713
La Motte	818	1007	1557	1993	2346	2772
Le Muy	3820	4280	5442	7248	7827	8604
Roquebrune-sur-Argens	3698	5041	6301	10389	11136	11451
Puget-sur-Argens	3033	3849	4509	5865	6371	6988
Bagnols-en-Forêt	562	682	889	1274	1669	2215
Saint-Paul-en-Forêt	433	557	578	812	1139	1498
Fayence	6837	8214	10451	13661	18136	21901
Seillans	1147	1211	1609	1793	2116	2543

Tableau 6 : Evolution de la population depuis 1968 des communes des sites Natura 2000

L'évolution de la population des 9 communes concernées par le site Natura 2000 de la Colle du Rouet indique une augmentation continue de leur nombre d'habitants depuis 38 ans.

L'évolution démographique, de 1968 à 2006, la plus faible concerne les communes du Muy, de Puget-sur-Argens et de Seillans, avec une augmentation de 225 %.

L'essor démographique le plus fort concerne Bagnols-en-Forêt et Saint-Paul-en-Forêt avec une évolution respective de 394 % et de 346 % en 38 ans.

Les autres communes connaissent une évolution de 300 % depuis 1968.

L'accroissement des populations des communes au nord et à l'est du site (Bagnols-en-Forêt, Saint-Paul-en-Forêt, Seillans et Fayence) s'expliquent en fonction de :

- la proximité géographique des Alpes Maritimes (06) ;
- la création, vers les années 1960, de la bretelle d'autoroute A7 qui a ouvert l'accès des villages jusqu'aux grandes métropoles ;
- la tension grandissante du marché immobilier dans le 06, qui devient de plus en plus saturé.
- l'acceptation récente (vers les années 80) de faire des longs trajets en voiture pour aller travailler.
- des caractéristiques environnementales du territoire (espace naturel, calme, fraîcheur, etc.) qui offrent une certaine qualité de vie.

Les communes au nord et à l'est du site les plus proches de la bretelle d'autoroute, comme Bagnols-en-Forêt et Saint-Paul-en-Forêt, sont les premières à voir leur population augmenter. Les mouvements intra-départementaux sont donc prédominants.

L'accroissement de population plus contrôlé de Seillans se justifie par le fait que cette commune est en loi montagne, ce qui restreint son urbanisation.

Pour les communes de Puget-sur-Argens et de Roquebrune-sur-Argens, l'évolution de la population s'explique par la présence du littoral. La commune de Roquebrune voit une augmentation de 2,75 % de sa population de 1999 à 2006. Depuis ces dernières années, la population reste stable. En effet, la mairie ne propose pas beaucoup de programme immobilier. Leur objectif étant une modération de la croissance urbaine.

Sur la commune de Puget-sur-Argens, l'objectif futur est une augmentation de la population d'ici 5 à 10 ans atteignant 10 000 habitants. Pour cela, la mairie met en place un projet de regroupements familiaux pour attirer la population active.

L'augmentation de population des communes de Callas, le Muy et la Motte est due en partie au prix du foncier de la ville de Draguignan qui augmente. La population préfère donc s'installer d'avantage sur les communes voisines, tout en continuant à travailler sur Draguignan. L'originalité et l'authenticité des villages de Callas et de la Motte attirent, de surcroît, bon nombre de personnes. La commune du Muy voit également sa population augmenter de par sa position stratégique dans le paysage varois, avec un accès direct à l'autoroute.

La croissance de la population tient donc essentiellement aux migrations démographiques. Les migrations résidentielles restent l'apport principal de population dans l'évolution démographique de ces trois communes de la CAD.

Structure démographique :

- Les communes de Bagnols-en-Forêt, Seillans et du Muy ont une structure démographique semblable qui est relativement âgée. En effet, de 1999 à 2007, on observe un fort accroissement de la tranche des 45 - 59 ans avec un taux de plus de 20 % de la population totale en 2007. La diminution la plus notable concerne la tranche d'âge des 15 - 29 ans. En 2007, cette tranche n'excède jamais les 15 % en représentativité. Les jeunes partent vers les grandes villes par rapport aux études, et à l'emploi.
- Roquebrune-sur-Argens voit également sa population vieillir (augmentation de la tranche des 45 - 59 ans de 1999 à 2007), mais la tranche des 15 - 29 ans reste stable.
- Puget-sur-Argens garde depuis ces dernières années la même structure démographique, seule la tranche des plus de 75 ans passe de 6 à 7% de 1999 à 2007.
- Callas connaît depuis 10 ans une population plus vieillissante au travers de la tranche d'âge des plus de 75 ans qui augmente, alors que la tranche d'âge des 60 - 74 ans diminue.

- La commune de Fayence reste stable dans sa composition démographique. La tranche d'âge la plus élevée est celle des 45 – 59 ans.
- On observe à La Motte, de 1999 à 2007, une diminution des 30 – 44 ans au profit d'une augmentation des 45 – 59 ans qui dépassent les 20 % en représentativité.
- L'augmentation des 30 – 59 ans à Saint-Paul-en-Forêt durant ces dernières années est due à la proximité de cette commune avec l'autoroute : les couples de plus de 30 ans viennent s'installer pour entreprendre leur premier achat immobilier, tout en continuant à travailler dans le 06.

Type de logement :

Nombre de logement	Logements principaux	Logements secondaires	Pourcentages de résidences secondaires par rapport aux logements principaux
Callas	1447	266	18,4 %
La Motte	1200	400	33,3 %
Le Muy	7616	1100	14,5 %
Roquebrune-sur-Argens	4950	6842	138 %
Puget-sur-Argens	2812	1083	38,5 %
Bagnols-en-Forêt	929	526	56,6 %
Saint-Paul-en-Forêt	619	284	45,9 %
Fayence	952		
Seillans	1889	654	34,6 %

Tableau 7 : Type de logement des communes des sites Natura 2000

Les communes du site de la Colle du Rouet ont une part non négligeable de logements secondaires par rapport aux logements principaux. Le rôle des résidences secondaires est primordial puisqu'il représente en région PACA, l'essentiel de la capacité totale d'hébergement touristique soit près de 80 %. Dans le Var, le parc représente 72 % de l'offre. Elles constituent donc un mode d'hébergement touristique particulièrement important dans notre région et dans le Var.

De plus, l'urbanisation varoise se dirige vers un logement individuel. Cela concerne essentiellement les communes de Bagnols-en-Forêt, Saint-Paul-en-Forêt, Seillans et Fayence. Les facteurs sont nombreux :

- la géographie, l'histoire et l'économie de ce territoire favorisent l'habitat individuel ;
- le territoire est considéré par l'INSEE comme rural multipolarisé ;
- les grands espaces et la qualité du paysage en font un territoire favorisant l'étalement urbain.

Les communes de Bagnols-en-Forêt et de Saint-Paul-en-Forêt présentent essentiellement une fonction résidentielle. L'offre en logement est globalement monotypée : habitat pavillonnaire de grande taille. La grande majorité du parc est composée de maisons individuelles.

Pour la commune de Puget-sur-Argens, la constatation est la même : augmentation du nombre de logements secondaires. De plus, durant la période 1999-2006, on observe une forte augmentation de la proportion de l'habitat individuel d'environ 53 %.

La part de logements secondaires sur Roquebrune est assez importante : 138 % par rapport au nombre d'habitations principales. La part de logements secondaires augmente chaque année.

Les communes de La Motte et de Callas offrent un cadre de vie de qualité aux résidents mais l'attrait de ce paysage favorise l'implantation d'un habitat pavillonnaire.

La part de logements secondaires de ces communes est assez conséquente. Le nombre d'habitats secondaires de La Motte étant supérieur à celui de Callas (33 % par rapport à 18 % pour Callas).

La part de logements secondaires par rapport aux logements principaux du Muy est d'environ 14 %. Le Muy connaît un habitat majoritairement diffus de type pavillonnaire dès que l'on sort du boulevard périphérique du centre ville. Au sud de la commune, sont présents essentiellement des lotissements et au nord, au niveau du site, il n'y a pas d'habitation, seul le domaine viticole du Rouët est présent.

Stratégie d'urbanisation :

En matière d'urbanisation, pour les communes du nord et de l'est du site (Bagnols-en-Forêt, Saint-Paul-en-Forêt, Seillans et Fayence), on observe une consommation non négligeable de l'espace au travers d'un étalement urbain créant un mitage sur le territoire, avec des parcelles assez grandes (5 logements à l'hectare). Cette réalité entraîne depuis une dizaine d'années une déstructuration du paysage. La tendance pour les années à venir s'inscrit dans un objectif de densification des résidences qui s'impose réglementairement et légalement dans le cadre de la loi SRU.

La stratégie de la commune de Puget en matière d'urbanisation est l'extension du foncier constructible.

Au niveau de Roquebrune, il y a trois gros pôles urbains, à savoir :

- la Bouverie en périphérie du Site Natura 2000,
- le village,
- les Issambres qui se situe en bordure du littoral.

La possibilité de se déployer sur le territoire est restreinte et l'objectif de la mairie est de rester modéré sur la croissance urbaine. On n'observe donc pas d'habitat diffus sur leur commune. Au niveau du quartier de la Bouverie, la volonté de la mairie est de diminuer l'urbanisation car la population rejette l'extension urbaine. La Bouverie ne répond donc pas à une attente de la population. De plus, au travers de Natura 2000, il y a une prise de conscience de la population vis-à-vis de la protection des espaces naturels. Le POS datant de 1990 n'est plus en adéquation avec la réalité actuelle du territoire.

Pour la commune de Callas, la stratégie est de stopper l'urbanisation diffuse et de recentrer l'urbanisation autour du village afin de préserver les espaces naturels. Le cadre de vie de Callas est propice aux habitats résidentiels.

L'attrait du paysage de la Motte favorise l'implantation d'un habitat diffus et consommateur d'espace. Pour conserver le caractère villageois et la qualité de vie de la commune, il est nécessaire de rationaliser l'urbanisation des zones mobilisables au vu d'une gestion économe de l'espace et d'une préservation du contexte paysager. Tel est l'un des axes majoritaires du PLU de la commune en cours d'élaboration.

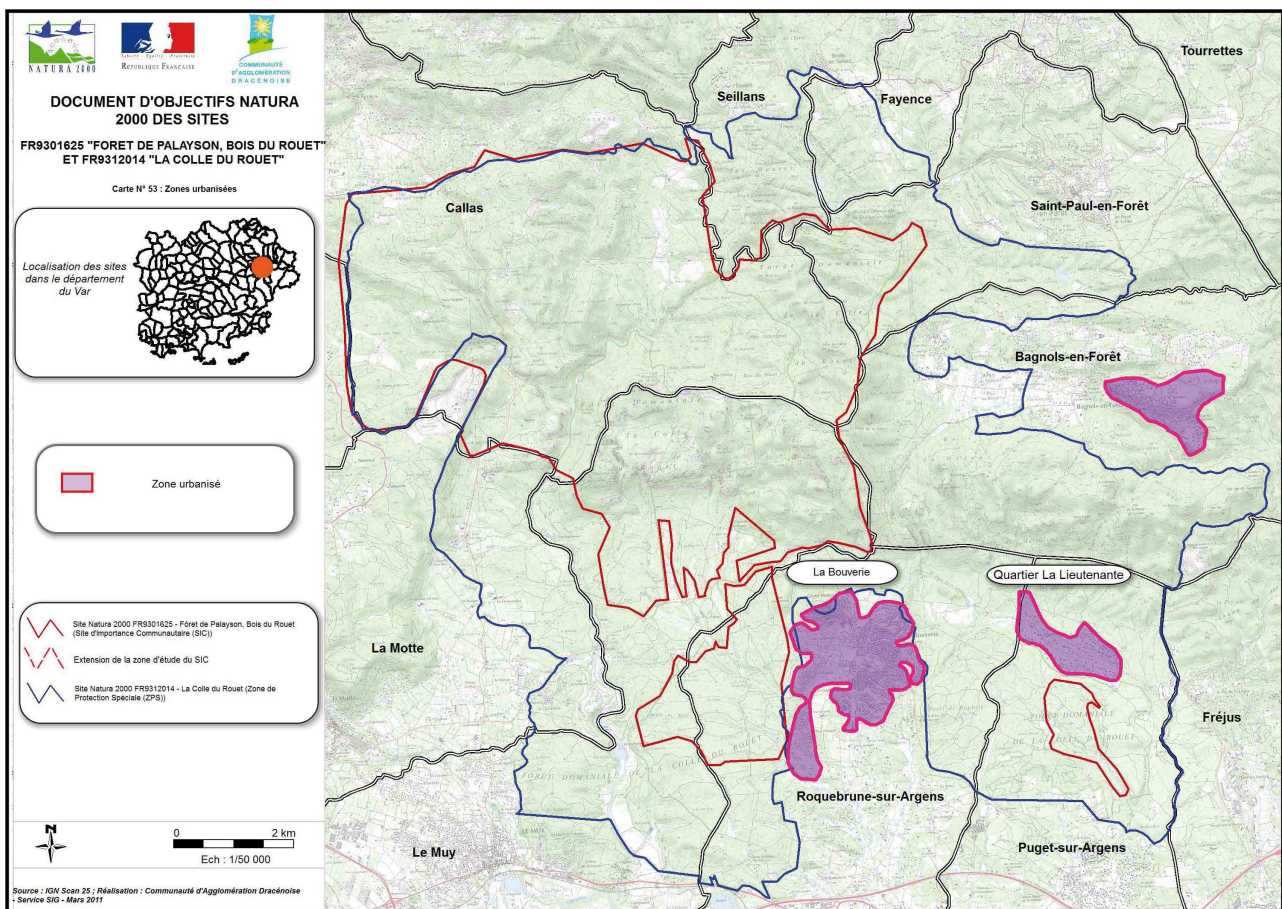
La stratégie du Muy s'inscrit dans l'esprit des nouveaux PLU avec une volonté de rester concentré au niveau de l'urbanisation. Les espaces naturels, qui sont au demeurant assez éloignés géographiquement des zones urbaines, seront préservés.

L'urbanisation à proximité du site Natura 2000 :

De manière globale, l'urbanisation a été exclue du périmètre Natura 2000. Une zone urbanisée se trouve sur le site de la Colle du Rouet, sur la commune de Puget-sur-Argens, à la Lieutenante (habitat concentré, moyennement dense, et de type résidentiel voir pavillonnaire).

Deux zones urbanisées se trouvent à proximité du site. Ces deux dernières sont les seules à avoir un impact sur le site (cf étude socio-économique). En effet, cette population est au contact direct avec le site. Il s'agit du quartier de la Bouverie à Roquebrune-sur-Argens et des quartiers ouest de Bagnols-en-Forêt. L'impact reste assez localisé sur le site et ne s'étend pas au delà des limites communales (cf carte 7 – annexe 53 de l'atlas cartographique).

A l'exception de ces îlots de résidences, l'urbanisation sur les autres communes est assez éloignée du périmètre Natura 2000 et la population locale ne se rend quasiment pas sur le site. Malgré la beauté des lieux, la population part surtout sur le littoral pendant le week-end ou les vacances scolaires.



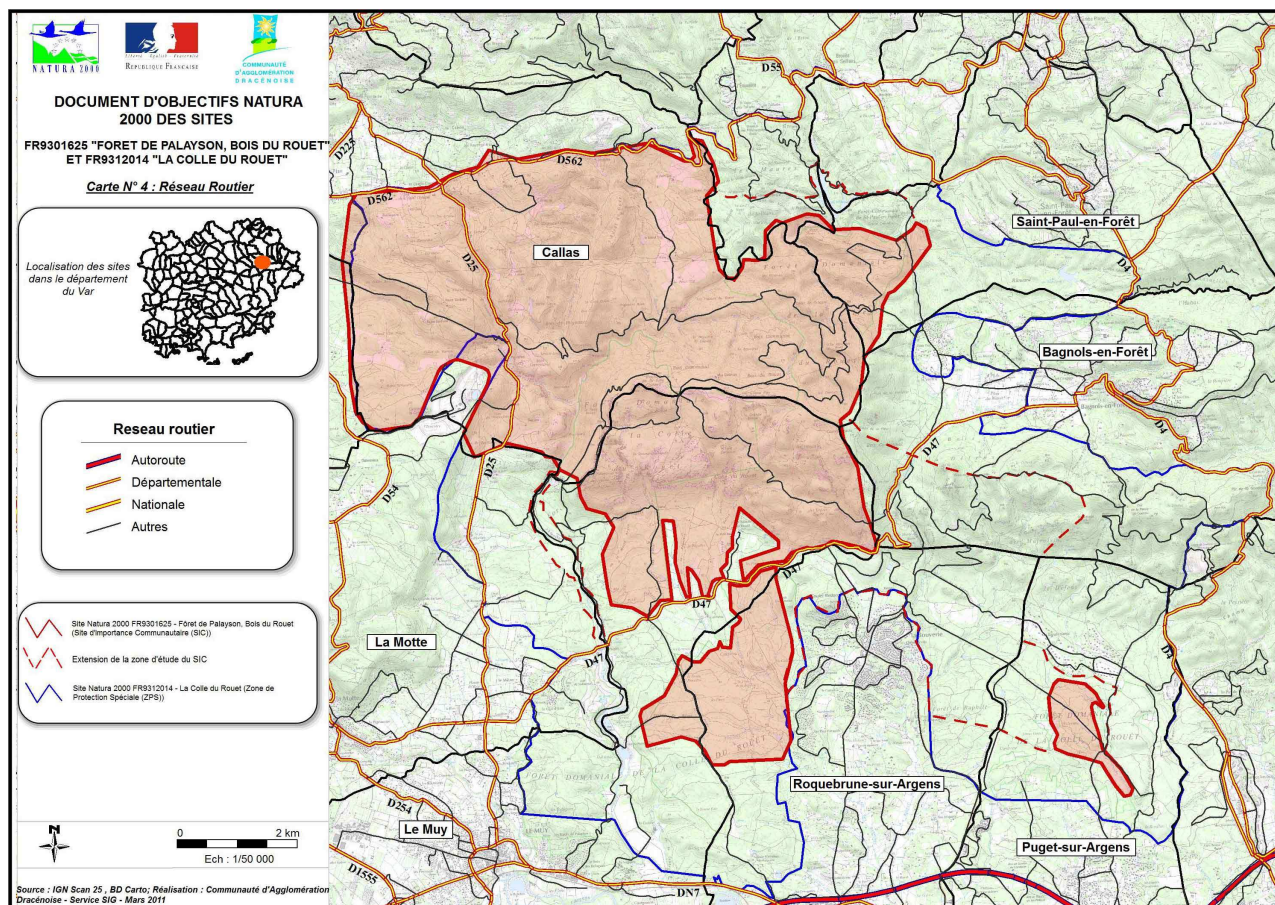
Carte 7 : Zones urbanisées sur les sites Natura 2000

L'économie et le tourisme :

L'activité touristique sur le site reste modérée et ne constitue pas un atout majeur pour l'économie locale. Le tourisme du site n'est pas pourvoyeur d'une activité économique créant des emplois. Les emplois liés au tourisme sur les communes concernées par Natura 2000 ne s'expliquent pas en fonction du site Natura 2000.

6.2 Le réseau routier

Le site Natura 2000 se situe au cœur d'un réseau routier. Le maillage du réseau routier encercle le site Natura 2000 de la Colle du Rouet, offrant une ouverture sur ce dernier (cf carte 8 – annexe 4 de l'atlas cartographique).



Carte 8 : Réseau routier des sites Colle du Rouet / Forêt de Palayson, Bois du Rouet

- Au nord du site, la D562 longe le site et permet de relier Callas à Seillans et Fayence. Elle traverse le pays de Fayence en passant par Callas. Il s'agit d'un axe économique pour les communes du nord du site Natura 2000.
- A l'est du site, la D4 dessert Saint-Paul-en-Forêt et Bagnols-en-Forêt selon un axe nord/sud.
- Au sud du périmètre Natura 2000, deux axes routiers desservent les communes de Puget, Roquebrune et le Muy. Il s'agit de la D7 et de l'autoroute A8, qui se superposent. Ces deux axes routiers sont parallèles à la D562. Ce sont des axes très fréquentés, notamment pendant la période estivale, puisqu'ils font le lien entre Toulon et Nice. La D7 est un axe à la fois commercial et urbain.
- Parallèle à la D4, la D25 à l'ouest du site Natura 2000 part du Muy pour rejoindre Callas en passant par la Motte. Cet axe traverse la plaine agricole de l'Endre qui se situe sur la commune de la Motte et les gorges de Pennafort au niveau de Callas.
- Il y a un autre axe routier concerné par Natura 2000. La D47, qui part de la Motte et rejoint Bagnols-en-Forêt, en traversant le cœur du site par Roquebrune, selon un axe ouest/est. Cette voirie passe par le col de la Colle Rousse, via les gorges du Blavet et le quartier de la Bouverie de

Roquebrune, avant d'arriver sur Bagnols-en-Forêt. Elle est sinueuse donc moins fréquentée que les autres axes cités ci-dessus. La RD47 apporte la seconde entrée sur la commune de Bagnols.

L'accès à pied au site Natura 2000, se fait au travers des pistes DFCI qui desservent l'ensemble de la Colle du Rouet, et qui débutent à partir de ses diverses routes départementales.

Hormis la D7, le réseau routier du site n'est pas saturé en dehors de la saison estivale. Ce réseau permet essentiellement de relier les communes du site entre elles. Les principaux réseaux viaires largement fréquentés et saturés pour accéder à ces communes se situent hors du site. Par exemple, la majorité de la population qui va sur Saint-Paul-en-Forêt ou sur Fayence emprunte l'autoroute et la route du lac de Saint Cassien pour s'y rendre.

Autre exemple, les personnes qui veulent se rendre à la Motte viennent pour la plupart du temps de Draguignan ou du Muy, et donc n'empruntent pas les routes bordant le site Natura 2000.

Pendant la période estivale, ce réseau est largement emprunté par les touristes mais il n'est pas saturé.

Par contre, la D7 est toute l'année très fréquentée et souvent saturée en fonction des horaires, des périodes de week-end et de vacances scolaires car elle représente l'axe de desserte du littoral, notamment pour toute la population du pays dracénien. En période estivale, cette voirie est souvent engorgée.

6.3 Les transports aux abords du site

Une ligne ferroviaire traverse le territoire d'est en ouest et est ponctuée par, entre autre, une gare aux Arcs-sur-Argens (qui est bien avant le Muy) et une autre à Fréjus (après Puget-sur-Argens). Cette ligne n'a pas d'impact par rapport au site car ces deux gares, qui sont les plus proches du site, sont trop éloignées géographiquement du périmètre Natura 2000.

Le dispositif est complété par un réseau de bus dont la fréquence de desserte ne permet cependant pas de réduire de manière notable le trafic automobile. Seule la D25 reliant le Muy à Callas n'est pas desservie par les bus. Ce dispositif est mis en place par Var'Lib.

Il y a trois lignes différentes, à savoir :

- sur la D4, la ligne de bus 3602 part de Fayence pour aller jusqu'à Puget, en passant par Saint-Paul et Bagnols.

- sur la D562, la ligne de bus 3201 relie Fayence à Callas, en passant par Seillans.

- sur la D7, la ligne de bus 2602 dessert la Motte, le Muy, Roquebrune et Puget.

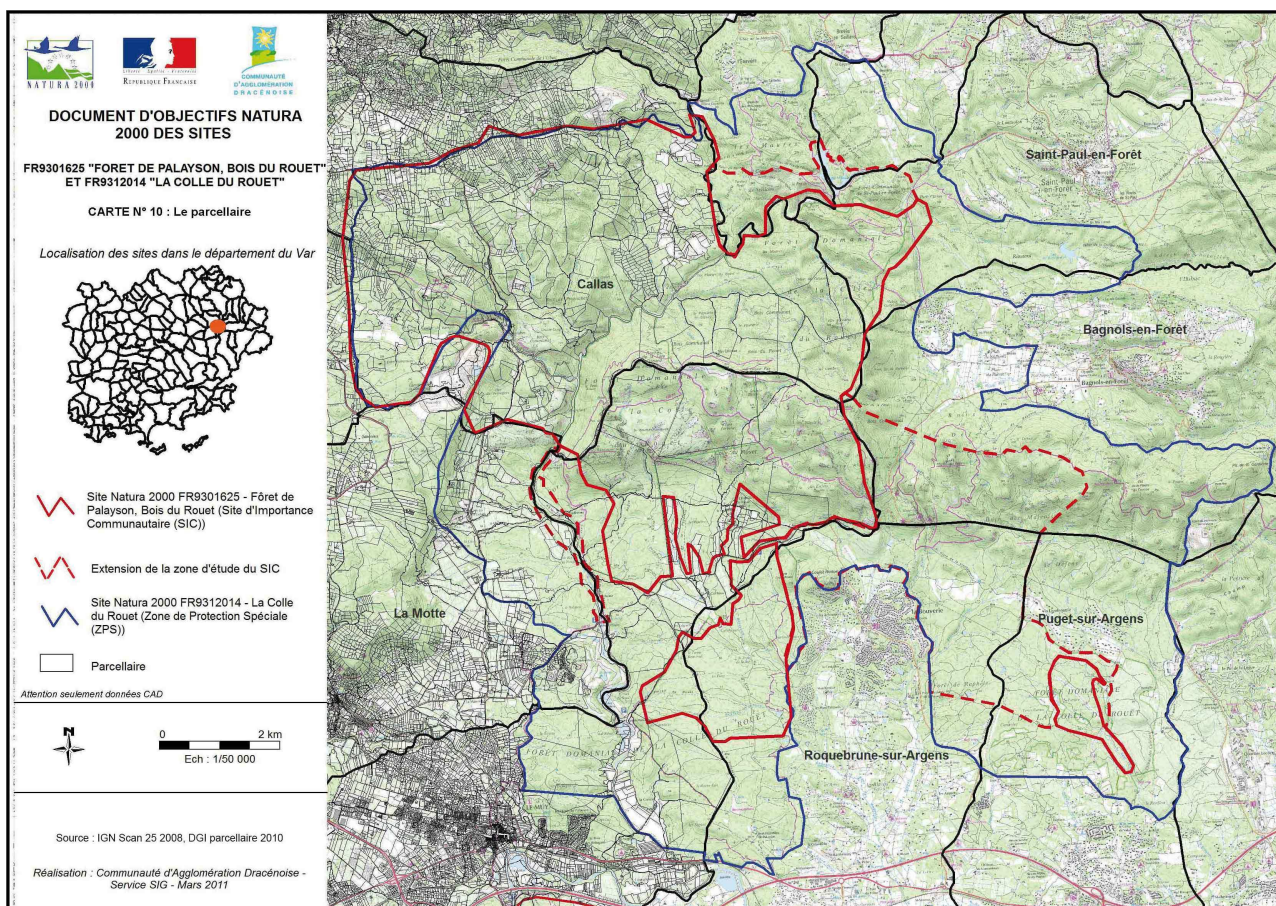
La fréquentation des rotations par jours est variable selon les lignes : 4 rotations par jour pour les lignes 3201 et 3602, et 9 rotations par jours pour la ligne 2602.

Concernant les modes de transport doux sur le site Natura 2000, les pistes cyclables sont inexistantes.

7. Le foncier

7.1 Répartition

Le zonage parcellaire sur les sites « Colle du Rouet » et « Forêt de Palayson, Bois du Rouet » est le suivant (cf carte 9 – annexe 10 de l’atlas cartographique : parcellaire des communes de la CAD uniquement) :



Carte 9 : Parcellaire des sites Natura 2000 Colle du Rouet / Forêt de Palayson, Bois du Rouet pour les communes de la CAD

Au nord et à l’ouest du site Natura 2000, sur les communes de Callas et La Motte, le nombre de parcelles est important et ces dernières sont de petites tailles : ces parcelles appartiennent essentiellement à des propriétaires privés.

Nous n’avons pas eu le parcellaire sur les communes hors CAD.

7.2 Les propriétaires

La propriété foncière joue un rôle essentiel dans les politiques d’aménagement du territoire. Sur les sites, on observe trois grands propriétaires : privé, communal et Etat (cf carte 10 – annexe 9 de l’atlas cartographique).

La carte qui figure ci-dessous et l'analyse des propriétaires du site ne sont pas exhaustives. En effet, nous n'avons pas eu le cadastre pour les communes hors CAD et il aurait été souhaitable de coroborer la carte du foncier avec celle du cadastre. De ce fait, les domaines privés des communes ne sont donc pas connus (comme par exemple, des forêts privées des communes).

L'analyse ci-dessous ne prend en compte que les forêts domaniales et communales, mais pas les forêts non communales appartenant aux communes.

Les propriétaires publics et privés se partagent équitablement le site Natura 2000.

a- Publics

Les propriétaires publics représentent 50% du site de la Colle du Rouet. Les propriétaires publics se partagent entre de la forêt communale appartenant aux communes et de la forêt domaniale appartenant à l'état. L'ensemble des forêts du site de la Colle du Rouet est géré par l'ONF.

Les communes détiennent 3100 ha (27%) en Natura 2000, et l'état détient 2633 ha (23%).

Sur le site Forêt de Palayson, Bois du Rouet, les propriétaires publics représentent 53% du site, avec 18% (900 ha) de surface communal et 35 % (1784 ha) de surface domaniale de l'Etat.

b- Privés

Le reste du site est soit privé, soit du domaine privé des communes ; ce qui représente une surface de 5827 ha du le site de la Colle du Rouet (50%) et 2376 ha (47%) du site Forêt de Palayson, Bois du Rouet.

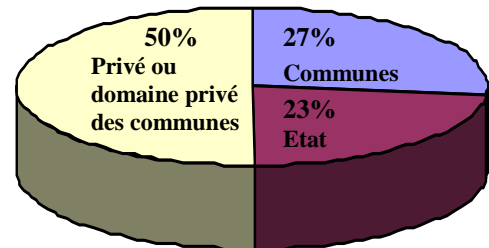


Figure 6 : Répartition des propriétaires du site « La Colle du Rouet »

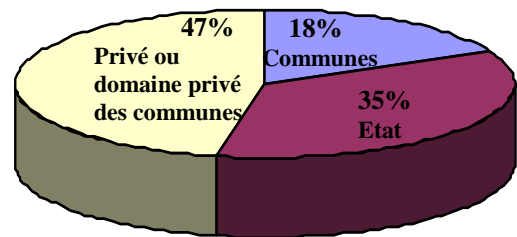
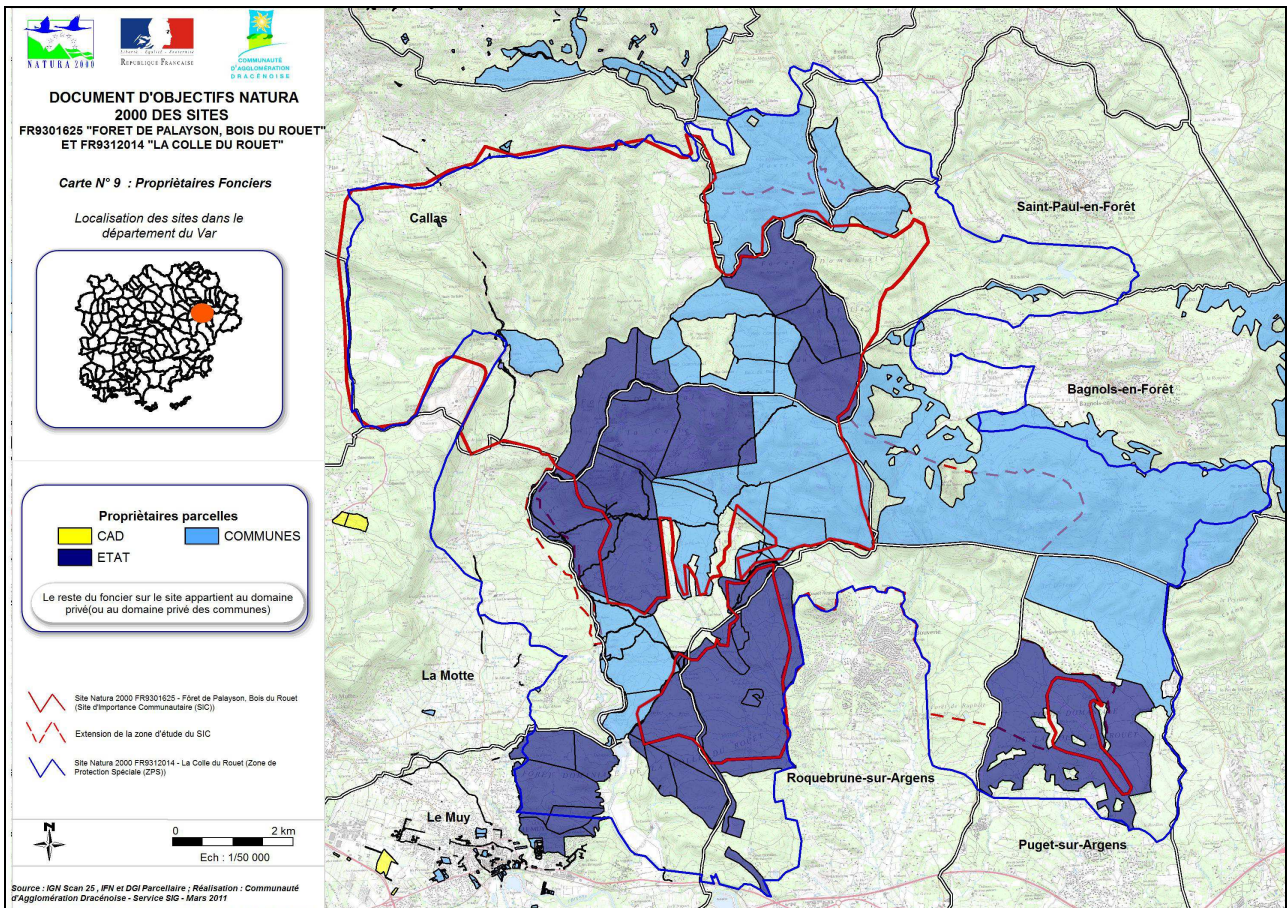


Figure 7 : Répartition des propriétaires du site « Forêt de Palayson, bois du Rouet »



Carte 10 : Localisation des grandes catégories de propriétaires des sites Natura 2000 Colle du Rouet / Forêt de Palayson, Bois du Rouet

8. Urbanisme et planification

8.1 Documents d'urbanisme

a- Les Plans d'urbanisme : POS et PLU

La stratégie de gestion des sols est une information primordiale pour la démarche Natura 2000, puisqu'elle définit l'avenir des espaces et donc des habitats. Le document d'urbanisme en vigueur dans les communes concernées par Natura 2000 figure ci-dessous :

Communes	Document d'urbanisme en vigueur	Année d'approbation du plan d'urbanisme	Révisions à venir
Callas	POS / PLU en cours	1999	
La Motte	POS / PLU en cours	1983	
Le Muy	POS / PLU en cours	1977	
Roquebrune	POS / PLU en cours	1971	
Puget	POS / PLU en cours	1982	
Bagnols	POS / PLU en cours	1986	
Saint Paul	Règlement national d'urbanisme / PLU en cours	2008	
Fayence	POS	1991	
Seillans	POS / PLU en cours	1987	

Tableau 8 : Document d'urbanisme des communes des sites Natura 2000

Consécutivement à la loi SRU (Loi relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbain) de 2000, les POS (Plan d'Occupation des Sols) deviennent PLU (Plan Local d'Urbanisme).

Le PLU est un outil de gestion du sol, qui organise le cadre de vie à l'échelle communale. C'est un outil réglementaire, qui définit et règle l'usage des sols sur l'ensemble du territoire. Il concerne toutes les parcelles, qu'elles soient privées ou publiques. Il détermine notamment les droits à construire et les conditions d'évolution attachées à chaque parcelle de la commune.

Ce document juridique, de portée générale, s'impose à tous, particuliers et administrations. Il sert de référence obligatoire à l'instruction des demandes d'occupation et d'utilisation du sol, comme par exemple les permis de construire.

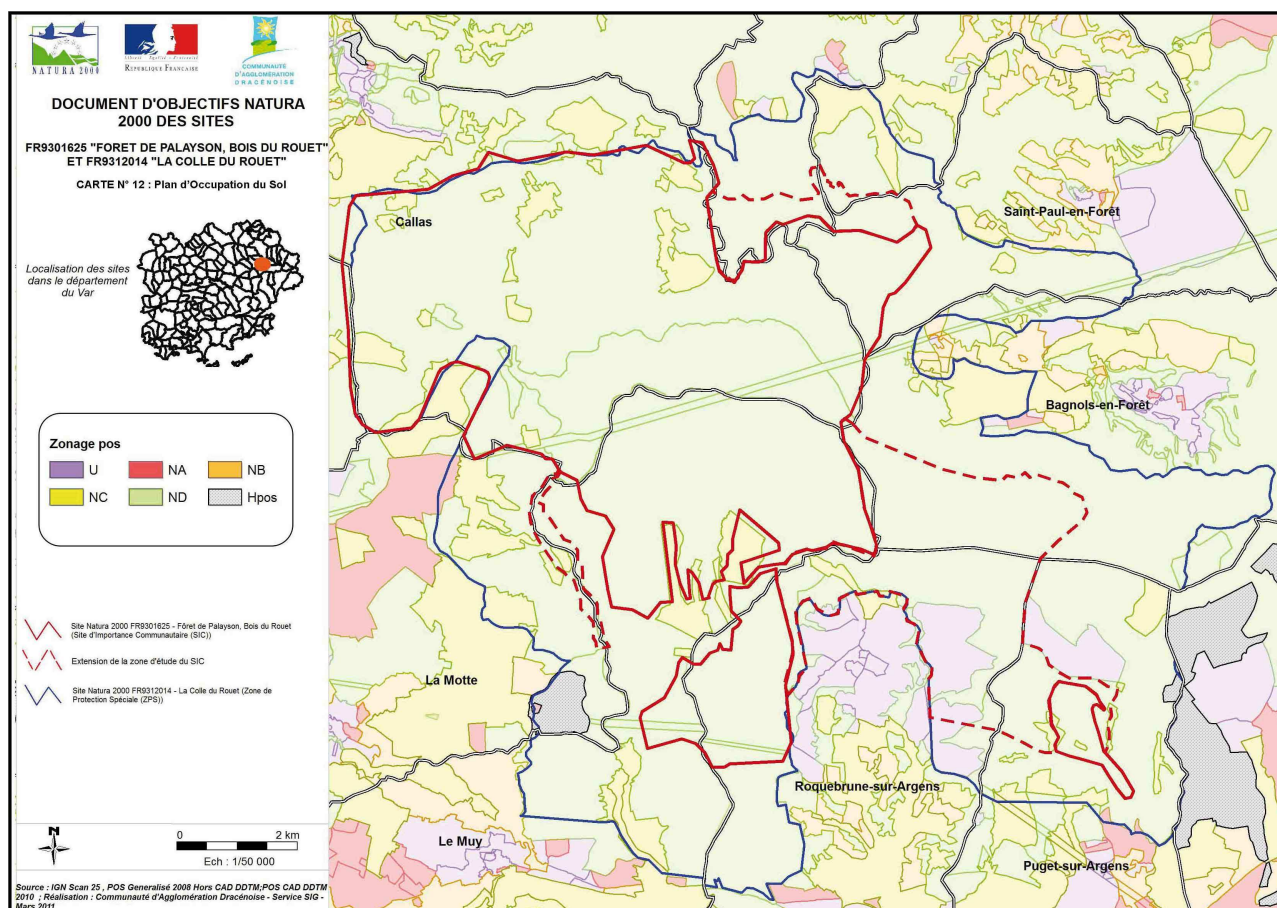
Hormis Saint-Paul-en-Forêt, les PLU des communes sont en cours d'élaboration. Le document d'urbanisme actuellement en vigueur est donc le POS, qui a été créé par la Loi d'orientation foncière en 1967. Les POS gardent toute leur validité juridique tant qu'ils n'ont pas été transformés en PLU. Les PLU ont la même base juridique et fonctionnelle que les POS, mais incluent en plus les PADD (Plan d'Aménagement et de Développement Durable), dans le but de prendre en compte le souhait des communes pour l'évolution écologique de leur territoire.

La quasi-totalité des sites Natura 2000 "Colle du Rouet" et "Forêt de Palayson, Bois du Rouet" est classée en zone naturelle (Nd) selon ces plans d'urbanisme, c'est-à-dire en zone naturelle qu'il convient de protéger, auxquels se superposent des Espaces Boisés Classés (EBC). Le reste du site étant classé en zone agricole (Nc).

La répartition du zonage des sites Natura 2000 selon les POS des communes est la suivante (cf carte 11 – annexe 12 de l’atlas cartographique) :

Tableau 9 : Zonage du site Forêt de Palayson, Bois du Rouet			
Nd – Zones Naturelles	Nc – Zones Agricoles	U – Zone Urbaine	Surface total du site
94 %	6 %	-	100 %
4 764 ha	305 ha	1 ha	5 056 ha

Tableau 10 : Zonage du site Colle du Rouet						
Nd – Zones Naturelles	Nc – Zones Agricoles	U – Zone Urbaine	Na – Zones d’Urbanisation futur	Nb – Zone urbanisée de fait (pas prévu de renforcer)	Hpos – Tout ce qui sort du POS pour la réglementation (ZAC, parc d’activité)	Surface total du site
86,7 %	9,2 %	1 %	2,1 %	0,2 %	0,8 %	100 %
10025 ha	1065 ha	120 ha	245 ha	20 ha	85 ha	11 560 ha



Carte 11 : POS des sites Colle du Rouet / Forêt de Palayson, Bois du Rouet

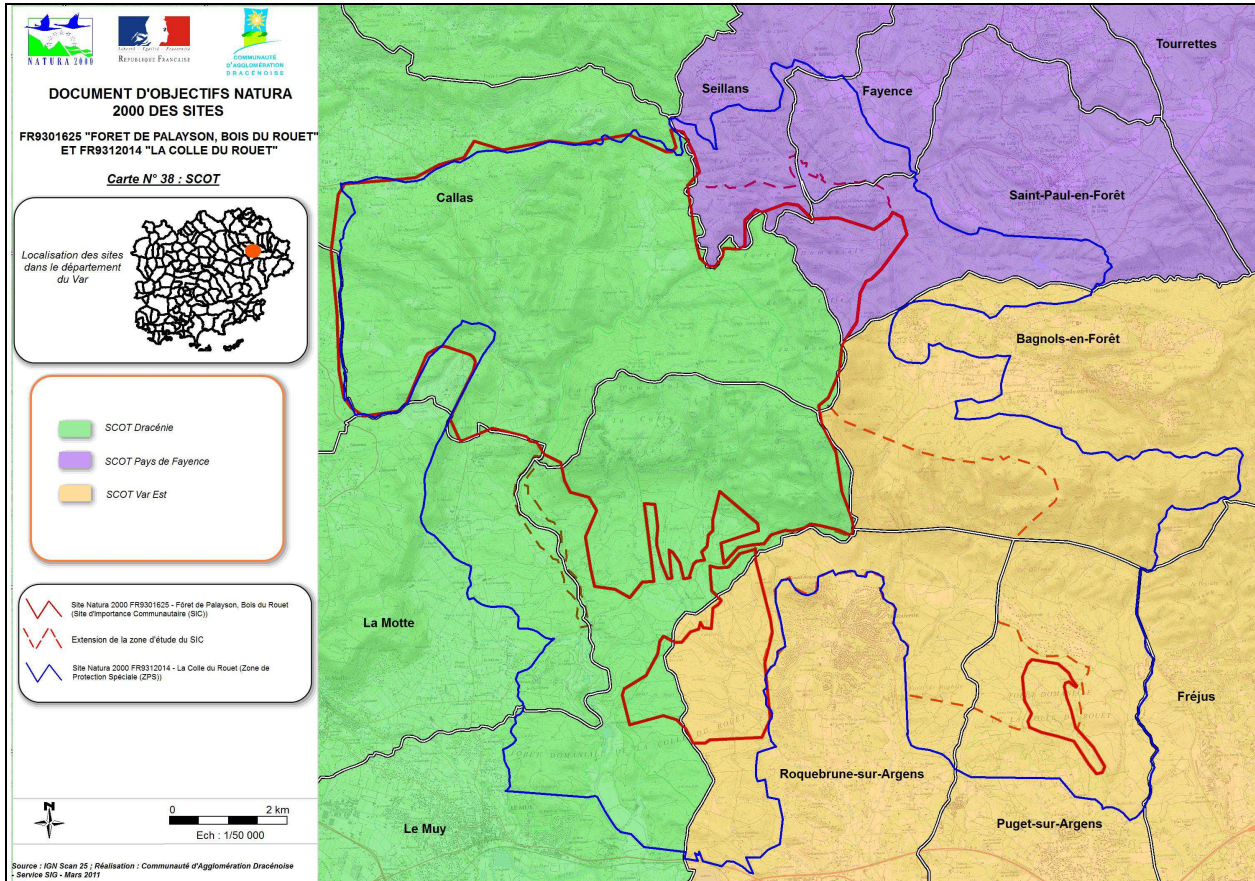
Les PLU des communes seront mis en compatibilité avec les Schémas de Cohérence Territoriale (SCOT de la Dracénie, SCOT Var Est, SCOT Pays de Fayence), lorsque ces derniers seront approuvés.

8.2 Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT)

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), créé par la loi SRU du 13 décembre 2000, est l'outil de conception et de mise en œuvre d'une planification intercommunale. Il définit l'évolution d'un territoire dans la perspective du développement durable. Il est le document d'urbanisme qui fixe à l'échelle de plusieurs communes ou regroupement de communes, les orientations fondamentales de l'organisation d'un territoire, afin de préserver un équilibre entre zones urbaines, industrielles, touristiques, agricoles et naturelles.

Le site est concerné par trois SCOT, qui sont en cours d'élaboration (cf carte 12 – annexe 54 de l'atlas cartographique) :

- Le SCOT de la CAD qui intègre les communes du Muy, de La Motte, et de Callas. Son élaboration est à la charge de la Communauté d'Agglomération Dracénoise, qui a été créée le 31 octobre 2000. Le périmètre du SCOT de la Dracénie a été publié par arrêté préfectoral le 11 juillet 2002. Il épouse le périmètre de la CAD (cf carte 12).
- Le SCOT Pays de Fayence qui intègre les communes de Fayence, Seillans et Saint-Paul-en-Forêt. Il est en cours d'élaboration par la communauté de commune du Pays de Fayence, qui a été créée le 1er février 2006. Le périmètre du SCOT a fait l'objet d'un arrêté préfectoral le 21 août 2006.
- Le SCOT Var Est qui intègre les communes de Puget-sur-Argens, Bagnols-en-Forêt et Roquebrune-sur-Argens. C'est le Syndicat Mixte "Scot Var Est", créé par arrêté préfectoral du 2 décembre 2002, qui en est en charge de son élaboration.



Carte 12 : SCOT des sites Colle du Rouet / Forêt de Palayson, Bois du Rouet

8.3 Autres outils de planification ou de gestion

a- Le SDAGE

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Rhône-Méditerranée-Corse, approuvé par le Comité de Bassin et le Préfet coordonnateur de bassin le 20 décembre 1996, et institué par la loi sur l'eau du 3 janvier 1992, est un instrument de planification qui fixe les « orientations fondamentales » d'une gestion équilibrée et concertée de l'eau et des milieux aquatiques, à l'échelle de l'ensemble du bassin Rhône-Méditerranée-Corse pour les 10 à 15 années à venir.

Au-delà de ces orientations générales, le SDAGE, sur la base d'un état des lieux du bassin, préconise des orientations plus spécifiques aux 29 territoires du bassin. Concernant les fleuves côtiers Est (qui comprennent l'Argens et la Nartuby), les axes suivants doivent être envisagés :

- employer tous les moyens existants pour lutter contre les pollutions (modernisation, amélioration de la collecte et de la gestion...),
- améliorer la situation piscicole (modulation des débits réservés, franchissement des obstacles),
- diversifier et équilibrer les sources d'approvisionnement en eau,
- entretenir et réhabiliter les canaux et les gérer correctement,
- améliorer la gestion des risques liés aux inondations,
- protéger les réservoirs alluviaux des basses vallées (dont l'Argens),
- préserver les réservoirs karstiques (qui correspondent souvent à des aires patrimoniales riches et fragiles).

Le SDAGE Rhône-Méditerranée-Corse a été approuvé en 2009 et correspond à la révision du SDAGE approuvé en 1996. Cette révision fait suite à la transcription dans le droit français de la directive européenne sur l'eau, la DCE Eau promulguée en 2000.

Le nouveau SDAGE 2010 – 2015 est donc entré en vigueur le 21 décembre 2009 pour une durée de 6 ans. L'objectif étant d'atteindre une bonne qualité des eaux et des milieux aquatiques au vu d'un bon état écologique et chimique pour les eaux de surface et au vu d'un bon état quantitatif et chimique pour les masses d'eau souterraines, d'ici 2015. Il sera fortement marqué par les objectifs fixés sur les masses d'eau, au titre de la Directive Cadre sur l'eau. Les huit grandes orientations du SDAGE 2010 – 2015 sont :

- Intégrer les dimensions sociale et économique dans la mise en œuvre des objectifs environnementaux.
- Privilégier la prévention et les interventions à la source pour plus d'efficacité.
- Lutter contre les pollutions, en mettant la priorité sur les pollutions toxiques et la protection de la santé.
- Concrétiser la mise en œuvre du principe de non dégradation des milieux aquatiques.
- Organiser la synergie des acteurs pour la mise en œuvre de véritables projets territoriaux de développement durable.
- Préserver et développer les fonctionnalités naturelles des bassins et des milieux aquatiques.
- Gérer les risques d'inondation en tenant compte du fonctionnement naturel des cours d'eau.
- Atteindre et pérenniser l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau et en anticipant l'avenir.

b- Le Syndicat Intercommunal du Cours de l'Endre

Le Syndicat Intercommunal pour l'aménagement du cours supérieur de l'Endre a été créé par arrêté préfectoral du 06 Août 1971. Il concerne les communes de Claviers, Fayence, Saint-Paul-en-Forêt, Seillans.

L'objectif du syndicat est :

* Assurer et promouvoir toutes les actions nécessaires

- à la conservation quantitative et qualitative ;
- à l'amélioration des milieux aquatiques ;
- à la meilleure utilisation du patrimoine hydraulique.

* Construction et exploitation d'une retenue d'eau dans le vallon du Rioutard sur le territoire de la commune de Saint-Paul-en-Forêt (arrêté préfectoral du 31 Octobre 1974).

* Construction et exploitation d'une retenue d'eau sur le Riou de Méaulx située sur le territoire de Fayence, Saint-Paul-en-Forêt, Seillans (arrêté préfectoral du 09 Juillet 1980).

Le syndicat est donc en charge de l'entretien, entre autres, des lacs de Méaulx et de Rioutard.

Le lac de Méaulx, en partie sur le site Natura 2000, est à sec depuis 2006, suite à une décision du Préfet de l'époque à cause d'une fuite sur le barrage.

Actuellement, un programme d'études pour la remise en eau du lac du Riou de Méaulx et un programme de suivi pour le lac du Rioutard sont étudiés par le Syndicat.

c- Le Schéma départemental des carrières du Var (SDC)

Le Schéma Départemental des Carrières est un outil de décision pour une utilisation rationnelle des gisements minéraux et la préservation de l'environnement. Il permet la définition des conditions générales d'implantation des carrières dans le département.

Le SDC du Var a été approuvé par le Préfet le 22 novembre 2001 et a été réalisé par le BRGM. Il assure une gestion harmonieuse des ressources naturelles.

Le document du SDC du Var se présente sous forme d'un rapport accompagné de cartes présentant les gisements et les contraintes environnementales.

Le rapport est découpé en 7 chapitres, à savoir :

- Introduction
- Analyse de la situation existante : étude économique, impact sur l'environnement
- Inventaire des ressources : matériaux traditionnels, matériaux de substitution
- Analyse environnementale
- Mode d'approvisionnement des marchés
- Réaménagement des carrières
- Les grandes orientations.

Ainsi, le SDC se préoccupe de la couverture des besoins en matériaux à l'échelle du Var, de la protection des paysages et des milieux naturels sensibles, de l'utilisation des matières premières au travers d'un regard économique, et de la gestion équilibrée de l'espace.

Il est consultable en version papier à la préfecture des Bouches-du-Rhône, au BRGM (Marseille), et à la DREAL PACA. Une mise à jour du SDC a été faite en 2011.

d- L'évaluation des incidences Natura 2000

L'évaluation des incidences est une démarche obligatoire pour tout projet susceptible d'affecter de façon dommageable les habitats ou espèces d'intérêt communautaire d'un site Natura 2000. Elle constitue une étude préalable qui permet de déterminer si oui ou non le projet a des incidences notables sur un site Natura 2000.

Cette évaluation analyse les effets temporaires ou permanents, directs ou indirects, que le projet est susceptible d'avoir sur le site Natura 2000 et décrit les mesures proposées par le porteur du projet pour réduire, atténuer ou compenser ces éventuels impacts.

Les textes réglementaires en matière d'évaluation des incidences Natura 2000 sont les suivants :

- Les articles 6-3 et 6-4 de la Directive "Habitats" de 1992 fondent le dispositif de l'évaluation des incidences Natura 2000.
- Le nouvel article L 414-4 du code de l'environnement, issu de la loi du 1er août 2008, fonde le nouveau régime français de l'évaluation des incidences.
- Les articles R 414-19 à 26 du code de l'environnement, issus du décret du 9 avril 2010.
- La circulaire du 15 avril 2010 d'application du décret du 9 avril 2010.
- Décret n° 2010-365 du 9 avril 2010 relatif à l'évaluation des incidences Natura 2000 - (<http://www.legifrance.gouv.fr/>).

9. Différentes protections et réglementations

9.1 Zonages à caractère environnemental

a- Les Zones Naturelles d'Intérêt Faunistique et Floristique

L'inventaire ZNIEFF (Zone Naturelles d'Intérêt Faunistique et Floristique) est un inventaire national établi à l'initiative et sous le contrôle du Ministère de l'Environnement. Il est mis en œuvre dans chaque région par les Directions Régionales de l'Environnement. Il constitue un outil de connaissance du patrimoine national de la France. L'inventaire identifie, localise et décrit les territoires d'intérêt patrimonial pour les espèces vivantes et les habitats. Il organise le recueil et la gestion de nombreuses données sur les milieux naturels, la faune et la flore.

<http://basecommunale.paca.ecologie.gouv.fr>

Une ZNIEFF est un secteur du territoire particulièrement intéressant sur le plan écologique, participant au maintien des grands équilibres naturels ou constituant le milieu de vie d'espèces animales et végétales rares, caractéristiques du patrimoine naturel régional. On distingue deux types de ZNIEFF :

- les ZNIEFF de type I, d'une superficie généralement limitée, définies par la présence d'espèces, d'associations d'espèces ou de milieux rares, remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel national ou régional ;
- les ZNIEFF de type II qui sont des grands ensembles naturels riches et peu modifiés, ou qui offrent des potentialités biologiques importantes. Les zones de type II peuvent inclure une ou plusieurs zones de type I.

Les ZNIEFF concernées par les deux sites Natura 2000 en fonction de leur type figurent dans le tableau 11 :

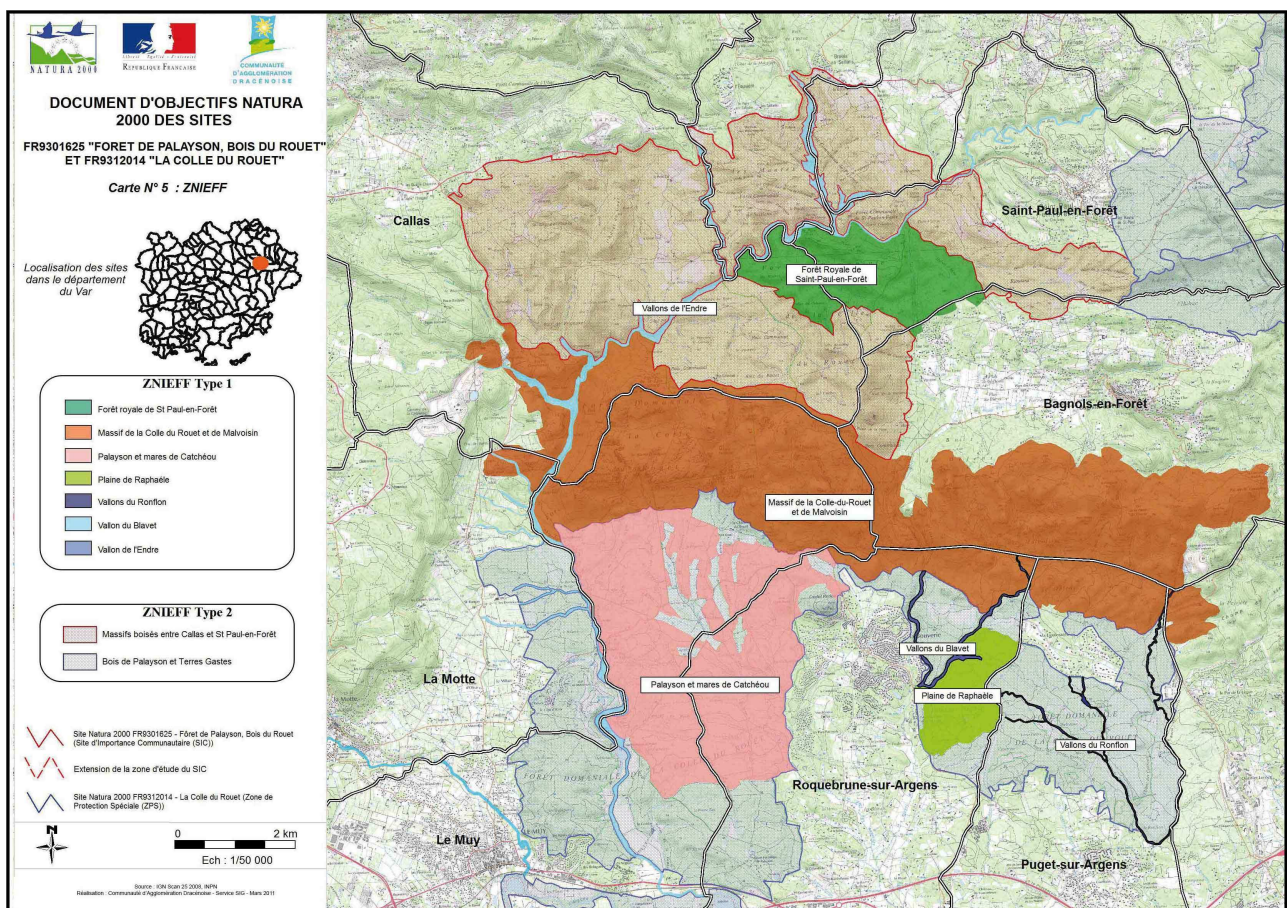
Tableau 11 : ZNIEFF des sites Natura 2000

ZNIEFF Terrestre de Type I	Nom des ZNIEFF	ZNIEFF concernées par le site Natura 2000 Colle du Rouet	ZNIEFF concernées par le site Forêt de Palayson, Bois du Rouet	Communes sur lesquelles se trouve la ZNIEFF
83-100-131	Massif de la Colle-du-Rouet et de Malvoisin	X	X	Puget-sur-Argens, Bagnols-en-Forêt, Callas, Roquebrune-sur-Argens, La Motte, le Muy
83-100-166	Vallée de l'Endre et ses affluents	X	X	Fayence, La Motte, le Muy, Roquebrune-sur-Argens, Callas, Saint-Paul-en-Forêt, Seillans
83-100-165	Forêt Royale de Saint-Paul-en-Forêt	X	X	Callas, Saint-Paul-en-Forêt, Seillans, Bagnols-en-Forêt
83-198-141	Palayson et mares de Catchéou	X	X	La Motte, le Muy, Roquebrune-sur-Argens
83-198-151	Vallons du Blavet et de ses affluents	X		Puget-sur-Argens, Roquebrune-sur-Argens
83-198-152	Plaine de Raphaële	X		Puget-sur-Argens, Roquebrune-sur-Argens
83-198-167	Vallons du Ronflon et de ses affluents	X	X	Bagnols-en-Forêt, Puget-sur-Argens

ZNIEFF Terrestre de Type II	Nom des ZNIEFF	ZNIEFF concernées par le site Natura 2000 Colle du Rouet	ZNIEFF concernées par le site Natura 2000 Forêt de Palayson, Bois du Rouet	Communes sur lesquelles se trouve la ZNIEFF
83-144-100	Massifs boisés entre Callas et Saint-Paul-en-Forêt	X	X	Callas, Fayence, Saint-Paul-en-Forêt, Seillans, Bagnols-en-Forêt
83-198-100	Bois de Palayson et Terres Gastes	X	X	La Motte, le Muy, Roquebrune-sur-Argens, Puget-sur-Argens, Bagnols-en-Forêt

L'intérêt patrimonial de la Colle du Rouet est largement reconnu car il ne compte pas moins de 9 ZNIEFF terrestres dont 7 de type I (cf carte 13 – annexe 5 de l'atlas cartographique).

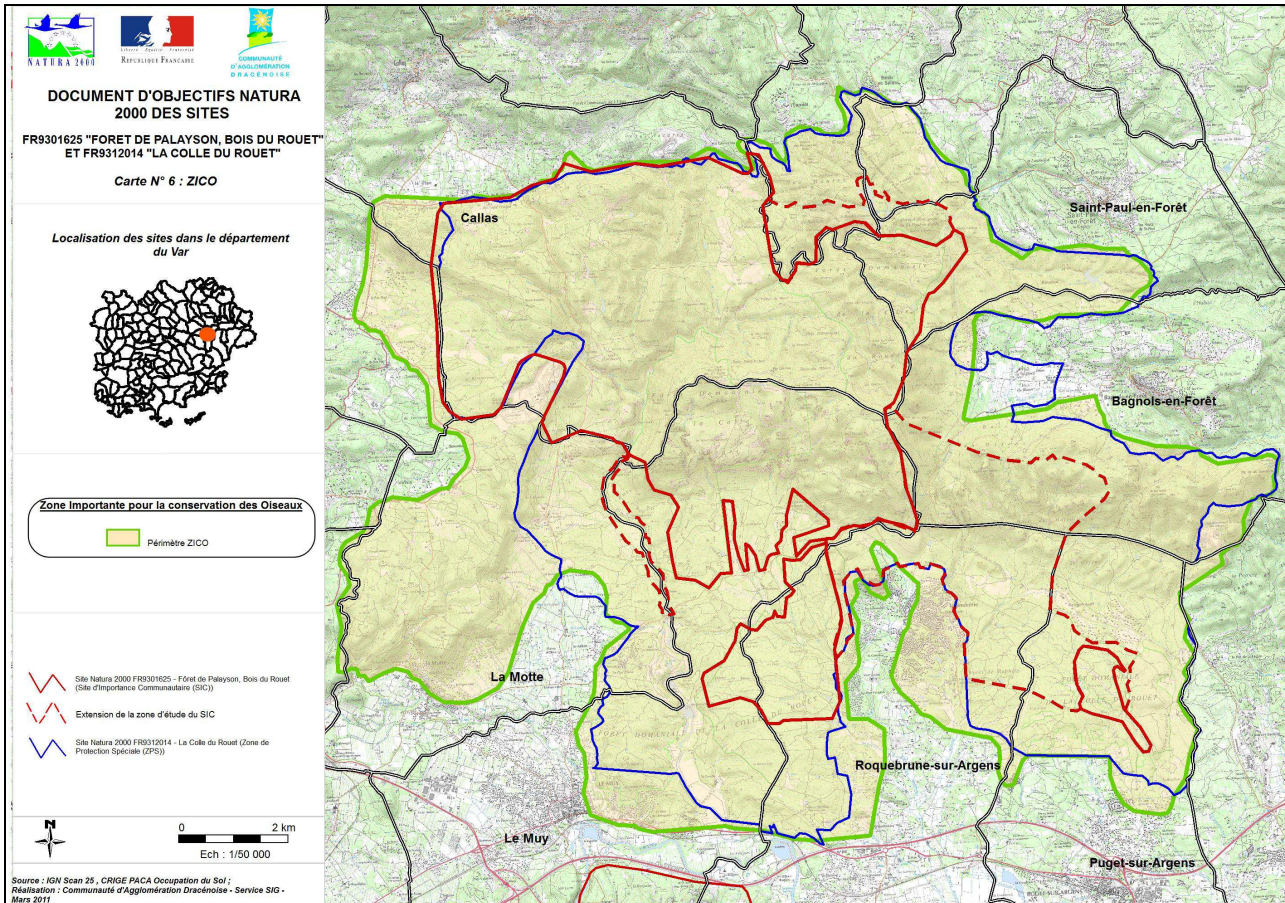
Le site Forêt de Palayson, Bois du Rouet possède dans son périmètre 7 ZNIEFF terrestres dont 5 de type I (cf carte 13 – annexe 5 de l'atlas cartographique).



Carte 13 : ZNIEFF des sites Natura 2000 Colle du Rouet / Forêt de Palayson, Bois du Rouet

b- Zone d'Importance pour la Conservation des Oiseaux (ZICO)

Une ZICO a permis de désigner le site Natura 2000 de la Colle du Rouet. Il s'agit de la ZICO « Bois de Palayson, du Rouet et de Malvoisin », qui concerne les communes du Muy, La Motte, Callas, Bagnols-en-Forêt, Roquebrune-sur-Argens et Puget-sur-Argens.



Carte 14 : Zone d'Importance pour la Conservation des Oiseaux "Bois de Palayson, du Rouet et de Malvoisin"

c- Site classé

La loi du 2 mai 1930 organise la protection des monuments naturels et des sites dont le caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque relève de l'intérêt général.

Les sites classés dont la valeur patrimoniale justifie une politique rigoureuse de préservation voient toute modification de leur aspect soumise à une autorisation préalable du Ministère de l'Environnement ou du Préfet du département après avis de la Direction Régionale de l'Environnement (DIREN), de l'Architecte des Bâtiments de France et, le plus souvent de la Commission Départemental des Sites.

Aucun site classé ne se situe sur le périmètre Natura 2000. Ils se situent tous à l'extérieur du site, au niveau des villages le plus souvent (http://www.sdap-83.culture.gouv.fr/index.php/patrimoine_protege).

- SAUT DU CAPELAN, La Motte
- EGLISE SAINT JOSEPH, Le Muy
- VIVIER MARITIME DE LA GAILLARDE, Roquebrune-sur-Argens
- PORTE SARRASINE, Seillans

d- Site inscrit

Découlant de la même législation (loi du 2 mai 1930), l'inscription à l'inventaire des sites est un mode de protection qui intervient lorsque leur classement n'est pas justifié. Dans les sites inscrits, les autorisations de construire ne sont délivrées par le Maire qu'après consultation de l'Architecte des Bâtiments de France.

Un seul site inscrit se situe sur le périmètre Natura 2000. Il s'agit de la Chapelle de la Trinité contenue dans les deux sites Natura 2000, en bordure nord, sur la commune de Callas.

Les autres sites inscrits des communes concernées par Natura 2000 se situent tous en périphérie du site, au niveau des villages le plus souvent. On compte parmi eux :

- CHAPELLE SAINT DENIS, Bagnols en Forêt
- CHAPELLE N.D DES CYPRES, Fayence
- EGLISE SAINT JEAN-BAPTISTE, Fayence
- PORTE DE VILLE, Fayence
- VILLAGES TOURRETTES-FAYENCE, Fayence
- VILLAGE ET SES ABORDS, Seillans
- CHAPELLE SAINT ROMAIN, Seillans
- CHAPELLE N.D DE L'ORMEAU, Seillans
- MOULINS DES SERRES ET ABORDS, Le Muy
- ROCHER DE ROQUEBRUNE, Le Muy et Roquebrune-sur-Argens
- TOUR ET SON CASTELET, Le Muy
- CHAPELLE SAINT PIERRE, Roquebrune-sur-Argens
- DOLMEN DE LA GAILLARDE SUR MER, Roquebrune-sur-Argens
- EGLISE SAINT PIERRE ET SAINT PAUL, Roquebrune-sur-Argens

e- Réserve de Chasse

Les réserves de chasse et de faune sauvage sont instituées par arrêté préfectoral (réserve communale) ou ministériel (réserve nationale) à l'initiative des sociétés de chasse locales ou du Préfet.

Elles ont pour objectifs de :

- contribuer au développement durable de la chasse au sein des territoires ruraux ;
- protéger les populations d'oiseaux migrateurs conformément aux engagements internationaux ;
- assurer la protection des milieux naturels indispensables à la sauvegarde d'espèces menacées ;
- favoriser la mise au point d'outils de gestion des espèces de faune sauvage et de leurs habitats ;
- contribuer au développement durable de la chasse au sein des territoires ruraux.

En général, tout acte de chasse y est interdit. Toutefois, l'arrêté d'institution peut prévoir la possibilité d'exécuter un plan de chasse ou de gestion, lorsque celui-ci est nécessaire au maintien des équilibres biologiques et agro-sylvo-cynégétiques. Ce plan doit être en adéquation avec la préservation du gibier et de sa tranquillité.

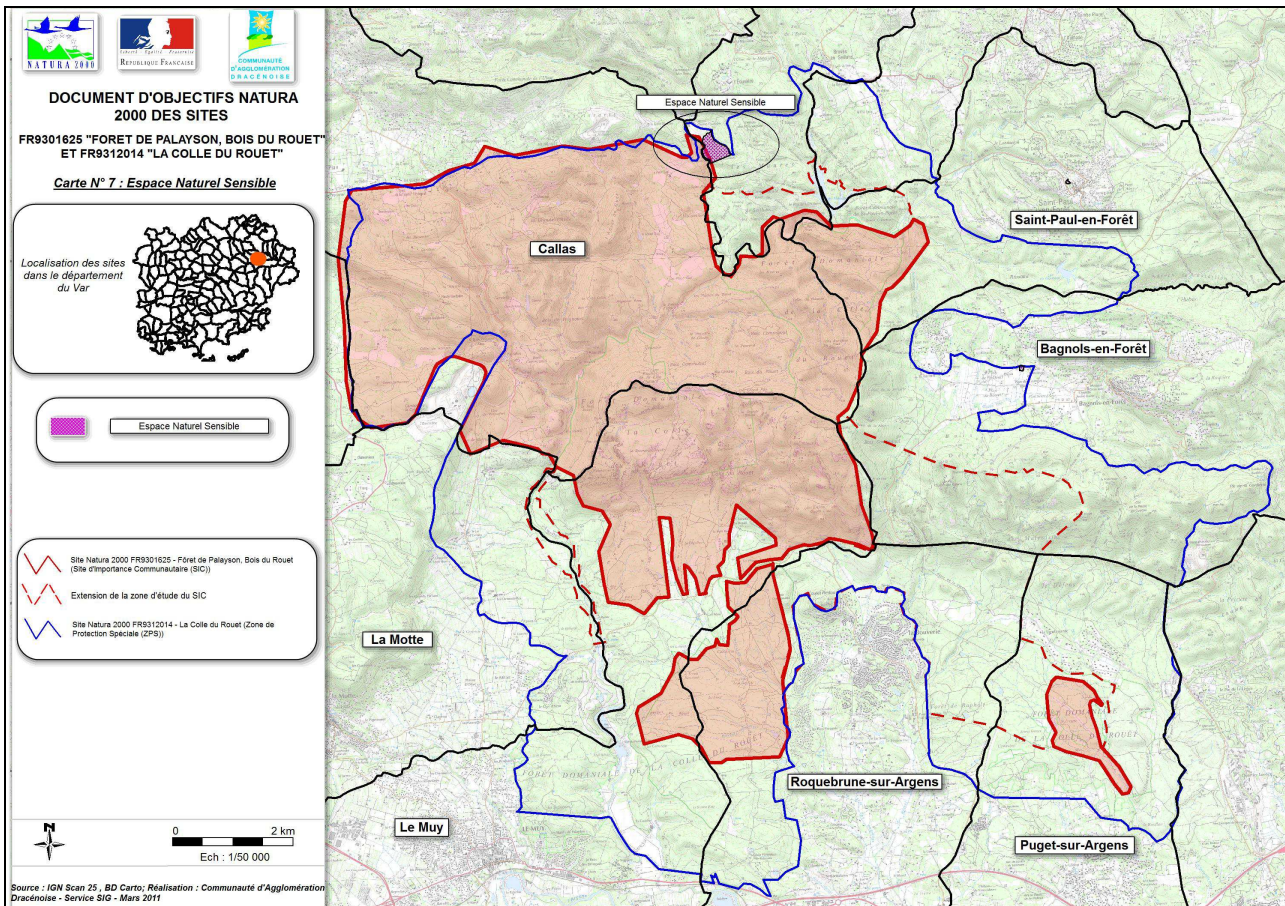
Sur la zone Natura 2000, les réserves cynégétiques représentent environ 750 ha : à Bagnols il y a 500 ha en réserve et 250 ha à Fayence.

f- Espace Naturel Sensible

Un espace naturel sensible est un site qui présente une valeur patrimoniale au regard de ses caractéristiques paysagères, de sa faune ou de sa flore. Les ENS s'inscrivent au travers d'une politique de conservation et de valorisation des sites naturels. Ils sont mis en place par le Conseil Général, afin de préserver, reconquérir et valoriser des espaces qui présentent des caractéristiques écologiques et/ou paysagères remarquables ou menacées. Ils sont ainsi un outil de protection et un élément primordial de la politique d'aménagement du territoire et de développement durable.

Il y a un ENS qui est recensé dans le périmètre Natura 2000 : il s'agit d'un espace forestier (forêt des Maures) situé au sud de la commune de Seillans (cf carte 15 – annexe 7 de l'atlas cartographique).

Un autre ENS se situe à proximité du périmètre Natura 2000, sur la commune de Roquebrune-sur-Argens et du Muy : le Rocher de Roquebrune. Particulièrement riche sur le plan paysager, patrimonial, géologique et écologique, cet ENS fait partie des sites majeurs de nature.

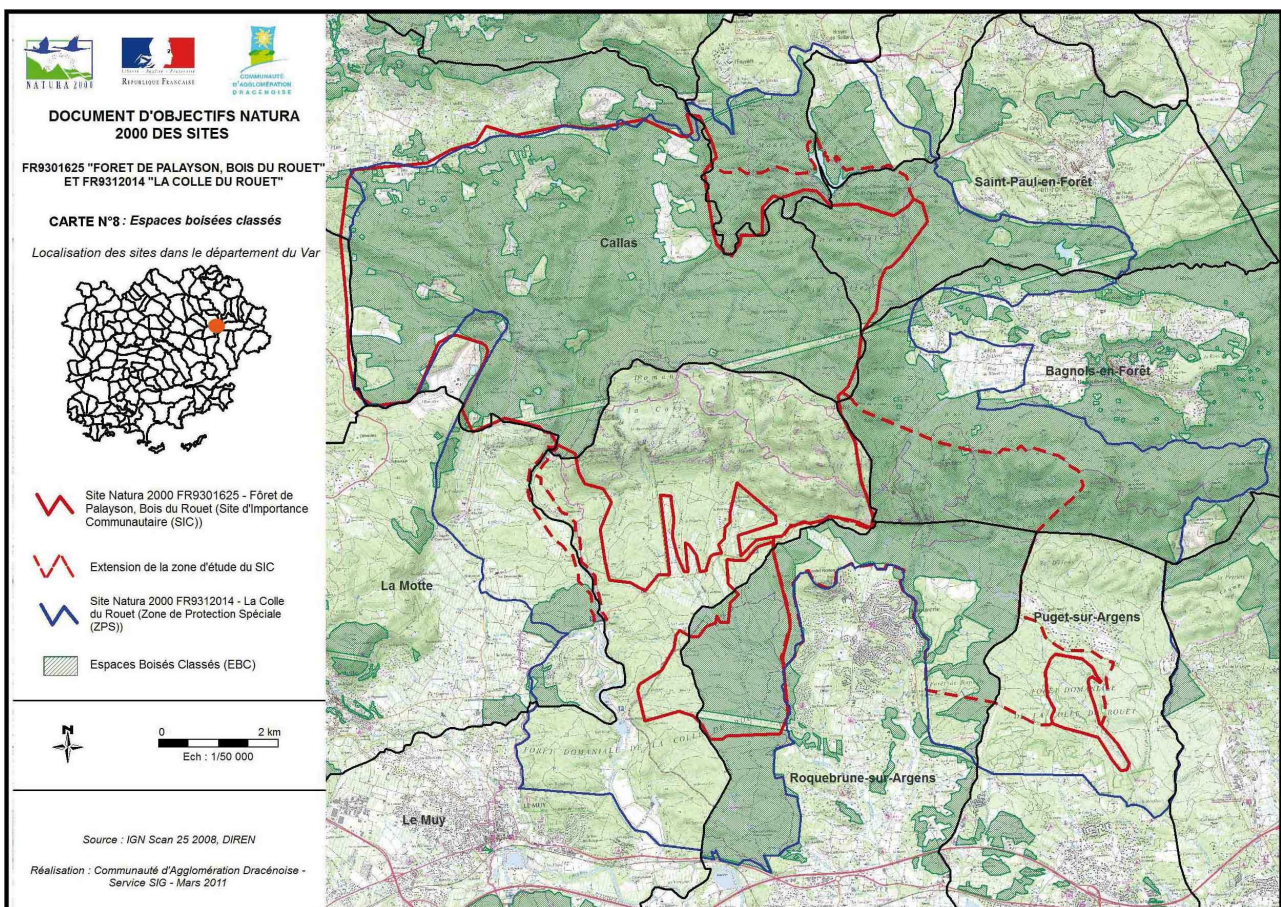


Carte15 : Espace Naturel Sensible sur les sites Natura 2000 Colle du Rouet / Forêt de Palayson, Bois du Rouet

g- Espaces boisés classés

Les espaces boisés classés ont pour objectif la protection ou la création de boisements ou d'espaces verts, particulièrement en milieu urbain ou péri-urbain. Le classement des EBC, qui n'est possible que dans le cadre de procédure de révision des POS et des PLU, et qui est institué par les collectivités publiques, peut concerner les bois, forêts et parcs, qu'ils relèvent ou non du régime forestier, qu'ils soient enclos ou non et attenants ou non à des habitations. Ce classement peut également s'appliquer à des arbres isolés, des haies ou réseaux de haies, des plantations d'alignements (<http://www.conservation-nature.fr> le 22/09/2010).

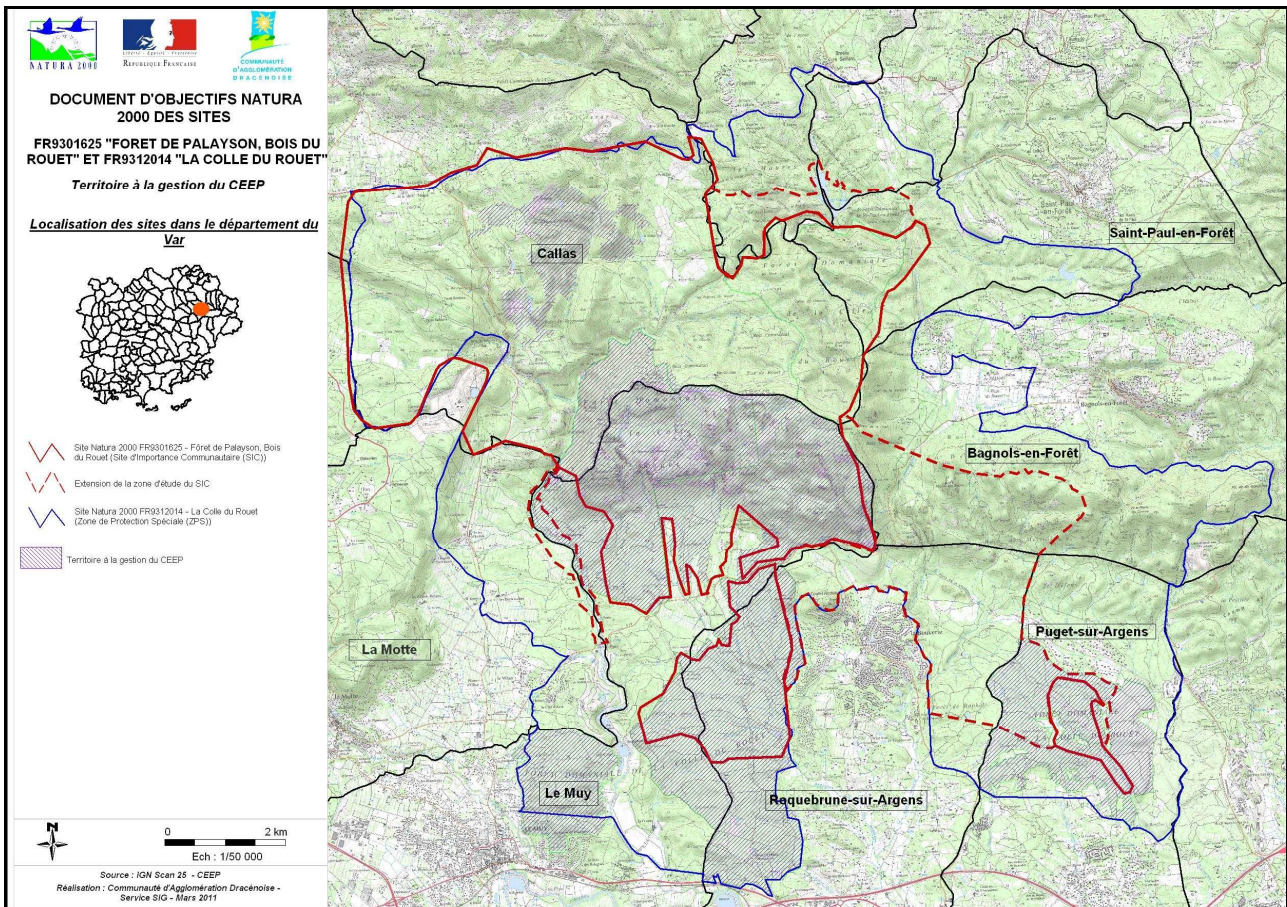
63% du site « Forêt de Palayson, Bois du Rouet » est classé en EBC (3210 ha) et 55% du site « La Colle du Rouet » est classé en EBC (6340 ha) (cf carte 16 – annexe 8 de l'atlas cartographique).



Carte 16 : Espace Boisé Classé des sites Natura 2000 Colle du Rouet / Forêt de Palayson, Bois du Rouet

h- Périmètre de gestion concertée

Le CEEP, Conservatoire des Etudes et des Ecosystèmes de Provence, intervient sur 3500 ha au sein du site de la Colle du Rouet (cf carte 17 – annexe 56 de l’atlas cartographique).



Carte 17 : Zones dont le gestionnaire est le CEEP sur les sites Natura 2000 Colle du Rouet / Forêt de Palayson, Bois du Rouet

Une convention bipartite sur les forêts domaniales et tripartite pour les forêts communales a été entreprise depuis 2004 entre l'ONF, la commune du Muy et le CEEP. Ce partenariat est issu du programme LIFE 'Mares temporaires méditerranéennes'. Cette convention vise à apporter des conseils de gestions et à organiser des actions de conservation ponctuelles à ces milieux. Plus précisément, elle concerne l'expertise écologique des mares et zones humides des forêts domaniales et communales du Muy sur la Colle du Rouet (3132 ha). Dans ce cadre, le CEEP assiste l'ONF et la commune dans leur démarche de gestion forestière en respectant la biodiversité du site. Le CEEP et l'ONF sensibilisent également les usagers de la forêt et les habitants du Muy.

Au travers des partenariats, le CEEP intervient également sur le site en développant des actions de suivi sur les mares temporaires et les peuplements associés, ainsi que sur l'avifaune nicheuse.

De plus, le CEEP est gestionnaire sur la commune de Callas sur 300 ha pour le site de la Joyeuse-La Grande Pinède. Ce site a été proposé au Réseau des Réserves Naturelles Régionales. Au sein de ce site, le CEEP met en œuvre un plan de gestion, assure des suivis scientifiques, des travaux de gestion spécifiques aux espèces les plus rares, notamment la Tortue d'Hermann. Pour ce faire, quatre conventions ont été signées entre le CEEP et des propriétaires de Callas.

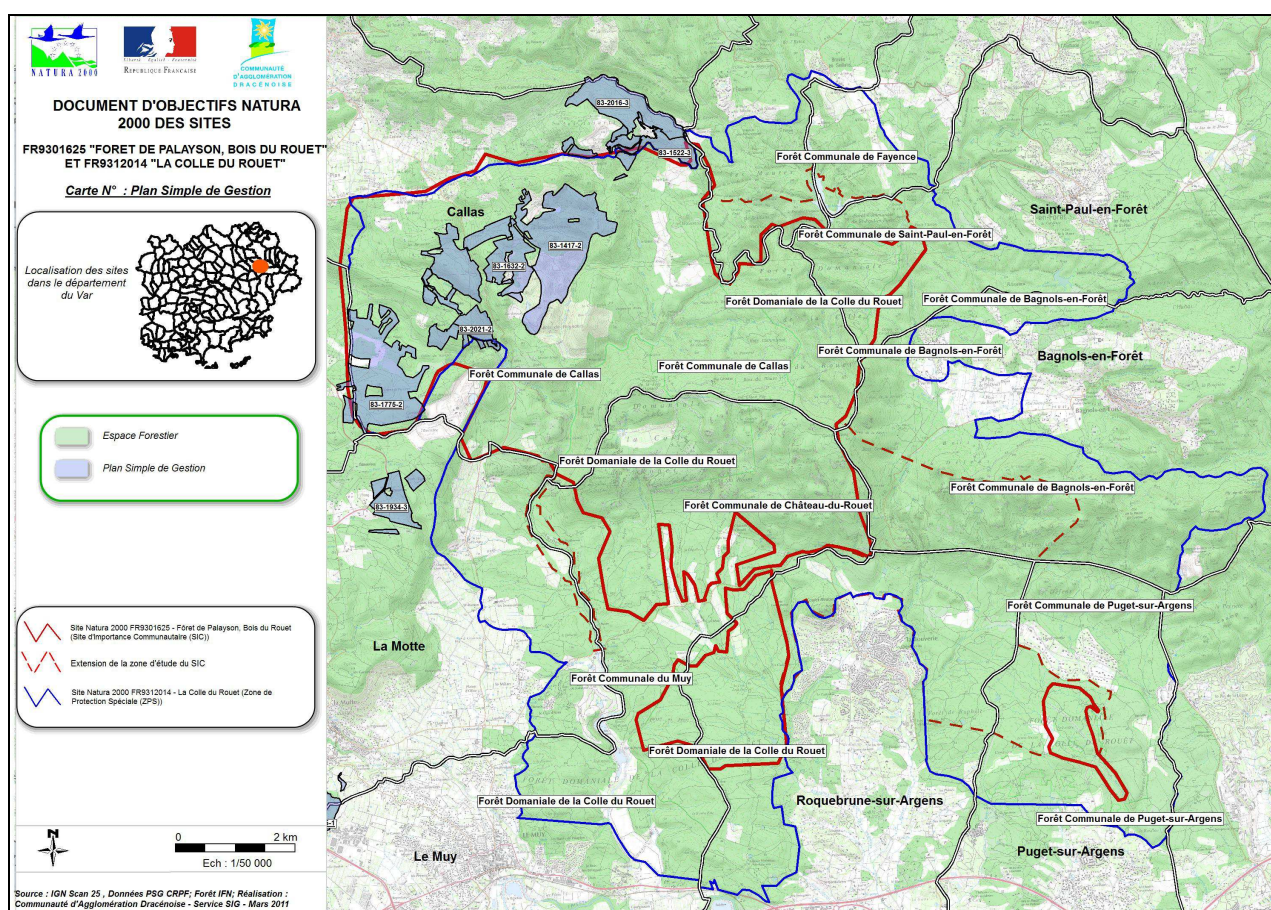
L'objectif de cette veille foncière s'inscrit dans une démarche de sensibilisation des propriétaires à la richesse de leurs domaines. Le CEEP a également une emprise dans la forêt domaniale de la Colle du Rouet, au niveau de la commune de Puget-sur-Argens.

i- Les aménagements forestiers et les plans simples de gestion

La gestion durable des forêts est un enjeu très important sur le territoire. Elle est prise en compte dans les aménagements forestiers et les plans simples de gestion (PSG). Il s'agit d'outils de planification des actions à mener dans les forêts qui relèvent du régime forestier (forêt domaniale et forêt des collectivités locales), et dans les forêts privées pour les PSG.

L'article L 1^{er} du Code Forestier dispose que « la politique forestière a pour objet d'assurer la gestion durable des forêts » et que celle-ci « garantit leur diversité biologique, leur productivité, leur capacité de régénération, leur vitalité et leur capacité à satisfaire les fonctions économique, écologique et sociale pertinentes, sans causer de préjudices à d'autres écosystèmes ».

Chaque forêt publique du site fait l'objet d'un aménagement forestier. Quand aux PSG, 4 sont recensés sur le site (cf carte 18 – annexe 55 de l'atlas cartographique) et un 5^{ème} se trouve en bordure du site Natura 2000 (donnée renseigné pour les communes de la Dracénie : Callas, La Motte, Le Muy).



Carte 18 : Plans Simples de Gestion des sites Colle du Rouet / Forêt de Palayson, Bois du Rouet

Les PSG :

Depuis 1963, certains propriétaires gèrent leurs parcelles forestières à l'aide du programme pluriannuel de gestion : le *Plan Simple de Gestion* (PSG). Les PSG sont des actes d'aménagement forestier mis en œuvre par le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) qui apporte soutien et conseil aux propriétaires privés de forêt.

Les PSG sont obligatoires pour les territoires forestiers privés de plus de 25 ha d'un seul tenant. Cependant, les propriétaires ou groupe de propriétaires forestier ayant au moins 10 ha peuvent volontairement demander un PSG. Ce document établit un programme de gestion conforme au SRGS (Schéma régional de gestion sylvicole) et au CBPS (Code de Bonnes Pratiques Sylvicoles) valable pour une durée de 10 à 20 ans. Le code forestier détermine le contenu du PSG : renseignements administratifs, récapitulatif de la gestion passée, description, répartition et localisation des peuplements (le PSG prévoit une gestion par type de peuplement), les objectifs de gestion et le programme annuel pour les atteindre et tout ce qui peut toucher à ces parcelles (accueil public, contrat de pâturage, restauration de terrains incendiés, etc.).

Ce document constitue un atout à la fois de prévision et de gestion pour la forêt de ces sites en grande partie privée. Dans le département du Var se trouve 46% de la surface en PSG de la région (en 2009). Le nombre des PSG a tendance à diminuer par manque d'intérêt des propriétaires.

9.2 Réglementation liée à la prévention contre les incendies

- Arrêté du 05 avril 2004, portant règlement permanent de l'emploi du feu dans le département du Var.

- Arrêté du 15 mai 2006, réglementant de façon permanente du 21 juin au 30 septembre dans le département du Var la pénétration dans les massifs forestiers, la circulation et le stationnement sur certaines voies les desservant et l'usage de certains appareils et matériels à l'intérieur de ces massifs. En cas de risque majeur d'incendie, l'accès au massif peut être totalement interdit.

- Arrêté du 15 mai 2006, modifié par l'arrêté du 18 juin 2007, portant règlement permanent du débroussaillage obligatoire dans le département du Var. La législation oblige le débroussaillage sur un rayon de 50 mètres autour des constructions, chantiers travaux, et installations de toute nature, ainsi que sur une bande de 10 mètres de part et d'autre de l'emprise des voies privées donnant accès à ces constructions. Les services communaux et les particuliers doivent s'en charger toute l'année. Cependant, le débroussaillage mécanique peut accroître le risque incendie car il favorise la recolonisation des espèces les plus inflammables (pin, mimosa) et présente un impact certain sur la faune lors des girobroyages, notamment sur les tortues qui n'ont pas le temps de fuir. Toutefois, il est indispensable dans certains cas pour ouvrir les milieux.

De par l'ampleur de la forêt sur le site, ce dernier est fortement concerné par les incendies et fait ainsi l'objet de différentes programmations de travaux et de surveillances. En effet, le domaine forestier couvre le site « Forêt de Palayson, Bois du Rouet » à hauteur de 85 %.

a- Le PPRIF

Les Plans de Prévention des Risques naturels prévisibles (PPR) ont été instaurés par la loi du 2 février 1995, dite loi Barnier, relative au renforcement de la protection de l'environnement. Le décret n°95-1089 du 5 octobre 1995 définit leur contenu et leur procédure d'élaboration.

Son objectif (article L.562-1 du code de l'environnement) est de :

- délimiter les zones exposées directement ou indirectement au risque d'incendie de forêt,
- réglementer l'utilisation des sols en maîtrisant l'extension urbaine dans les zones exposées au risque,
- définir les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde des biens et des personnes.

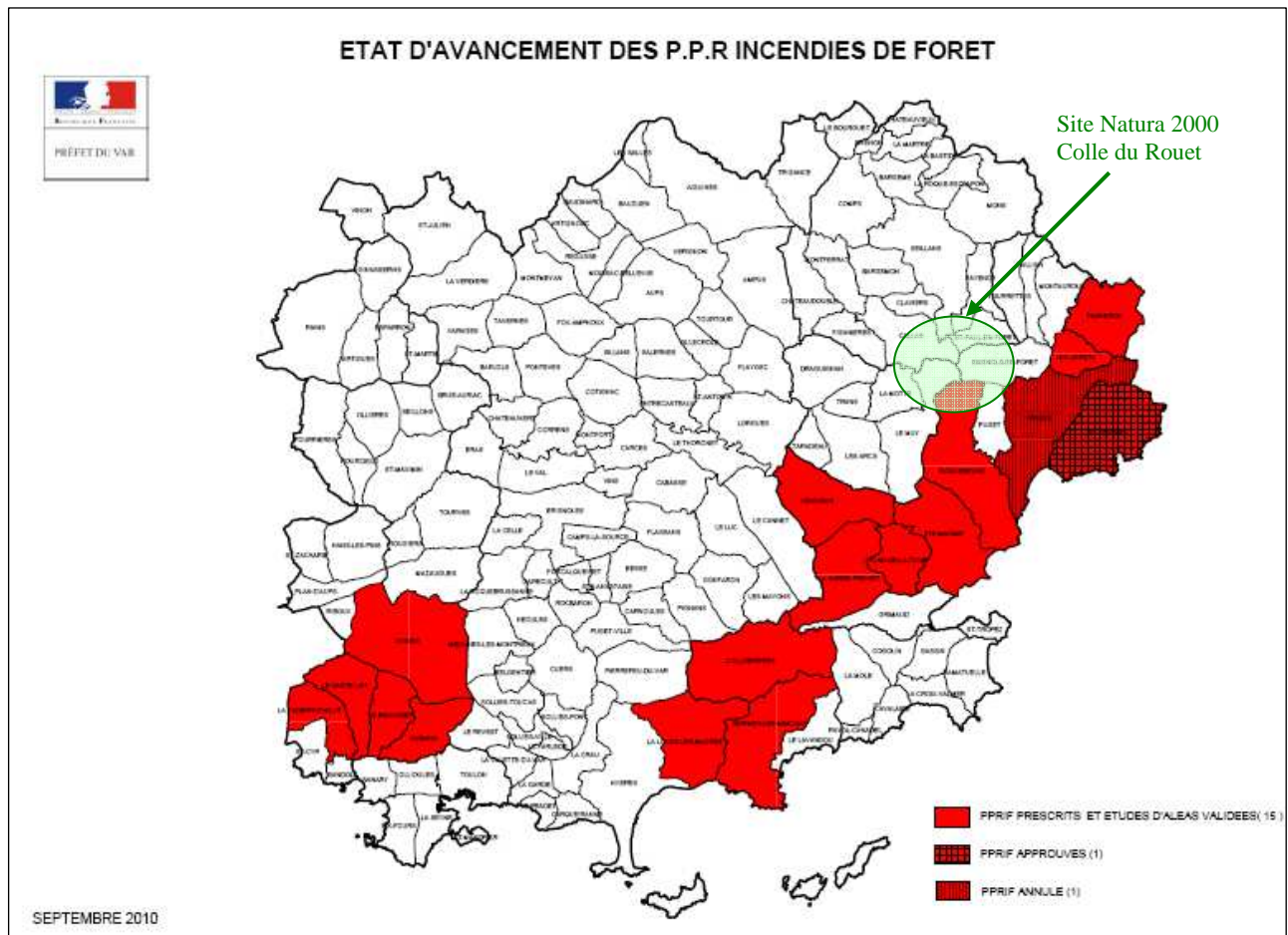
Le Plan de Prévention des Risques Incendies de Forêt (PPRIF) est élaboré par les services de l'Etat en concertation avec les collectivités territoriales et son projet est soumis à enquête publique.

L'autorité administrative est amenée à prescrire un PPRIF sur un territoire quand celui-ci est soumis à un risque d'incendie de forêt, mais ceci n'est pas une obligation.

Une fois le PPRIF accepté par le préfet, il est annexé aux documents d'urbanisme. Le PPRIF est la seule procédure spécifique à la prise en compte des risques naturels d'incendie de forêt dans l'aménagement du territoire.

Ainsi, en octobre 2003, suite aux dramatiques incendies de forêt, le Préfet du Var a prescrit, pour 17 communes forestières de notre département l'élaboration d'un Plan de Prévention des Risques

Incendies de Forêt (carte 19). Parmi celles-ci, seule la commune de Roquebrune-sur-Argens a préparé un PPRIF qui est en cours d’instruction par les services de l’Etat.



Carte 19 : Communes du Var soumises à un PPRIF en septembre 2010
(Source : Dreal PACA)

b- Le PIDAF

Sur le site Natura 2000, les aménagements liés à la Défense des Forêts contre les Incendies (DFCI) sont élaborés dans le cadre de quatre Plan Intercommunal de Débroussaillage et d’Aménagement Forestier (PIDAF).

Le PIDAF est un document de planification relatif à l’aménagement et à l’équipement d’un massif forestier en vue de prévenir les risques d’incendies et de lutter contre eux de manière efficace. Il doit être l’occasion de rechercher une synergie entre tous ceux qui sont concernés par le massif forestier : forestiers, éleveurs, agriculteurs, pompiers. C’est pourquoi, il doit être issu de la concertation de tous.

Aucun texte de loi ne règle l’élaboration et la mise en œuvre du PIDAF : seule la circulaire du 15 février 1980 relative au débroussaillage en région méditerranéenne a fixé ses principaux objectifs. C’est donc la pratique qui a dicté aux partenaires du plan les modalités de sa réalisation. De la notion de débroussaillage, le PIDAF a naturellement évolué vers la notion d’aménagement, qui couvre un champ d’interventions plus étendu. Le PIDAF n’a pas de valeur juridique à la différence d’un plan de prévision des risques (PPRIF) ou des servitudes d’utilité publiques

annexées au PLU (site classé, servitude du littoral). La circulaire prévoit cependant que le PIDAF peut faire l'objet d'une insertion par arrêté préfectoral, après avis de la Commission consultative départementale de la sécurité civile et de l'accessibilité ou être approuvé par chaque commune par arrêté municipal.

Le site Natura 2000 de la Colle du Rouet est concerné par 4 PIDAF :

- La Communauté d'Agglomération Dracénoise, lors de sa création en 2000 a pris la compétence du PIDAF. Le Plan Intercommunal de Débroussaillage et d'Aménagement Forestier des communes de la CAD (incluant Callas, le Muy, la Motte) a donc été actualisé, au travers notamment d'une prise en compte de la normalisation des équipements DFCI, de l'évolution des stratégies de lutte, et du regroupement intercommunal.
- La communauté de commune de Pays de Fayence a un PIDAF commun pour les communes de Seillans, Fayence et Saint-Paul-en-Forêt. Il a été approuvé fin 2009.
- Pour la commune de Roquebrune-sur-Argens, le PIDAF est à la charge de la communauté de commune Pays Mer Esterel qui est maître d'œuvre et maître d'ouvrage pour tous les travaux forestiers et pour tout ce qui a trait à la DFCI. Il s'agit du PIDAF réalisé à l'époque par le SIVOM (Syndicat intercommunal à vocation multiple) du Pays des Maures. La révision du PIDAF a été approuvée le 30 juin 2010.
- Les communes de Bagnols-en-Forêt et de Puget-sur-Argens sont liées au PIDAF du SIPME. Le Syndicat intercommunal pour la protection du massif de l'Esterel est le maître d'ouvrage des aménagements pour le massif de l'Esterel. Leur PIDAF va être revu car la commune de Fréjus va intégrer le SIPME.

10. Risques Naturels et technologiques

Les risques naturels peuvent être divers (inondations, incendies, séismes, ...). Un risque, c'est la probabilité d'un phénomène violent ou extrême, dans tous les cas dangereux, sur une zone donnée. Le produit combiné des aléas issus d'un phénomène naturel et d'une vulnérabilité peut provoquer des dommages socio-économiques importants et modifier les équilibres écologiques.

Dans la mesure où il est difficile de lutter contre les risques naturels étant donné leur force, il est préconisé de les prévoir et de les anticiper par une surveillance météorologique notamment et des contrôles dans le cas d'installations dangereuses (par exemple les installations classées).

Ainsi, pour les zones les plus vulnérables, des plans de prévention des risques naturels (PPR) ont été mis en place au niveau des communes selon la loi du 22 juillet 1987.

Les PPR sont annexés aux POS après enquête publique et avis des conseils municipaux et délimitent les zones de risques d'inondation, de mouvement de terrain et d'avalanche. Ils recensent également les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde des biens et des personnes pour limiter les impacts des événements éventuels. Il existe différentes sous-classes de PPR :

- les PPRI : Plan de Prévention des Risques Inondations
- les PPRIF : Plan de Prévention des Risques Incendies de Forêt
- les PPRT : Plan de Prévention des Risques Technologiques

10.1 Risque incendie

Un feu de forêt est un incendie d'origine naturelle (foudre) ou humaine (involontaire ou criminel) qui touche un massif boisé. Il s'agit d'un aléa auquel le site Natura 2000, comme le reste de la région, est très vulnérable étant donné l'importance de la surface boisée, son climat et l'occupation du sol.

Le risque incendie est le risque le plus sévère du site, à la fois pour la population, mais également pour les richesses naturelles (dégâts écologiques au niveau de la faune et de la flore entraînant une diminution de la biodiversité, pollution des sols, de l'eau et de l'air, risque d'érosion des sols mis à nu sur le site Natura 2000 surtout aux endroits du site où la pente est forte, impact paysager, etc.).

Le site est soumis à un risque incendie important, en raison de diverses conditions réunies propices à l'apparition et au développement de grands incendies. Ces conditions sont les suivantes :

- importance du couvert forestier du site,
- conditions climatiques (température élevée, sécheresse, vent violent, etc.),
- végétation pyrophytique sur le site (facilement inflammable),
- facteurs anthropiques du site (comme la fréquentation du site notamment en période estivale, l'exploitation quasi-inexistante des forêts, la fermeture des milieux du fait de la déprise agricole et le mitage de la forêt).

Sur le site, les zones de risque les plus sensibles sont les zones habitées (zones péri-urbaine en périphérie du site Natura 2000 comme par exemple à « la Lieutenante » à Puget sur Argens, les zones de mitage important comme par exemple à Callas où le nombre de propriétaires privés vivant sur le site est important, les zones agricoles et viticoles malgré leur fonction de pare feu, etc.).

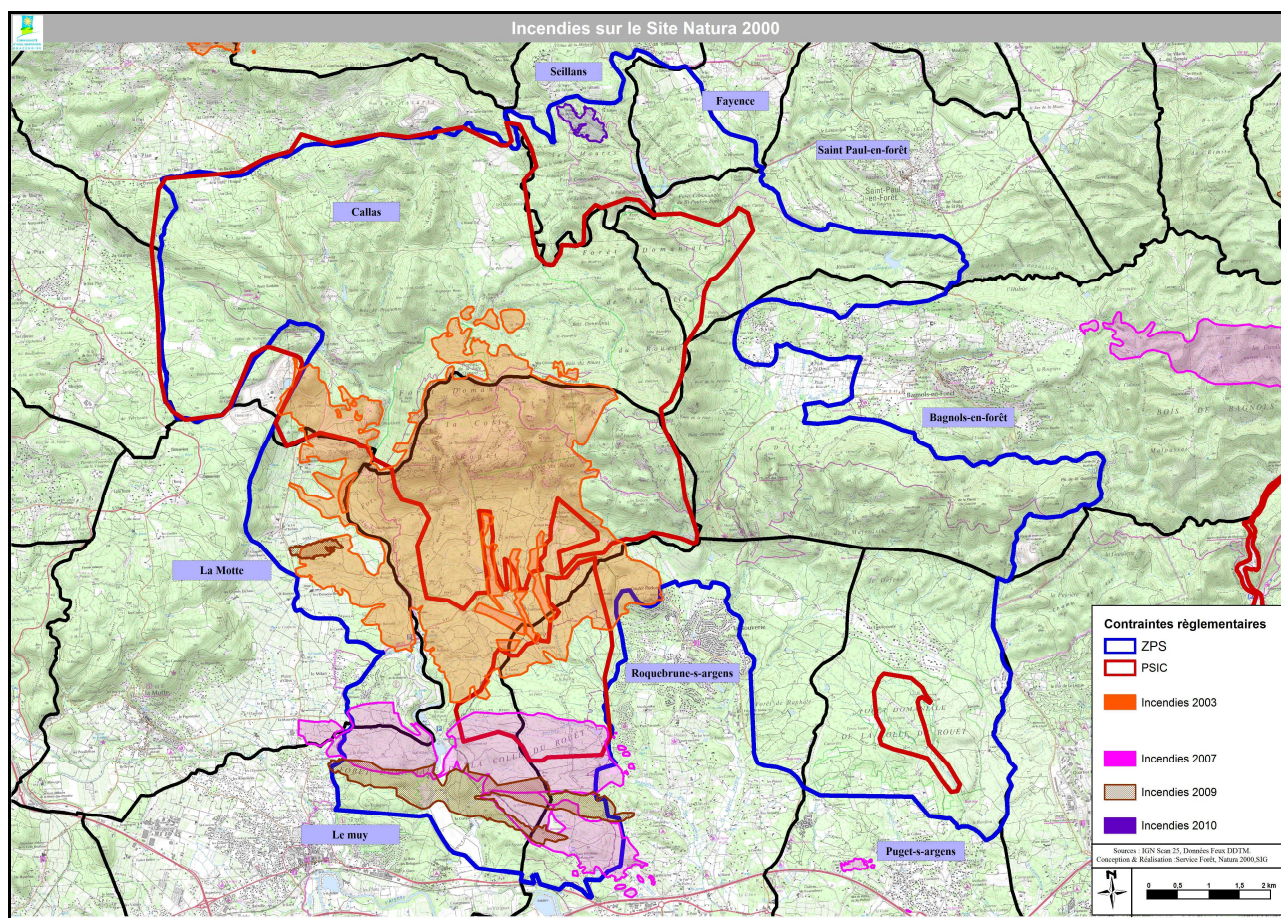
Le territoire est ainsi régulièrement soumis à d'importants feux de forêt. Les derniers grands incendies en dates sur le site ont eu lieu en 2003, 2007 et 2009 au cours desquelles les urbanisations n'ont pas ou peu été touchées.

Les feux de forêt sont favorisés par divers facteurs, comme la sécheresse ou une végétation sensible. Mais, on constate aussi des facteurs aggravants par rapport à la vulnérabilité de la zone, en particulier facteurs anthropiques, comme la fréquentation et le mitage de la forêt.

Le feu de 2003 a été particulièrement violent. Il a brûlé 2050 ha en zone Natura 2000 sur les communes de Callas, La Motte, Le Muy et Roquebrune. Le feu de 2007 qui s'est répandu sur les communes du Muy, La Motte et Roquebrune a brûlé 620 ha sur le site Natura 2000.

Le feu de 2009 a touché Le Muy et Roquebrune ; 220 ha ont été brûlés sur le périmètre Natura 2000. En 2010, un feu a brûlé 24 ha sur le site de la Colle du Rouet, sur la commune de Seillans.

Le site est donc soumis à un risque important de feu de forêt (cf carte 20).



Carte 20 : Incendies sur les sites Colle du Rouet / Forêt de Palayson, Bois du Rouet depuis 2003

10.2 Risque inondation

La stratégie de prévention des inondations est conçue à l'échelle d'un bassin versant ou d'un tronçon de vallée important.

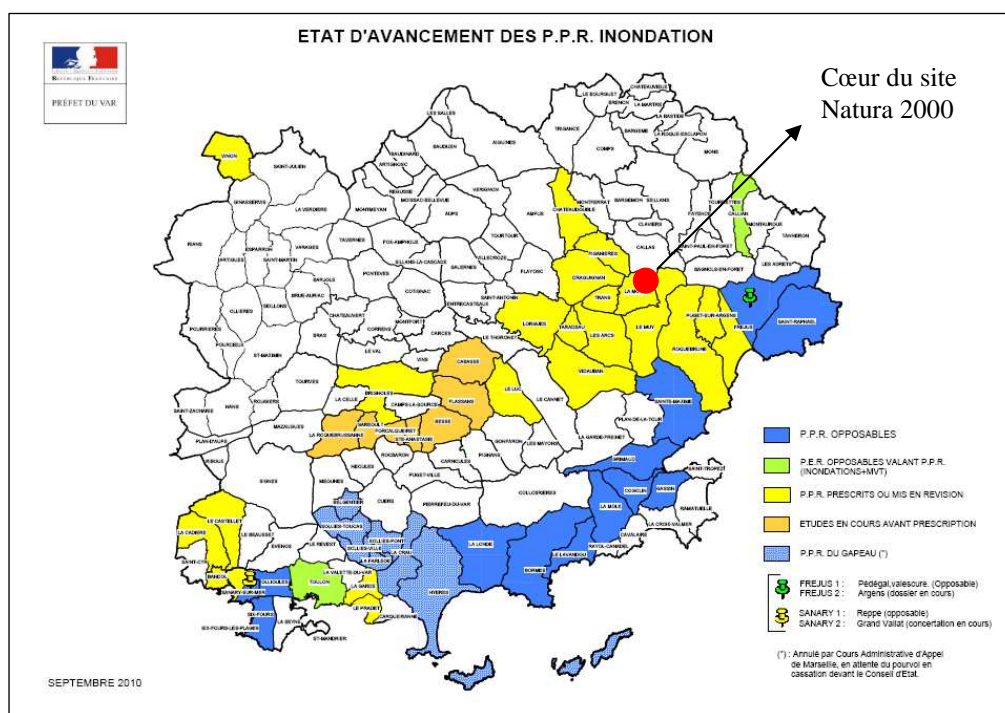
Le PPRI a été créé en 1995 par la Loi « Barnier » et est régi par le code de l'environnement article L562_1 et L562_2.

Le plan de prévention des risques inondation est un document prescrit et approuvé par l'Etat et le Préfet de département.

Il a pour but de :

- établir une cartographie aussi précise que possible des zones de risque
- interdire les implantations humaines dans les zones les plus dangereuses, les limiter dans les autres zones inondables
- prescrire des mesures pour réduire la vulnérabilité des installations et constructions existantes
- prescrire les mesures de protection et de prévention collectives
- préserver les capacités d'écoulement et d'expansion des crues.

Les communes du site ayant un PPRI sont : Le Muy, Roquebrune-sur-Argens et Puget-sur-Argens (cf carte 21).

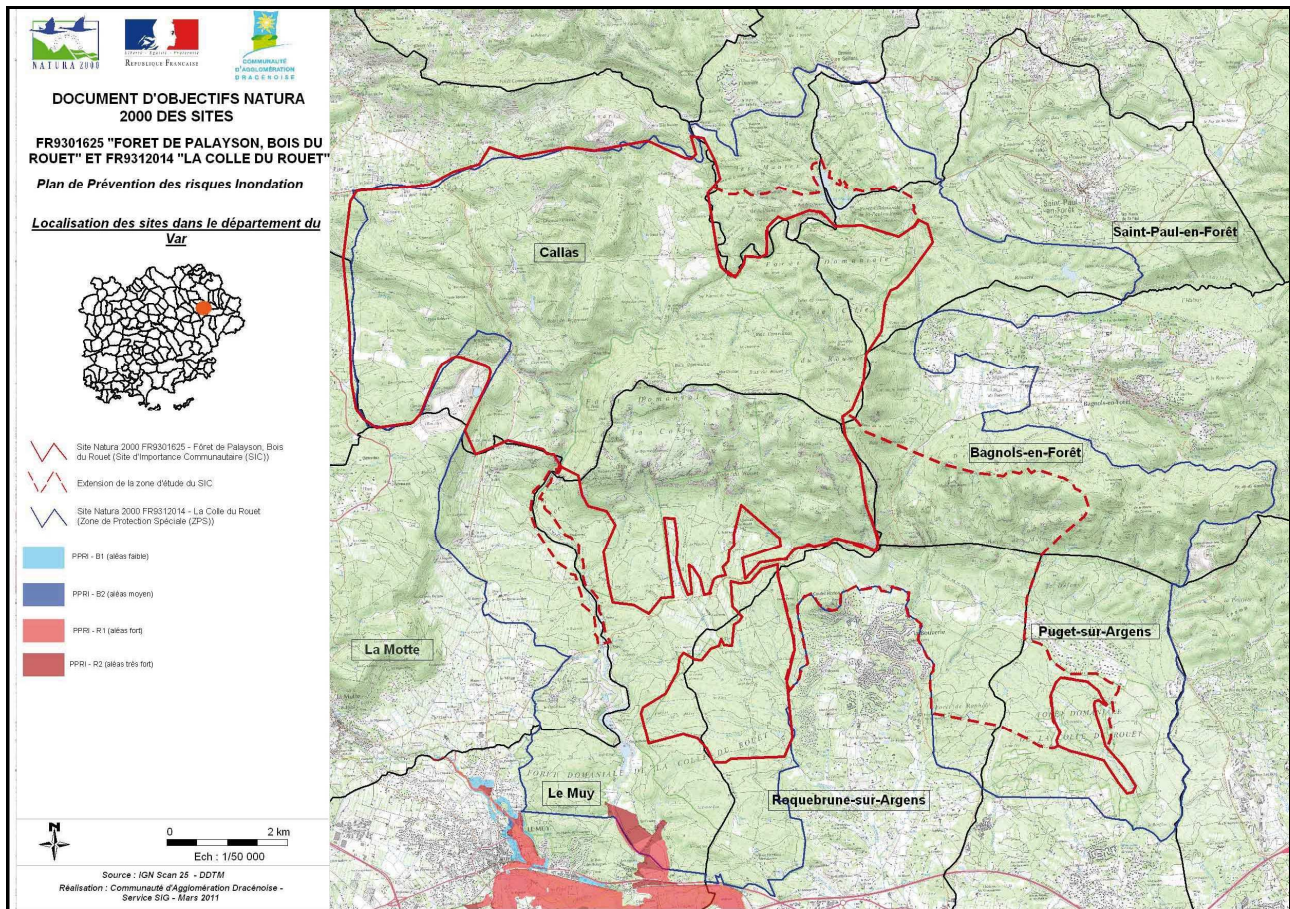


Carte 21 : Etat d'avancement des PPRI pour les communes du Var en septembre 2010
(Source : Préfecture du Var)

Pour la commune de Puget-sur-Argens, les risques d'inondation pris en compte sont ceux relatifs aux débordements des rivières L'Argens et La Vernède (hors Natura 2000). Le périmètre d'application du PPRI de Puget-sur-Argens n'est pas en Natura 2000.

Pour la commune de Roquebrune-sur-Argens, les risques d'inondation sont liés à la présence des rivières L'Argens, Le Fournel et le Blavet. Cependant, l'application du PPRI est en dehors de Natura 2000. En effet, la partie du Blavet concernée par le risque de débordement de crue est hors périmètre Natura 2000.

Le site Natura 2000 est donc concerné seulement par le PPRI du Muy, en raison du risque d'expansion de crue de la rivière de l'Endre, qui est en zone Natura 2000 (cf carte 22 – annexe 57 de l'atlas cartographique).



Carte 22 : PPRI sur les sites Natura 2000 Colle du Rouet / Forêt de Palayson, Bois du Rouet

10.3 Risque mouvement de terrain

Le site Natura 2000 présente des aléas de mouvement de terrain (du sol ou du sous-sol) d'origine naturelle (chute de pierres, d'affaissements, d'effondrements, de ravinements, de coulées de boue, etc.) ou anthropique (activités humaines accélérant le risque mouvement de terrain comme par exemple les carrières qui peuvent causer des effondrements). Ce risque s'explique en fonction de la composition du site : terrains rocheux, nombreuses pentes, terrain boueux, etc. Cependant, ces terrains sont des zones dans le site Natura 2000 peu ou pas urbanisées : l'enjeu reste donc faible. La sécheresse, les fortes précipitations, le gel, la fréquentation touristique et la présence d'activités humaines augmentent le risque mouvement de terrain.

10.4 Risque sismique

Tout le département du Var est en zone sismique faible, hormis quelques communes qui sont classées avec un risque sismique plus important.

Les communes de Seillans, Saint-Paul-en-Forêt, Puget-sur-Argens, Roquebrune-sur-Argens, La Motte et Le Muy sont en risque faible. Par contre, les communes de Bagnols-en-Forêt, Callas et Fayence sont en zone sismique modérée (zone 1a) (cf décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français).

Les secousses sismiques sur le territoire ne sont pas fréquentes. La dernière remonte au 21 avril 1995, sans dégât constaté.

10.5 Risques technologiques

Le risque technologique sur ou à proximité du site Natura 2000 est représenté par les carrières de La Joyeuse et La Catalane, par la décharge de Bagnols-en-Forêt qui relèvent du régime d'autorisation au titre d'ICPE ne présentant pas de risques majeurs. De plus, le risque technologique est représenté par les principaux axes routiers des communes et la voie SNCF qui passent au sud du site Natura 2000, en ce qui concerne le transport de matières dangereuses pouvant entraîner une pollution ou des incendies.

Seules les communes de La Motte et Puget-sur-Argens possèdent un PPRT mais les sites à risque sont en dehors de la zone Natura 2000. Le PPRT de Puget concerne un complexe pétrolier au sud de sa commune, et celui de La Motte concerne un établissement de stockage de gaz.

C. Le patrimoine naturel

1. Habitats naturels d'intérêt communautaire

1.1 Richesse du site

La zone d'étude du Site d'Importance Communautaire FR 9301625 « Forêt de Palayson – Bois du Rouet » partagée entre silice et calcaire, présente des biotopes nombreux et variés. En effet, que ce soit sur support pédologique et géologique acide ou alcalin, ce site Natura 2000 (et la zone d'étude prospectée lors de cette campagne d'inventaires) abrite des milieux aussi diversifiés que des falaises siliceuses (remarquables au niveau paysager), des pelouses, des matorrals ainsi que des forêts plus ou moins ouvertes. L'une des originalités du site « Forêt de Palayson – Bois du Rouet » est qu'il accueille également des milieux aquatiques temporaires tels les mares et ruisselets temporaires méditerranéens dont le fameux complexe de la mare temporaire de Catchéou ou encore les exceptionnelles mares cupulaires creusées dans la rhyolite.

Ces multiples types d'habitats, liés aux substrats, combinés à une importante amplitude altitudinale (de 20 à 250 m) favorisent une forte diversité biologique sur le site. Ainsi, on peut rencontrer des habitats de l'étage bioclimatique thermoméditerranéen aussi variés que des Oueds à Laurier-rose ou des pelouses cristallines à Serapias. Des habitats de l'étage mésoméditerranéen plus ou moins frais comme les ensembles forestiers de chênaies vertes, pubescentes, sessiles ou la chênaie-charmaie (en situation nord et plus humide) sont également présents.

Au total, quatorze habitats d'intérêt communautaire génériques (déclinés en 21 habitats élémentaires) dont deux prioritaires ont été inventoriés sur la zone d'étude. Ces habitats abritent une flore patrimoniale extrêmement riche tant au niveau qualitatif que quantitatif et ont de multiples fonctions pour la faune remarquable. Les ensembles d'habitats forestiers relativement matures des secteurs Nord comme la Chênaie-charmaie sont essentiels pour la faune arboricole. Les milieux ouverts variés de landes, de maquis bas, de pelouses ou de ruisselets temporaires sont des habitats d'espèces inestimables pour bon nombre d'amphibiens et reptiles, pour de nombreux oiseaux de la Directive Oiseaux et pour les insectes méditerranéens. Les falaises de la Colle du Rouet, de Pennafort ou du Blavet, par exemple, sont des sites de reproduction pour la faune rupicole. Ces falaises ainsi que les habitats forestiers, les cours d'eau et leur ripisylve se sont également avérés d'importants corridors écologiques pour un nombre très significatif d'espèces animales.

1.2 Méthodologie d'inventaire et de cartographie

a- Zone d'étude

Le périmètre de la zone d'étude pour la directive "habitats" couvre une superficie de 6700 ha et s'étend à l'extérieur du périmètre Natura 2000. La surface supplémentaire à étudier pour les habitats est de 1640 ha. Elle a été étendue afin de tenir compte, dans la mesure du possible, de la continuité des habitats naturels dans le voisinage immédiat du site et du fonctionnement global des écosystèmes présents.

b- Les phases de l'inventaire

L'étude des habitats naturels du site Natura 2000 FR9301625 «Forêt de Palayson, Bois du Rouet» s'est déroulée en plusieurs étapes :

- L'analyse bibliographique : tous les documents susceptibles d'apporter des renseignements utiles à la typologie, la compréhension du fonctionnement des habitats ou à leur cartographie ont été consultés et utilisés tout au long de l'expertise.
- Pré-cartographie : elle a été réalisée sous Système d'Informations Géographiques. Elle a consisté à délimiter spatialement, par des polygones, des formations végétales qui semblent homogènes. Pour ce faire, un travail de photo-interprétation de prises de vues aériennes en vraies couleurs de 2008 a été réalisé ainsi qu'une superposition de cette photo-interprétation avec des fonds topographiques qui ont permis de faire ressortir les reliefs. Cette méthode a permis d'obtenir une grande précision cartographique. L'échelle de travail est le 1/ 10 000e pour l'ensemble du site avec des zooms au 1/5 000e pour les habitats de très faible superficie (mares temporaires et cupulaires, linéaire de galerie à Laurier-rose...).
- La topologie des habitats : elle s'est appuyée sur la phytosociologie (science de l'agencement des espèces végétale en communautés) ; les espèces végétales étant des éléments intégrateurs du contexte biogéographique et des conditions du milieu.
- La cartographie de terrain : elle a permis de délimiter spatialement les habitats d'intérêt communautaire ou non sur les 6717 hectares du site d'étude « Forêt de Palayson – Bois du Rouet ». Aucune zone du site d'étude ne doit apparaître sans dénomination. Pour ce faire, l'ensemble du site est parcouru avec une pression de prospection plus importante sur les zones fortement potentielles pour des habitats IC et IP (zones humides, milieux ouverts non agricoles...). Ces habitats sont souvent de faible superficie et n'apparaissent pas sur les photographies aériennes. Ils sont donc pointés au GPS ou délimités sur la cartographie au 1/5 000e quand leur surface est suffisamment importante.
- La cartographie sous système d'information géographique (réalisation des cartes : l'individualisation cartographique des habitats est au 1/ 20 000e avec des zooms au 1/5 000e).
- L'analyse écologique : effectuée à partir des données de terrain et corroborée à l'aide de toutes les autres informations disponibles (bibliographie, audits, etc.).

1.3 Description synthétique des habitats d'intérêt communautaire

a- Les caractéristiques générales

Cette partie présente les caractéristiques générales des habitats d'intérêt communautaire (Annexe I de la Directive « Habitats ») présents sur le site Natura 2000.

La zone d'étude du site d'importance communautaire (SIC) Natura 2000 «Forêt de Palayson – Bois du Rouet » accueille 14 habitats génériques « EUR 27 » d'intérêt communautaire dont deux sont d'intérêt communautaire prioritaire :

- * Mares temporaires méditerranéennes
- * Parcours substepaniques de graminées et annuelles du Thero-Brachypodietea

Ces 14 habitats génériques sont déclinés en :

- 21 habitats élémentaires des « Cahiers d'habitats Natura 2000 »
- 27 habitats CORINE Biotopes

Les habitats d'intérêt communautaire identifiés sur le site sont regroupés en 5 grands types de milieux :

- forestiers
- rupestres
- pelouses – prairies
- landes – matorrals
- aquatiques

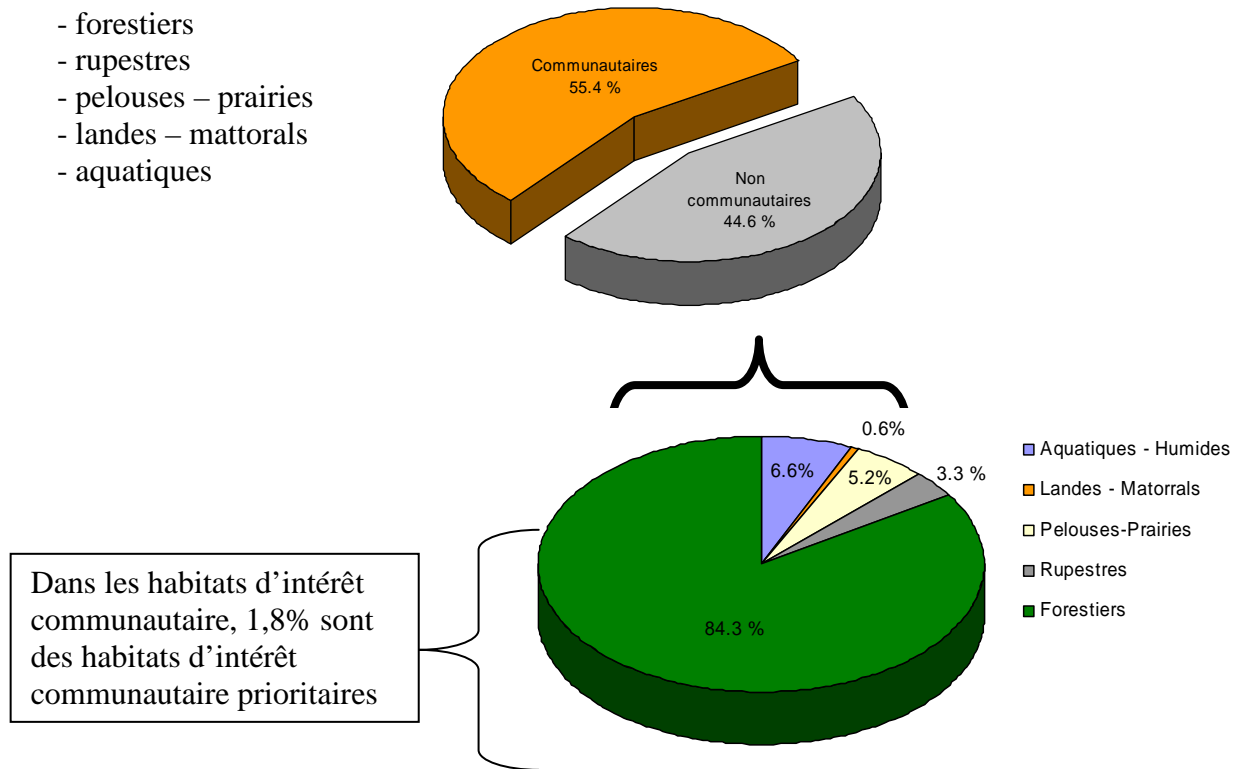


Figure 5: Les grands types de milieu d'intérêt communautaire du site Forêt de Palayson, Bois du Rouet (en pourcentage de recouvrement)

La liste des habitats d'intérêt communautaire du site figure ci-dessous avec leur code Natura 2000 :

➤ **Habitats aquatiques**

- 3120 Eaux oligotrophes très peu minéralisées de l'ouest méditerranéen à Isoetes spp
- 3170* *Mares temporaires méditerranéennes
- 3290 Rivières intermittentes méditerranéennes
- 92D0 Galeries et fourrés riverains méridionaux

➤ **Landes et Matorrals**

- 4030 Landes sèches européennes

➤ **Pelouses et prairies**

- 6220* * Parcours substeppiques de graminées et annuelles du Thero-Brachypodietea
- 6420 Prairies humides méditerranéennes à grandes herbes du Molinio-Holoschoenion
- 6510 Prairies maigres de fauche de basse altitude

➤ **Formations rocheuses**

8220 Pentès rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique

➤ **Habitats forestiers**

92A0 Forêts-galeries à *Salix alba* et *Populus alba*

9260 Forêts à *Castanea sativa*

9330 Forêt à *Quercus suber*



9340 Forêt à *Quercus ilex* et *Quercus rotundifolia*

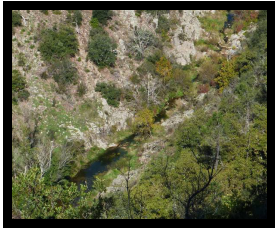


9540 Pinèdes méditerranéennes de pins mésogéens endémiques



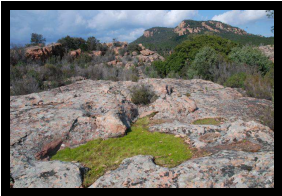
Les descriptions et analyses de chaque habitat d'intérêt communautaire recensé figurent dans les fiches « habitats ». Les principales informations concernant ces habitats sont synthétisées dans le tableau 12.

Une description sommaire par grand type de milieu suit le tableau 12.

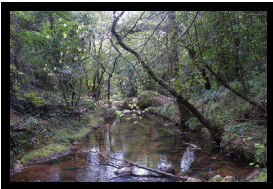
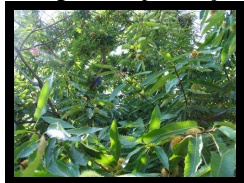
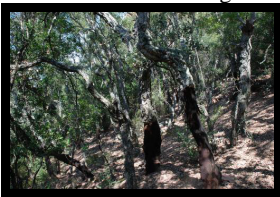
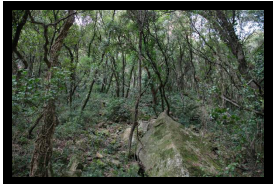
Tableau 12 : Description des habitats d'intérêt communautaire



Libellé Natura 2000 – EUR 27 : libellé cahier d'habitat	Code Natura 2000	Libellé CORINE	Code Corine	Libellé retenu (pour fiches habitats, cartes, tables attributaires)	Surface sur le site d'étude	% site d'étude	Surface sur le site N2000 (ha)	% sur le site N2000	Présentation synthétique
<i>Habitats aquatiques</i>									
Eaux oligotrophes très peu minéralisées sur sols généralement sableux de l'ouest méditerranéen à Isoetes spp. : Pelouses mésophiles à Sérapias de la Provence cristalline (Serapion)	3120-1	Eaux oligotrophes pauvres en calcaire x Prairies à Sérapias	22.11 x 22.344	Pelouses mésophiles à Sérapias 	20.04 1	0.3	20	0.3	Cet habitat présente une écologie intermédiaire entre les communautés de mares temporaires méditerranéennes (Isoetion) et les pelouses xérophiles silicicoles à annuelles du <i>Tuberarion guttati</i> . Il s'agit de pelouses mésophiles se déclinant en trois associations originales et endémiques de la Provence cristalline. D'un grand intérêt patrimonial par les nombreuses espèces protégées qu'il abrite, il est assez fréquent dans la plaine permienne au sud du site mais occupe des surfaces restreintes. Il est globalement dans un bon état de conservation.
Mares temporaires méditerranéennes : *Mares temporaires méditerranéennes à Isoètes (Isoetion)	3170*-1	Gazons méditerranéens aquatiques à Isoètes	22.3412	Mares et ruisselets temporaires méditerranéennes (dont mares cupulaires) 	48.19	0.7			L'habitat des mares temporaires méditerranéennes se décline sur le site en quatre communautés végétales différentes dotées d'exigences écologiques distinctes : les mares cupulaires sur substratum rocheux, les groupements hygrophiles des mares et dépressions inondées longuement, les groupements à Isoète des replats humides temporaires, les berges des ruisseaux semi-ombragées à <i>Spiranthe</i> d'été. Cet habitat présente sur le site une richesse floristique et faunistique exceptionnelle, ce qui en fait un site majeur à l'échelle de la France. Dans un très bon état de conservation, cet habitat est globalement peu menacé mais n'en reste pas moins un habitat très fragile, comme tous les habitats humides.
		Groupements à <i>Spiranthes</i> et <i>Anagallis</i>	22.3417		4.36	0.1			
		Groupements méditerranéens amphibies à plantes de taille réduite	22.3418		64.75	1.0			
		Groupements terrestres à Isoètes	22.411		8.79	0.1			

Rivières intermittentes méditerranéennes du Paspalo-Agrostidion : Têtes de rivières et ruisseaux méditerranéens s'asséchant régulièrement ou cours médian en substrat géologique perméable	3290-1	Cours d'eau intermittent	24.16	Rivières intermittentes méditerranéennes 	65.38	1	23.99	0.47	Cet habitat de rivière à écoulement temporaire correspond à l'ensemble des cours d'eau du site, lié dynamiquement et intriqué topographiquement à d'autres habitats d'intérêt communautaire emblématiques du site (UE 3170* et 92D0). Il représente un habitat d'espèce très important, à fonctions biologiques majeures. Il est caractérisé principalement par des groupements bryophytiques et un groupement de plantes vasculaires. Encore dans un bon état de conservation, il est cependant fragile et très sensible aux activités humaines.
Rivières intermittentes méditerranéennes du Paspalo-Agrostidion : Aval des rivières méditerranéennes intermittentes, présentant des vasques profondes	3290-2	Groupements méditerranéens des limons riverains	24.53		3.13	0.01	3	0.059	
Galeries et fourrés riverains méridionaux (Nerio-Tamaricetea et Securinegion tinctoriae) : Galeries riveraines à Laurier-rose	92D0-1	Galerie de Laurier rose	44.811	Galeries riveraines à Laurier-rose 	29.55	0.5	11.18	0.22	Habitat à très forte valeur patrimoniale, rare en France, typique de la région méditerranéenne. Il est assez répandu dans la partie sud-est de la zone d'étude du site. Dans un bon état de conservation, il est peu menacé mais très sensible aux activités humaines comme tous les habitats liés à l'hydrosystème.
Landes et Matorrals									
Landes sèches européennes : Landes acidiclinales sèches à subsèches	4030-10	Landes sub-atlantiques à Genêt et Callune	31.22	Landes sèches européennes 	3.93	0.1	3.8	0.075	Les landes sèches sont représentées en Provence siliceuse par une association décrite de l'Apennin ligurien, qui trouve ici sa limite ouest de répartition. Bien qu'appauvri floristiquement, ce groupement possède une grande valeur patrimoniale, et constitue un habitat d'espèce pour la tortue d'Hermann. Globalement dans un bon état de conservation, les landes sont toutefois menacées par la dynamique naturelle en l'absence d'entretien.
Landes sèches européennes : Landes acidiclinales subcontinentales du sud-est	4030-16	Landes montagnardes à <i>Calluna et Genista</i>	31.226		19.38	0.4	19	0.375	

Pelouses et Prairies									
* Parcours substeppiques de graminées et annuelles du Thero-Brachypodieta : Ourlets méditerranéens mésothermes à Brachypode rameux de Provence et des Alpes-Maritimes	6220*-1	Steppes à <i>Andropogon</i>	34.634		32.24	0.5	67.2	1.239	<p>Deux groupements se rapportant à cet habitat ont été inventoriés sur le site, l'un sur calcaire, l'autre sur pérites. Disséminés sur le site, ils ne représentent pas une surface importante. D'un grand intérêt patrimonial en raison de leur richesse floristique et de la présence de plusieurs plantes protégées, ils sont dans un bon état de conservation.</p> <p>La principale menace pouvant les affecter est la fermeture des milieux ou la destruction par l'urbanisation.</p>
		Groupements méditerranéens annuels des sols superficiels	34.513		64.18	1.0			
Prairies humides méditerranéennes à grandes herbes du Molinio-Holoschoenion : Prés humides méditerranéens de Provence	6420-3	Prairies humides méditerranéennes hautes	37.4		0.32	<0.01	0.32	<0.01	<p>Ces habitats des milieux ouverts ont des rôles biologiques, écologiques et fonctionnels majeurs.</p> <p>Ces prairies sont dépendantes d'une alimentation en eau plus ou moins importante. Tout comme les autres habitats semi-aquatiques et humides, leur conservation passe par un maintien du régime hydrologique.</p>
Prairies maigres de fauche de basse altitude : Prairies fauchées méso-méditerranéennes	6510-2	Prairies à fourrage des plaines	38.2	Prairies maigres de fauche	95.69	1.4	95.69	1.4	
Habitats rocheux et grottes									
Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique : Falaises mésoméditerranéennes siliceuses de Provence	8220-18	Végétation des falaises continentales siliceuses	62.2		60.71	0.9	85.39	1.687	<p>Les falaises et rochers siliceux, principalement rhyolitiques, sont répandus sur le site. Ils sont colonisés par une végétation discrète adaptée aux conditions de vie difficile de ces milieux.</p> <p>La végétation vasculaire est représentée par une association endémique : le Buffonio-Linarietum, tandis que la végétation lichénique, exceptionnellement riche, compte 14 associations. Dans un bon état de conservation, l'habitat n'est globalement pas menacé.</p>
Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique : Falaises mésoméditerranéennes siliceuses du Midi (adret)	8220-19	Dalles rocheuses	62.3		62.04	1.0			

Habitats forestiers

Forêts-galeries à Salix alba et Populus alba : Aulnaie-Tillaie de Provence siliceuse et variante de chênaie-charmaie	92A0-5	Galeries méridionales d'aulnes et de bouleaux	44.5	Forêts galeries et variantes des habitats de ripisylves	3.39	0.1	2.859	0.056	Deux types de ripisylves méditerranéennes ont été inventoriés sur le site. Les peupleraies blanches, bien développées dans le lit large de l'Endre en aval des gorges, et l'aulnaie-tillaie dans les gorges du Blavet. Cette dernière Aulnaie-Tillaie est déclinée en variante à Charme dans les situations fraîches du nord-est de la zone d'étude. Rares et fragiles, ces habitats présentent un intérêt patrimonial et une fonction écologique très forts (corridors forestiers).
Forêts-galeries à Salix alba et Populus alba : Peupleraies blanches	92A0-6	Galeries de Peupliers provenço-languedociennes	44.612		28.93	0.4	21.143	0.4	
Forêts à Castanea sativa : Châtaigneraies provençales	9260-3	Bois de Châtaigniers	41.9	Châtaigneraies provençales 	14.94	0.2	1.45	0.028	Les châtaigneraies, habitat répandu dans les Maures sont rares dans l'Estérel et le massif de la Colle du Rouet. Elles sont accompagnées du chêne pubescent. Les châtaigneraies présentent une valeur écologique certaine, elles sont cependant menacées par l'abandon de la castanécultures, par les maladies et parasites spécifique du châtaignier.
Forêts à Quercus suber : Suberaie mésophile provençale à Cytise de Montpellier	9330-1	Forêts provençales de Chênes lièges	45.211	Forêts de Chênes lièges 	1060.36	15.8	599.18	11.84	Le site Natura 2000 abrite une surface forestière importante de suberaies, sur une gamme de conditions écologiques variées. Ce patrimoine forestier de grande valeur patrimoniale, écologique et paysagère, autrefois largement exploité pour la récolte du liège n'est aujourd'hui plus valorisé. Les incendies et autres perturbations (aléas climatiques, attaques parasitaires) ont fragilisé cet habitat qui par ailleurs présente une faculté de régénération naturelle faible.
Forêt à Quercus ilex et Quercus rotundifolia : Yeuseraies à Laurier tin	9340-3	Forêts de Chêne vert de la plaine catalo-provençale	45.312	Forêts de Chêne vert 	856.14	12.8	1258.7	24.87	Deux types de chênaie verte (yeuseraie) ont été distingués sur le site. La yeuseraie à laurier-tin, qui occupe sur calcaire une grande surface, qui est un habitat forestier jeune, fermé et en extension. La yeuseraie acidiphile, plus mésophile, possède une plus grande richesse biologique due souvent à une maturité plus affirmée. Menacés par les incendies, ces habitats sont globalement dans un bon état de conservation.
Forêt à Quercus ilex et Quercus rotundifolia : Yeuseraies acidiphiles à Asplenium fougère d'âne	9340-6	Forêts de Chêne vert des collines catalo-provençales	45.313		216.6	3.2			

Pinèdes méditerranéennes de pins mésogéens endémiques - Pin maritime : Pinèdes méditerranéennes de pins mésogéens endémiques - Pin maritime	9540-1	Forêts de Pins mésogéens franco-italiennes	42.823	<p>Pinèdes méditerranéennes de Pin maritime</p> 	670.48	10.0	400.65	7.9	<p>Habitat assez répandu sur le site d'étude constitué de deux pinèdes : la pinède de pin maritime sur calcaire ou sur silice et la pinède à pin pignon strictement sur sols siliceux (grès permien).</p> <p>Il occupe en général une place de transition dans les dynamiques évolutives entre lande/garrigue et chênaie verte sur calcaire non actif ou entre lande/maquis et chênaie liège sur silice.</p>
Pinèdes méditerranéennes de pins mésogéens endémiques - Pin parasol : Pinèdes méditerranéennes de pins mésogéens endémiques - Pin parasol	9540-2	Forêts de Pins parasols	42.833	<p>Pinèdes méditerranéennes de Pin pignon</p> 	283.21	4.2	172.76	3.39	<p>Les populations résiduelles de Pin maritime sur calcaires (sol dolomitique) possèdent cependant un fort intérêt patrimonial du fait de leur installation sur un substrat marginal riche en magnésium.</p> <p>Les peuplements de Pin pignon ont, quant à eux, un grand intérêt paysager.</p>

b- Liste des habitats Natura 2000 à supprimer de la liste officielle du FSD

L'habitat 5210 Matorrals arborescents à *Juniperus* spp, présent dans le FSD (formulaire standard de données) est absent du site Natura 2000. En effet, les genévriers présents dans les secteurs Nord-Ouest du site et sur sol calcaire n'apparaissent pas assez bien constitués pour les rattacher à l'habitat « Matorrals à Genévriers ». Ils sont associés à la dynamique végétale naturelle de la chênaie verte (en sous étage des Pins d'Alep et des chênes verts).

c- Description sommaire par grand type de milieu

Les milieux aquatiques du site :

Le site d'étude est principalement parcouru par deux cours d'eau à écoulement intermittent : « l'Endre » et « le Blavet ». La caractéristique principale du réseau hydrographique du site Natura 2000 de la Colle du Rouet tient pour beaucoup à la nature de ses sols siliceux, compacts et relativement imperméables. Cette imperméabilité entraîne l'existence d'un réseau de ruisselets temporaires, de bas fonds humides ou de mares temporaires parfois très denses.



Marre cupulaire



Marre temporaire

Au sud du site Natura 2000, sur des substrats siliceux (Pélites, Grès permien, Rhyolites, ...) séquestrant l'eau, quatre habitats aquatiques d'intérêt communautaire dont un prioritaire sont présents. Ces habitats méditerranéens sont remarquables du point de vue de la richesse patrimoniale. En effet, ces biotopes sont favorables à de très nombreuses espèces floristiques protégées et représentent des lieux de vie et des ressources alimentaires importantes pour la faune patrimoniale.

Qu'ils soient linéaires ou ponctuels, ces habitats aquatiques temporaires sont indissociables des maquis et de divers habitats rocheux très secs avec lesquels ils forment une mosaïque finement imbriquée et très contrastée (écoulements et suintements sur dalles rocheuses, talweg à Laurier-rose inséré dans le maquis, mares cupulaires sur plateaux rocheux en sont des exemples....).

Landes et matorrals :

Ce milieu est représenté par les landes sèches européennes. Les landes sèches sont un habitat en limite d'aire dans la région considérée. Bien qu'appauvries floristiquement, elles présentent cependant un intérêt certain, essentiellement comme habitat d'espèce de la tortue d'Hermann (espèce DH2) et des oiseaux des milieux ouverts (Engoulevent d'Europe, Bruant ortolan, Alouette lulu....).

Les landes cartographiées sur le site présentent un état de conservation favorable. Elles sont essentiellement situées le long des pistes DFCL, entretenues par le débroussaillage. Certaines se sont développées après l'incendie de 2003 au Bois du Rouet. Potentiellement, la surface de ces landes pourrait être beaucoup plus grande, car nombre de maquis à *Erica scoparia* sous pinède de pin maritime représentent un stade d'évolution dynamique de cet habitat.



Lande sèche européenne

Pelouses et prairies :



Variante à Euphorbes épineuse

L'inventaire a permis de mettre en évidence l'importance des milieux de pelouses, habitats prioritaires au titre de la directive européenne. Les pelouses substepmiques de graminées et annuelles (6220-1*) ne représentent pas une surface cumulée importante sur la zone d'étude du site Natura 2000 de la Colle du Rouet mais sont d'un grand intérêt patrimonial en raison de leur richesse floristique et de la présence de plusieurs plantes protégées. Cet habitat est dans un bon état de conservation sur le site.

Les milieux de prairies sont représentés par les prairies humides méditerranéennes et les prairies maigres de fauche. Ces habitats des milieux ouverts ont des rôles biologiques, écologiques et fonctionnels majeurs.

Ces prairies sont dépendantes d'une alimentation en eau plus ou moins importante. Tout comme les autres habitats semi-aquatiques et humides, leur conservation passe par un maintien du régime hydrologique.

Habitats rocheux :

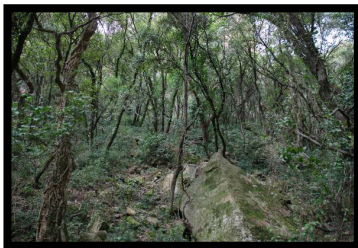
Sur la zone d'étude du site Natura 2000 de la Colle du Rouet, seul l'habitat des pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique a été inventorié. Néanmoins, cet habitat générique d'intérêt communautaire (8220) peut être distingué en deux habitats élémentaires selon la situation de pente (dalles rocheuses plus ou moins plates ou falaises plus ou moins abruptes) et la nature du substrat acide (falaises rhyolitiques, dalles de grès permians, phyllades de schiste...).

Aucune grotte naturelle n'a été inventoriée comme habitat lors de notre étude. Quelques mines anthropiques doivent exister sur le site.



Falaise siliceuse

Habitats forestiers :



Yeuseraie acidiphile à fougère d'âne

Le site Natura 2000 de la Colle du Rouet, est composé d'habitats forestiers d'intérêt communautaire souvent en mosaïque comme des pinèdes, des yeuseraies, des suberaies sur-étagées de résineux (Pin maritime, pins pignons, Pin d'Alep, ...). Ces groupements forestiers représentent plus de la moitié de la surface du site et possède un intérêt écologique non négligeable en tant qu'habitats d'espèces. Ces milieux plus ou moins fermés abritent des espèces forestières (chiroptères, insectes saproxyliques...) et des espèces de lisières (oiseaux, reptiles, lépidoptères, etc.).

A plus petite échelle spatiale, dans chaque ensemble forestier, la dynamique spontanée de ces formations forestières et leurs fonctions écologiques doivent être maintenues dans le temps. Pour cela, il faut limiter le passage du feu de façon trop répétitive et limiter la fragmentation causée par des coupes ou des aménagements (dont l'urbanisation) qui augmentent l'effet de lisière et peuvent engendrer un isolement écologique (géographique et génétique) des peuplements et de la faune associée.



Suberaie mésophile

d- Dynamique de la végétation

La dynamique de la végétation pour chaque habitat d'intérêt communautaire du site est présentée dans le tableau 13 :

Tableau 13 : Description de la dynamique de la végétation du site

Libellé Natura 2000 – EUR 27 : libellé cahier d'habitat	Code Natura 2000	Dynamique de la végétation
Eaux oligotrophes très peu minéralisées sur sols généralement sableux de l'ouest méditerranéen à <i>Isoetes</i> spp. : Pelouses mésophiles à <i>Sérapias</i> de la Provence cristalline (<i>Serapion</i>)	3120-1	Cet habitat évolue sur le site vers des cistaies à <i>Cistus monspeliensis</i> , <i>Cistus ladanifer</i> et <i>Lavandula stoechas</i> (<i>Cistion ladaniferi</i>), puis vers le maquis à <i>Erica arborea</i> , <i>Erica scoparia</i> et <i>Arbutus unedo</i> (<i>Erico arboreae</i> - <i>Arbutetum unedi</i>), lequel précède la suberaie ou les pinèdes de Pin pignon, Pin maritime ou Pin d'Alep. Une couverture ligneuse dense est un facteur de raréfaction de cet habitat et contribue aussi à freiner l'écoulement de l'eau, ce qui diminue la surface des zones inondées. La dynamique sédimentaire déplace un peu l'écoulement mais reste lente et faible. La dynamique de végétation est plus forte.
Mares temporaires méditerranéennes : *Mares temporaires méditerranéennes à <i>Isoetes</i> (<i>Isoetion</i>)	3170*-1	Les zones ouvertes comprenant l'habitat «Mares temporaires méditerranéennes» évoluent sur le site vers des cistaies à <i>Cistus monspeliensis</i> , <i>Cistus ladanifer</i> et <i>Lavandula stoechas</i> (<i>Cistion ladaniferi</i>) puis vers le maquis à <i>Erica arborea</i> , <i>Erica scoparia</i> et <i>Arbutus unedo</i> (<i>Erico arboreae</i> - <i>Arbutetum unedi</i>) lequel précède la suberaie ou les pinèdes de pin pignon, pin maritime ou pin d'Alep. Une couverture ligneuse dense est un facteur de raréfaction de cet habitat et contribue aussi à freiner l'écoulement de l'eau, ce qui diminue la surface des zones inondées. La dynamique sédimentaire des mares déplace un peu l'écoulement mais reste lente et faible. Les mares temporaires sont sujettes à la même dynamique par renouvellement (effet chasse d'eau lors des grosses pluies) suite à l'envahissement par les fourrés arbustifs du maquis. Seules les mares cupulaires installées dans des zones rocheuses tabulaires sont stables, les ligneux ayant beaucoup de difficulté à coloniser efficacement ces milieux. Les mares ont une dynamique de végétation faible mais plus forte en bordure surtout si des arbres de dépôts de feuilles mortes sont présents.
Rivières intermittentes méditerranéennes du Paspalo-Agrostidion : Têtes de rivières et ruisseaux méditerranéens s'asséchant régulièrement ou cours médian en substrat géologique perméable	3290-1	La végétation herbacée des berges et du lit des cours d'eau temporaires évolue vers des formations arbustives dominées par le laurier-rose (<i>Rubus ulmifolii</i> - <i>Nerion oleandri</i>) ou par le maquis haut à éricacée qui trouve l'humidité nécessaire à un développement exacerbé. L'évolution vers la ripisylve est lente et difficile, tant les crues automnales ont tendance à rajeunir régulièrement la végétation. Mais on le constate quand même par endroit sur certains replats des cours d'eau.
Rivières intermittentes méditerranéennes du Paspalo-Agrostidion : Aval des rivières méditerranéennes intermittentes, présentant des vasques profondes	3290-2	
Rivières intermittentes méditerranéennes du Paspalo-Agrostidion : Têtes de rivières et ruisseaux méditerranéens s'asséchant régulièrement ou cours médian en substrat géologique perméable	3290-2	
Galleries et fourrés riverains méridionaux (<i>Nerio-Tamaricetea</i> et <i>Securinegion tinctoriae</i>) : Galleries riveraines à Laurier-rose	92D0-1	De par l'enracinement profond des lauriers-roses les nériaies, sont bien adaptés aux perturbations violentes comme les crues méditerranéennes. A terme, les nériaies sont susceptibles d'évoluer vers une végétation arborescente de ripisylve (<i>Fraxinus angustifolia</i> , <i>Alnus glutinosa</i> , <i>Populus</i>).
Landes sèches européennes : Landes acidiclinales sèches à subsèches	4030-10	Cet habitat n'est pas stable dynamiquement. Sa structure chaméphytique optimale ne se maintient qu'une dizaine d'années en l'absence d'entretien. La lande évolue rapidement vers le maquis haut à bruyères et la pinède de pin maritime pure ou ponctuée de chêne liège épars.
Landes sèches européennes : Landes acidiclinales subcontinentales du Sud Est	4030-16	

<p>* Parcours substepaniques de graminées et annuelles du Thero-Brachypodietea : Ourlets méditerranéens mésothermes à Brachypode rameux de Provence et des Alpes-Maritimes</p>	6220*-1	<p>Les pelouses secondaires des « parcours substepaniques de graminées et annuelles des Thero-Brachypodietea » sont classiquement interprétées comme le stade de dégradation ultime de la végétation à l'étage mésoméditerranéen. Ce sont souvent dans les zones qui ont été parcourues de façon répétée par les incendies ou entretenues par le pâturage que ces pelouses se maintiennent le plus longtemps, en raison de l'érosion accentuée des sols.</p> <p>La reprise de l'évolution naturelle se traduit par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une densification du tapis de vivaces au détriment des communautés annuelles - le développement d'une formation de pré-manteau composée de chaméphytes et de jeunes arbustes, intermédiaire entre la pelouse et le manteau. - la structuration d'un manteau arbustif des Pistacio-Rhamnetalia alatarni et l'apparition d'une colonisation éparse constituée de jeunes arbres (pin d'Alep, chêne vert, chêne pubescent) - la densification du couvert arboré et la constitution d'un écosystème forestier <p>De son côté, la dynamique d'évolution des pelouses sèches du Cheilantho-Diplachnetum est lente, compte tenu de la très faible épaisseur des sols sur substrat de pélites. Elle conduit néanmoins vers des garrigues à Cistus albidus, puis des fourrés sclérophylles, et des pinèdes de pin d'Alep.</p>
<p>Prairies humides méditerranéennes à grandes herbes du Molinio-Holoschoenion : Prés humides méditerranéens de Provence</p>	6420-3	<p>Pour les prairies humides, la proximité de ligneux favorise l'embroussaillage, puis le boisement par des espèces de ripisylves (frênes, peupliers, ...) ou de maquis haut si aucune intervention n'est effectuée.</p>
<p>Prairies maigres de fauche de basse altitude : Prairies fauchées méso-méditerranéennes</p>	6510-2	<p>Pour les prairies de fauche, on ne peut pas parler de dynamique naturelle car cet habitat est dépendant de l'activité humaine (fauche, pâtures). L'activité agricole « stabilise » cet habitat. En l'absence de fauche ou de pâture, ces prairies sont colonisées par les genévriers, les prunelliers, les aubépines ou par les semis de pins et de chênes.</p>
<p>Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique : Falaises mésoméditerranéennes siliceuses de Provence</p>	8220-18	<p>Bloquée car aucune évolution du milieu possible vers des groupements structurés par des ligneux.</p>
<p>Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique : Falaises mésoméditerranéennes siliceuses du Midi (adret)</p>	8220-19	
<p>Forêts-galeries à Salix alba et Populus alba : Aulnaie-Tillaie de Provence siliceuse et variante de chênaie-charmaie</p>	92A0-5	<p>La peupleraie blanche s'intègre dans la série méditerranéenne du peuplier blanc. Elle représente une évolution de la saulaie arbustive à Salix purpurea et Salix elaeagnos, avec souvent un stade jeune à Salix alba. Bien souvent, les peupleraies sont ramenées à un stade dynamique antérieur lors des crues destructrices de régime méditerranéen.</p>
<p>Forêts-galeries à Salix alba et Populus alba : Peupleraies blanches</p>	92A0-6	<p>Dans quelques cas, des peuplements éloignés du lit mineur arrivent à un stade de maturation avancé, avec implantation des essences forestières post-pionnières (frêne à feuilles étroites notamment). Ces peuplements sont souvent déboisés pour exploiter les riches sols alluvionnaires (cultures, prairies de fauche).</p> <p>L'aulnaie-tillaie s'intègre d'après LOISEL (1976) à la série de l'aulne blanc, faciès à aulne glutineux. Les stades de dégradation observables sur le site sont des fruticées semi-sempervirentes à Rubus ulmifolius (Rubo-Corarietum). La dynamique naturelle de la chênaie-charmaie ne semble pas évoluer vers la chênaie sessile mais plutôt vers une stabilisation de la charmaie en mixité avec la chênaie.</p>
<p>Forêts à Castanea sativa : Châtaigneraies provençales</p>	9260-3	<p>D'après LAVAGNE (in CRUON, 2008), les forêts dominées par le châtaignier sont climaciques en Provence cristalline (série du châtaignier). Pour LOISEL (1976) et d'autres phytosociologues, ces forêts s'intègrent à la série acidiphile des chênes pubescent et sessiles.</p>
<p>Forêts à Quercus suber : Suberaie mésophile provençale à Cytise de Montpellier</p>	9330-1	<p>Les chênaies lièges du Genisto monspessulanae-Quercetum suberis constituent le stade climacique de la série du chêne liège.</p> <p>Le niveau inférieur de la série est représenté par la sous-association myrtetosum. Les stades de dégradations sont sur le site les fourrés sclérophylles du Calicotomo-Myrtetum, la cistaie à Cistus ladanifer (Cistetum ladaniferi), et les nombreux groupements herbacés de pelouses sèches à hygrophiles (Tuberarion gutatti, Serapion, Isoetion duriei).</p> <p>Le niveau moyen de la série (sous-association typicum) s'en différencie par des maquis de substitution à Erica arborea et Arbutus unedo, des maquis bas à</p>

		<p>Cistus monspeliensis (Erico scopariae-Lavanduletum stoechadis). Le caractère climacique des suberaies de stations « froides » infiltrées de chêne pubescent est controversé (niveau supérieur de la série selon LOISEL, 1976). Ces suberaies constitueraient plutôt un faciès de substitution des chênaies caducifoliées semi-sempervirente ou des chênaies-châtaigneraies.</p>
<p>Forêt à Quercus ilex et Quercus rotundifolia : Yeuseraies à Laurier tin</p>	9340-3	<p>D'après BARBERO & LOISEL (1974) la dynamique s'inscrit dans la série du chêne vert et du genévrier de Phénicie :</p> <ul style="list-style-type: none"> - sous série normale pour la yeuseraie à Laurier-tin, - sous-série acidiphile pour la yeuseraie à Asplenium fougère d'âne. <p>Cependant, le caractère climacique des yeuseraies dans le sud-est méditerranéen est controversé. Si certaines yeuseraies matures semblent climaciques, la plupart évoluent souvent vers des peuplements mixtes de chêne vert et de chêne pubescent, voire de chêne sessile et de châtaignier dans certains secteurs de la zone d'étude pour ce site Natura 2000. Sur silice, la yeuseraie tend également à supplanter lentement certaines suberaies tant sur sols superficiels que sur sols profonds. La yeuseraie à laurier-tin, sur calcaire, présente une dynamique forte, et tend à se substituer progressivement aux pinèdes de pin d'Alep vieillissantes.</p>
<p>Forêt à Quercus ilex et Quercus rotundifolia : Yeuseraies acidiphiles à Asplenium fougère d'âne</p>	9340-6	<p>En pleine dynamique végétative, les stades secondaires d'évolution s'expriment soit par progression de l'habitat soit par régression (suite à une coupe ou un incendie..).</p> <p>Ces stades secondaires ont comme caractéristiques les composantes floristiques suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - stades secondaires de la yeuseraie à laurier-tin : fourrés sclérophylles à Phillyrea, Pistacia lentiscus (Pistacio-Rhamnetalia), garrigue à Cistus albidus (Rosmarinion officinalis), pelouse à Brachypodium retusum (Phlomidio lychnitidis-Brachypodium retusi). - stades secondaires de la yeuseraie acidiphile : maquis haut à bruyère arborescente et arbousier (Pistacio-Rhamnetalia), lande à Calluna vulgaris et Erica scoparia (Erico arborea-Genistetum pilosae), cistaie à ciste de Montpellier (Cistion ladaniferi), pelouse à hélianthème à gouttes (Tuberarion guttati).
<p>Pinèdes méditerranéennes de pins mésogéens endémiques - Pin maritime :</p> <p>Pinèdes méditerranéennes de pins mésogéens endémiques - Pin maritime</p>	9540-1	<p>La pinède occupe en général une place de transition dans les dynamiques évolutives entre garrigue/landes/maquis et chênaies. Sur le site, les pinèdes sont le stade pionnier de colonisation sur un substrat remanié par l'incendie et tendront à long terme vers la chênaie liège ou verte selon le substrat. Mais l'absence de sol rend la dynamique de colonisation très lente.</p> <p>La germination des graines de pin maritime est activé après les incendies (graines pyrophiles) ce qui accentue le pouvoir colonisateur de ces pinèdes après feux. Ce n'est pas prouvé pour le pin pignon.</p>
<p>Pinèdes méditerranéennes de pins mésogéens endémiques - Pin parasol :</p> <p>Pinèdes méditerranéennes de pins mésogéens endémiques - Pin parasol</p>	9540-2	

2. Espèces

2.1 La flore

a- Présentation générale, richesse du site

Le cortège floristique présent sur le site est important : plusieurs espèces protégées ont été inventoriées dans les habitats d'intérêt communautaire.

Les pelouses mésophiles à Sérapias présentent une richesse floristique importante, caractérisées par une richesse en orchidées, notamment plusieurs espèces du genre Sérapia, et par une abondance en plantes annuelles, mêlant des espèces hygrophiles et des espèces plus xérophiles.

Les mares temporaires méditerranéennes présentent une richesse floristique importante : quatre communautés végétales différentes se rattachent à cet habitat. La végétation vasculaire est principalement constituée de géophytes et de thérophytes.

b- Inventaire de la flore, méthodologie

La méthodologie mise en place pour les inventaires des habitats fut la même que pour les inventaires floristique.

Les efforts de prospections ont été orientés sur les espèces végétales d'intérêt communautaire de l'Annexe II de la Directive « Habitats » actualisée dans l'arrêté ministériel du 19 avril 2007. Néanmoins les espèces patrimoniales ayant un statut de protection nationale, régionale ou étant rares ont été spatialement localisées. De plus dans le cadre d'une convention d'échange entre l'ONF et le Conservatoire Botanique National Méditerranéen de Porquerolles (CBNMP), ce dernier a gracieusement fourni des pointages floristiques issus de la base SILENE (Système d'Information et de Localisation des Espèces Natives et Envahissantes). Ces données ont été vérifiées et actualisées lors des prospections in situ et de nouvelles stations de flore patrimoniale ont également été identifiées (cf annexe 17 de l'atlas cartographique).

Il est à noter que la faune patrimoniale contactée lors de l'étude sur les habitats a également été localisée (cf annexe 17 de l'atlas cartographique).

c- Les espèces Natura 2000

Aucune espèce végétale de l'Annexe II de la Directive Habitats n'a été répertoriée.

d. Les espèces patrimoniales

La seule espèce végétale d'intérêt communautaire recensée sur le site est classée à l'annexe IV de la « Directive Habitats ». Il s'agit de la Spiranthe d'été (*Spiranthes aestivalis*). Cette orchidée est souvent associée à l'habitat prioritaire « Mares et ruisselets temporaires méditerranéens » - 3170*.

Lors de l'inventaire et de la cartographie des habitats naturels, la flore protégée et/ou remarquable a été localisée spatialement. La liste de la flore patrimoniale du site, protégée à l'échelle nationale, régionale, ou sans statut de protection figure dans les deux tableaux ci-dessous (cf tableaux 14 et 15).

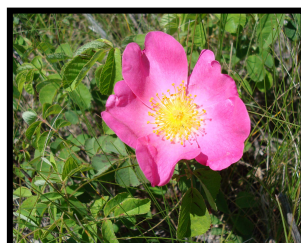
Tableau 14 : Liste de la flore patrimoniale, protégée à l'échelle nationale, inventoriée sur la zone d'étude

Noms latins	Noms vernaculaires	Statut de protection	Commentaire
<i>Spiranthes aestivalis</i>	Spiranthe d'été	Annexe IV DH, National	Plante très rare, grêle de 20 à 30 cm. Feuilles dressées entourant la base de la tige. Fleurs blanches, nombreuses et petites, en forme de tube et disposées en spirale autour de la tige, peu odorantes. Habitats : Prairies, tourbières, landes humides sur substrat calcaire à acide.
<i>Gladiolus dubius</i>	Glaïeul douteux	National	Le glaïeul douteux est une des deux espèces de glaïeul de la région méditerranéenne française. Les étamines à anthères plus courtes que le filet permettent de distinguer ce glaïeul. Cette espèce des garrigues, maquis et pelouses humides est rare en France, où il est disséminé dans les départements littoraux. Le département du Var concentre l'essentiel de ses populations.
<i>Gratiola officinalis</i>	Gratiolle officinale	National	Elle est glabre et peut atteindre 20 à 60 cm de hauteur. Elle possède une souche rampante et radicante. La tige est dressée, feuillée et creuse. Les feuilles sont opposées à limbe ponctué de glandes.
<i>Heteropogon contortus</i>	Herbe barbue Barbon	National	Elle est présente de manière rare sur le littoral méditerranéen. Cette graminée forme des touffes atteignant en moyenne générale à la floraison une hauteur de 0,75 m. Les tiges sont dressées, fines et simples (ou à un ou deux rameaux), les feuilles sont larges de 2 à 5 mm et leur ligule est remplacé par de longs poils. La feuille supérieure engaine le plus souvent la base de l'épi.
<i>Isoetes duriei</i>	Isoète du Durieu	National	Cette petite fougère se rencontre sur sols siliceux, dans des lieux temporairement humides. Ses feuilles étroite et linéaire la font facilement passer pour une graminée ou autre monocotylédone. Elle se différencie des autres isoètes par la forme de ses mégaspores (organes reproducteurs femelles), dont la surface alvéolée évoque la texture d'une balle de golf.
<i>Isoetes velata</i>	Isoète à voile	National	Présent dans les zones humides tels que les mares temporaires.
<i>Kickxia cirrhosa</i>	Linaire grêle, Linaire à vrilles	National	La Linaire à vrille apprécie les dépressions plutôt fraîches dans des secteurs humides et sablonneux du littoral. Une situation légèrement ombragée lui convient et elle affectionne donc particulièrement les dépressions dunaires inondables des pinèdes littorales.
<i>Lythrum thymifolium</i>	Salicaire à feuilles de thym	National	Très petit lythrum des zones humides reconnaissable à ses feuilles très étroites appliquées contre les tiges et ses très petites fleurs peu visibles généralement à 4 pétales.
<i>Nerium oleander</i>	Laurier-rose	National	arbuste de la famille des Apocynacées originaire de la rive sud de la mer Méditerranée. Il s'agit de la seule espèce du genre Nerium. C'est un arbuste d'environ 2 m de hauteur dont les fleurs blanches, jaunes, rouges ou saumon s'épanouissent de mai à octobre. Habitat type: fourrés arbustifs méditerranéens, hydrophiles, des sols minéraux
<i>Ophioglossum azoricum</i>	Ophioglosse des Açores	National	Ce petit ophioglosse est de petite taille, ses feuilles sont souvent associées par 2, parfois 3, larges et généralement pliées en gouttière. Chacune d'elle porte un épi fertile comportant au minimum 10 paires de sporanges. Il se rencontre en terrains siliceux peu profonds et temporairement humides.

<i>Orchis coriophora</i> <i>Anacamptis coriophora</i>	Orchis punaise	National	Orchidée terrestre d'Europe, cette plante de 30 cm de hauteur environ a des feuilles allongées, son nom vient de l'odeur caractéristique de ses fleurs dont la couleur varie du pourpre foncé au vert olive. Habitat type : pelouses acidophiles méditerranéennes.
<i>Ranunculus ophioglossifolius</i>	Renoncule à feuilles d'ophioglosse	National	C'est une petite plante annuelle (moins de 50 cm) aux fleurs jaunes caractéristiques de « bouton d'or » avec des pétales assez courts. Ses feuilles ovales sont caractéristiques. C'est une plante de milieux humides, voire très humides. Dans la région, on la trouve dans des prairies humides, dans des mares, fossés ou dépressions humides que ce soit en milieu ouvert ou en sous bois, même si ces milieux s'assèchent complètement en été comme c'est souvent le cas dans la région.
<i>Ranunculus revelieri</i>	Renoncule de Revelière	National	Tige : 10-40 cm, grêle, dressée, creuse, rameuse, pouvant émettre des racines aux noeuds inférieurs. Feuilles : glabres, entières ou dentées-serrées. Fleurs : jaune pâle, petites (0.5-0.9 cm), nombreuses, longuement pédonculées. Habitat : lieux humides (mares, fossés, étangs, flaques, marécages, prairies détrempées, vasières) ; sur sols siliceux ; de 0 à 600 m d'altitude.
<i>Rosa gallica</i>	Rosier de France	National	Espèce de rosier originaire d'Europe centrale et méridionale et d'Asie occidentale de la Turquie au Caucase. C'est un arbrisseau à feuilles caduques pouvant atteindre jusqu'à deux mètres de haut, les tiges sont munies d'aiguillons et de poils glandulaires. Les feuilles, imparipennées, comptent de trois à sept folioles vert-bleu. Les fleurs sont réunies en groupes de 1 à 4. Ce sont des fleurs simples, dont la corolle compte cinq pétales de couleur rose, odorantes. Les fruits de forme globuleuse à ovoïde, ont de 10 à 13 mm de diamètre et sont à maturité de couleur orange à brun.
<i>Serapias neglecta</i>	Sérapias méconnu	National	Plante de 10 à 40cm à grandes fleurs (4cm), assez pâles, brun rouge à saumonées, sont groupées en un épi dense. Les lobes latéraux du labelle dépassent largement du casque. La base du labelle porte deux lamelles parallèles, rouges, assez écartées l'une de l'autre. Habitat : Pelouses humides et bois clairs, sur sol siliceux de préférence, dans les seuls départements 06, 83 et en Corse.
<i>Serapias parviflora</i>	Sérapias à petites fleurs	National	plante herbacée pérenne de la famille des Orchidacées. <i>Serapias parviflora</i> est en extension sur les pelouses littorales. Sérapias à petites fleurs. Floraison : mai (juin). Très rare dans le Var.



Ranunculus revelieri



Rosa gallica



Isoetes velata

Tableau 15 : Liste de la flore patrimoniale, protégée à l'échelle régionale ou sans statut de protection, de la zone d'étude

Noms latins	Noms vernaculaires	Statut de protection	Commentaire
<i>Agrostis pourretii</i>	Agrostide de Pourret	Régional (PACA)	Plante typique de la région méditerranéenne.
<i>Aira provincialis</i>	Canche de Provence	Régional (PACA)	Plante typique de la région méditerranéenne.
<i>Arundo plinii</i>	Canne de Pline	Régional (PACA)	Espèce plus compacte dans toutes ses parties. Tiges érigées à feuilles opposées, courtes et particulièrement raides. La plante offre un graphisme intéressant mais peut devenir envahissante par son système rhizomateux.
<i>Asplenium obovatum</i>	Doradille lancéolée, Doradille de Billot	Régional (PACA)	Habitat : pente rocheuse silicieuse
<i>Biserrula pelecinus</i>	Astragale double-scie,	Régional (PACA)	Plante annuelle de 10-30 cm., velue, couchée ou ascendante ; feuilles imparipennées, à 7-15 paires de folioles ovales ou oblongues, entières ; stipules libres lancéolées ; fleurs blanchâtres au sommet. Habitat : Lieux secs et arides du Midi.
<i>Prangos trifida</i> <i>Cachrys trifida</i>	Amarinthe	Régional (PACA)	Présent dans les pelouses méditerranéennes.
<i>Carex depressa basilaris</i>	Laïche à épis dès la base	Régional (PACA)	C'est une plante cespiteuse, peu commune, qu'on peut rencontrer dans les bois clairs de la région méditerranéenne.
<i>Carex olbiensis</i>	Laïche d'Hyères	Régional (PACA)	Plante vivace de 30-60 cm., glabre, à souche courte épaisse gazonnante ; tige inclinée au sommet, triquète, lisse ; feuilles allongées, larges de 4-8 mm., scabres. Habitat : Bois secs du Midi.
<i>Chaetonychia cymosa</i> <i>Paronychia cymosa</i>	Paronyque en cime	Régional (PACA)	Feuilles allongées, ayant, en général, moins de 2 mm de largeur ; sépales à pointes plus ou moins en crochet; groupes de fleurs non mêlés aux feuilles.
<i>Cicendia filiformis</i>	Cicendie filiforme	Régional (PACA)	Petite plante annuelle de 5-15 cm., glabre, à tiges filiformes, rigides, dressées, simples ou peu rameuses, à rameaux dressés ; habitat : Marais, landes et bois humides, dans presque toute la France et en Corse ; très rare dans le Midi.
<i>Crassula vaillantii</i>	Crassulée de Vaillant	Régional (PACA)	C'est une plante annuelle de 2 à 6 cm de hauteur (inflorescences comprises), glabre et souvent rougeâtre. Les tiges sont dressées ou ascendantes, faibles et formant des petites touffes lâches. Les feuilles sont linéaires-oblongues, sub-obtuses, presque planes et succulentes. On la rencontre dans les lieux sablonneux et humides ou au moins inondés temporairement.
<i>Crypsis schoenoides</i>	Crypsis faux-choin	Régional (PACA)	Plante que l'on retrouve dans les mares temporaires méditerranéennes.
<i>Delphinium fissum</i>	Dauphinelle fendue	Régional (PACA)	Ce grand delphinium se reconnaît à ses feuilles découpées en lanières très étroites. Cette plante se rencontre dans les landes et les pentes rocailleuses très sèches de basse altitude.
<i>Exaculum pusillum</i>	Cicendie naine	Régional (PACA)	Affectionnant les sols sablonneux relativement oligotrophes, humides l'hiver et s'asséchant l'été.
<i>Ferulago campestris</i>	Petite Férule	Régional (PACA)	Le genre <i>Ferulago</i> est un genre de plantes herbacées de la famille des Apiaceae
<i>Kengia serotina</i>	Cleistogène tardif	Régional (PACA)	Habitat : coteaux rocailloux du Midi et du sud-est
<i>Lythrum borysthenicum</i>	Lythrum du Dniepr	Régional (Languedoc Roussillon)	plante méditerranéenne, pionnière des mares temporaires

<i>Notholaena marantae</i>	Notholaène de Maranta	Régional (PACA)	Fougère des rochers secs et ensoleillés se reconnaissant à son limbe épais, glabre, coriace et d'un vert glauque très foncé. La face inférieure est entièrement couverte d'écailles brunâtres, le pétiole est foncé et écaillé.
<i>Ophioglossum lusitanicum</i>	Ophioglosse du Portugal	Régional (PACA, Languedoc Roussillon)	Cet Ophioglosse possède des feuilles étroites et non pliées en gouttière. Une seule (parfois 2) de ses feuilles porte un épi fertile trapu comportant généralement moins de 10 paires de sporanges. Espèce qui se rencontre en terrains siliceux peu profonds et temporairement humides.
<i>Ophioglossum vulgatum</i>	Ophioglosse commun	Régional (PACA)	L'ophioglosse est une petite fougère poussant dans les zones humides. Elle ne possède que deux feuilles. La première est stérile, de forme ovale, entière et sans nervure. La seconde, la fertile, est réduite à un rachis allongé portant des spores.
<i>Ophrys provincialis</i>	Ophrys de Provence	Régional (PACA)	Orchidée terrestre de 20-40 cm de haut, qui fleurit de mars à mai en une inflorescence assez lâche qui se compose généralement de 4 à 8 fleurs. Apprécie les pelouses calcaires sèches.
<i>Ophrys splendida</i>	Ophrys brillant	Régional (Languedoc-Roussillon)	Plante vivace (35cm au plus) à tubercules globuleux ou ovoïdes entiers, à tige dressée munie de feuilles ovales ou oblongues à épi assez lâche. Prairies, pelouses relativement sèches et chaudes, à sol calcaire, ou de garrigues, de bois clairs bien exposés sur les coteaux calcaires sur l'ensemble de la chaîne.
<i>Orchis laxiflora</i> <i>Anacamptis laxiflora</i>	Orchis à fleurs lâches	Régional (PACA)	Elle mesure entre 50 et 60 cm, les feuilles sont réparties le long de la tige, les fleurs sont rouge-violet, le labelle comprend une partie centrale blanc pur. Espèce inféodée aux prairies humides la plus commune.
<i>Serapias lingua</i>	Sérapias en langue, Sérapias en languette	Régional (Bretagne, Centre, Limousin)	Ce sérapias est un des plus répandu en France, il se rencontre de la méditerranée au littoral atlantique. C'est une plante fine et élancée, au label généralement d'un beau rouge foncé, mais pouvant montrer différentes variations de couleur, à la pilosité rase et peu abondante.
<i>Serapias olbia</i>	Sérapias de Provence Sérapias d'Hyères	Régional (PACA)	Ce Sérapias se reconnaît à son labelle dont l'épichile est lancéolé et fortement rabattu sous l'hypochile. Il possède une callosité noirâtre sillonnée ou scindée en deux.
<i>Solenopsis laurentia</i>	Solénopsis de Laurenti	Régional (PACA)	Plante annuelle de 3-10 cm., glabre ou pubérolente, à racine grêle ; tige délicate, dressée, feuillée ; feuilles courtement pédonculées, Mares et lieux humides de la région méditerranéenne
<i>Trifolium bocconeii</i>	Trèfle de Boccone	Régional (PACA)	Famille des fabacées
<i>Viola jordanii</i>	Violette de Jordan	Régional (PACA)	Flore qui se rencontre dans les sous-bois secs (chênaies vertes principalement) et les landes.
<i>Chrysopogon gryllus</i> Syn. <i>Andropogon gryllus</i>	Chrysopogon grillon	Aucun	Cette graminée au port rigide conserve son feuillage vert durant tout l'hiver. Les fleurs très légères, de couleur rose apparaissent en début d'été et restent décoratives assez longtemps. Elle reste une valeur sûre dans les régions chaudes aux étés très secs, qu'elle supporte bien.

<i>Cytisus triflorus</i>	Cytise à trois fleurs	Aucun	Arbrisseau de 1 m. à 1 m. 50, dressé, robuste, à rameaux allongés, les jeunes couverts de poils appliqués ; feuilles pétiolées, à folioles obovales, couvertes sur les deux faces de poils appliqués. Habitat : Bois et coteaux des montagnes calcaires du Sud-Est.
<i>Malva tournefortiana</i>	Mauve de Tournefort	Aucun	Fleurs blanches, mauves ou violettes. Espèce végétale se développant sur des décombres.
<i>Orchis champagneuxii</i> <i>Anacamptis champagneuxi</i>	Orchis de Champagneux	Aucun	Plante herbacée de la famille des Orchidacées, qui en diffère par son labelle non maculé et un éperon très long au sommet élargi.[1][2]
<i>Zygodon forsteri</i>		Aucun	1 cm de hauteur, noirâtre vert, formant des petits coussins ouverts d'une consistance molle ou lâche, souvent de protonema persistante.



Trèfle de Boccone



Orchis de Champagneux



Cytise à trois fleurs

2.2 La faune

Sont considérées comme espèces d'intérêt communautaire par les Directives 92/43/CE, les espèces en danger ou vulnérables ou rare ou endémiques. Cette partie présente les méthodologies d'inventaire et les caractéristiques générales des espèces animales présentes sur le site et inscrites à l'annexe II de la Directive «Habitats» 92/43/CE et l'annexe I de la Directive «Oiseaux» 79/409/CE.

Les fiches détaillées des espèces animales du site figurent dans le document « Fiches descriptives », incluant un tableau des statuts, des niveaux de protection et de présence.

a- Présentation générale, richesse du site

Les sites de la "Colle du Rouet" et "Forêt de Palayson, Bois du Rouet" présentent une richesse faunistiques importantes. De part la diversité des milieux présents sur ces deux sites, de nombreuses espèces d'intérêt communautaire sont présents sur ce territoire.

La zone de protection spéciale abrite un cortège avien remarquable. La zone spéciale de conservation réunie plusieurs espèces animales. L'enjeu majeur du site porte sur les reptiles et amphibiens avec notamment la présence de l'espèce emblématique du Var, la tortue d'Hermann. Un des enjeux de gestion, également important sur ce territoire, concerne les chiroptères. Des communautés d'entomofaune et d'ichtyofaune sont aussi présents sur le site, au travers respectivement des milieux forestiers et des cours et plans d'eau.

La liste des espèces d'intérêt communautaire avérées sur le site figure ci-dessous :

Chiroptères :

- 1323 Murin de Bechstein
- 1303 Petit rhinolophe
- 1304 Grand rhinolophe
- 1310 Minioptère de Schreibers
- 1307 Petit murin
- 1324 Grand murin

Potentielle 1308 Barbastelle d'Europe

Reptiles et amphibiens :

- 1217 Tortue d'Hermann
- 1220 Cistude d'Europe
- Pélobate cultripède DH4

Poissons :

- 1138 Barbeau méridional
- 1131 Blageon

Insectes :

- 1088 Grand Capricorne
- 1083 Lucane cerf-volant
- 1041 Cordulie à corps fin

Oiseaux :

- A022 - Blongios nain
- A023 - Bihoreau gris
- A024 - Crabier chevelu
- A074 - Milan royal
- A080 - Circaète Jean-le-blanc
- A090 - Aigle de Bonelli
- ➔ (pas contacté mais emblématique)

- A103 - Faucon pèlerin
- A215 - Grand-duc d'Europe
- A224 - Engoulevent d'Europe
- A229 - Martin-pêcheur d'Europe
- A231 - Rollier d'Europe
- A246 - Alouette lulu
- A255 - Pipit rousseline
- A091 - Aigle royal

- A026 - Aigrette garzette
- A029 - Héron pourpré
- A072 - Bondrée apivore
- A073 - Milan noir
- A236 - Pic noir
- A338 - Pie-grièche écorcheur
- A379 - Bruant ortolan
- A302 - Fauvette pitchou

b- Zone d'étude

Le périmètre de la zone d'étude pour la directive "habitats" couvre une superficie de 6700 ha et s'étend à l'extérieur du périmètre Natura 2000. La surface supplémentaire à étudier pour les espèces est de 1640 ha. Elle a été étendue afin de tenir compte, dans la mesure du possible, de la continuité des habitats naturels et des habitats d'espèce dans le voisinage immédiat du site et du fonctionnement global des écosystèmes présents.

Pour le site Natura 2000 de la Colle du Rouet, qui est concerné par la directive « Oiseaux », le périmètre de la zone d'étude correspond au périmètre officiel du site Natura 2000, qui fait 11600ha.

c- Inventaire herpétologique

✓ Présentation générale, richesse du site

La richesse herpétologique du site était connue avant les inventaires Natura 2000. Cependant, ces derniers ont permis de réévaluer l'enjeu des espèces de reptiles et d'amphibiens au sein de ce secteur d'étude. La tortue d'Hermann et la cistude d'Europe sont présentes sur le site, de façon importante d'un point de vue quantitatif. Des reptiles et amphibiens patrimoniaux complètent cette richesse hérapétologique remarquable.

✓ Méthodologie d'inventaire et de cartographie

En ce qui concerne les reptiles et amphibiens d'intérêt communautaire, les inventaires ont été réalisés par le Conservatoire Etudes des Ecosystèmes de Provence (CEEP), en association avec Var-Nature. Les espèces de l'annexe II de la Directive « Habitat » ont fait l'objet d'une recherche approfondie. Cela concerne la tortue d'Hermann (*Testudo hermanni*) et de la Cistude d'Europe (*Emys Orbicularis*). Suite à la demande de la Communauté d'Agglomération Dracénoise, des investigations sur le Pélobate Cultripède (*Pelobates Cultripes*) ont été entreprises. De plus, les autres espèces contactées lors des inventaires et relevant d'un intérêt particulier font l'objet d'une liste commentée.

- Inventaire de la Tortue d'Hermann

S'agissant plus spécifiquement de la tortue d'Hermann, 3 protocoles d'inventaire ont été utilisés :

- Un inventaire normalisé développé par Marc CHEYLAN (CNRS – EPHE de Montpellier) pour évaluer et suivre à long terme les populations de Tortue d'Hermann : utilisation de zones échantillons de 1 ha réparties sur l'ensemble de la zone d'étude et présentant une certaine homogénéité des milieux (stratégie d'échantillonnage semi-aléatoire). Les zones ont été parcourues durant 12 minutes, à raison de 3 passages minimum.

- Un inventaire plus aléatoire sur l'ensemble de la zone d'étude, afin de localiser la présence de tortues d'Hermann et de pontes prédatées. Ces prospections ont été menées dans l'objectif de localiser des habitats occupés par les tortues d'Hermann, dans les zones interstitielles aux quadrats.

- Un inventaire sur des prospections post incendie a été entrepris sur le feu de Seillans qui s'est déclaré au début de période estivale. Ces prospections consistent à parcourir, après incendie, les secteurs les plus favorables à la tortue, à la recherche d'individus rescapés ou bien décédés.

L'ensemble de ces protocoles a été réalisé durant les mois d'avril, mai, juin, et une partie de juillet. Le taux d'échantillonnage s'élève à 260 ha, soit près de 7% de l'habitat favorable de la tortue d'Hermann estimé sur le site.

- Inventaire de la Cistude d'Europe

La méthodologie employée pour l'inventaire de la Cistude d'Europe a consisté à parcourir l'ensemble du linéaire hydrographique de la zone d'étude, de jour, en progressant doucement et en cherchant aux jumelles les individus pouvant être postés sur les berges ou tout autre support. L'inventaire s'est déroulé entre les mois d'avril et juillet 2010.

Le taux d'échantillonnage des cours d'eau est de 81 km (de l'ordre de 41% du linéaire total), sachant que les prospections du réseau hydrographique ont été de 180 km au total.

- Inventaire du pélobate cultripède

Les investigations du Pélobate Cultripède ont commencé par un repérage des points d'eau sur carte IGN au 1/25000. La méthode pratiquée a consisté à sonder de jour les pièces d'eau visitées à l'aide d'épuisettes à manche télescopique permettant de prospecter loin des berges ou en zone profonde. Les têtards capturés ont été déterminés sur place grâce à des clefs spécialisées (MIAUD & MURATET, 2004) et immédiatement relâchés dans leur milieu.

✓ Les reptiles et amphibiens Natura 2000

Le site Natura 2000 « Forêt de Palayson, Bois du Rouet » est un site majeur par la présence de deux éléments phares de la protection de la faune varoise : la Tortue d'Hermann et la Cistude d'Europe, toutes deux classées en annexe II de la Directive « Habitats ».

Tortue d'Hermann, Testudo hermanni hermanni

La tortue est l'espèce emblématique du midi méditerranéen français. Autrefois abondante en Provence, en Corse et dans le Roussillon, elle ne subsiste plus aujourd'hui que dans une partie du département du Var et en Corse. Le Var accueille donc, sur une superficie réduite, la dernière population continentale française d'un animal connaissant une situation critique en Europe occidentale.

Espèce herbivore, elle affectionne divers biotopes : plaines alluviales caillouteuses, landes et dunes côtières, prairies exploitées... Mais ce sont généralement les zones collinéennes plus ou moins boisées qui caractérisent le mieux son habitat, avec pour espèces caractéristiques le chêne vert sur terrain calcaire et le chêne-liège sur sol cristallin. De façon générale, la présence d'eau est un facteur déterminant, ainsi que la présence de zones dégagées sèches pour la ponte.

Les menaces qui pèsent sur l'espèce sont nombreuses : les feux de forêt, la dynamique forestière et agricole, la surabondance des sangliers, le prélèvement intensif, l'urbanisation, la fragmentation des populations.



Tortue d'Hermann

Sur le site Natura 2000, les références bibliographiques, les observations anciennes (supérieures à 20 ans), ainsi que la topographie et la qualité des habitats naturels pouvaient laisser entendre une présence abondante de l'espèce sur l'ensemble du site. En réalité, la cartographie des observations récentes (moins de 20 ans) montre une répartition morcelée de l'espèce.

Plusieurs secteurs préférentiels fréquentés par la Tortue d'Hermann ont été identifiés :

- les collines de Callas sont un bastion important pour l'espèce. Il se situe en limite d'aire de répartition. Des jeunes et des sub-adultes y sont régulièrement vus ;
- Les inventaires sur le secteur du Lac du Méaulx, et principalement de la frange sud de celui-ci, ont permis de constater des populations de Tortue d'Hermann, qui sont certes relictuelles mais qui semblent être en connexion avec celles de Callas.

Ainsi, sur la partie nord du site, en limite d'aire de répartition de l'espèce, 5 noyaux de population ont été constatés.

Au sud du site, s'étend la plaine permienne, avec des observations beaucoup plus diffuses. La dispersion des points d'observations et les niveaux de densités observés ne permettent pas de conclure à la présence de noyaux de populations denses et localisées. Ce secteur est relativement pauvre en tortues.

Le cœur de la Colle du Rouet ne semble pas non plus favorable.

Cistude d'Europe, *Emys orbicularis*

La Cistude d'Europe est la seule tortue aquatique indigène de France. Sa distribution varoise est centrée sur les Maures et la dépression permienne, ainsi que la basse Argens et quelques cours d'eau adjacents.

Elle est en déclin dans de nombreux pays d'Europe, tout comme en France. Ce déclin généralisé atteste de la très forte valeur patrimoniale de l'espèce pour le Var. Le Massif de la Colle du Rouet est situé en limite d'aire de répartition de l'espèce en France, ceci en fait un réel intérêt pour sa conservation.



Cistude d'Europe

La Cistude est principalement victime de la destruction des zones humides (drainage, comblements, artificialisation).

Les inventaires et les données bibliographiques montrent la présence de l'espèce sur :

- Tout le cours de l'Endre ;
- Une bonne partie du bassin versant de l'ancien Lac du Méaulx ;
- Le cours du ruisseau des plaines du Rouet ;
- Le cours du ruisseau de Pennafort jusqu'à l'intersection avec la Départementale 25 ;
- Quelques ruisseaux autour des Pradineaux ;
- Une grande partie des ruissellets de la plaine de Palayson et de Terre Gaste ;
- Quelques retenues colinaires ça et là.

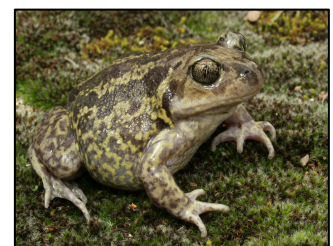
La population de cistude sur le site peut être évaluée à plusieurs centaines d'individus. L'état de conservation de l'espèce semble bon sur le site. Les habitats naturels de l'espèce semblent globalement en bon état de conservation. Certaines berges qui ont fait l'objet de remblaiement, sont soumises à l'envahissement par le mimosa, à des activités mécanisées ou à d'autres formes d'artificialisation.

Pélobate cultripède, *Pelobates cultripes* (DH4 et non DH2)

C'est un crapaud terrestre fouisseur nocturne, qui fréquente les terrains meubles et sablonneux tels que dunes et étangs côtiers, ou encore des milieux ouverts à végétation dégradée (garrigue, parcours à moutons...).

La région PACA n'héberge actuellement qu'une trentaine de sites de reproduction de ce Batracien qui connaît dans le Var la limite nord-est de sa répartition mondiale.

Le Pélobate cultripède est une espèce à très forte valeur patrimoniale pour ce département car sa présence n'y est certifiée qu'en trois endroits : la forêt de Palayson (le Muy), le marais de Gavoti (Besse sur Issole) et la mare de Bonne Cougne (Gonfaron) où il a été récemment découvert. Le Massif de la Colle du Rouet est situé en limite mondiale d'aire de répartition de l'espèce, ceci en fait un réel intérêt pour sa conservation. Cela justifie les inventaires entrepris sur le pélobate cultripède, malgré le fait que ce dernier est une espèce de l'annexe IV de la Directive « Habitats » et non de l'annexe II.



Pélobate cultripède

Les inventaires et les données bibliographiques montrent la présence de l'espèce uniquement sur 6 mares de la Plaine de Palayson incluses dans le périmètre Natura 2000.

L'état de conservation du Pélobate cultripède sur le site semble bon. Les habitats naturels de l'espèce semblent globalement en bon état de conservation. Certaines berges qui ont fait l'objet de remblaiement, sont soumises à l'envahissement par le mimosa, à des activités mécanisées ou à d'autres formes d'artificialisation.

✓ Les autres reptiles et amphibiens patrimoniaux

9 espèces patrimoniales d'amphibiens ou de reptiles sont présentes sur le site. Elles relèvent soit de l'annexe IV de la Directive « Habitats » (noté DH4) soit de la liste régionale des espèces ZNIEFF (noté ZNIEFF) :

	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Annexe de la Directive « Habitats »
Reptile	Lézard ocellé	Timon lepidus	ZNIEFF
Reptile	Lézard vert occidental	Lacerta bilineata	DH4
Reptile	Lézard des murailles	Podarcis muralis	DH4
Reptile	Psammodrome d'Edwards	Psammodromus hispanicus	ZNIEFF
Reptile	Couleuvre d'esculape	Elaphe longissima	DH4
	Pélodyte ponctué	Pelodytes punctatus	DH4
Amphibien	Crapaud calamite	Bufo calamita	DH4
Amphibien	Rainette méridionale	Hyla meridionalis	DH4
Amphibien	Grenouille agile	Rana dalmatina	DH4

Tableau 16 : Reptiles et amphibiens patrimoniaux

- Lézard ocellé, *Timon lepidus*

Bien que ne figurant dans aucune annexe de la Directive « Habitats », le lézard ocellé (ZNIEFF) est un élément patrimonial de la Provence, et plus particulièrement de la Colle du Rouet et de ses environs. L'espèce y est probablement abondante.

- Lézard vert occidental

Inscrite à l'annexe IV de la Directive « Habitats », le lézard vert occidental n'a rien de rare en Provence et particulièrement sur le site Natura 2000 de la Colle du Rouet. Il a été observé sur quasiment l'ensemble des parcelles du protocole Tortue.

- Lézard des murailles

Comme pour le précédent, le lézard des murailles (DH4) est un hôte commun des écosystèmes du massif.

- Psammodrome d'Edwards, *Psammodromus hispanicus*

Le psammodrome d'Edwards (ZNIEFF) est un habitant courant des maquis et garrigues. Classé comme espèces quasi menacées.

- Couleuvre d'esculape, *Elaphe longissima*

Très discret en milieu forestier, la couleuvre d'esculape (DH4) semble bien présente sur la partie nord du site Natura 2000. En revanche, sur la plaine permienne, les observations sont très rares.

- Pélodyte ponctué, *Pelodytes punctatus*

Le pélogyte ponctué (DH4) est un hôte omniprésent de la plaine de Palayson. Il se reproduit dans une multitude de zones humides, à condition qu'elles ne soient pas empoisonnées. En revanche, sur Callas et le Lac du Méaulx, les observations sont beaucoup plus clairsemées.

- Crapaud calamite

Inscrit à l'annexe 4 de la Directive « Habitats », le crapaud calamite est bien représenté sur la Colle du Rouet et plus particulièrement dans les mares et ruisseaux temporaires de la plaine de Palayson.

- Rainette méridionale

Classée dans la même annexe de la Directive que l'espèce précédente, la rainette méridionale est une hôte commune des zones humides surfaciques, comme linéaires.

- Grenouille agile

En limite sud orientale de son aire de répartition, la grenouille agile est présente sur de nombreuses mares de la Plaine de Palayson et de Callas. Sa présence est aussi notée sur l'Endre et le ruisseau de Pennafort. L'espèce est inscrite en annexe 4 de la Directive « Habitats » et sur la liste ZNIEFF.

✓ Tableau des espèces (statut, menace et protection)

Nom français	Nom scientifique	Statut de protection				Statut de menace (livre rouge France)	Statut biologique sur le site N2000
		Directive Habitats	Bonn	Berne	Protection Nationale		
Tortue d'Hermann	Testudo hermanni hermanni	DH2		Annexe 2	X	Vulnérable pour la population française En danger pour la population varoise	Présence avérée sur le site
Cistude d'Europe	Emys orbicularis	DH2		Annexe 2	X	Vulnérable	Présence avérée sur le site
Pelobate Cultripède	Pelobates cultripes	DH4		Annexe 2	X	Vulnérable	Présence avérée sur le site
Crapaud calamite	Bufo calamita	DH4		Annexe 2	X	Rare, non menacé	Présence avérée. Fréquence de l'espèce sur le site : abondante sur les marres temporaires et plaine de Palayson
Psammodrome d'Edwards	Psammodromus hispanicus	-		Annexe 3	X	Espèce quasi-menacé	Présence avérée. Fréquence de l'espèce sur le site : commune
Pélodyte ponctué	Pelodytes punctatus	DH4		Annexe 3		Préoccupation mineure	Présence avérée. Fréquence de l'espèce sur le site : commune
Lézard vert occidentale	Lacerta viridis	DH4		Annexe 2	X	Non menacé	Présence avérée. Fréquence de l'espèce sur le site : commune
Lézard ocellé	Timon lepidus	-		Annexe 2	X	Vulnérable	Espèce probablement abondante

Lézard des murailles	Podarcis muralis	DH4		Annexe 2	X	Non menacé	Présence avérée. Fréquence de l'espèce sur le site : commune
Couleuvre d'esculape	Elaphe longissima	DH4		Annexe 2	X	Non menacé	Présence fortement potentielle. Fréquence de l'espèce sur le site : localisée au nord du site
Rainette méridionale	Hyla meridionalis	DH4		Annexe 2	X	Préoccupation mineure	Présence avérée. Fréquence de l'espèce sur le site : commune
Grenouille Agile	Rana dalmatina	DH4		Annexe 2	X	A surveiller	Présence avérée. En limite d'air de répartition

d- Inventaire chiroptérologique

✓ Présentation générale, richesse du site

La richesse chiroptérologique du site Natura 2000 a été démontrée lors des inventaires terrains, au travers de 18 espèces de chiroptères avérés dont 6 sont inscrits à l'annexe II de la Directive "Habitats". Ainsi, un des enjeux faunistique majeur du site porte sur les chiroptères. Les potentialités du site pour ces espèces sont nombreuses et les résultats obtenus après les inventaires ont été riches.

Le volet "milieux forestiers du site" a permis d'identifier environ 78 arbres favorables ou potentiels pour les chiroptères.

Les importants réseaux des cavités, gîtes, bâtis et grottes ont été identifiés sur le site. L'importance de la mine de l'Argentière et de la Grotte de Pennafort ont été mises en avant, tout comme la forte potentialité des gorges présents sur le site. De plus, des nouveaux gîtes à Petit rhinolophe, Grand rhinolophe et à Murin de Bechstein ont été découverts.

✓ Méthodologie d'inventaire des chiroptères

L'inventaire chiroptérologique du site Natura 2000 s'est effectué en deux étapes : l'analyse bibliographique et l'inventaire. Plusieurs méthodes d'inventaires ont été appliquées sur le terrain.

Les recherches terrain se sont déroulées en trois sessions entre le 26 – 29 avril 2010, du 9 Août au 13 Août 2010 et le 18 septembre 2010.

Analyse bibliographique et audit des acteurs locaux :

Une journée a été consacrée à l'extraction de la base de données et à son analyse afin de localiser les gîtes et autres présences avérées de chauves-souris dans le périmètre du site N2000 et ses alentours immédiats.

Une journée a été consacrée au repérage sur photo-aérienne et analyse de données concernant les Chiroptères forestiers.

Inventaires :

- Prospection de gîtes

La prospection des gîtes connus historiquement ainsi que des nouveaux gîtes potentiels a été réalisée.

Afin de compléter les connaissances des gîtes occupés par les populations locales des espèces de chauves-souris inscrites à l'annexe II, les gîtes diurnes ont été recherchés en bâtiment (cabanons, combles, caves, ...), en cavités, sous les ponts, et dans les habitats forestiers favorables. Les chauves-souris ont été recherchées à l'aide de lampes adaptées et de miroirs et conformément au protocole à adopter dans le cadre de la recherche d'espèces sensibles afin de diminuer le dérangement. Les équipes de prospections étaient munies d'un support papier (plaquette d'information du GCP) afin de favoriser la communication locale.

- Les habitants, lorsque nécessaire, ont été sollicités en leur demandant d'accéder aux bâtiments ou cavités pouvant servir de gîte aux Chiroptères. Pour les ponts et passages busés, un examen approfondi des ouvrages a été réalisé à la recherche d'individus et d'indices de chauves-souris. Les ouvrages ont été photographiés ainsi que les gîtes trouvés et décrits dans une fiche d'observation à cet effet.

- Les habitats forestiers les plus favorables (renseignés par l'ONF) ont été prospectés par un salarié et une stagiaire du GCP afin d'évaluer l'intérêt biologique potentiel des arbres et des secteurs de maturité et de quantifier la présence potentielle des chauves-souris au travers des micro-habitats favorables portés par les arbres. Des polygones de zones d'intérêt ont été déterminés lorsque identifiés.

- Le site N2000 et ses environnements proches comportent des mines et grottes. Après la phase de recherche d'information de ces sites par enquête auprès des acteurs locaux et des services de l'Etat, une phase de localisation sur le terrain a été mise en place. Lorsque cela était possible, les sites souterrains ont été expertisés par une équipe de deux (un salarié et un bénévole). Quand cela n'était pas possible, des Anabats ont été posés à l'entrée des cavités afin de connaître leur fréquentation.

- Détection des ultrasons

La prospection des milieux favorables à partir de la détection des ultrasons a été réalisée, en particulier sur les milieux forestiers matures.

Les repérages des transects de terrains se sont déroulés pendant les prospections diurnes de recherche de gîtes mais aussi plus spécifiquement dans des milieux forestiers par exemple.

Les écoutes crépusculaires et nocturnes ont été effectuées à l'aide de détecteurs en expansion de temps, un Pettersson D980 (ou D240x) et d'enregistreurs numériques. Les écoutes sont réalisées pendant les trois heures qui suivent le coucher du soleil. La détermination à l'espèce sera effectuée dans la plupart des cas selon la procédure et la méthode de Michel Barataud (Barataud 1992; Barataud 1996; Barataud 2005). En moyenne, six points d'écoute de 15 minutes ont été réalisés par soirées pendant lesquelles le nombre de contacts par heure total ou par espèce ont été comptabilisés. Cela permet d'obtenir un indice d'activité général et le nombre de buzz (séquence de capture caractéristique) propre à l'activité de chasse des chauves-souris.

Les Anabats ont été posés en priorité sur les cavités présentes sur le site et dans un second temps dans des milieux paraissant favorables (mare temporaire...).

- Captures

Des captures en milieux favorables ont été réalisées. Cela concerne tout particulièrement les ravins et vallons, les layons et postes en forêts matures, les entrées de cavités, les mares, les rivières et des bâtiments.

A partir des secteurs identifiés comme sous-prospectés et/ou à fort enjeu, une planification des zones à prospecter a été réalisée en privilégiant les milieux favorables aux Chiroptères. L'échantillonnage a été mis en œuvre par des sessions de captures crépusculaires et nocturnes à l'aide de filets japonais. Un à trois kits de 6 à 8 filets ont été installés chaque nuit, de la tombée de la nuit à 01h00 du matin au plus tard. Sur certains sites d'intérêt, il a été possible d'utiliser simultanément un détecteur d'ultrasons hétérodyne type Batbox 3, Batbox duet ou D200 disponibles au GCP afin de compléter les captures d'individus par des écoutes ultrasonores.

La capture au filet est la seule méthode avec la capture au gîte, à fournir des informations sur l'état physiologique des animaux et surtout des preuves de reproduction.

- Télémétrie

En cas de capture d'une des 2 espèces forestières recherchées (Barbastelle d'Europe ou Murin de Bechstein) ou à défaut de Murin à oreilles échancrées, les individus sont équipés et suivis au cours d'une tranche de la nuit et de la journée afin de localiser précisément : des gîtes forestiers et des terrains de chasse.

✓ Les chiroptères Natura 2000

Les inventaires réalisés en 2010 ont permis d'améliorer les connaissances sur les Chiroptères du site N2000 concerné, notamment par :

- la mise à jour de la liste d'espèces de Chiroptères sur la zone d'étude : 18 espèces dont 6 classées en DHII. Seulement 2 espèces DHII étaient recensées dans le FSD ;
- la découverte de nouveaux gîtes à Petit rhinolophe, Grand rhinolophe et à Murin de Bechstein ;
- l'importance de la mine de l'Argentière et de la Grotte de Pennafort qui mériteraient des prospections plus approfondies en période de transit et hibernation. La présente étude ayant porté seulement sur la période estivale ;
- la mise en évidence d'un territoire de chasse du Murin de Bechstein équipé d'un émetteur ;
- la connaissance de plusieurs secteurs forestiers propices à l'exploitation par les Chiroptères, en chasse et/ou en gîte ;
- la forte potentialité des gorges présentes sur le site.

Les tableaux synthétiques suivants présentent les différentes exigences des espèces de l'Annexe II de la Directive Habitat présentes sur le site.

Il faut cependant rappeler que ces informations correspondent à l'état des connaissances actuelles concernant ces espèces.

➤ **Types de gîtes et « rayons d'action »**

Tableau 17 : Types de gîtes et rayon d'actions des chiroptères

	Distance gîtes / territoire de chasse journalier	Gîtes de mise-bas	Distance gîte reproduction / hibernation	Gîtes d'hibernation
Grand rhinolophe	2-7 (12) km	= (Ω)	20-50 km	Ω
Petit rhinolophe	2-3 km	= (Ω)	5-10 km (30)	Ω
Minioptère de Schreibers	30 km	Ω	120 km et plus	Ω
Murin de Bechstein	0,5-2 km	# (=)	> 50 km	Ω
Petit murin	5-18 (26) km	Ω (=)	50-80 km	Ω F
Grand murin	5-18 (26) km	Ω (=)	50-80 km	Ω F
Barbastelle d'Europe	0,3-2 km	= #	20 km	# (Ω)

gîte forestier (troncs creux, fissures ou écorces de vieux arbres)

Ω gîte cavernicole (grottes, anciennes mines...)

=gîte dans du bâti (granges, combles, caves, volets...)

F gîte en falaise

➤ **Milieux fréquentés pour lesquels il faut veiller au mode de gestion**

Tableau 18 : Milieux fréquentés des chiroptères

	Périurbain	Rivière et étangs	Ripisylve	Forêt	Prairies et pâturages	Vergers & cultures
Grand rhinolophe	~	~	☺	~	☺	~
Petit rhinolophe		~	~	~	☺	☺
Minioptère de Schreibers	~	☺	☺	☺	☺	~
Murin de Bechstein		~	☺	☺	~	☺
Petit murin	~				☺	~
Grand murin	~		~	~	☺	~
Barbastelle d'Europe		~	☺	☺		

☺ : milieu fréquenté par l'espèce

~ : milieu fréquenté selon certaines conditions (cf. *fiches espèces*)

La présentation des 7 espèces de l'annexe II de la « Directive Habitats » figure ci-dessous.

Grand Rhinolophe, *Rhinolophus ferrumequinum* (Schreber, 1774)

C'est une grande chauve-souris (35-40 cm d'envergure pour 17/34 grammes). Espèce d'affinité forestière (feuillus) et des paysages en mosaïque, notamment avec des espaces pâturés et des haies, le Grand Rhinolophe gîte généralement dans les bâtiments et les cavités souterraines. Il se nourrit essentiellement de gros insectes (papillons, coléoptères, etc.).

Le Grand rhinolophe est présent dans tous les départements de la région PACA, notamment dans les zones karstiques, mais dans de faibles effectifs. Bien que régulièrement observée, l'espèce est rare dans la région. Actuellement on compte environ 890 individus en reproduction répartis sur 10 colonies dont la plus importante regroupe 400 individus et 500 individus en hivernage répartis sur 52 sites.



Grand Rhinolophe

Sur le périmètre d'étude un gîte d'hivernation a été découvert et regroupe deux individus. En période estivale quelques individus isolés ont été vus. La population du site est très faible. Les observations en été correspondent à un petit nombre d'individus isolés, nous n'avons pas de preuve de reproduction de cette espèce sur le site.

Le maintien et la reconstitution des populations du Grand rhinolophe impliquent la mise en œuvre de mesures concomitantes de conservation au niveau des gîtes, des terrains de chasse et des corridors boisés de déplacement, avec le maintien des continuités paysagères permettant la présence de corridors écologiques.

Petit Rhinolophe, *Rhinolophus hipposideros* (Bechstein, 1800)

Le Petit rhinolophe est le plus petit des rhinolophes européens (envergure : 19,2-25,4 cm ; avec un poids de 5,6-9 g). La présence de cette espèce est liée, entre autres, à l'existence d'un réseau de volumes sombres tranquilles et accessibles en vol (bâtiments, grottes...). Elle se reproduit dans les combles chauds et les cavités souterraines chaudes. L'hibernation a lieu dans des cavités souterraines. La fidélité aux gîtes est importante. Il se nourrit essentiellement de petits insectes tels que les papillons.



Petit Rhinolophe

Son caractère anthropophile durant la belle saison fait que les effectifs de Petits rhinolophes semblent en lente mais constante régression sur l'ensemble de la région par disparition des gîtes de reproduction (urbanisation, maisons secondaires...). L'effectif régional dépasse probablement les 10 000 individus.

Le Petit rhinolophe est l'espèce la plus représentée sur le site. Des individus isolés occupent presque toutes les cavités du site. Une colonie de reproduction est connue aux Taillades. Une femelle et son jeune avaient aussi été observés dans une baume du Vallon de Rainaudes.

Preuve de reproduction sur le site mais disparition de gîte. L'hiberne est probablement sur le site puisque le Petit rhinolophe se déplace de 20km maximum entre son gîte de reproduction et son gîte d'hibernation.

La conservation du Petit rhinolophe dépend du maintien des paysages agro-pastoraux traditionnels, du maintien de forêts denses et variées et d'un réseau important de gîtes peu éloignés les uns des autres (bâtiments et grottes). Le Petit rhinolophe a une capacité de déplacement maximale de 20 km sur son domaine vital annuel.

Minioptère de Schreibers, *Miniopterus schreibersii* (Kuhl, 1817)



Minioptère de Schreibers

Le Minioptère de Schreibers est un chiroptère de taille moyenne, au front bombé caractéristique.

C'est une espèce principalement méditerranéenne et strictement cavernicole présente dans les régions aux paysages karstiques riches en grottes, du niveau de la mer jusqu'à 1600 mètres d'altitude.

Les terrains de chasse sont pratiquement inconnus.

Parmi les espèces européennes, le Minioptère de Schreibers fait partie des rares espèces strictement cavernicoles. Il se déplace généralement sur des distances maximales de 150 km, en suivant des routes migratoires saisonnières empruntées d'une d'année sur l'autre entre ses gîtes d'hiver et d'été (déplacement maximal connu : 350 km).

En dépit de ces mouvements, l'espèce peut être considérée comme sédentaire.

Elle a été observée dans tous les départements de la région PACA mais fréquente principalement des altitudes inférieures à 600 m.

En région Provence-Alpes-Côte d'Azur, nous comptons 30 000 individus avant 2002 et 9 000 en 2003 puis 12500 en 2010 en hibernation dans les Alpilles. Il est donc en régression en France.

Pas de preuve de reproduction sur le site mais la colonie de reproduction la plus importante de PACA se situe à Vidauban, près du site d'étude.

Cette espèce à une puissance de vol remarquable, elle peut parcourir près de 30 km pour accéder à ses territoires de chasse.

Les zones de chasse de l'espèce semblent être des espaces boisés ou semi-boisés, des zones humides ainsi que les espaces anthropisés éclairés qui piègent les insectes.

La protection du Minioptère repose principalement sur la protection de ses gîtes. Le maintien et le développement des espaces boisés de feuillus et des ripisylves sont très importants pour cette espèce.

Petit Murin, *Myotis blythii* (Tomes, 1857)

Chauve-souris de grande taille, le Petit murin est morphologiquement très proche du Grand murin, *Myotis myotis*. Le Petit Murin est une chauve-souris qui affectionne particulièrement les milieux ouverts et semi-ouverts à herbes hautes. Cette espèce chasse principalement des sauterelles et divers arthropodes (hannetons, araignées...). Elle est affectée par la déprise agricole et la fermeture des milieux. En région méditerranéenne elle se reproduit généralement dans des grottes de vaste volume, en association avec d'autres espèces, dont notamment le Minioptère de Schreibers (*Miniopterus schreibersii*).

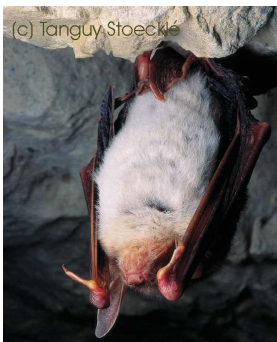


Petit Murin

Actuellement, les connaissances de l'espèce sur le site sont limitées, quelques individus ont été contactés sur le site. Des travaux complémentaires s'avèrent utiles pour préciser le statut de l'espèce.

Une gestion traditionnelle des espaces agricoles et une mise à disposition de gîtes favorables pour le transit ou le repos nocturne sont les objectifs pour cette espèce (bâtiments accessibles en vol). La continuité paysagère doit également être prise en compte pour permettre la présence de corridors biologiques.

Grand Murin, *Myotis myotis* (Borkhausen, 1797)



Grand Murin

Le Grand murin fait partie des plus grands Chiroptères français (envergure de 35-43 cm; Poids : 20-40 g). Le Grand Murin est une chauve-souris qui affectionne particulièrement les milieux ouverts et semi-ouverts à herbes hautes. Cette espèce chasse principalement des sauterelles et divers arthropodes (hannetons, araignées...). Elle est affectée par la déprise agricole et la fermeture des milieux. En région méditerranéenne elle se reproduit généralement dans des grottes de vaste volume, en association avec d'autres espèces, dont notamment le Minioptère de Schreibers (*Miniopterus schreibersii*). Actuellement, les connaissances de l'espèce sur le site sont limitées. Des travaux complémentaires s'avèrent utiles pour préciser le statut de l'espèce.

Une femelle non allaitante a été capturée en chasse dans la Forêt Royale. La Grotte de Pennafort semble être un reposoir nocturne et probablement un gîte de transit. Deux individus en écoute au sud des Gorges du Blavet.

Une gestion traditionnelle des espaces agricoles et une mise à disposition de gîtes favorables pour le transit ou le repos nocturne sont les objectifs pour cette espèce (bâtiments accessibles en vol). La continuité paysagère doit également être prise en compte pour permettre la présence de corridors biologiques.

Barbastelle d'Europe, *Barbastella barbastellus* (Schreber, 1774)

La Barbastelle est une chauve-souris sombre, de taille moyenne.

La Barbastelle est une espèce liée aux milieux forestiers âgés (100 ans et plus) qui lui fournissent des terrains de chasse favorables et des gîtes adaptés (décollements d'écorces, fentes, cavités).

La Barbastelle semble rare sur le site Natura 2000. Aucune colonie de reproduction n'est connue sur le périmètre d'étude.

Elle avait été observée derrière le volet d'un cabanon non loin du site N2000 à Bagnol-en-forêt plusieurs années de suite. En 2010, aucun individu n'a été trouvé mais sa présence sur le site est certaine.

Des prospections complémentaires et des suivis spécifiques seraient nécessaires pour mieux connaître la répartition de l'espèce sur le site (captures et suivis par écoutes ultrasons permanentes).

Le maintien des espaces boisés de feuillus et des ripisylves ainsi que la création d'îlots de vieillissement sont une priorité pour cette espèce.



Barbastelle d'Europe

Murin de Bechstein, *Myotis Bechsteinii* (Kuhl, 1818)

Le Murin de Bechstein (ou Vespertilion de Bechstein) est un Chiroptère de taille moyenne.

L'espèce est rare en PACA. Le Murin de Bechstein est une espèce liée à la forêt (gîte surtout dans les cavités d'arbres) qui marque une préférence pour les forêts âgées aux sous bois dense. Les forêts du site, si elles comportent des secteurs vieillissants, sont favorables à l'espèce.

Le Murin de Bechstein est une espèce devenue très rare en Europe du fait des exploitations forestières inaptes à maintenir des conditions biologiques favorables à la faune.



Murin de Bechstein

L'espèce est présente sur le site N2000 : deux individus mâles ont été capturés (dont un équipé) dans la Forêt Royale. Deux gîtes ont été mis en évidence ainsi qu'un territoire de chasse. De plus deux femelles allaitantes ont été capturées au sud des Gorges du Blavet en 2006. Ces données prouvent qu'il existe une colonie de reproduction dans le site N2000 ou ses abords proches.

La gestion forestière s'impose sur le site N2000 afin de préserver le Murin de Bechstein. Le maintien de cette espèce dépend étroitement du mode de gestion forestière (structure et composition forestière).

✓ Les chiroptères patrimoniaux

Onze espèces inscrites à l'Annexe IV de la Directive Habitats ont été identifiées sur le site N2000.

Tableau 19 : Espèces de Chiroptères inscrites à l'Annexe IV identifiées sur le site

Liste des espèces	N2000 Rouet	Gîte	Ecoute	Capture	Statut
Espèces observées depuis 1990					
Murin de Daubenton (<i>Myotis daubentonii</i>)	●	X	X	X	Reproduction
Murin de Natterer (<i>Myotis nattereri</i>)	●	X		X	Inconnu
Noctule de Leisler (<i>Nyctalus leisleri</i>)	●	X	X		Inconnu
Sérotine commune (<i>Eptesicus serotinus</i>)	●		X		Inconnu
Pipistrelle commune (<i>Pipistrellus pipistrellus</i>)	●		X	X	Reproduction ?
Pipistrelle soprane (<i>Pipistrellus pygmaeus</i>)	●		X	X	Inconnu
Pipistrelle de Kuhl (<i>Pipistrellus kuhlii</i>)	●	X	X	X	Reproduction
Pipistrelle de Nathusius (<i>Pipistrellus nathusii</i>)	●		X		Inconnu
Vespère de Savi (<i>Hypsugo savii</i>)	●		X		Inconnu
Oreillard sp (<i>Plecotus sp</i>)	●	X	X		Inconnu
Molosse de Cestoni (<i>Tadarida teniotis</i>)	●		X		Inconnu
Total :	11				

Murin de Daubenton, (*Myotis daubentonii*)

Le Murin de Daubenton est sans doute l'espèce caractéristique des zones lacustres. En effet, c'est une espèce de taille moyenne qui est principalement liée aux cours d'eau calmes et aux plans d'eau.

Il gîte dans des fissures et des petites cavités, notamment sous les ponts et dans les arbres creux.

Ce Murin occupe toutes les régions françaises

En région PACA, il est présent dans tous les départements et notamment sur les rivières du Var et le cours de la Durance.

L'espèce a été observée principalement sous des ponts où elle gîte communément. Une expertise des ponts avant la réalisation de travaux est primordiale.

Murin de Natterer, (*Myotis nattereri*)

Le Murin de Natterer est une chauve-souris de taille moyenne.

Cette espèce est forestière et chasse fréquemment dans les bois et les zones humides. Elle établit ses colonies de reproduction dans les arbres creux et les fissures des bâtiments. L'hibernation a lieu en cavité souterraine, souvent dans des fissures.

L'espèce a été observée dix fois sur le site, dont deux mettant en évidence des gîtes de reproduction.

C'est une espèce forestière qui chasse en sous bois herbacé. Les mesures de gestion pour la forêt appliquées à la Barbastelle d'Europe sont favorables à l'espèce.

Murin Sp, (*Myotis sp*)

Dans certains cas et notamment avec les Anabat, la distinction entre les différents murins est impossible.

Noctule de Leisler, (*Nyctalus leisleri*)

La Noctule de Leisler est une espèce forestière de taille moyenne.

Elle se reproduit dans des cavités d'arbres (trous de Pics) et plus rarement dans les bâtiments (volets, doubles toits...).

Cette espèce est largement répandue sur le territoire national mais en faibles effectifs.

Dans la région elle a été contactée dans tous les départements mais semble plus commune dans les pré-Alpes.

Sérotine Commune, (*Eptesicus serotinus*)

Espèce de grande taille. C'est une espèce qui occupe les bâtiments (doubles toits, volets...), les fissures des falaises et les cavités. La Sérotine commune occupe tout le territoire français.

En région PACA elle est répandue dans tous les départements et semble assez commune.

L'espèce est sensible aux éoliennes.

Pipistrelle Commune, (*Pipistrellus pipistrellus*)

La pipistrelle commune est bien présente sur l'ensemble du site.

C'est la plus petite et la plus commune des chauves-souris françaises. Elle chasse volontiers sous les lampadaires des villes et des villages. Elle est donc l'espèce la plus adaptée aux zones urbaines et périurbaines avec jardins. Cependant, une trop forte pression d'illuminations amène une régression généralisée de l'entomofaune préjudiciable à tous les insectivores.

Pipistrelle de Kuhl, (*Pipistrellus kuhlii*)

La pipistrelle de Kuhl semble présente sur l'ensemble du site. C'est une espèce ubiquiste adaptée au milieu urbain.

Pipistrelle Pygmée, (*Pipistrellus pygmaeus*)

Cette espèce est une espèce jumelle de la Pipistrelle commune (*Pipistrellus pipistrellus*) qui se distingue principalement par une émission ultrasonique à 55 kHz. Sur le littoral méditerranéen elle semble présente sur beaucoup de rivières de basse altitude. L'espèce est présente sur le site. On ne sait pas si elle s'y reproduit.

Pipistrelle de Nathusius, (*Pipistrellus nathusii*)

La Pipistrelle de Nathusius est potentiellement présente sur l'ensemble du site aux périodes de transit mais doit se concentrer sur les espaces forestiers de feuillus.

Elle est très liée aux milieux humides et aux ripisylves.

Elle est présente en Provence-Alpes-Côte d'Azur en plaine en très importantes populations lors des migrations d'automne et de printemps. Des prospections complémentaires à cette période permettraient d'augmenter les connaissances sur cette espèce sur le site.

Pipistrelle Sp, (*Pipistrellus sp.*)

Dans certaines conditions, comme l'observation derrière un volet, la distinction entre les différentes Pipistrelles est impossible de part leur ressemblance morphologique.

Les observations de Pipistrelle sp. correspondent majoritairement aux deux espèces Pipistrelle commune ou Pipistrelle de Kuhl.

Vespère de Savi, (*Hypsugo savii*)

Le Vespère de Savi est une espèce à tendance méditerranéenne liée aux zones rupestres.

Elle gîte régulièrement dans les fissures en falaise.

Oreillard Gris, (*Plecotus austriacus*)

Les oreillards se caractérisent par leurs très grandes oreilles. L'Oreillard gris se reproduit généralement en petites colonies, dans des fissures de bâtiments, d'arbres et de falaises. Il est associé aux milieux semi-ouverts mais, en Provence, on le trouve aussi bien dans des milieux très ouverts. Les milieux forestiers sont à conserver en priorité ainsi que les gîtes arboricoles.

Oreillard Sp, (*Plecotus sp.*)

Dans certaines conditions, comme l'observation en gîte, la distinction entre les différents Oreillard est impossible de part leur ressemblance morphologique. Les observations de *Plecotus sp.* correspondent majoritairement à de l'Oreillard gris.

Molosse de Cestoni, (*Tadarida teniotis*)

Le Molosse de Cestoni est une chauve-souris de grande envergure qui gîte dans les fissures des hautes falaises, et des grands édifices. Elle gîte probablement dans les falaises proches du site Natura 2000. L'espèce serait sensible aux éoliennes.

✓ Tableau des espèces (statut, menace et protection)

Nom français	Nom scientifique	Statut de protection				Statut de menace (livre rouge France)	Statut biologique sur le site N2000
		Directive Habitats	Bonn	Berne	Protection National		
<i>Espèces de l'annexe 2 de la Directive „Habitats“</i>							
Barbastelle d'Europe	<i>Barbastella barbastellus</i>	DH2	Annexe 2	Annexe 2	X	Préoccu-pation mineure	Connaissances à affiner - Population : présence, 1 individu aux abords du site - Situation sur le site : inconnu
Murin de Bechstein	<i>Myotis bechsteinii</i>	DH2	Annexe 2	Annexe 2	X	Quasi-menacé	Reproduction, estive Zone de chasse en période de reproduction sur la partie ouest du site - Population : peu régulier, 4 individus capturés - Localisation sur le site : répandu
Petit rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	DH2	Annexe 2	Annexe 2	X	Préoccu-pation mineure	Reproduction, estive. Zone de chasse en période de reproduction sur l'ensemble du site - Population : régulier >20 individus - Localisation sur le site : répandu
Grand rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	DH2	Annexe 2	Annexe 2	X	Quasi-menacé	Estive, Zone de chasse en période de reproduction au sud du site - Population : présence >10 individus. - Situation sur le site : localisé
Minioptère de Schreibers	<i>Miniopterus schreibersi</i>	DH2	Annexe 2	Annexe 2	X	Vulnérable	Estive, transit ? Zone de chasse en période de reproduction sur l'ensemble du site - Population : présence >5 individus - Localisation sur le site : localisé

Petit murin	Myotis blythii	DH2	Annexe 2	Annexe 2	X	Quasi-menacé	Transit ? Zone de chasse en période de reproduction sur l'ensemble du site - Population : présence >5 individus - Localisation sur le site : localisé
Grand murin	Myotis myotis	DH2	Annexe 2	Annexe 2	X	Préoccu-pation mineure	Transit ? Zone de chasse en période de reproduction sur l'ensemble du site - Population : présence >5 individus - Localisation sur le site : localisé
<i>Espèces de l'annexe 4 de la Directive „Habitats“</i>							
Murin de Daubenton	Myotis daubentonii	DH4	Annexe 2	Annexe 2	X	Préoccu-pation mineure	Statut inconnu
Murin de Natterer	Myotis nattereri	DH4	Annexe 2	Annexe 2	X	Préoccu-pation mineure	Statut inconnu
Noctule de Leisler	Nyctalus leisleri	DH4	Annexe 2	Annexe 2	X	Quasi-menacé	Statut inconnu
Sérotine commune	Eptesicus serotinus	DH4	Annexe 2	Annexe 2	X	Préoccu-pation mineure	Statut inconnu
Pipistrelle commune	Pipistrellus pipistrellus	DH4	Annexe 2	Annexe 2	X	Préoccu-pation mineure	Reproduction ?
Pipistrelle soprane	Pipistrellus pygmaeus				X	Préoccu-pation mineure	Reproduction ?
Pipistrelle de Kuhl	Pipistrellus kuhli	DH4	Annexe 2	Annexe 2	X	Préoccu-pation mineure	Statut inconnu
Vespère de Savi	Hypsugo savii	DH4	Annexe 2	Annexe 2	X	Préoccu-pation mineure	Statut inconnu
Oreillard sp	Plecotus sp	DH4	Annexe 2	Annexe 2	X	Préoccu-pation mineure	Statut inconnu
Molosse de Cestoni	Tadarida teniotis	DH4	Annexe 2	Annexe 2	X	Préoccu-pation mineure	Statut inconnu
Pipistrelle de Nathusius	Pipistrellus nathusii	DH4	Annexe 2	Annexe 2	X	Quasi-menacé	Statut inconnu

e- Inventaire entomologique

✓ Présentation générale, richesse du site

De part la diversité des ensembles forestiers présents sur le site, la richesse entomologique sur ce dernier doit être importante. Cependant, les inventaires Natura 2000 n'ont pas permis de mettre en évidence cette richesse. Les résultats obtenus ont permis la mise en évidence de 3 insectes d'intérêt communautaires et de 25 insectes patrimoniaux.

✓ Méthodologie d'inventaire entomologique

Les inventaires entomologiques ont été portés sur les Coléoptères saproxylophages et Odonates de l'annexe II de la Directive « Habitats », et réalisés par le Groupement d'Etudes Entomologiques Méditerranée (GEEM). Les espèces de l'annexe II de la Directive ont fait l'objet d'une recherche plus ciblée. Cela concerne le coléoptère Grand capricorne (*Cerambyx cerdo*), le coléoptère Lucane cerf-volant (*Lucanus cervus*) et l'odonate Cordulie à corps fin (*Oxygastra curtisii*). Une liste commentée des autres insectes remarquables du site (espèce de l'annexe IV de la Directive « Habitats ») a également été réalisée.

- Pour les coléoptères saproxylophages, une recherche d'indices de présence, des larves ou d'adultes, principalement le long des branchages de feuillus, dans les troncs creux, les tas de bois mort ou fraîchement abattu dans la chênaie sessilliflore de Colle Rousse (nord de la limite communale Le Muy/Callas) et en forêt domaniale de la Colle du Rouet a été entreprise. Des attractions nocturnes à la lampe ont également été réalisées pour les coléoptères. Les inventaires se sont effectués plutôt en soirée.

- Pour les Odonates, un échantillonnage aléatoire, généralement ponctuel, sur les rivières et pans d'eau de la zone d'étude a été réalisé. La méthodologie employée fut une reconnaissance à vue ou après capture au filet. Une recherche dans l'eau d'exuvies ou de larves âgées a été entreprise, pour étude ultérieure.

Les prospections se sont déroulées de mai à juillet 2010, en totalisant 7 journées et soirées terrains.

✓ Les insectes Natura 2000

L'inventaire de l'entomofaune a recensé 3 espèces inscrites en annexe II de la Directive « Habitats » : 2 espèces de coléoptères, à savoir le Grand capricorne (*Cerambyx cerdo*) et le Lucane cerf-volant (*Lucanus cervus*), ce dernier ayant fait l'objet de captures et d'inventaires géoréférencés, tout comme l'odonate recensé, la Cordulie à corps fin (*Oxygastra curtisii*).

Grand capricorne, *Cerambyx cerdo*

Insecte xylophage, le Grand Capricorne est l'un des plus grands coléoptères d'Europe. Il se nourrit du bois de feuillus, principalement des chênes.

Après trois ans de vie larvaire au cœur de l'arbre, les adultes sortent et s'activent principalement au crépuscule et la nuit.

Cette espèce est commune en Provence mais reste rare sur la bande littorale. Elle jouit d'une protection nationale et est inscrite sur la liste rouge mondiale avec le statut « vulnérable ».

Historiquement, l'espèce est notée au niveau de la commune du Muy mais sans localisation précise. Plus récemment, elle est indiquée dans la Plaine de Palayson. Les prospections réalisées en 2010 sont restées vaines et ne permettent pas actuellement d'intégrer cette espèce à l'entomofaune du secteur de Colle Rousse et dans le Bois du Rouet.

La présence de l'espèce sur le site n'est donc pas confirmée par les inventaires de 2010 mais est fortement potentielle sur le site.



Grand capricorne

Lucane cerf-volant, *Lucanus cervus*

Xylophage, le Lucane cerf-volant est un gros insecte bien connu : en été, les adultes sont fréquemment attirés par les lampadaires des villages. Le mâle se reconnaît à ses mandibules démesurément proportionnées. La larve se nourrit du bois mort des chênes : souches et vieilles branches. Assez commune dans les régions méditerranéennes, l'espèce est cependant plus localisée dans les zones proches du littoral.



Lucane cerf-volant

Dans l'air d'étude Natura 2000, le Lucane cerf-volant a été observé en deux points différents de la forêt de Colle Rousse. Ces résultats minorent probablement la représentation de l'espèce dans ce secteur.

Son statut de conservation n'a pas pu être déterminé, en raison d'un nombre trop faible de données sur cette espèce. Les incendies et l'abattage des vieux chênes dans le cadre de la Défense des Forêts Contre les Incendies (DFCI) sont les principales menaces qui pèsent sur sa conservation.

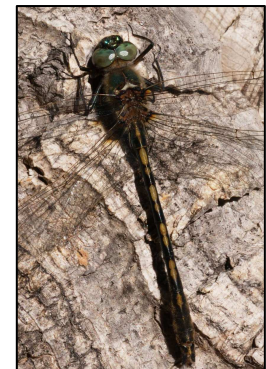
Cordulie à corps fin, *Oxygastra curtisii*

La Cordulie à corps fin est une libellule qui est répandue en France dans la région méditerranéenne et sur la façade atlantique. Pour la région PACA, l'espèce est absente des Hautes-Alpes et n'est plus observées depuis au moins deux décennies dans les départements du Vaucluse et des Alpes-Maritimes. En revanche, elle est assez répandue dans le Var et les Bouches-du-Rhône.

Son abdomen est vert foncé aux reflets métalliques avec des taches medio-dorsales jaunes et le thorax d'un vert métallique plus clair.

Sur le site, l'espèce a été observée au niveau du Pont de l'Endre et légèrement en aval, sur la commune de Callas. Le nombre d'individus observés est généralement réduit (< à 5). Cette espèce montre en effet un comportement territorial, chaque mâle patrouillant inlassablement au-dessus de son territoire, en ne tolérant aucun autre congénère du même sexe. En outre, les femelles sont très discrètes.

Le statut de conservation de l'espèce est, sur le site, bon. Le degré de conservation des éléments de l'habitat important pour l'espèce est bien conservé.



Cordulie à corps fin

Damier de la Succise, *Euphydryas aurinia*

Espèce en annexe II de la Directive Habitats et en Annexe 2 de la Convention de Berne.

Massif de la Colle du Rouet, dans les biotopes qui lui sont favorables mais sans localisation précise (Varenne in Rombaut, 1994) et Plaine de Palayson (in Rombaut, 1994). Inventaire complémentaire nécessaire pour la connaissance du statut de cette espèce sur ce site Natura 2000.

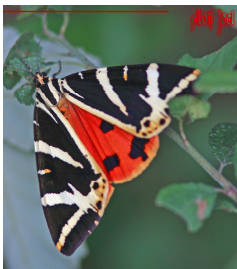
La présence de l'espèce est donc non avérée suite aux inventaires terrains, mais avérée selon la bibliographie.

Les experts scientifiques ne savent donc pas se prononcer sur le niveau de sa présence. Le statut biologique de l'espèce est inconnu.



Damier de la Succise

L'Ecaille chinée, *Euplagia quadripunctaria*



Ecaille chinée

Cet insecte est un papillon de la famille des Arctiidae, de la sous-famille des Arctiinae et du genre *Euplagia*. C'est un papillon des bois clairs et des broussailles qui vole aussi bien le jour que la nuit. Il vole de début juillet à septembre, en une seule génération.

C'est une espèce reconnue migrateur.

Aucune donnée bibliographique n'a été trouvée sur cette espèce et cette dernière n'a pas fait l'objet de recherche lors des inventaires 2010. De part les habitats favorables (zone fernée le long des cours d'eau) présents sur le site, sa présence est potentielle mais il est difficile de statuer sur son niveau de potentialité sur le site. Sa valeur patrimoniale serait effectivement faible sur le site : en effet, l'espèce est protégée surtout pour sa célèbre station de Rhodes.

✓ Les insectes patrimoniaux

Le site Forêt de Palayson, Bois du Rouet présente un fort intérêt entomologique. En effet, environ 25 espèces ont pu être recensées au travers d'une recherche bibliographique, d'observations antérieures réalisées par le G.E.E.M, ou à l'issus des inventaires terrains de 2010, ayant souvent une situation spécifique au site.

ESPECES D'INTERET PATRIMONIAL RETENUES COMME PRESENTE SUR LE SITE NATURA 2000	Directive Habitats / Convention de Berne/ Intérêt Patrimonial PACA
ODONATES	
Caloptéryx Ouest méditerranéen - <i>Calopteryx xanthostoma</i> (Charpentier, 1825)	IP
Cordulie annelée - <i>Cordulegaster boltonii immaculifrons</i> Dale, 1834	IP
Cordulie méridionale - <i>Somatochlora meridionalis</i> Nielsen, 1935	IP
ORTHOPTERES	
Ephippigère terrestre - <i>Ephippiger terrestris terrestris</i> (Yersin, 1854)	IP
Magicienne dentelée - <i>Saga pedo</i> (Pallas, 1771)	An. IV/ An.2
COLEOPTERES	
<i>Anommatus distinctus</i> Doderro 1900	IP
Carabe de Solier - <i>Chrysocarabus solieri</i> Dejean 1826	IP (protégé en France)
<i>Entomoculia arcsensis</i> Coiffait, 1959	IP
<i>Eretes sticticus</i> (Linné 1767)	IP
<i>Gynotyphlus perpusillus</i> Doderro 1900	IP
<i>Paramaurops varensis</i> (Binaghi 1945)	IP
<i>Trichopterapion holosericeum</i> (Gyllenhal 1833)	IP
LEPIDOPTERES	
Aurore de Provence - <i>Anthocharis euphenoides</i> (Straudinger, 1869)	IP
Azuré des orpins - <i>Scolitantides orion</i> (Pallas, 1771)	IP
Diane - <i>Zerynthia polyxena</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	An. IV/ An.2
Mélitée des linaires - <i>Mellicta dejone</i> (Geyer, 1832)	IP
Pacha à deux queues - <i>Charaxes jasius</i> (Linné, 1767)	IP
Petit mars changeant - <i>Apatura ilia</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	IP
Piéride de l'ibéride - <i>Pieris mannii</i> Mayer, 1851	IP
Piéride du sainfoin - <i>Leptidea duponcheli</i> (Staudinger, 1871)	IP
Proserpine - <i>Zerynthia rumina</i> (Linnaeus, 1758)	IP (protégé en France)
Thécla de l'arbousier - <i>Callophrys avis</i> (Chapman, 1909)	IP
Thécla du frêne - <i>Laeosopis evippus</i> (Hübner, 1793)	IP
Zygène du panicaut - <i>Zygaena rhadamanthus</i> (Esper, 1789)	IP (protégé en France)

Tableau 20 : Insectes patrimoniaux du site Natura 2000

Les Odonates :

Caloptéryx Ouest méditerranéen, Calopteryx xanthostoma (Charpentier 1825)

Cette libellule méridionale d'intérêt patrimonial est assez bien représentée dans le département du Var, notamment sur l'Argens. Observée en 2009 sur le site au Pont d'Endre (Callas), nous ne l'avons pas retrouvée en 2010. Elle est par ailleurs citée de la commune du Muy sans précision par Papazian (com. pers.).

Cordulie annelée, Cordulegaster boltonii immaculifrons (Sélys 1843)

Sous-espèce considérée d'intérêt patrimonial, du fait de sa répartition localisée à l'extrême sud du pays, hors Corse. Dans le Var, elle n'est pas rare. Elle est signalée de la Colle du Rouet, sans localisation précise (Terzian, Papazian in Rombaut, 1994). Grand (1996), l'indique aussi du Torrent du Blavet, à 210 m d'altitude et du Vallon de Pennafort sous la D25, respectivement sur les communes de Bagnols-en-Forêt et de Callas. Nous ne l'avons pas trouvée lors notre campagne de terrain en 2010.

Cordulie méridionale, Somatochlora meridionalis (Nielsen 1935)

Libellule citée dans la littérature du Torrent du Blavet, à 210 m d'altitude, sur la commune de Bagnols-en-Forêt (Grand, 1996). Cet Odonate qui fréquente les ruisseaux et points d'eaux forestiers dans l'étage méditerranéen, présente une aire isolée en France où il n'est dénombré que du Var et du sud de la Corse. Très localisé, il affectionne a fortiori des biotopes généralement peu prospectés par les odonatologues, ce qui justifierait des prospections complémentaires ciblées, afin de préciser son statut sur le site et plus généralement sur le département du Var.

Les Orthoptères :

Ephippigère terrestre, Ephippiger terrestris terrestris (Yersin 1856)

Cette sauterelle endémique du sud-est de la France et du sud de la Suisse semble assez commune sur le site, plus particulièrement dans les formations ouvertes et semi-ouvertes au-dessus de l'Endre. Nous l'avons également recensée au Plan du Blavet, sur la commune de Bagnols-en-Forêt.

Magicienne dentelée, Saga pedo (Pallas 1771)

La magicienne dentelée à été trouvée sur deux stations différentes : la Réserve Biologique Dirigée de la Mare de Catchéou, Forêt Domaniale de la Colle du Rouet (L.Marsol-G.E.E.M., 2006) et sur le Vallon de la Catalane, Callas (S. Bence-O.N.E.M., 2008). Cette espèce parthénogénétique dotée de faibles effectifs montre à l'âge adulte une activité essentiellement crépusculaire et nocturne en région méditerranéenne. Sa découverte non fortuite, implique de fait des recherches spécifiques à la lampe dans les biotopes favorables, par ailleurs nombreux sur le site Natura 2000 de la Forêt de Palayson et du Bois du Rouet.

Les Coléoptères :

Les données suivantes proviennent exclusivement de la littérature. En effet ces captures sont rarement casuelles et demandent en général la mise en œuvre de techniques particulières : lavage de terre, tamisage de litière, piégeages, spécialement pour les petites espèces endogées ripicoles ou hôtes de la litière de feuilles mortes.

Carabe de Solier, *Chrysocarabus solieri* (Dejean 1826)

Ce taxon qui comporte de nombreuses sous-espèces régionales est indiqué des communes de Bagnols-en-Forêt et de St Paul-en-Forêt sans localisation précise (Bonadona, 1973). Les populations de cet insecte semblent avoir nettement régressé ces dernières décennies dans l'étage méditerranéen, sous l'impact des incendies de forêt successifs.

Trichopteron holosericeum (Gyllenhal 1833)

Apionidae d'intérêt patrimonial en limite d'aire dans notre région, signalé des charmaies au nord du massif de la Colle du Rouet et de la Forêt Royale, sur les communes de St-Paul-en-Forêt et de Callas (in Rombaut, 1994).

Eretes sticticus (Linné 1767)

Ce rare Dytiscidae méridional des eaux stagnantes est connu de la mare du Catchéou, sur la commune du Muy (Terzian, 1979).

A relever également dans la littérature la mention de certains endogés en fort pourcentage dans notre région comme :

- *Gynotiphilus perpusillus* (Doderò 1900), signalé de Bagnols-en-forêt mais sans localisation précise par Hervé (1971).

Ou endémiques :

- *Anommatus distinctus* (Doderò 1900) et

- *Entomoculia arcsensis* (Coiffait 1959), collectés dans les Gorges de Pennafort sur la commune de Callas par Hervé en 1971 pour le premier, et en 1977 pour le second.

- *Paramaurops varensis* (Binaghi 1945), seulement connu de la Vallée du Reyran (Hervé, 1965).

Les Lépidoptères :

Aurore de Provence, *Anthocharis euphenoides* (Straudinger, 1869)

La PACA constituant la limite d'aire orientale de sa répartition, l'Aurore de Provence est classée parmi les espèces d'intérêt patrimonial. Jamais très abondant, à l'opposé de l'Aurore, espèce voisine, il reste cependant bien représenté dans notre département. Observé près des ruines de Prignonet, Callas. Pas de menace particulière sur le site.

Azuré des orpins, *Scolitantides orion* (Pallas, 1771)

L'Azuré des orpins a été vu vers Le Pont d'Endre (Callas). Il apprécie les garrigues chaudes et s'observe au printemps. Compte tenu de sa localisation sur le site, il paraît peu menacé à court terme.

Diane, *Zerynthia polyxena* (Denis & Schiffermüller, 1775)

Espèce en annexe IV de la Directive Habitats et en Annexe 2 de la Convention de Berne.

De nombreuses citations concernent la Diane, sur le site :

- Ripisylves de l'Endre et du Blavet et certains de leurs affluents (Varenne, in Rombaut, 1994)

- Plaine de Palayson (in Rombaut, 1994)

- Vallon des Hubriagues, Le Muy (C.Darcemont-G.E.E.M., 2008)

- Entre Bagnols-en-Forêt et les Gorges du Blavet (R.Gibbons-O.N.E.M., 2007)

- Callas, nord des Gorges de Pennafort, (R.Gibbons-O.N.E.M., 2006)

- Callas, Vioune et Joyeuse (S.Montagnier-O.N.E.M., 2001)

- Callas, vallée de l'Endre (P.Tartary, D. Rodriguez, F. Deltour, C. Rives-O.N.E.M., 2006)

- Forêt Domaniale de la Colle du Rouet - canton de Palayson, Roquebrune-sur-Argens (L.Marsol-O.N.E.M., 2006)

- Réserve Biologique Dirigée de la Mare de Catchéou, Forêt Domaniale de la Colle du Rouet (L.Marsol-O.N.E.M., 2006-2007).

Ce papillon affectionne les milieux situés à proximité des cours d'eau et il s'avère bien représenté sur le site et aux alentours, notamment vers l'Argens et plus en aval. Le bon maintien de ses populations va dépendre des mesures de gestion visant à pérenniser l'état actuel des cours d'eaux et des biotopes alentours.

Mélitée des linaires, *Mellicta dejone* (Geyer, 1832)

La Mélitée des linaires est encore répandue dans l'arrière pays mais tend à régresser. Les milieux ouverts de la partie nord du massif lui sont propices. Observée au niveau du Petit Siaï (sud), sur la commune de Callas.

Pacha à deux queues, *Charaxes jasius* (Linné, 1767)

La Pacha à deux queues (ou Jason) recherche les maquis à arbousiers. Bon voilier, il peut remonter assez haut dans l'arrière pays. L'espèce n'est pas menacée.

Références et observations : Plaine de Palayson (in Rombaut, 1994) / Vers la source de l'Aiguillon, la Bouverie / Carrefour des pistes au lieu-dit de "La Fontaine des Chasseurs", Callas.

Petit mars changeant, *Apatura ilia* (Denis & Schiffermüller, 1775)

Le petit Mars changeant apprécie les milieux de ripisylves. Vu au pont d'Endre (Le Muy), il est probablement présent plus en amont. Menacé par tout projet pouvant affecter la ripisylve, avec un risque cependant assez faible sur ce secteur.

Piérade de l'ibéride, *Pieris manni* (Mayer, 1851)

En forte régression en France, la Piérade de l'ibéride ne semble pas menacée en P.A.C.A. Recensée près du bord de l'Endre, vers le Pont d'Endre (Callas), également sur la commune du Muy, le long de l'Endre.

Piérade du sainfoin, *Leptidea duponcheli* (Staudinger, 1871)

Les populations françaises de la Piérade du sainfoin sont isolées, l'espèce se rencontrant par ailleurs dans les Balkans et plus à l'est. En P.A.C.A., elle se trouve plutôt dans l'arrière pays, et cette observation au Pont d'Endre (Callas), représente de ce fait une relative exception.

L'urbanisation en général, présente une menace pour ce taxon.

Proserpine, *Zerynthia rumina* (Linnaeus, 1758)

Lépidoptère protégé en France. La Proserpine est surtout plus commune à l'ouest du département ou dans l'arrière pays et sa présence sur le site est à signaler. Contrairement à la Diane, elle va plutôt rechercher des garrigues et maquis ouverts. C'est le risque de fermeture des milieux qui représente la menace principale pour ce papillon.

Données bibliographiques : Entre Bagnols-en-Forêt et les Gorges du Blavet (R.Gibbons-O.N.E.M., 2006) et Vallon du Gros-Collet à Callas (S.Montagnier-O.N.E.M., 2001).

Thécla de l'arbousier, *Callophrys avis* (Chapman, 1909)

Le Thécla de l'arbousier s'observe en avril dans les maquis à arbousiers, en général sur les toutes premières collines à proximité de la mer. Le site offre une position originale, plus éloignée du littoral. Données : Quelques stations du massif de la Colle du Rouet mais sans localisation précise (Varenne in Rombaut, 1994) et Plaine de Palayson (in Rombaut, 1994). Incendies et urbanisation sont les deux plus grosses menaces qui pèsent sur les populations isolées et par conséquent globalement vulnérables de ce papillon.

Thécla du frêne, *Laeosopis evippus* (Hübner, 1793)

Le Thécla du frêne fréquente les bordures de rivières, de ruisseaux, voire de mares temporaires, où pousse sa plante hôte (principalement frêne, parfois le troène).

Observation : Entre les Plaines et sous le Petit Coulet Redon, vers le ruisseau de la Font des Anguilles.

Signalé également du bord de l'Endre sur la commune de Callas (Kan Pieter & Kan-van Limburg Stirum Brigitte, com. pers.).

Les milieux qu'il colonise sur le site ne semblent actuellement pas menacés.

Zygène du panicaut, *Zygaena rhadamanthus* (Esper, 1789)

Espèce protégée en France. La Zygène cendrée ne semble pas menacée mais plutôt en expansion.

Données : Massif de la Colle du Rouet, dans les biotopes qui lui sont favorables mais sans localisation précise (Varenne, 1994) et Plaine de Palayson (in Rombaut, 1994).

✓ Tableau des espèces (statut, menace et protection)

Nom français	Nom scientifique	Statut de protection				Statut de menace (livre rouge France)	Statut biologique sur le site N2000
		Directive Habitats	Bonn	Berne	Protection National		
<i>Espèces de l'annexe 2 de la Directive „Habitats“</i>							
Lucarne cerf volant	<i>Lucanus cervus</i>	DH2		Annexe 3			Espèce avérée
Grand capricorne	<i>Cerambyx cerdo</i>	DH2		Annexe 2	X	Vulnérable	Espèce commune en Provence mais rare sur la bande littorale. Présence non confirmée pendant les inventaires mais fortement potentielle
Cordulie à corps fin	<i>Oxygastra curtisii</i>	DH2		Annexe 2	X	Vulnérable	Espèce avérée, répandue dans le Var. Bon état de conservation sur le site
Damier de la Succise	<i>Euphydryas aurinia</i>	DH2		Annexe 2			Espèce non avérée suite aux inventaires terrain, mais avérée selon la bibliographie. Les experts scientifiques ne savent donc pas se prononcer sur le niveau de sa présence. De ce fait statut biologique de l'espèce inconnu
Ecaille chinée	<i>Euplagia quadripunctaria</i>	DH2					Présence potentielle à dire d'expert (sans pouvoir statuer sur son niveau de potentialité). Espèce non inventorié dans la bibliographie ni pendant les inventaires terrains.
<i>Espèces patrimoniales</i>							
Aurore de Provence	<i>Anthocharis euphenoides</i>						Présence avérée
Azuré des orpins	<i>Scolitantides orion</i>						Présence avérée
Diane	<i>Zerynthia polyxena</i>	DH4		Annexe 2			Présence avérée
Méлитée des linaires	<i>Mellicta dejone</i>						Présence avérée

Pacha à deux queues	Charaxes jasius						Présence avérée
Petit mars changeant	Apatura ilia						Présence avérée
Piérade de l'ibéride	Pieris mannii						Présence avérée
Piérade du sainfoin	Leptidea duponcheli						Présence avérée
Proserpine	Zerynthia rumina				X		Présence avérée
Thécla de l'arbousier	Callophrys avis						Présence avérée
Thécla du frêne	Laeosopis evippus						Présence avérée
Zygène du panicaut	Zygaena rhadamanthus				X		Présence avérée
	Anommatus distinctus						Présence avérée
Carabe de Solier	Chrysocarabus solieri				X		Présence avérée
	Entomoculia arcsensis						Présence avérée
	Eretes sticticus						Présence avérée
	Gynotyphlus perpusillus						Présence avérée
	Paramaurops varensis						Présence avérée
	Trichopterapion holosericeum						Présence avérée
Caloptéryx Ouest méditerranéen	Calopteryx xanthostoma						Présence avérée
Cordulieannelée	Cordulegaster boltonii immaculifrons						Présence avérée
Cordulie méridionale	Somatochlora meridionalis						Présence avérée
Ephippigère terrestre	Ephippiger terrestris terrestris						Présence avérée
Magicienne dentelée	Saga pedo	DH4		Annexe 2			Présence avérée

NB : Pour les espèces patrimoniales, la présence de ces insectes est confirmés soit dans la bibliographie, soit lors des inventaires de 2010.

f- Inventaire bibliographique des mammifères (hors chiroptères)

✓ Présentation générale, richesse du site

Le site Natura 2000 se situe dans un espace naturel essentiellement forestier et relativement bien préservé, de 11600 ha. Certains mammifères (hors chiroptères) sont ainsi présents.

✓ Méthodologie d'inventaire bibliographique

L'inventaire faunistique du site ne couvrait pas la partie "Mammifères (hors chiroptères)". Cependant, quelques éléments nous ont été rapportés dans le cadre d'observation ponctuelle de la part d'experts scientifiques ou à dire d'experts, sur la présence de certains mammifères sur le périmètre Natura 2000.

✓ Les espèces Natura 2000

Il n'a pas été recensé, à dire d'experts, de mammifères (hors chiroptères) d'intérêt communautaire sur le site Natura 2000.

✓ Les espèces patrimoniales

Le Chamois, *Rupicapra rupicapra* (Linnaeus, 1758)

C'est un mammifère de taille moyenne, mesurant entre 1.20 et 1.30 m de longueur pour un poids oscillant entre 30 et 60 kg et une hauteur au garrot de 80 cm pour les adultes. Son corps est fin ce qui lui permet de se déplacer avec agilité. Il possède une petite queue de 5 à 8 cm et de longues oreilles de 10 à 13 cm de longueur. Les mâles comme les femelles possèdent de fines cornes recourbées aux extrémités et celles du mâles sont plus longues (30 cm) que pour les femelles (15 cm).



Chamois

On ne le retrouve qu'en montagne la plupart du temps en haute altitude jusqu'à 3000 m. Il fréquente plutôt les zones boisées en hiver car la neige est moins épaisse et l'été il apprécie les grandes prairies alpines. Il n'est pas rare de le voir dans des éboulis et autres zones accidentées puisqu'il est extrêmement agile. Il monte souvent des montagnes sur des versants où l'homme ne s'y risquerait pas car il y a trop de dangers.

Son aire de répartition est composée de populations disséminées en France, en Europe centrale et dans les pays des Balkans. Quelques populations sont présentes en Turquie et Russie. C'est un animal uniquement diurne. Les chamois sont des animaux grégaires qui vivent en troupeau plus ou moins gros suivant les saisons.

Il est occasionnellement observé sur le site, au niveau des gorges du Blavet. Sa présence en hiver est avérée mais reste occasionnelle ou très ponctuelle. C'est une espèce à enjeu faible sur le site.

Le Campagnol amphibie, *Arvicola sapidus*, (Miller, 1908)



Campagnol amphibie

Le Campagnol amphibie est un petit rongeur qui mesure entre 28 et 35 cm et pèse entre 150 et 280 grammes. Son pelage est brun foncé dessus, gris-brun dessous. Alors que les petits rongeurs sont plutôt nocturnes, le campagnol amphibie est actif de jour comme de nuit, autant en été qu'en hiver. On le trouve au niveau des cours d'eau lents et des étangs où il creuse son terrier dans les berges. Son régime alimentaire se compose essentiellement de plantes de berge ; il lui arrive aussi de se nourrir de certaines plantes aquatiques ou des insectes, des écrevisses, des alevins, des amphibiens.

On le trouve dans la péninsule ibérique et en France, sauf dans les départements de l'Est, du Nord et en Corse. Son abondance réelle est cependant très difficile à apprécier car il est difficile d'observer le campagnol amphibie ou même de trouver des indicateurs de présence.

Sa présence dans la plaine de Palayson n'est pas certaine et les experts restent assez dubitatifs quand à sa présence dans ce milieu. Par contre, sa présence en forêt Royal serait plus justifiée car les milieux sont beaucoup plus sauvages et donc adéquats au biotope de l'espèce. Sa présence reste donc potentiellement moyenne voir faible sur le site.

✓ Tableau des espèces (statut, menace et protection)

Nom français	Nom scientifique	Statut de protection				Statut de menace (livre rouge France)	Statut biologique sur le site N2000
		Directive Habitat	Bonn	Berne	Protection Nationale		
Chamois	Rupicapra rupicapra						Présence avérée, occasionnelle voir ponctuelle
Campagnol amphibie	Arvicola sapidus						Présence potentiellement moyenne voir faible

g- Inventaire bibliographique de l'Ichtyofaune

✓ Présentation générale, richesse du site

Les résultats obtenus pour la partie ichtyofaune sont issus d'une recherche bibliographique et non d'un inventaire terrain. Seule la présence du Barbeau Méridional est avérée sur le site. Ces données seraient éventuellement à compléter au travers d'inventaires terrains. Parmi les cours d'eau du site, l'Endre et le Blavet sont les plus importants. On compte également des lacs, comme le lac du Rioutard et le lac de l'Endre. Le lac de Méaulx étant à sec depuis 2006.

✓ Méthodologie d'inventaire bibliographique de l'ichtyofaune

L'agence GaïaDomo a réalisé une étude bibliographique portant sur l'ichtyofaune du site Natura 2000, afin de déterminer les enjeux et objectifs de gestion de ce groupe animal sur ce site. Cette étude a consisté en une recherche bibliographique, un audit d'expert et un audit d'acteurs locaux pour le Blageon (*Leuciscus souffia*) et le Barbeau méridional (*Barbus meridionalis*), deux espèces de poisson inscrites à l'annexe II de la Directive « Habitats » et ayant justifié la désignation du site. Les autres espèces de poisson ayant un intérêt patrimonial sans figurer à l'annexe II de la Directive « Habitats » ont fait l'objet d'une étude bibliographique si elles étaient présentes sur le site.

✓ Les poissons Natura 2000

L'inventaire de l'ichtyofaune a recensé 2 espèces inscrites en annexe II de la Directive « Habitats » : le Barbeau (*Barbus Méridionalis*) et le Blageon (*Leuciscus soufia*), qui ont fait l'objet d'une étude bibliographique.

Barbeau Méridional, *Barbus Méridionalis*

Poisson caractéristique des cours d'eau méditerranéens, essentiellement présent dans le sud-est de la France et dans le nord-est de l'Espagne dans la zone à Ombre en aval immédiat de la zone à truite avec laquelle il peut cohabiter. L'espèce est en régression : son aire de répartition est de plus en plus fragmentée et réduite.

L'objet de l'étude était de confirmer ou d'infirmer sa présence sur le site, au travers d'une analyse bibliographique.

L'étude a démontré la répartition de l'espèce suivante au niveau du site Natura 2000 :

- Présent sur la partie aval de l'Endre
- Observé sur le ruisseau de Pennafort dans plusieurs vasques en remontant depuis l'Endre
- Non présent sur la partie aval du Blavet
- Répartition inconnue sur la partie amont de ces cours d'eau
- Barbeau fluviatile absent de la partie aval de l'Endre et du Blavet



Barbeau Méridional

La conservation de l'espèce est bonne sur l'Endre, mais son statut de conservation sur le Blavet est inconnu.

Blageon, Leuciscus soufia

Poisson affectionnant les eaux claires et courantes, avec des substrats pierreux ou graveleux. L'espèce est en régression en Europe, et ses populations suivies au travers du réseau hydrobiologique et piscicole se raréfient et diminuent en taille.

L'objet de l'étude était de confirmer ou d'infirmer sa présence sur le site, au travers d'une analyse bibliographique.

Sur l'Endre et le Blavet, le Blageon n'a pas été contacté.

Cependant, par manque de données, il n'est pas complètement sûr que le Blageon soit absent de ces deux cours d'eau, étant donné que la bibliographie ne certifie pas qu'il ait été présent historiquement sur ces cours d'eau.

Il est largement réparti sur tout l'Argens jusqu'au Muy et sur bon nombre d'affluents, mais l'espèce peut être considérée comme absente sur le site.



Blageon

✓ Les poissons patrimoniaux

Selon l'étude bibliographique de GaïaDomo, une espèce de l'annexe IV est recensé sur le site Natura 2000. Il s'agit du crustacé Tanyastix Stagnalis. C'est une espèce paléarctique, présente sur tout le pourtour méditerranéen mais elle y est inégalement répartie. Elle est présente selon la bibliographie dans les mares cupulaires du massif de la Colle du Rouet. Le crustacé Ecrevisse de Louisiane est également présent au niveau du cours d'eau du Blavet.

La liste des poissons patrimoniaux sur l'Endre et le Blavet répertoriés dans la bibliographie figure ci-dessous. Ces données proviennent de deux sources bibliographiques, à savoir les données de KIENER (1985) et de ROMBAUT (1994).

- Cyprinidés d'eau vive : Chevaine (*Leuciscus cephalus*) et Goujon (*Gobio gobio*) ;
- Cyprinidés d'eau calme : Tanche (*Tinca tinca*), Carpe commune et Carpe cuir (*Cyprinus carpio*) et Gardon (*Rutilus rutilus*) dans les sablières ;
- Carnassiers : Brochet, Perche soleil (*Lepomis gibbosus*) et Perche commune (*Perca fluviatilis*), Black-bass (*Micropterus salmoides*), Sandre (*Stizostedion lucioperca*) dans les sablières et les retenues ;
- Autres espèces : Anguille (*Anguilla anguilla*).
- Dans les retenues collinaires, ROMBAUT (1994) cite aussi la présence du Poisson rouge (*Carassius auratus*).

Au niveau du lac du Rioutard, les espèces présentes sont les Black bass, les Gardons et les Carpes. Le lac de l'Endre contient des Gardons, des Carpes, des Brochets et des Sandre. Le lac de Méaulx est, quant à lui, à secs depuis 2006.

h- Inventaire de l'avifaune

✓ Présentation générale, richesse du site

Situé à proximité d'agglomérations relativement importantes, le Massif de la colle du Rouet constitue un ensemble forestier complexe relativement bien préservé d'un point de vue écologique. La grande hétérogénéité des habitats naturels alternant forêts denses et forêts claires, mixtes ou résineuses, maquis, plaines agricoles et zones humides a permis l'installation d'une grande variété d'espèces dont l'avifaune est la plus spectaculaire.

Sur le site de la Colle du Rouet, 21 espèces de l'annexe 1 de la « Directive Oiseaux » sont présentes sur le site Natura 2000, 13 EMR (espèces migratrices rulières) et 9 autres espèces importantes.

✓ Méthodologie d'inventaire de l'avifaune

L'inventaire de l'avifaune a été réalisé sur l'ensemble du site Natura 2000 de la Colle du Rouet par la LPO PACA. Les inventaires ont concerné l'ensemble des espèces d'oiseaux présentes sur la zone d'étude afin d'améliorer la connaissance ornithologique sur le site. Les espèces ciblées pour la désignation du site (ceux de l'annexe 1 de la DO) ont fait l'objet d'une attention particulière. Trois méthodologies ont été adoptées pour réaliser les inventaires :

- La recherche ciblée pour les espèces patrimoniales de l'annexe I de la Directive « Oiseaux ». Les techniques de recherche adoptées pour ces espèces ont été modulées en fonction de leurs exigences écologiques : écoutes nocturnes, recherche de cavités occupées, recherche des nids, etc. L'observation visuelle et l'écoute des manifestations sonores ont été privilégiées, au moment opportun de la journée en fonction des espèces et dans les habitats propres à chacun d'entre eux.

- Les points d'écoute dans les habitats-types ont été entrepris, grâce à la méthode des IPA (Indices Ponctuels d'Abondance). Cette méthode d'échantillonnage consiste à effectuer tôt le matin, au moins deux fois dans la saison de reproduction, des relevés sur un point défini au hasard durant 15 minutes.

- Les observations aléatoires consistant à parcourir l'ensemble du périmètre Natura 2000 avec des arrêts privilégiés dans les habitats favorables aux espèces ciblées, tous les kilomètres avec un arrêt de 5 minutes.

Les prospections se sont déroulées de Janvier à Juillet 2010, en comptabilisant 73 jours de prospections. L'ensemble des zones de la ZPS a été parcouru lors de cette phase d'inventaires. La pression de prospection a été étoffée par les données ornithologiques des années précédentes.

✓ Les oiseaux Natura 2000

Ixobrychus minutus – Blongios nain

Statut : Migrateur, estivant nicheur. Le plus petit de nos hérons français est une espèce menacée, ayant subi une forte régression dans les années 1970-1980, tant au niveau européen qu'au niveau national. En PACA la majorité de la population est concentrée sur la Camargue. Toutefois l'espèce se rencontre dans toute la région à basse altitude (inférieure à 1000m) et sur des zones humides de surfaces très variables du moment que celles-ci présentent une roselière suffisante et avec une préférence pour celles associées à des boisements lâches ou à des arbres ou buissons isolés.

L'analyse historique mentionne la présence d'un couple en fonction des années, notamment un couple observé tout le printemps 1992 sur l'étang de la Tuilerie (Puget-sur-Argens). En 2010, un

jeune en nourrissage a été observé sur un petit plan d'eau du vallon de la Marre Règue sur la commune du Muy, il n'a pas été réobservé par la suite.

D'une manière générale, le site ne semble pas favorable à l'accueil de forts effectifs pour l'espèce. Par contre il constitue très certainement une zone propice à la nidification de quelques couples.

On notera l'intérêt des petits plans d'eaux au sud de la zone qui présentent une roselière et semblent relativement exempts de fréquentation humaine régulière.

Nycticorax nycticorax - Bihoreau gris

Statut : Migrateur

L'espèce en déclin sur son aire de répartition semble épargnée en France. En PACA elle se reproduit essentiellement en Camargue et sporadiquement dans le reste de la région. Le site de reproduction connu le plus proche se situe sur la commune de Vidauban. Le Bihoreau gris recherche des milieux aquatiques tranquilles (marais, étang, ripisylve ou bras mort de rivière).

Sur la ZPS, il est régulièrement observé le long de l'Endre sans aucun indice de nidification. Il s'agit vraisemblablement d'individus en halte migratoire ou provenant du Val d'Argens où il est considéré comme potentiellement nicheur. Le maintien de zones inaccessibles dans la ripisylve de l'Endre, particulièrement les fourrés d'Aulne glutineux (*Alnus glutinosa*) dans le lit mineur, pourrait permettre à terme une installation de cette espèce.



Bihoreau gris

Ardeola ralloides – Crabier chevelu

Statut : Migrateur

Vulnérable en Europe et en France, l'espèce est un nicheur rare en PACA où il ne se reproduit qu'en Camargue dans les mêmes milieux que le Bihoreau gris.

Sur la zone d'étude, il n'est observé qu'en période de migration pré-nuptiale sur l'Endre et les plans d'eau associés. Un seul oiseau a été contacté lors de nos inventaires au printemps.

Egretta garzetta – Aigrette garzette

Statut : Migrateur



Aigrette garzette

Elle ne présente pas de statut défavorable ni au niveau européen ni au niveau national. La PACA connaît la même situation avec une légère augmentation des colonies camarguaises qui constituent la grande majorité de la population régionale.

L'espèce est vue annuellement le long de l'Endre dans les zones à cours d'eau lent et où la strate arbustive de la ripisylve est la plus riche. Un individu estivant non nicheur a été contacté systématiquement lors de nos visites sur le site.

Ardea purpurea – Héron pourpré

Statut : Migrateur

Le héron pourpré est en déclin généralisé en France. Les grandes roselières de plus de trente hectares qui constituent son habitat de reproduction tendent pour la plupart à disparaître au profit d'activités humaines. En PACA, l'espèce ne trouve cet habitat qu'en Camargue et, dans une moindre mesure, dans le Vaucluse.

Sur la ZPS, il est possible de rencontrer l'espèce en période de migration et en été. Il s'agit alors d'oiseaux non nicheurs. Un individu a ainsi été inventorié jusqu'en juin sur les étangs de l'Endre et trois oiseaux ont été vus au printemps sur le lac du Rioutard. Les grands plans d'eau de Meaux, du Rioutard et de l'Endre sont les secteurs où rechercher cette espèce.

Pernis apivorus – Bondrée apivore

Statut : Migrateur, estivant nicheur.

Ce rapace au régime alimentaire spécialisé dans la consommation d'hyménoptères possède des populations européennes relativement stables. La principale menace réside dans la disparition de son habitat de chasse (milieux ouverts : prairies et pelouses) et dans la raréfaction de ses proies.

La ZPS de la Colle du Rouet, de par sa mosaïque de milieux forestiers et de zones ouvertes (prairies, pelouses, maquis bas, etc.) constitue un habitat idéal pour la nidification de l'espèce. L'analyse bibliographique fait état de la présence régulière de un à deux couples.

Les inventaires n'ont pas permis de localiser avec précision les aires de Bondrée apivore. Par contre, les observations répétées de parades permettent d'estimer la population à au moins trois couples, deux situés au sud et à l'est du massif. Le troisième couple est probablement localisé dans le vallon encaissé de l'Endre.

Le maintien d'habitats forestiers relativement tranquilles comme les collines de Callas ou le bois de Malvoisin à proximité de zones ouvertes (cultures, maquis bas, etc.) semble parfaitement propice à une population non négligeable pour ce rapace.



Bondrée apivore

Milvus migrans – Milan noir

Statut : Migrateur

Le statut de ce rapace charognard est plutôt favorable en France. Il reste toutefois un nicheur peu commun et particulièrement dans le sud de la France. Il s'installe préférentiellement dans des vallées alluviales ou des cours d'eau bordés d'une ripisylve arborée. Son opportunisme fait qu'on le rencontre souvent à proximité de zones urbaines ou de décharges.

La présence d'un centre d'enfouissement des ordures ménagères dans le massif de Malvoisin est une attraction forte pour des individus estivants non nicheurs et pour des individus nichant certainement dans la ripisylve de l'Argens, lors des inventaires nous avons ainsi compté jusqu'à 32 individus sur le site.

Hormis la forte fréquentation de l'espèce sur la zone d'enfouissement technique, le massif de la Colle du Rouet ne semble pas être d'un intérêt majeur pour l'espèce. L'observation régulière sur les secteurs favorables que sont les ripisylves de l'Endre et du Blavet, peuvent néanmoins laisser supposer une nidification future sur le secteur.

Milvus milvus – Milan royal

Statut : Migrateur

Menacé au niveau mondial, le Milan royal ne niche pas en PACA, où il hiberne de manière très localisée.

Sur la zone d'étude on ne l'observe qu'en période de migration, essentiellement en vol migratoire. L'usine de traitement des déchets de Bagnols-en-forêt peut constituer une zone de halte migratoire.

En 2010, seul un individu a pu être noté le 9 mai en migration au dessus des gorges du Blavet.



Milan royal

Circaetus gallicus – Circaète Jean-le-blanc

Statut : migrateur, estivant nicheur



Circaète Jean-le-blanc

Le régime très spécialisé du Circaète Jean-le-Blanc, ainsi que son faible taux de reproduction en font une espèce vulnérable. Cette espèce a besoin à la fois de vallons boisés et tranquilles pour sa nidification et de zones ouvertes favorables aux reptiles qui constituent ses proies exclusives. En PACA, l'espèce est relativement bien répartie sur l'ensemble du territoire et totalise une population de 485 à 585 couples.

La zone d'étude présente une configuration très favorable à l'installation de l'espèce. Elle est notée nicheuse certaine sur les collines de Callas et Bagnols. Et de nombreux indices de nidification ont pu être observés par le passé. Malheureusement la discrétion de l'espèce en nidification et son comportement de parade particulier (l'espèce peut parader très loin de son aire de reproduction) en font une espèce particulièrement difficile à localiser.

Les inventaires de terrain n'ont pas permis de trouver avec précision les aires de nidification. Mais nous pouvons estimer que un à deux couples occupent la zone. L'un probablement installé au nord ouest de la zone d'étude avec de nombreuses parades et comportements territoriaux observés dans les vallons de l'Endre et des plaines du Rouet. Un autre est régulièrement aperçu à l'est du territoire avec des parades observées au dessus de Cabran. L'espèce peut être rencontrée en action de chasse dans de nombreux milieux de la ZPS avec une préférence pour les maquis bas des crêtes ou des zones incendiées au sud du massif.

Aquila chrysaetos – Aigle royal

Statut : nicheur sédentaire

C'est une espèce rare, tant à l'échelon national qu'à l'échelon européen. La population française est estimée à moins de 300 couples. En progression, tant en effectifs qu'en nombre de sites occupés dans la région, l'Aigle royal recherche des sites montagneux avec une préférence pour les sites ouverts avec une bonne proportion de milieux rupestres.

Depuis 2007, un couple est régulièrement noté sur la Colle du Rouet, y compris en parades. A ce jour aucune aire n'a été découverte. Lors de nos inventaires, le couple a pu être observé et une attaque sur un juvénile en mars laisse supposer une tentative d'installation, mais aucune preuve de nidification n'a pu être trouvée.

Comme pour les autres espèces de milieux rupestres, le maintien de zones tranquilles en falaise pour permettre sa nidification est une condition indispensable à sa protection.

Hieraetus fasciatus – Aigle de Bonelli – Espèces non contactée sur le site

A l'origine de la désignation du site en ZPS, cette espèce ne se reproduit plus sur la zone depuis les années 1990. Depuis, seules quelques observations aléatoires ont été faites sur la Colle du Rouet sans qu'aucun indice ne laisse penser à une installation de l'espèce. Cependant, l'habitat de la Colle du Rouet possède un potentiel non négligeable d'habitats fonctionnels. De plus la tendance nationale de l'espèce, qui connaît depuis une dizaine d'année une augmentation des effectifs, certes très lente et encore très fragile peut faire espérer une nouvelle installation. La découverte d'un couple dans les Bouches du Rhône montre à quel point il est important de conserver les anciennes zones propices à l'installation de cette espèce particulièrement fragile.

NB : L'aigle de Bonelli peut donc être enlevé du FSD.

Falco peregrinus – Faucon pèlerin

Statut : nicheur sédentaire

Cette espèce emblématique est rare en Europe. L'interdiction des produits phytosanitaires à base de composés organochlorés a permis une remontée des effectifs qui s'étaient littéralement effondrés dans les années 1950. Le Faucon pèlerin est typiquement inféodé aux milieux rupestres. On retrouve le gros des effectifs de PACA dans les zones alpines et sur la frange littorale. Les couples reproducteurs des massifs intérieurs de la basse Provence sont beaucoup moins fréquents (5 couples dans le Var). Comme le prédisait CATARD A. (2005), l'espèce s'est installée avec succès sur le massif (données bibliographique sans étude terrain). Un couple reproducteur est désormais connu sur le secteur de la Colle Rousse. Le suivi effectué cette année 2010 a permis de constater l'envol de deux jeunes. D'autres secteurs plus à l'ouest restent favorables et l'augmentation constatée des effectifs sur le littoral peut laisser espérer l'installation d'un deuxième couple si les conditions trophiques sont réunies.

Cette espèce quoique en expansion dans la région reste très fragile du fait de sa spécialisation écologique. Sa principale menace en PACA est la surfréquentation des sites soit par les sports de nature soit par le survol par hélicoptère ou autres ULM en période de reproduction. La mise en défens temporaire ou permanente des sites favorables doit être envisagée pour la protection de cette espèce.

Bubo bubo - Grand-duc d'Europe

Statut : nicheur sédentaire

Bien que vulnérable en Europe, le plus grand de nos rapaces nocturnes présente aujourd'hui en France des populations relativement importantes. Les régions méditerranéennes connaissent encore une colonisation de l'espèce. La PACA est l'une des régions les plus peuplées par le Grand-duc totalisant plus de 20% des effectifs nationaux. L'espèce est connue comme nicheuse depuis 2005 dans les gorges du Blavet. Un autre couple situé en périphérie directe de la zone d'étude a été localisé cette année, il a donné 4 jeunes à l'envol. Ce couple profite très probablement du territoire comme zone de chasse. Toutefois, les prospections en période favorable n'ont pas permis d'identifier de nouvelles aires de reproduction.



Grand-duc d'Europe

Caprimulgus europaeus – Engoulevent d'Europe

Statut : migrateur, estivant nicheur. Cet insectivore crépusculaire et nocturne subit un fort déclin à l'échelle européenne. Il peuple les vallons semi-ouverts et ceux bénéficiant d'un bon ensoleillement. Les mœurs très discrètes de nidification rendent difficile l'acquisition de preuve certaine de nidification. Sur la zone d'étude, la quasi-totalité des secteurs favorables prospectés atteste de sa présence. Un minimum de quatorze mâles chanteurs a été inventorié.

Les zones récemment incendiées au sud du territoire semblent les plus favorables à cette espèce. Les chênaies claires de Bagnols en Forêt sont aussi des milieux qui semblent lui convenir parfaitement.

Alcedo atthis – Martin-pêcheur d'Europe

Statut : nicheur, migrateur et hivernant peu commun. Le Martin-pêcheur est réparti sur l'ensemble du territoire national et semble bénéficier de populations relativement stables. En région PACA il est beaucoup plus localisé avec une forte concentration dans la vallée de la Durance. Cet oiseau niche dans des terriers qu'il creuse dans les berges sablonneuses de cours d'eau ou d'étang et il se nourrit principalement de petits poissons. Les contacts avec cette espèce sur la zone d'étude sont relativement rares. Il y est rencontré en hiver ou au printemps. Lors des inventaires, un individu a régulièrement pu être observé sur le cours de l'Endre dans un habitat propice à sa nidification.

L'accès difficile aux berges n'a pas permis de repérer un éventuel terrier. La zone d'étude ne semble pas présenter un intérêt majeur pour cette espèce qui trouve dans le val d'Argens des milieux beaucoup plus favorables à sa nidification. La variété des habitats ripicoles le long de l'Endre peut toutefois lui permettre de s'installer sur la ZPS et au moins de trouver des lieux d'hivernage favorables.

Coracias garrulus – Rollier d'Europe

Statut : migrateur, estivant nicheur



Rollier d'Europe

Les populations européennes de Rollier d'Europe connaissent un déclin de plus en plus préoccupant avec des chutes importantes en Europe de l'est. En France et en PACA, la situation semble être moins dramatique. Toutefois l'espèce reste rare et à surveiller. Au niveau national, le Rollier d'Europe est confiné sur le pourtour méditerranéen. On trouve l'espèce dans les paysages agricoles ouverts à semi-ouverts favorables aux insectes de grosse taille qui constituent l'essentiel de ses proies.

L'espèce a été contactée dans toutes les zones agricoles de la ZPS et ce, malgré leurs surfaces réduites. Au moins deux couples ont pu être observés, l'un dans le maquis de la Lieutenante, l'autre dans la grande zone viticole du Muy, à l'ouest de la zone. On retrouve l'espèce sur les zones du Grand Siaï et du plan du Blavet qui sont deux secteurs particulièrement favorables. En tout, il est possible d'estimer de 2 à 4 couples la population de la zone d'étude ce qui est relativement élevé compte-tenu du peu d'habitats agricoles disponibles sur la ZPS.

Les zones agricoles en cultures extensives avec la présence d'arbres à bois tendre sont des habitats favorables à l'espèce. Sur ces secteurs la limitation de l'usage des insecticides, le maintien des haies et des vieux arbres sont à coup sûr un gage d'une qualité écologique favorable au Rollier.

Dryocopus martius – Pic noir

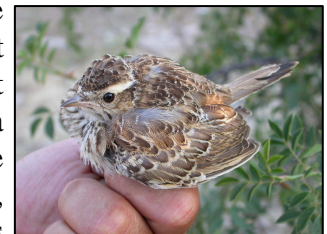
Statut : sédentaire. L'augmentation du Pic noir en Europe est corrélée avec celle de la surface forestière. Cette espèce peut s'installer dans tout type de zone forestière du moment qu'il s'y trouve des arbres suffisamment grands et sénescents pour que ce grand pic puisse y installer son nid. En PACA, les effectifs du Pic noir suivent cette tendance dans une moindre mesure.

L'espèce était inconnue de la zone d'étude jusqu'en 2010. Lors des inventaires un individu a été observé le 9 mai 2010 dans le ravin de la source (commune de Seillans), ce qui correspond parfaitement à la tendance actuelle de colonisation par l'espèce.

Le maintien de zones forestières et le vieillissement des peuplements est une condition majeure pour l'installation du Pic noir.

Lullula arborea - Alouette lulu

Statut : nicheur, migrateur et hivernant. L'alouette lulu est une espèce largement répandue sur le continent européen. En PACA son statut n'est pas défavorable et la disponibilité de son habitat est encore relativement importante. Cette espèce niche au sol dans des milieux thermophiles à végétation basse peu fournie et/ou en lisière de zone forestière ou de fourrés buissonnants. L'espèce se rencontre sur la totalité de la ZPS, hormis les zones de couvert forestier dense. Le résultat des inventaires d'abondance donne 112 chanteurs (sur 51 IPA).



Alouette lulu

On constate une forte fréquence sur les secteurs incendiés des crêtes de la Colle du Rouet, de Palayson et des Terres Gastes. Comme le dit CATARD A. (2005) la ZPS présente une forte densité de population de cette espèce (données bibliographiques et non issus d'une étude terrain) qui profite de l'ouverture des milieux par les feux de forêt.

Anthus campestris – Pipit rousseline

Statut : migrateur, estivant nicheur

Le Pipit rousseline est considéré comme vulnérable en Europe et à surveiller en France du fait que la forte baisse de ses effectifs européens. L'espèce inféodée aux milieux ouverts xériques souffre du déclin du pastoralisme et de l'intensification agricole.

CATARD A. (2005) fait état de populations remarquables sur la zone d'étude (données bibliographique et non issus d'une étude terrain). Les inventaires menés en 2010 ne permettent pas de vérifier ce constat. Seules trois données ont pu être collectées au sud de la zone, une sur le secteur de Palayson, les deux autres dans la garrigue de la Lieutenante.

Bien que la ZPS semble présenter une bonne représentation de son habitat favorable, l'espèce y est peu répandue. Il est possible que cette forte baisse constatée entre 2005 et 2010 soit liée aux incendies de 2009.

Sylvia undata – Fauvette pitchou

Statut : sédentaire

La fauvette pitchou se rencontre en France uniquement dans les régions méditerranéennes et atlantiques. Elle fréquente les milieux à végétation arbustive basse (lande, garrigues à chêne kermès, etc.). La disparition progressive de son habitat a un impact fort sur ses effectifs dans l'ensemble de son aire de répartition. Sur la zone d'étude la fauvette pitchou est assez bien représentée sur les maquis bas, principalement au sud de la ZPS, sur les crêtes, le secteur de Palayson et de la Lieutenante.



Fauvette pitchou

Le résultat des études d'abondance donne 63 chanteurs (sur 31 IPA) avec de grandes concentrations sur les crêtes de la Colle du Rouet. Comme l'alouette lulu, la fauvette pitchou semble profiter de l'ouverture des milieux par le feu.

Lanius collurio – Pie-grièche écorcheur

Statut : migrateur, estivant nicheur

C'est l'un des derniers migrateurs à regagner ses sites de reproduction. A son retour, elle s'installe dans des milieux semi-ouverts présentant des buissons, dans des milieux bocagers ou dans les garrigues. Son exigence en termes d'habitat (principalement agricole) et de proies (gros insectes) la rend particulièrement sensible à la perte de surfaces agricoles extensives. L'espèce est en déclin sur toute de son aire de répartition.

Sur le massif de la Colle du Rouet, une population est répartie sur l'ensemble des secteurs semi-ouverts. Elle s'observe principalement sur les secteurs de garrigues (petit Coulet Redon, sommet de la Colle du Rouet, Cabran etc.). Les zones agricoles des Petit et Grand Siaï et de Bagnols semblent les plus favorables. Lors des inventaires 30 individus ont été contactés dont 18 peuvent être considérés comme migrateurs, la population nicheuse peut être estimée de 3 à 7 couples.

Le maintien d'une agriculture extensive et diversifiée dans les secteurs du Petit et Grand Siaï, de Bagnols et de la Lieutenante est une condition importante pour maintenir le noyau de la population de Pie-grièche écorcheur sur la ZPS.

Emberiza hortulana – Bruant ortolan

Statut : migrateur, estivant nicheur

Depuis les années 1960, l'espèce ne cesse de décliner sur l'ensemble de son aire européenne. En PACA, la tendance semble moins marquée, notamment dans la partie sud où les incendies semblent générer des milieux favorables trois à quatre ans plus tard. En effet, cet oiseau des collines exige des garrigues ou maquis bas à végétation herbacée rase que l'on retrouve sur les zones rajeunies par le feu. L'espèce s'est aussi adaptée aux zones viticoles extensives grâce au désherbage qui y est pratiqué.

Contrairement à ce que CATARD A. (2005) constatait dans son étude bibliographique, notre étude fait état d'une population faible à très faible sur la zone d'étude. Trois données ont été inventoriées en période de nidification dans le vallon des Gourbières, en versant sud du pic de Rébéquier et dans la zone agricole de Bagnols.

Un autre individu a été vu hors période de nidification mais dans un milieu potentiellement favorable à sa nidification dans le maquis de la Lieutenante. Faute de recul suffisant sur la zone d'étude, il n'est pas possible de dresser une tendance pour cette espèce. Elle sera toutefois à surveiller sur les secteurs favorables : les massifs de la Colle du Rouet (parties sommitales et versant sud), maquis de la Lieutenante, grands domaines viticoles du Muy. Ses faibles effectifs en font l'une des espèces les plus menacées du site où elle est en danger de disparition à court terme. Le maintien des zones ouvertes par le pâturage est une condition prioritaire pour sa conservation.



Bruant ortolan

Espèces de l'annexe 1 de la Directive « Oiseaux » présentes dans le FSD mais qui n'ont pas été contactées lors des inventaires terrains de 2010 :

Botaurus stellaris – Butor étoilé

Statut : Hivernant (rare)

L'espèce est connue en hivernage sur la ZPS (CATARD A., 2005, données bibliographiques). Cependant, l'espèce n'a pas été contactée lors de l'inventaire terrain de 2010. Aucune donnée ne nous a été apportée par les bases consultées.

Circus pygargus – Busard cendré

Statut : Migrateur

Le busard cendré est considéré comme un migrateur rare sur la ZPS par les ornithologues locaux. Aucune donnée ne nous est fournie par Faune-paca.org. En 2010, il n'a pas été rencontré lors de l'étude.

✓ Les oiseaux patrimoniaux

Description des espèces migratrices régulières (EMR) du site :

Phalacrocorax carbo – Grand cormoran

Statut : migrateur, hivernant

Le Grand cormoran a une silhouette et une taille qui le font difficilement passer inaperçu. En France on le rencontre essentiellement en hiver sur les plans d'eau ou en dortoir dans les arbres des berges. Après avoir connu une forte croissance démographique, l'espèce semble atteindre un maximum de population avec une stagnation ces dernières années.

Dans la ZPS, l'espèce est régulièrement observée en hiver le long de l'Endre, les dortoirs accueillant un nombre maximum d'une trentaine d'individus (27 individus recensé le 16 janvier). Quelques individus en migration peuvent aussi remonter la rivière au début du printemps.

La ZPS ne semble pas revêtir d'intérêt majeur pour la conservation de l'espèce. Dans cette considération aucun effort de gestion en faveur du Grand Cormoran n'est à préconiser.

Anas crecca – Sarcelle d'hiver

Statut : migrateur, hivernant

Ce petit canard de surface est l'une des principales espèces d'anatidés que l'on peut rencontrer sur les plans d'eau provençaux en période hivernale. Si l'espèce semble se porter relativement bien, on constate tout de même une tendance au déclin des populations hivernantes en France.

De décembre à février de petits rassemblements de Sarcelles d'hiver sont notés le long de l'Endre. Le lac du Rioutard peut aussi constituer un refuge pour l'espèce. En 2010, les inventaires font état d'un maximum de 14 individus sur le plan d'eau de l'Endre au niveau du golf de Saint-Andéol le 16/01/2010. La ZPS semble lui convenir pour son hivernage. Elle ne constitue pas un intérêt majeur pour la conservation de l'espèce et ne nécessite donc pas d'effort de gestion en sa faveur.

Accipiter gentilis – Autour des palombes

Statut : nicheur sédentaire

C'est l'un des rapaces les plus forestiers de notre avifaune. Il a connu par le passé un grave déclin de ses populations européennes. Aujourd'hui et grâce à sa protection législative et à la limitation des pesticides l'Autour des palombes se porte mieux.

On trouve cette espèce forestière cantonnée au nord de la ZPS dans les collines de Callas. Trois couples étaient connus par le passé mais aucune donnée de nidification certaine n'a pu être fournie par les investigations. Régulièrement l'espèce a été observée en chasse le long de la ripisylve de l'Endre ou sur les massifs de la Colle du Rouet.

Le maintien de son habitat forestier et de la biomasse de ses proies sont les principaux enjeux de conservation de l'espèce. Pour cela il convient de maintenir la tranquillité des secteurs forestiers en période de reproduction, d'éviter les enrésinements massifs des boisements et de limiter l'usage des pesticides ayant un impact sur ses proies de prédilection.

Falco subbuteo – Faucon hobereau

Statut : migrateur, estivant nicheur

Ce petit faucon habite plusieurs types de milieux ouverts à semi-ouvert. Il ne présente pas de statut défavorable au niveau européen, ni au niveau national. Toutefois ses effectifs sont relativement peu élevés ce qui le rend fragile aux perturbations de son écosystème. La plupart des données fournies par les inventaires se situent autour de la Ripisylve de l'Endre au sud-ouest de la ZPS. Il s'agit à chaque fois d'un individu isolé ce qui laisse à penser que l'espèce ne se reproduit pas dans la ZPS mais utilise la ripisylve comme terrain de chasse.

Les principales menaces pèsent sur sa ressource alimentaire principalement constituée d'insectes et de petits passereaux. La mesure de gestion fondamentale est la limitation de l'usage des pesticides en zone agricole.

Coturnix coturnix – Caille des blés

Statut : migratrice, estivant nicheur

Comme beaucoup d'oiseaux inféodés aux zones messicoles, la Caille des blés connaît un fort déclin généralisé de ses populations européennes et nationales.

Dans la ZPS, les seuls contacts pour l'espèce se situent dans la plaine agricole de Bagnols-en-Forêt. La proximité d'élevage de volaille sur la plaine peut toutefois mettre en doute l'origine sauvage des oiseaux entendus.

Les principaux enjeux de sa conservation sont le maintien de son habitat messicole et de diversité ainsi que la protection de ses ressources alimentaires (limitation de l'usage de produits phytosanitaire, maintien de bandes herbeuses, etc.).

Charadrius dubius – Petit gravelot

Statut : migrateur, estivant nicheur

C'est le limicole nicheur le plus répandu en région PACA. Malgré son statut de conservation favorable à l'heure actuelle, le Petit gravelot est soumis à la disparition relativement rapide de son habitat, principalement du fait de travaux d'infrastructure.

Jusqu'aux années récentes, un couple se reproduisait dans le secteur du lac de l'Endre. Les investigations de terrain ne font état que d'individus en période de migration.

Le couple historique de la ZPS était l'un des rares du département du Var. Pour sa conservation, les secteurs propices devraient être suivis et, en cas de reproduction une mise en défens devrait permettre la tranquillité nécessaire à sa reproduction.

Gallinago gallinago – Bécassine des marais

Statut : migrateur, hivernant

La Bécassine des marais est inféodée aux zones humides intérieures. Son statut est plutôt favorable, mais la destruction de son habitat, relativement fréquente, peut aboutir au déclin de l'espèce.

En 2010, aucune donnée n'a été collectée lors des inventaires. Par contre, deux données sont enregistrées dans faune-paca.org dont la dernière remonte à 2007. L'espèce semble être occasionnelle en période hivernale. Les données concernent toutes des petits plans d'eau au sud de la ZPS (secteur de Palayson et de Raphèle).

On notera que ses mœurs très discrètes rendent la Bécassine des marais difficilement détectable.

Le principal enjeu de gestion sur la ZPS est le maintien des plans d'eau à végétation palustre et des roselières de queue d'étang (Lac du Rioutard) ainsi que leur inaccessibilité par la fréquentation humaine.

Scolopax rusticola – Bécasse des bois

Statut : migrateur hivernant

La Bécasse des bois est une espèce chassable. Elle bénéficie d'un statut de conservation non défavorable. Sa grande discrétion rend difficile l'estimation de ses effectifs qui fait surtout appel aux statistiques de prélèvements cynégétiques.

L'espèce est considérée comme commune en migration et en hivernage sur la ZPS. En 2010 l'espèce n'a pas été rencontrée lors des inventaires. La base de données Faune-PACA contient quelques données concernant des individus isolés en hiver et dans des secteurs semi-ouverts (plaine agricole en bordure de forêt et maquis). La discrétion de l'espèce explique certainement sa faible détection sur la ZPS. Sur la ZPS la gestion doit se concentrer sur le maintien de son habitat forestier ouvert et en mosaïque avec des prairies ou surfaces agricoles extensives.

Jynx torquilla – Torcol fourmilier

Statut : migrateur, estivant nicheur

Ce membre original de la famille des Pics est en déclin en Europe et en France. La première cause est la modification des pratiques agricoles avec la banalisation des paysages (arrachage des haies, suppression des vergers de haute tige, usage abondant de produits phytosanitaires, etc.)

Dans la ZPS, deux secteurs de nidification possible sont mis en évidence par les inventaires, il s'agit de la zone agricole de Bagnols-en-forêt et de la plaine viticole du Muy.

Le principal enjeu de gestion est le maintien des pratiques agropastorales extensives qui sont favorables aux conditions de vie du Torcol fourmilier.

Riparia riparia – Hirondelle de rivage

Statut : Migrateur

Cette petite hirondelle inféodée aux berges fluviales sablonneuses connaît à l'heure actuelle un déclin difficile à estimer. Dans la ZPS, uniquement recensée en migration principalement le long de l'Endre et en de faibles effectifs (14 individus en 2010).

Sur la ZPS la conservation de cette espèce ne saurait être prioritaire. Toutefois le maintien des roselières et de la qualité de la ripisylve ainsi que la limitation de l'usage des pesticides seront des mesures favorables à son maintien sur la zone d'étude.

Cecropis daurica – Hirondelle rousseline

Statut : migrateur, estivant nicheur

La plus rare et la plus méditerranéenne hirondelle de France présente un statut de conservation plutôt favorable. Toutefois la faiblesse de ses effectifs la rend sensible aux modifications que subit son écosystème.

Un site de nidification est connu depuis 1992 sous le pont d'Endre. En 2010 un couple s'y est installé et a donné cette année un jeune à l'envol. Des observations sur la plaine agricole de Bagnols peuvent concerner des individus nicheurs puisque l'habitat semble favorable à son installation. La nidification dans ce secteur reste à rechercher.

Le principal enjeu de conservation sur la ZPS est le maintien de la biomasse de ses proies. Pour cela, il est indispensable de maintenir l'ouverture des maquis bas et de limiter l'usage des insecticides.

Sylvia cantillans – Fauvette passerinette

Statut : Migrateur, estivant nicheur

Cette fauvette méditerranéenne connaît à l'heure actuelle un statut plutôt favorable. Elle est liée à la présence de maquis et garrigues moyens.

En 2010, 68 mâles chanteurs ont été contactés sur l'ensemble de la ZPS hormis les grandes zones agricoles et dans le bois de Malvoisin. Principalement dans les zones de maquis bas à moyen.

La dynamique naturelle semble plutôt favorable à l'espèce sur la ZPS. Dans cette considération un effort de gestion en faveur de l'espèce ne nous paraît pas prioritaire.

Lanius senator – Pie-grièche à tête rousse

Statut : migrateur, estivant nicheur

La pie-grièche à tête rousse comme l'ensemble des laniidés d'Europe est en déclin sur son aire de répartition. En PACA, la situation de l'espèce est assez catastrophique. Seul le Var possède encore des populations significatives. L'effectif régional serait actuellement compris entre 40 et 80 couples seulement.

Dans la ZPS notre étude montre une population assez forte (7-13 couples). Cette estimation est bien supérieure à la précédente de 2 à 5 couples. La pie-grièche à tête rousse semble particulièrement profiter des secteurs incendiés au sud.

Au vu de cette population, la ZPS revêt un intérêt particulièrement important pour la conservation de cette espèce. Il est possible de mener des actions en faveur de la Pie-grièche à tête rousse, notamment en maintenant et en encourageant les pratiques sylvopastorales.

Merops apiaster – Guêpier d'Europe

Statut : migrateur estivant nicheur

Cet oiseau haut en couleurs après avoir connu un fort déclin sur son aire de répartition semble avoir aujourd'hui des effectifs stables voire localement en légère augmentation. En PACA, la situation est plus pessimiste, même si la population reste difficile à estimer, il est de plus en plus difficile d'observer de grandes colonies chez cet oiseau.

Sur la zone d'étude, l'espèce est contactée en chasse sur la plupart des zones ouvertes (plaines agricoles et maquis bas). Les oiseaux peuvent provenir des colonies de l'Argens ou de celle installée dans la ZPS sur les berges de l'Endre. Les inondations du printemps ne nous ont pas permis de suivre le gros de la colonie qui comprend une vingtaine de couple selon CATARD A. (2005). Par contre un nouveau secteur d'au moins trois terriers occupés avait été repéré au niveau du lac de l'Endre, malheureusement, les berges arrachées n'ont pas permis aux oiseaux de mener à terme leur reproduction.

Du fait des inondations, la population nicheuse n'a pas pu être estimée en 2010.

Autres espèces migratrices régulières (EMR) présentes dans le FSD mais qui n'ont pas été contactées lors des inventaires terrains de 2010 :

Bubulcus ibis – Héron garde-boeufs

Statut : migrateur, hivernant

La population hivernante est estimée de 6 à 10 individus par CATARD A. (2005, données bibliographiques). En 2010, aucun Héron garde-boeufs n'a été trouvé sur la ZPS ni dans la base de données faune-paca.org.

Vanellus vanellus – Vanneau huppé

Statut : hivernant

CATARD A. (2005, données bibliographiques) cite l'espèce comme hivernante commune et en étape migratoire. Il estime de 11 à 50 individus migrants faisant étape sur la ZPS principalement le long de l'Endre, sur le lac du Rioutard et en plaine agricole de Bagnols-en-forêt. Aucune donnée ne nous est fournie par faune-paca.org et les inventaires n'ont pas permis de contacter cette espèce.

Clamator glandarius – Coucou geai

Statut : estivant, nicheur.

CATARD A. (2005, données bibliographiques) suspectait la nidification du Coucou geai dans plusieurs secteurs, mais principalement dans la pinède de pins parasols du Muy. Aucune autre donnée de l'espèce n'est fournie dans les bases détenues par la LPO. Les inventaires de 2010 n'ont pas permis d'attester la présence de cette espèce sur le site.

Description des autres espèces remarquables (AER) du site Natura 2000 :

Alectoris rufa – Perdrix rouge

Statut : nicheur sédentaire

L'usage des lâchers à but cynégétique de cette espèce rend difficile de déterminer un statut de conservation de l'espèce. D'autre part, l'estimation des effectifs est aussi chose aléatoire.

Les inventaires ont permis de localiser 2 à 3 compagnies assez bien fournies (dizaine d'individus par compagnie) principalement localisées dans les maquis bas et les zones viticoles. Nous ne pouvons toutefois pas nous prononcer sur l'origine sauvage ou cynégétique de ces oiseaux.

Actitis hypoleucos – Chevalier guignette

Statut : migrateur

Le Chevalier guignette est présent sur la zone d'étude. Il a été trouvé sur les radeaux de l'Endre sur le plan d'eau calme au niveau du golf de Saint-Andéol. Il s'agissait d'un individu isolé. Cela tend à corroborer la synthèse ornithologique qui donne l'espèce rare en étape migratoire.

Streptopelia turtur – Tourterelle des bois

Statut : estivant, nicheur

Largement répandue, la population de Tourterelle des bois a été estimée à 98 mâles chanteurs au cours des investigations.

Athene noctua - Chevêche d'Athene

Statut : nicheur sédentaire

Lors des investigations de 2010, un individu observé dans le secteur du Jas d'Esclan dans la grande plaine viticole du Muy. Un autre mâle chanteur a aussi été entendu dans la plaine agricole de Bagnols-en-forêt.

Upupa epops – Huppe fasciée

Statut : estivant, nicheur

En 2010, 15 mâles chanteurs ont été contactés. En outre, nous avons pu trouver deux sites de reproduction certaine ce qui nous permet d'estimer de 2 à 15 couples la population nicheuse sur la ZPS. Cette population est un peu plus élevée que les connaissances historiques de 5 à 10 couples.

Dendrocopos minor – Pic épeichette

Statut : nicheur sédentaire

En 2010, les inventaires ont permis d'identifier 4 couples reproducteurs pour 13 mâles chanteurs. La population est estimée de 4 à 13 couples sur l'ensemble de la ZPS, ce qui est conforme aux connaissances historiques qui l'estiment de 5 à 10 couples. Avec 3 mâles chanteurs, la ripisylve de l'Endre présente la plus grande densité d'effectif.

Monticola solitarius – Monticole bleu

Statut : nicheur sédentaire. Dans son étude bibliographique CATARD A. (2005) souligne une population importante de Monticole bleu (10-15 couples) comparable à celle des Calanques de Marseille (données bibliographiques et non issus d'un inventaire terrain). Le résultat des enquêtes en 2010 est un peu plus modéré avec 9 mâles chanteurs contactés.

Acrocephalus arundinaceus – Rousserolle turdoïde

Statut : estivant nicheur

CATARD A. (2005) suspectait sa reproduction occasionnelle. L'observation en 2010 d'un couple nourrissant une couvée dans une roselière d'un plan d'eau en forêt de Raphèle prouve sa nidification. C'est l'unique observation réalisée au cours de notre étude.

Sylvia hortensis – Fauvette orphée

Statut : migrateur, estivant nicheur. Bien que CATARD A. (2005) suspectait sa nidification sur la ZPS, l'espèce ne figure actuellement pas au FSD, toutefois le résultat des investigations fait état de 2 à 3 mâles chanteurs observés en période de reproduction et dans un habitat favorable ce qui laisse à penser que l'espèce est en cours d'installation sur le territoire. Il sera intéressant de suivre ces secteurs pour vérifier la nidification de cette espèce rare au sud du département.

Muscicapa striata – Gobemouche gris

Statut : migrateur, estivant nicheur

L'espèce est considérée par les ornithologues locaux comme un nicheur rare sur la ZPS. Deux couples ont été inventoriés sur la zone d'étude. L'un dont la reproduction est avérée est localisé au niveau de la maison forestière dans la ripisylve de l'Endre. Le deuxième est cantonné dans le secteur de Palayson.

Lanius meridionalis – Pie-grièche méridionale

Statut : nicheur sédentaire. L'espèce en déclin sur l'ensemble de son aire de répartition est relativement rare dans le département du Var. Lors des inventaires, un couple nicheur a été recensé sur la ZPS dans le maquis de la Lieutenante, en mélange avec quelques couples de pie-grièche à tête rousse. Il a donné cette année au moins un jeune à l'envol.

✓ Tableau des espèces

Nom français	Nom scientifique	Statut de protection				Statut de menace (livre rouge France)	Effectifs sur la ZPS	Statut biologique sur le site N2000
		Directive Oiseaux	Born	Berne	Protection Nationale			
OISEAUX visés à l'Annexe 1 de la Directive « Oiseaux »								
Blongios nain	<i>Ixobrychus minutus</i>	DO1	Annexe 2	Annexe 2	X	En déclin	1 c.	Migrateur Estivant Nicheur
Bihoreau gris	<i>Nycticorax nycticorax</i>	DO1		Annexe 2	X	A surveiller	1-4 ind.	Migrateur
Aigrette garzette	<i>Egretta garzetta</i>	DO1		Annexe 2	X	A surveiller	≥ 1 ind.	Migrateur
Héron pourpré	<i>Ardea purpurea</i>	DO1	Annexe 2	Annexe 2	X	En déclin	1-2 ind.	Migrateur
Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>	DO1	Annexe 2	Annexe 2	X	Favorable	1-3 c.	Migrateur Estivant Nicheur
Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	DO1	Annexe 2	Annexe 2	X	A surveiller	30 ind.	Migrateur Estivant Non nicheur
Milan royal	<i>Milvus milvus</i>	DO1	Annexe 2	Annexe 2	X	Vulnérable	Rare	Migrateur
Circaète Jean-le-blanc	<i>Circaetus gallicus</i>	DO1	Annexe 2	Annexe 2	X	Rare	2 c.	Migrateur Estivant Nicheur
Aigle royal	<i>Aquila chrysaetos</i>	DO1	Annexe 2	Annexe 2		Rare	0-1 c.	Sédentaire
Aigle de bonelli	<i>Hieraetus fasciatus</i>	Espèce disparue de la ZPS						
Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>	DO1	Annexe 2	Annexe 2	X	Rare	1 c.	Sédentaire
Grand-duc d'Europe	<i>Bubo bubo</i>	DO1		Annexe 2	X	Rare	≥ 1 c.	Sédentaire
Engoulevent d'Europe	<i>Caprimulgus europaeus</i>	DO1		Annexe 2	X	A surveiller	env. 30 c.	Migrateur Estivant Nicheur
Martin-pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>			Annexe 2		A surveiller	0-1 c.	Sédentaire

Rollier d'Europe	<i>Coracias garrulus</i>	DO1	Annexe 2	Annexe 2	X	Rare	2-4 c.	Migrateur Estivant Nicheur
Pic noir	<i>Dryocopus martius</i>	DO1		Annexe 2	X	Favorable	1 mc	Sédentaire
Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>	DO1		Annexe 3	X	A surveiller	110-150 c.	Sédentaire
Pipit rousseline	<i>Anthus campestris</i>	DO1		Annexe 2	X	A surveiller	3 mc	Migrateur Estivant Nicheur
Fauvette pitchou	<i>Sylvia undata</i>	DO1		Annexe 2	X	A surveiller	55-80 c.	Sédentaire
Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	DO1		Annexe 2	X	En déclin	3-7 c.	Migrateur Estivant Nicheur
Bruant ortolan	<i>Emberiza hortulana</i>	DO1		Annexe 3	X	En Danger	2 mc	Migrateur Estivant Nicheur
Espèces Migratrices régulières								
Grand Cormoran	<i>Phalacrocorax carbo</i>			Annexe 3	X	Favorable	≤ 20 ind.	Migrateur Hivernant
Sarcelle d'hiver	<i>Anas crecca</i>	DO2	Annexe 2	Annexe 3		Nicheur rare	10-15 ind.	Migrateur Hivernant
Autour des palombes	<i>Accipiter gentilis</i>		Annexe 2	Annexe 2	X	Préoc- cupation mineure	1-3 c.	Sédentaire
Faucon hobereau	<i>Falco subbuteo</i>		Annexe 2	Annexe 2	X	Non défavorable	0-1 c.	Migrateur Estivant Nicheur
Caille des blés	<i>Coturnix coturnix</i>	DO2	Annexe 2	Annexe 3		Non défavorable	1 mc	Migrateur Estivant Nicheur
Petit Gravelot	<i>Charadrius dubius</i>		Annexe 2	Annexe 2	X	Stable ou en progression	0-1 c.	Migrateur Estivant Nicheur
Bécassine des marais	<i>Gallinago gallinago</i>	DO2	Annexe 2	Annexe 2		A surveiller	Rare	Migrateur Hivernant

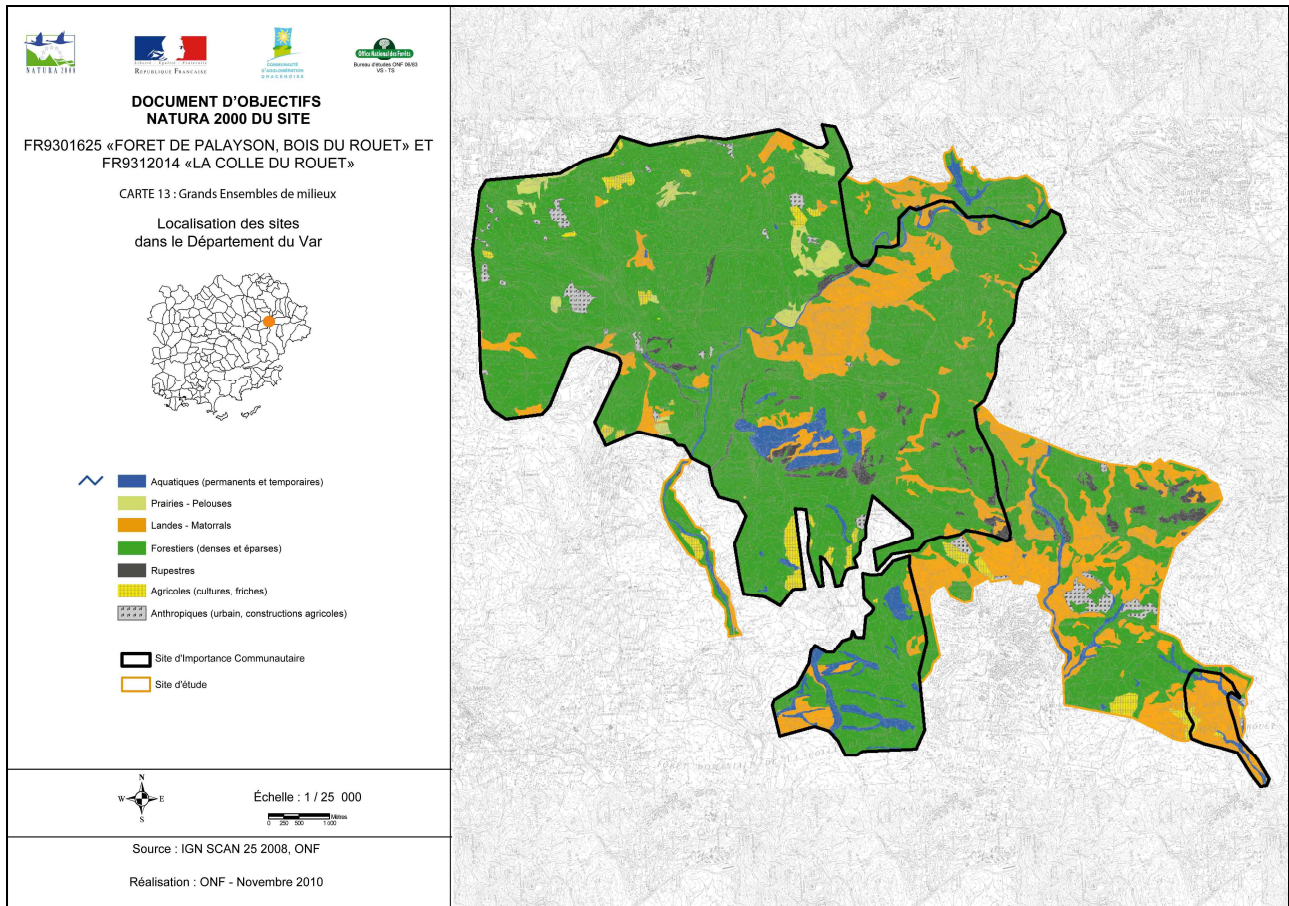
Bécasse des bois	<i>Scolopax rusticola</i>	DO2	Annexe 3	Annexe 2		A surveiller	Rare	Migrateur Hivernant
Guêpier d'Europe	<i>Merops apiaster</i>		Annexe 2	Annexe 2	X	A surveiller	20 c. (?)	Migrateur Estivant Nicheur
Torcol fourmilier	<i>Jynx torquilla</i>			Annexe 2	X	En déclin	2 mc	Migrateur Estivant Nicheur
Hirondelle de rivage	<i>Riparia riparia</i>			Annexe 2	X	A surveiller	15 ind. (migr.)	Migrateur
Hirondelle rousseline	<i>Cecropis daurica</i>			Annexe 2	X	Précaire	1-2 cp.	Migrateur Estivant Nicheur
Fauvette passerinette	<i>Sylvia cantillans</i>		Annexe 2	Annexe 2	X	Non défavorable	60-80 c.	Migrateur Estivant Nicheur
Pie-grièche à tête rousse	<i>Lanius senator</i>			Annexe 2	X	Vulnérable	7-13 c.	Migrateur Estivant Nicheur

Nb : c = couple, ind = individus

Autres Espèces Remarquables (AER)		
Nom de l'espèce	POPULATION	MOTIVATION
<i>Alectoris rufa</i>	Sed (~20 couples)	Liste Rouge Nationale
<i>Actitis hypoleucos</i>	M (1 individu contacté)	Conventions internationales
<i>Streptopelia turtur</i>	N (98 mâles chanteurs)	Liste Rouge Nationale
<i>Athene noctua</i>	Sed (1 individu contacté)	Liste rouge nationale
<i>Upupa epops</i>	N (2-15 couples)	Liste Rouge Nationale
<i>Dendrocopos minor</i>	Sed (4-13 couples)	
<i>Monticola solitarius</i>	Sed (9 mâles chanteurs)	
<i>Acrocephalus arundinaceus</i>	N (1 couple)	Conventions internationales
<i>Sylvia hortensis</i>	N (1-3 mâles chanteurs)	Conventions internationales
<i>Muscicapa striata</i>	N (2 couples)	Liste Rouge Nationale
<i>Lanius meridionalis</i>	Sed (1 couple)	Liste rouge nationale

D. Activités Socio-économiques

Le département du Var possède une quantité importante de forêt sur son territoire. Première forêt française, elle renferme une diversité remarquable d'associations végétales grâce à son climat méditerranéen et à sa topographie contrastée (cf carte 23 – annexe 13 de l'atlas cartographique).



Carte 23 : Grand ensemble de milieux du site « Forêt de Palayson, Bois du Rouet »

Le site de la Colle du Rouet en est une parfaite illustration car la forêt est le milieu dominant de l'espace terrestre du site.

La forêt couvre la quasi intégralité du site Natura 2000 (10 404 ha soit 90 % du site) d'où l'importance de la gestion de la forêt sur le site Natura 2000 de la Colle du Rouet. Les trois grands domaines forestiers du site sont la Colle du Rouet, la forêt de Palayson et le bois du Rouet. Une partie de la forêt du site de la Colle du Rouet est classée en Espace Boisé Classé (55%, soit 6340 ha).



Un site essentiellement forestier :

La grande majorité de la surface du site est couverte par la forêt, qu'elle soit privée ou publique (communale ou domaniale). Les zones qui ne sont pas couvertes par la forêt au sein du site sont pour la plupart dédiées à l'agriculture et plus précisément à la viticulture (surtout sur la commune du Muy et de La Motte). Mais il reste à noter que ce type de parcelles reste minoritaire.

Toutes les communes du site sont des communes forestières, ce qui signifie que la surface boisée est très importante. Par exemple, les communes de Callas et du Muy ont, respectivement, un taux de boisement de 84% et 75% (en 2006)¹. Ce qui est beaucoup comparé au taux de boisement départemental qui était alors de 59%. Etre une commune forestière induit également que les forêts communales doivent être gérées (gestion de l'espace naturel, préservation des activités traditionnelles, etc.) par les élus en collaboration avec l'Office National des Forêts (ONF).

Les populations végétales du site Natura 2000 :

Le site Natura 2000 se trouve en région méditerranéenne, il est essentiellement couvert d'une forêt méditerranéenne ou forêt sclérophylle². Ce type de biome « Forêt, bois et broussailles méditerranéens » est conditionné par le climat : en général peu verte, peu dense, vivant au ralenti, pour résister aux vents, aux précipitations violentes et irrégulières, à la sécheresse et aux incendies.

Les incendies conditionnent l'évolution de la forêt méditerranéenne. La forêt du site est très vulnérable à l'aléa incendie. Actuellement, elle se remet des incendies qui ont sévi entre 2003 et 2007, celui de 2003 ayant brûlé la majeure partie du site (cf. DFCI). On peut dire que la forêt du site possède une végétation méditerranéenne qui dépend beaucoup de la gestion forestière effectuée (ou non) par les différents acteurs.

Un site divisé en trois zones :

On constate une division des types généraux de forêt sur le site. Au sud du site, dans la région forestière Maures et bordure permienne, on trouve en majorité des boisements lâches de pins. Dans la partie centrale du site, dans la région de l'Esterel, la tendance est à une population plus dense de Pin maritime sous forme de futaie. Au nord, on trouve sur les forêts communales de Seillans, Fayence, Saint-Paul-en-Forêt et de Callas, des taillis de Chênes, de la garrigue et du maquis de feuillus, et des futaies de Chênes lièges.

Les principaux gestionnaires :

La forêt publique correspond, pour le site, aux forêts communales et domaniales. C'est l'ONF, qui est en charge de la gestion de ces espaces boisés. Dans ce cadre, les missions à accomplir sont : la production de bois, l'accueil du public et la protection du territoire et de la forêt.

La part de forêts privées sur le site est assez importante. Par exemple, la commune de Callas comprend 80 % de forêt privée. La majorité des propriétaires forestiers sont des petits propriétaires. Sur la totalité des propriétaires forestiers, 62% possèdent moins d'un hectare ce qui représente 8% de la surface forestière communale. Cela signifie que la plus grande partie de forêt privée appartient à un faible nombre de propriétaires.

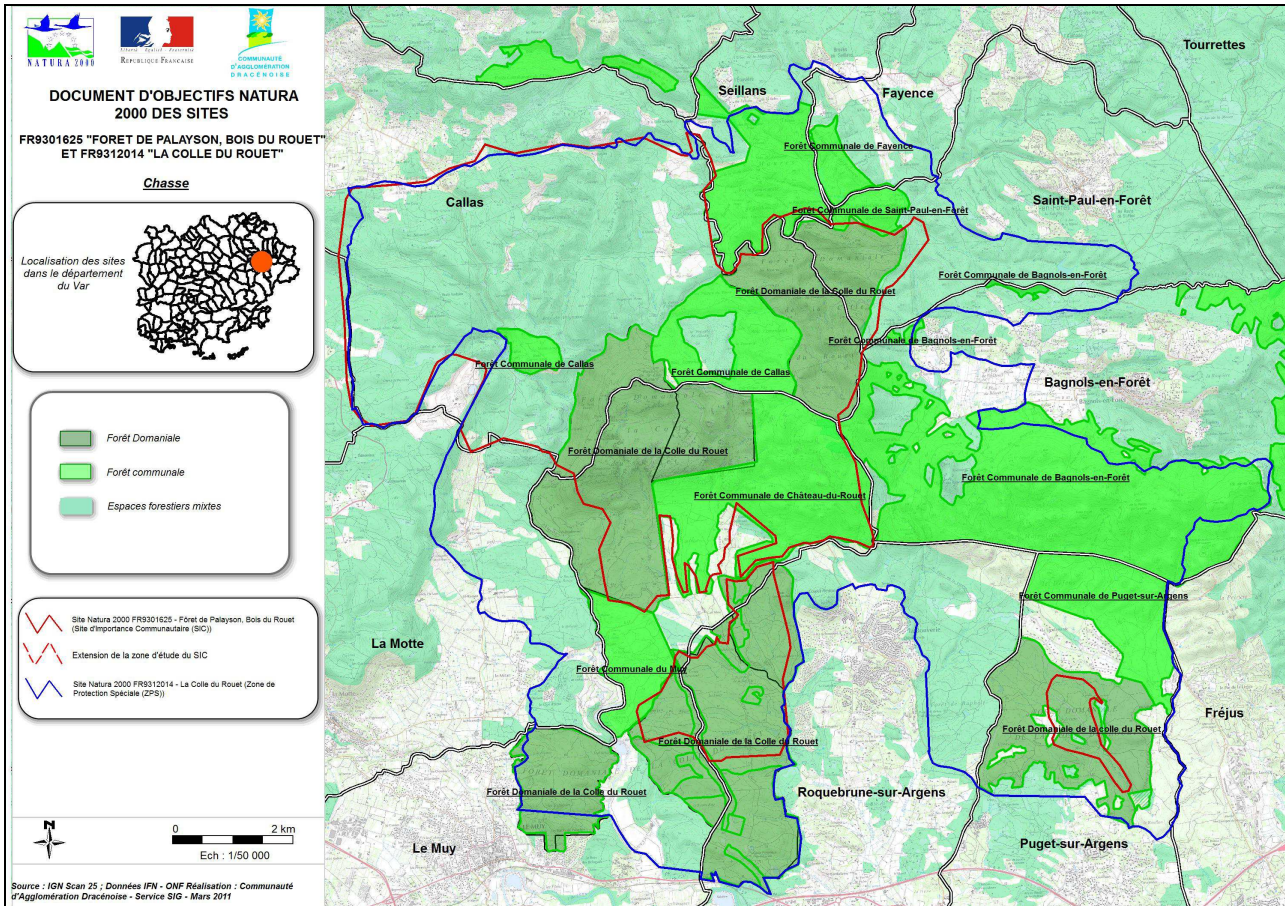
¹ Source : IFN

² Petit Larousse 1990, Qui a des feuilles dures, à cuticule épaisse et, de ce fait, bien adaptées à la sécheresse



Missions actuelles des gestionnaires :

Concernant la gestion des forêts domaniales et communales (cf carte 24 – annexe 46 de l’atlas cartographique), étant donné le faible potentiel de production de la forêt méditerranéenne, les agents ONF se concentrent davantage sur les aménagements forestiers et l’accueil du public.



Carte 24 : Les forêts des sites Colle du Rouet / Forêt de Palayson, Bois du Rouet

🌳 L'aménagement forestier : une politique de reconstitution

La reconstruction forestière post-incendie : une grosse partie du travail est le « gommage paysager ». Après un incendie il est important de « remettre en état » le site, c'est-à-dire enlever le bois mort et replanter ; en somme reconstituer le paysage afin de le garder attractif pour le public.

Après les incendies de 2003, sur le site, 80 ha de Pins pignon ont été replantés et une reconstitution du paysage a été faite avec des Pins parasol (un arbre planté tous les 7 mètres). Cependant les prises des plants ont été difficiles à cause des années de sécheresse qui ont suivi. A Callas, c'est une reconstitution de feuillus qui a été effectuée.

Les modes de gestion sont adaptés au mieux et le but principal est de « reconstituer » la forêt. La gestion des massifs forestiers publics est expliquée dans des Plans d'aménagement forestier par obligation du code forestier. Celui de la forêt domaniale de la Colle du Rouet sera mis à jour en 2011.

Contrairement aux propriétaires privés, l'institution de l'ONF peut se permettre de faire plus de projets et d'avoir des plans d'aménagement plus ambitieux car elle a des moyens financiers plus importants.



En plus de l'aménagement, l'ONF se charge de l'entretien de la forêt : sélection de tiges, ramassage des déchets, entretien des limites de forêt, etc. Le montant s'élève en moyenne à 20 000 euros par an. Elle gère également des parcelles pour des conventions de pâturage. Sur la forêt domaniale de la Colle du Rouet, il n'y a qu'un seul berger.

✚ L'accueil du public

L'ONF répond aux demandes de manifestation. On compte entre 10 et 15 demandes par an, de la part d'acteurs divers et variés (associations de loisirs ou sportives, armée, scolaires, entreprises, ...) venant des alentours du site pour des activités telles que courses d'orientations, cross, championnats, fêtes champêtres, etc.

Les agents s'occupent également de la surveillance avec des gardes champêtres dépendant des communes ou communautés de communes, et de la verbalisation. Les procès verbaux les plus fréquents sont posés pour pénétration sur des pistes fermées à la circulation ou encore pour l'allumage de feux.

✚ L'exploitation du bois

Elle est relativement limitée. Seules quelques coupes sont effectuées. Après les incendies de 2003 à 2007, l'ONF a tenté de donner le bois mort récolté mais la population a été peu réceptive. En dépit du lancement de la filière ONF énergie et du potentiel bois de chauffage du site, les plaquettes fabriquées suite aux incendies de 2005 restent stockées à Palayson et s'écoulent peu à peu vers l'Italie.

✚ La surveillance incendie

L'ONF est prestataire de service pour la Défense Forestière Contre les Incendies (DFCI), avec les Auxiliaires de Protection de la Forêt Méditerranéenne (APFM) qui sont employés par l'ONF et les Comité Communaux de Feux de Forêt (CCFF). Sur la Colle du Rouet, on compte deux patrouilles de deux personnes.

Concernant la gestion des forêts privées, dans le cadre de la *loi d'orientation forestière* (Loi n°2001-602 du 9 juillet 2001), qui prône « la gestion durable des forêts », chaque région a élaboré un *Schéma Régional de la Gestion Sylvicole* (SRGS) auquel doivent se soumettre les propriétaires forestiers privés par le biais, du respect du *Code de Bonnes Pratiques Sylvicoles* (CBPS).

Cependant, les projets sylvicoles en forêt privée sont peu nombreux. Dans beaucoup de cas, les demandes des propriétaires sont tournées vers le réaménagement de zones agricoles.

Depuis 1963, certains propriétaires gèrent leurs parcelles forestières à l'aide d'un programme pluriannuel de gestion : un *Plan Simple de Gestion* (PSG). Les PSG sont des actes d'aménagement forestier mis en œuvre par le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) qui apporte soutien et conseil aux propriétaires privés de forêt.

Les PSG, sont obligatoires pour les territoires forestiers privés de plus de 25 ha d'un seul tenant. Cependant, les propriétaires ou groupe de propriétaires forestiers ayant au moins 10 ha peuvent volontairement demander un PSG. Ce document établit un programme de gestion conforme au SRGS (Schéma régional de gestion sylvicole) et au CBPS (Code de Bonnes Pratiques Sylvicoles) valable pour une durée de 10 à 20 ans. Le code forestier détermine le contenu du PSG : renseignements administratifs, récapitulatif de la gestion passée, description, répartition et localisation des peuplements (car le PSG prévoit une gestion par type de peuplement), les objectifs



de gestion et le programme annuel pour les atteindre et tout ce qui peut toucher à ces parcelles (accueil public, contrat de pâturage, restauration de terrains incendiés, etc.).

Ce document constitue un atout à la fois de prévision et de gestion pour la forêt de ces sites en grande partie privée. Sur le site de la Colle du Rouet, on compte 4 PSG (données pour les communes de la CAD) et un 5^{ième} en périphérie. Un autre PSG sur le site est en révision en 2011.

Problématiques :

- La gestion souvent insuffisante et localisée de l'ONF et la faiblesse de l'action des propriétaires privés sur leurs parcelles forestières : Souvent faute de moyen la gestion forestière reste souvent insuffisante à tous niveaux sur la zone Natura 2000 et la sensibilisation du public trop faible. Cela peut nuire à la faune et la flore des sites autant qu'aux individus fréquentant les sites.
- La coopération et la concertation entre les acteurs de la gestion forestière mériterait d'être renforcée afin de discuter et créer des projets en commun ou au moins en avoir connaissance.
- Les zones de non-droits : il arrive que certaines zones forestières, difficilement quantifiable, ne soient gérées par aucun organisme, ni propriétaire privé. Cela peu engendrer des risques (incendies, accidents etc.).
- Les problèmes sanitaires existants : insectes (ex : cochenille Matsucossus Feytaudi), les maladies cryptogamiques (ex : Chancre du Pin d'Alep ou du châtaignier), les changements climatiques.

Tendance évolutive :

- D'une part, on peut dire que la gestion forestière qu'elle soit privée ou publique reste insuffisante. D'autre part, les activités de loisirs sur le site sont en augmentation. Elles sont peu canalisées et contrôlées, ce qui peut engendrer des dégradations de la faune et de la flore et des accidents. Il est important qu'une gestion plus organisée du massif se développe.
- Le manque de moyens.
- Mise à jour du plan d'aménagement de la colle du rouet prévu en 2011.



Impacts sur les milieux :

Gestion forestière		
Impacts	Positifs	Négatifs
avérés	<p>★ La gestion forestière du site ne peut être que positive à partir du moment où elle est réfléchie. C'est davantage le manque de gestion qui est à craindre. Au fil du temps, les modes de gestion de l'ONF changent. Aujourd'hui, il s'agit d'une gestion modérée favorisant les plantations de peuplement locaux ou assimilés résistants aux feux de forêt.</p>	<p>⊗ L'accueil du public peut être néfaste s'il est mal contrôlé ou mal canalisé. Il peut être source d'abus et de dégradation (ex : dépôts sauvages, dérangement des espèces...). Les impacts des activités de loisirs croissantes sont déjà visibles sur le terrain.</p>
potentiels		<p>⊗ Fermeture des milieux en cas de mauvaise gestion forestière.</p> <p>⊗ Développement d'espèces exogènes en cas de non gestion de la forêt.</p> <p>⊗ Diminution de la biodiversité en cas de diminution de bois mort dans la forêt.</p>
futurs		



Défense des Forêts Contre les Incendies (DFCI)

Les aménagements DFCI sont mis en place dans le cadre du PIDAF.

Sur l'ensemble du site Natura 2000 de la Colle du Rouet, 4 PIDAF sont mis en place :

- Le PIDAF des communes de la CAD (incluant Callas, le Muy, la Motte). La réalisation de ces ouvrages et leur entretien est faite par la Communauté d'Agglomération Dracénoise. Le budget représente environ 450 000 €/an sur l'ensemble de la Dracénoie.
- La communauté de commune de Pays de Fayence a un PIDAF commun pour les communes de Seillans, Fayence et Saint-Paul-en-Forêt. Il a été approuvé fin 2009.
- Pour la commune de Roquebrune-sur-Argens, le PIDAF est à la charge de la communauté de commune Pays Mer Esterel (depuis 2 ans) qui est maître d'œuvre et maître d'ouvrage pour tous les travaux forestier et pour tout ce qui attrait à la DFCI. Il s'agit du PIDAF réalisé à l'époque par le SIVOM (Syndicat intercommunal à vocation multiple) du Pays des Maures. La révision du PIDAF a été approuvée le 30 juin 2010.
- Les communes de Bagnols-en-Forêt et de Puget-sur-Argens sont liées au PIDAF du SIPME. Le Syndicat intercommunal pour la protection du massif de l'Esterel est le maître d'ouvrage des aménagements pour le massif de l'Esterel. Leur PIDAF va être revue car la commune de Fréjus va intégrer le SIPME.

Les ouvrages DFCI sont placés à des endroits stratégiques (cf carte 25 – annexe 47 de l'atlas cartographique), à savoir accessibles depuis les routes et pistes principales, à l'abri du vent. Ces zones sont soumises à un débroussaillage ainsi qu'une éclaircie pour former une coupure de combustible et éviter la propagation des flammes. Le but est de permettre à la fois la lutte préventive des incendies de forêt par la possibilité de circulation des autorités compétentes mais aussi la lutte contre le feu à proprement parler.

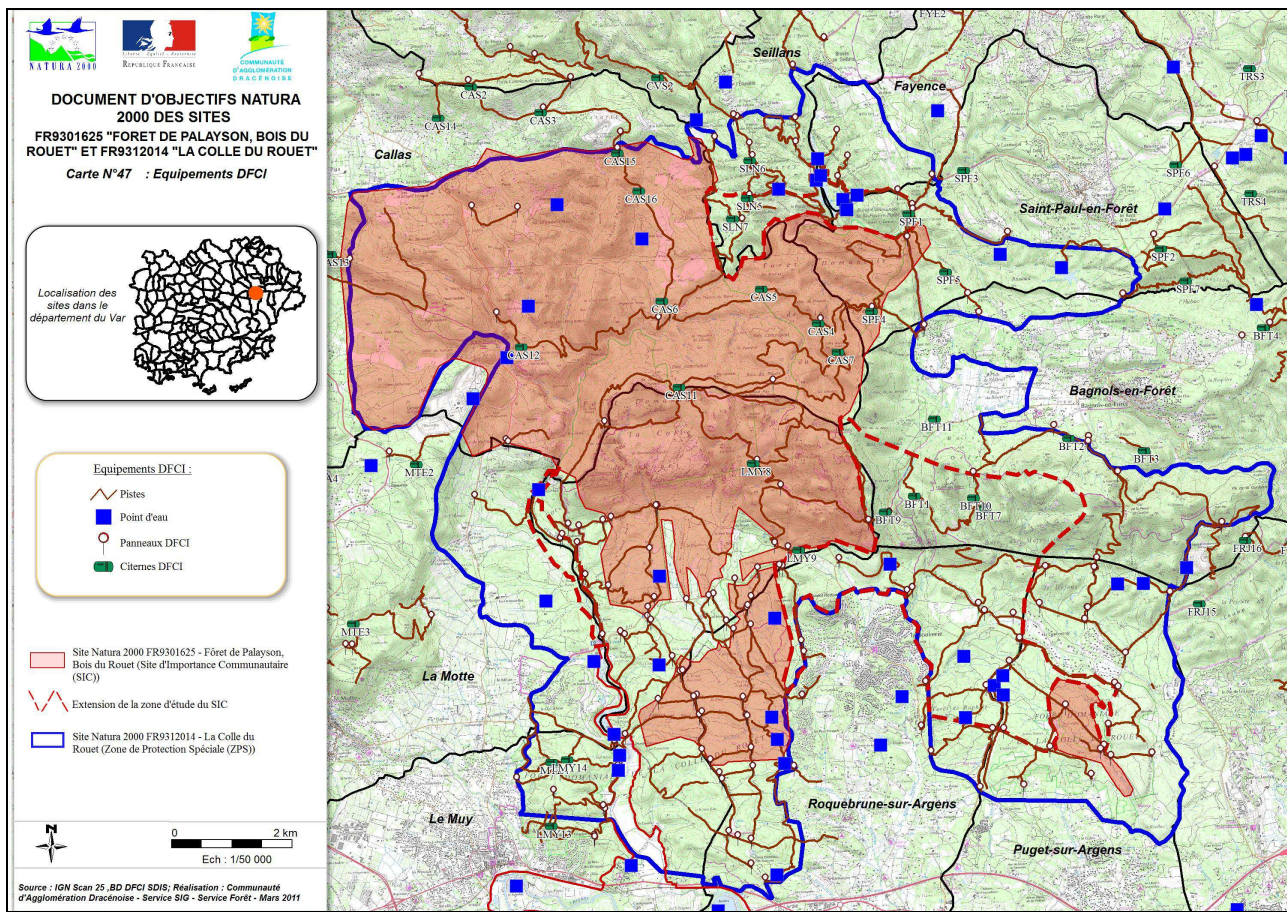
Les aménagements peuvent se présenter sous différentes formes. Les ouvrages d'appui sont en bordure de piste. Ils sont débroussaillés et équipés de points d'eau (citernes). Les citernes sont présentes tous les 2 km au niveau de ces ouvrages d'appui. Les ouvrages de liaison correspondent à un réseau de pistes elles aussi débroussaillées et élarguées.

Dans le Var, on compte 8000 km de pistes, 6600 ha de zones débroussaillées de part et d'autre de ces pistes et 1120 citernes réparties dans les massifs (<http://www.var.pref.gouv.fr/>).



Sur le site de la Colle du Rouet, on compte 200 km de piste, 38 points d'eau, 28 citernes DFCI et 144 panneaux B0.





Carte 25 : Equipements DFCI sur les sites Colle du Rouet / Forêt de Palayson, Bois du Rouet

Le débroussaillage et contrats annuels de pâturage :

Le débroussaillage est très important dans le cadre de la DFCI car il permet des coupures de combustible. Il s'agit là d'un moyen « naturel » et pratiqué depuis longtemps dans la région pour freiner la progression des feux de forêt voire les arrêter.

Le débroussaillage peut se faire :

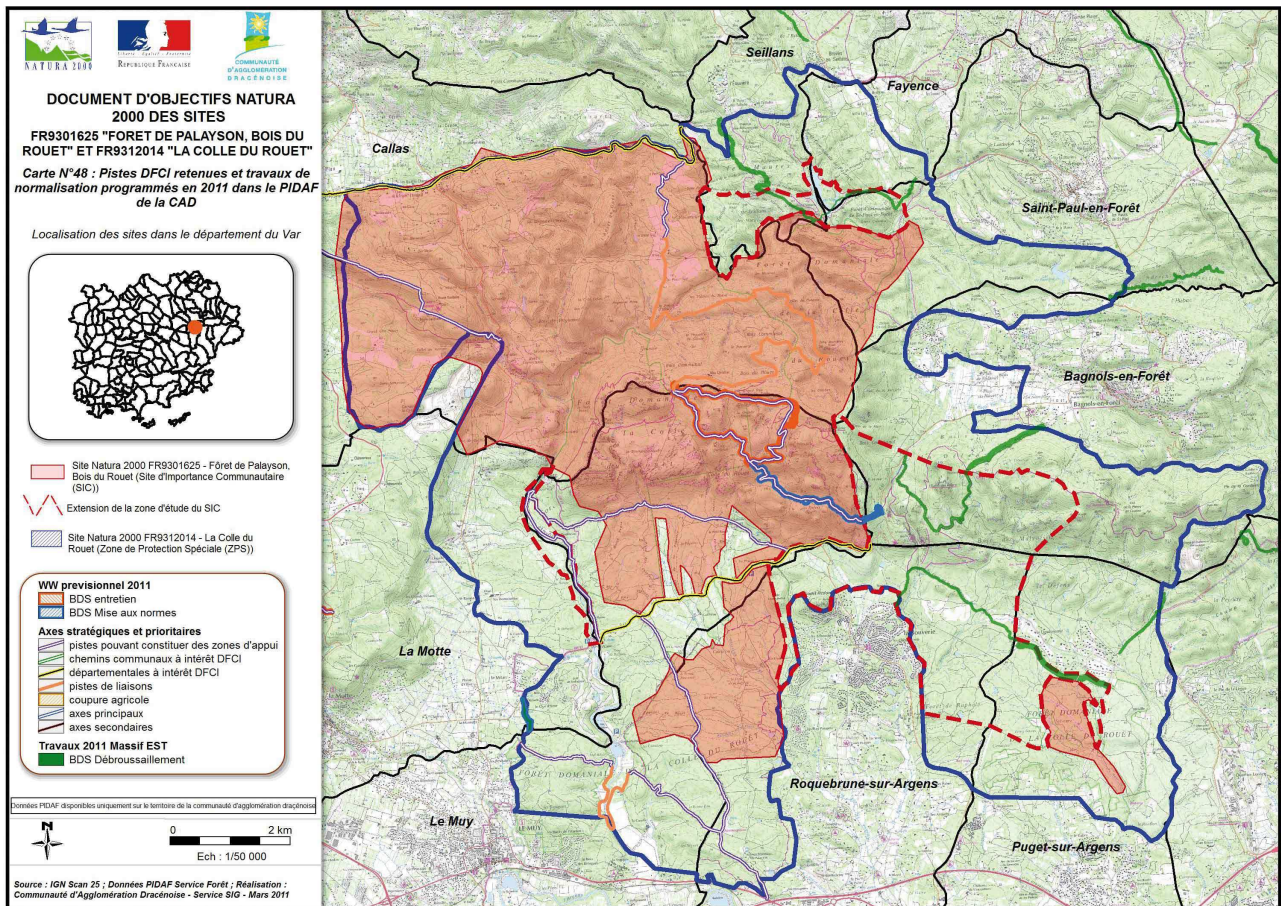
- mécaniquement : ce qui est le plus efficace et le plus fréquent
- manuellement : moins fréquent mais plus respectueux envers certaines espèces,
- par pastoralisme : les bergers font des conventions de pâturage pour faire paître leurs bêtes (moutons, ânes, chevaux, etc.) sur des zones sensibles aux incendies ou au niveau des aménagements DFCI.

Dans tous les cas, le débroussaillage est obligatoire :

- autour des constructions à moins de 200 m de terrains forestiers (Art.L.322-3 du code forestier) ;
- le long des infrastructures (voies de circulation, voies ferrées, lignes électriques).

Les travaux et pistes retenues en 2011 dans les PIDAF du site figurent dans la carte 26 (cf annexe 48 de l'atlas cartographiques).





Carte 26 : Travaux et pistes retenues en 2011 dans les PIDAF du site de la Colle du Rouet

Les derniers grands incendies en dates :

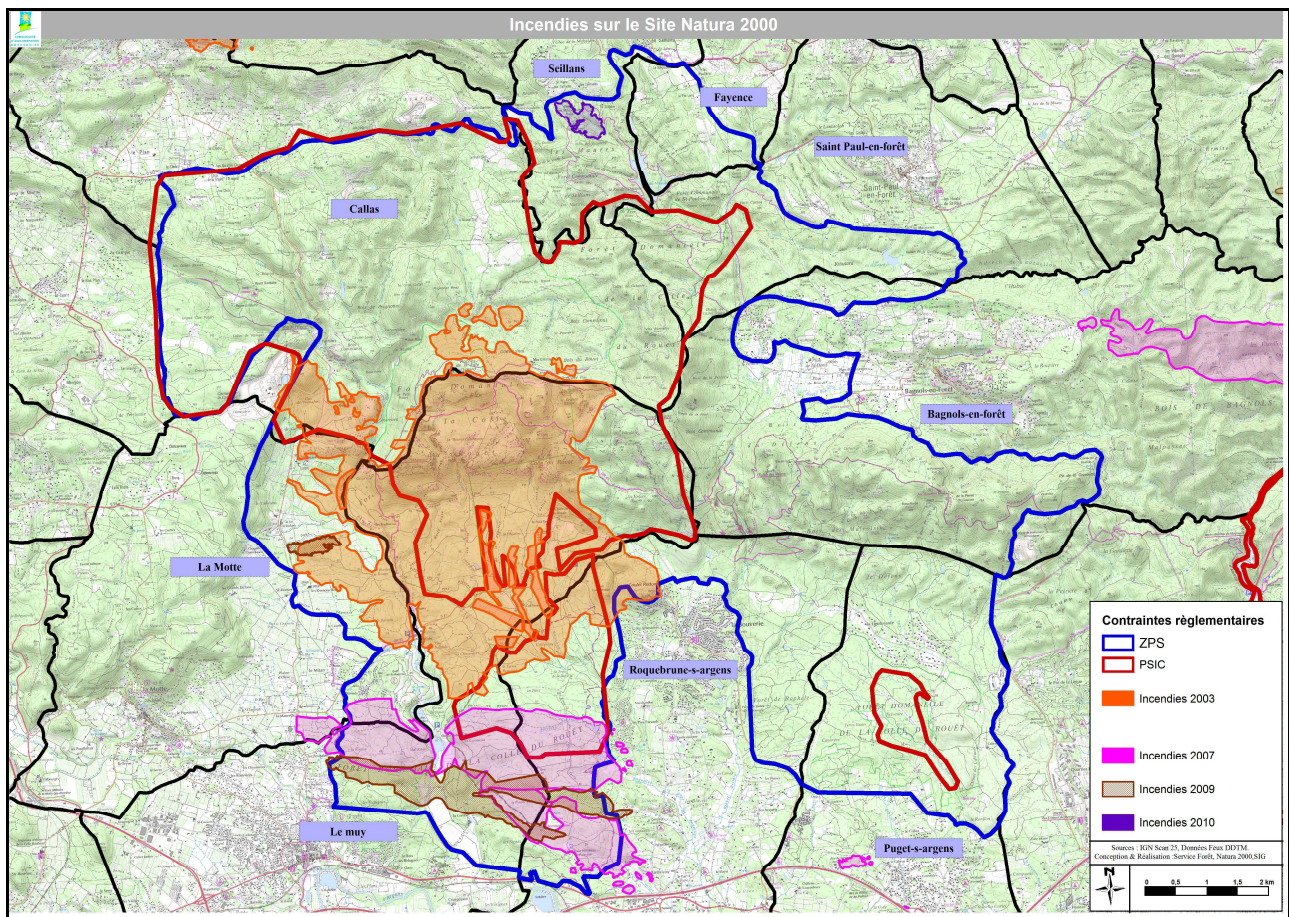
Les derniers grands incendies sur le site Natura 2000 ont eu lieu en 2003, 2007 et 2009. Les feux de forêt sont favorisés par divers facteurs, des facteurs naturels comme la sécheresse ou une végétation sensible. Mais, on constate aussi des facteurs aggravants par rapport à la vulnérabilité de la zone, en particuliers facteurs anthropiques, comme la fréquentation et le mitage de la forêt.

Le feu de 2003 a été particulièrement violent. Il a brûlé 2050 ha en zone Natura 2000 sur les communes de Callas, La Motte, Le Muy et Roquebrune. Le feu de 2007 qui s'est répandu sur les communes du Muy, La Motte et Roquebrune a brûlé 620 ha sur le site Natura 2000.

Le feu de 2009 a touché Le Muy et Roquebrune ; 220 ha ont été brûlés sur le périmètre Natura 2000. En 2010, un feu a brûlé 24 ha sur le site de la Colle du Rouet, sur la commune de Seillans.

Le site est donc soumis à un risque important de feu de forêt (cf carte 20).





Carte 20 : Incendies sur les sites Colle du Rouet / Forêt de Palayson, Bois du Rouet depuis 2003

Surveillance des massifs forestiers :

Le Préfet de département coordonne la surveillance des massifs notamment en période estivale. En méditerranée, la surveillance des massifs forestiers se fait au sol et par les airs (assurée par la sécurité civile).

La surveillance terrestre comprend une surveillance à partir de vigie et une surveillance en patrouille (ordinaire ou de première intervention). Ces patrouilles sont en grande partie assurées par l'ONF et les APFM, les forestiers sapeurs, la gendarmerie nationale, les Comités communaux des feux de forêt (CCFF) avec l'aide des chasseurs et autres utilisateurs des massifs forestiers.



Planification des actions :

Les Plans de protection des forêts contre les incendies (PPFCI)

Les PPFCI sont prévus par l'article L 321-6 du code forestier et sont obligatoires. Ils sont élaborés par les services forestiers et de lutte incendie. Ils s'étendent au niveau régional ou départemental, notamment sur ceux particulièrement sensibles aux feux de forêt comme le Var.

Ils inspirent et permettent la mise en place préventive de la Défense des Forêts Contre les Incendies (DFCI) par les collectivités territoriales.



Les Plans de Prévention des Risques Incendies Forestiers (PPRIF)

Prévus par le code de l'environnement, ils matérialisent sous forme cartographique les risques de feux de forêt à l'échelle d'une commune ou d'un groupe de communes et interdisent ou règlementent l'implantation de nouvelles constructions dans les zones exposées. Ils sont pris en compte dans les documents d'urbanisme (POS, PLU) au titre de servitudes d'utilité publique.

PIDAF et DFCI

Le Plan Intercommunal de Débroussaillage et d'Aménagements Forestier (PIDAF) est un document de planification, dont les principaux objectifs, fixés par la circulaire relative au débroussaillage en région méditerranéenne du 15 février 1980, sont abordés au niveau intercommunal. Il n'a pas de valeur juridique, contrairement à d'autres documents concernant les incendies comme les Plans de Prévention des Risques.

Le PIDAF a pour but d'élaborer et de mettre en place le réseau de Défense des Forêts Contre les Incendies. Il veille aux chemins d'accès, au débroussaillage, à l'implantation de citernes, etc. Ainsi, il diminue le risque de propagation des feux de forêt par le cloisonnement des massifs. Dans ce cadre, plusieurs techniques sont mises en œuvre :

- le débroussaillage en bandes de sécurité, débroussaillage latéral ;
- voies de circulation ;
- l'isolation de la végétation la plus combustible en créant des coupes feux, notamment agricoles (vigne, champs, oliveraies...) ;
- la séparation des strates végétales de manière à réduire la propagation des flammes verticalement ;
- les hydrants (citernes, poteaux incendies, retenues collinaires).

Les acteurs de la DFCI :

Les acteurs de la défense et protection contre les feux de forêts sont divers. Tous les utilisateurs de la forêt sont un peu concernés par sa protection. Ainsi, les propriétaires des forêts sont en première ligne (propriétaires privés et publics).

- **L'Etat** représenté au travers de la DDTM.
- **La Région** (le Conseil Régional) qui finance des équipements et participe à la promotion des contrats DFCI.
- **Le Département** (Conseil Général) qui finance également des équipements et participe à la promotion des contrats DFCI.
- **La Communauté d'Agglomération dracénoise** qui met en œuvre les travaux DFCI par le biais du PIDAF.
- **L'ONF** a une part importante en ce qui concerne la protection incendie car les agents sont chargés de la gestion de la forêt et souvent se voient déléguer la mission de surveillance des forêts en été. La surveillance se fait le plus souvent avec des véhicules. La gestion de la forêt est également très importante en ce qui concerne le risque incendie. En effet, en fonction des espèces plantées (pyrophiles ou pyroresistantes), de leurs dispositions, leur peuplement, la forêt est plus ou moins vulnérable aux incendies.

Dans les forêts il y a aussi des Auxiliaires de la Protection de la Forêt Méditerranéenne (APFM). Ils travaillent avec et pour l'ONF. Ils sont chargés du débroussaillage en hiver, de la prévention et de la lutte incendie en été.

- **Les propriétaires privés** se sentent moins concernés par la prévention par gestion forestière, car elle engendre des coûts importants. Cependant, ils constituent des acteurs de la DFCI dans la



mesure où leurs terrains sont vulnérables aux feux. Hormis l'entretien de leur terrain, les propriétaires privés n'ont pas d'autres moyens de lutter contre les feux de forêt.

- **Les communes** sont concernées par la DFCI car chacune d'entre elle est classée en commune forestière et possède donc une zone de forêt à « défendre ». Des Comités Communaux de Feux de Forêt (CCFF), ont été créés dans le cadre de la prévention et lutte incendie. Les CCFF sont des commissions extra municipales, donc sous la présidence du Maire. Dans le Var on compte 142 comités communaux, soit 4900 bénévoles. En dehors des patrouilleurs des CCFF, il est important de mentionner le rôle que peuvent avoir les différents individus familiers de la forêt, qui se la sont appropriée et signalent des manifestations anormales.
- **Les sapeurs pompiers** ont un rôle capital lorsque l'incendie est déclaré. Ils assurent l'extinction des différents types de feux par le biais de méthodes appropriées. Et cela par intervention terrestre (camion incendies) ou aérienne (canadairs).

Les recommandations pour diminuer les risques d'incendies :

- S'informer et respecter la réglementation en vigueur
- Ne pas allumer un feu à moins de 200 m de la forêt
- Ne pas fumer en forêt
- Ne pas jeter de mégots par la fenêtre en voiture
- Eviter l'utilisation d'engins mécaniques en forêt
- Ne pas faire de barbecue en forêt
- Camper uniquement dans les lieux autorisés
- Rester éloigné d'un feu de forêt
- Prévenir les pompiers, la gendarmerie ou la police en cas de départ de feu
- Consulter la mairie pour les périodes autorisées
- Ne pas emprunter les pistes DFCI, ne pas pratiquer de sports motorisés dans des endroits non adaptés (dégradation des sols qui limitent les capacités d'intervention des véhicules de secours et DFCI).

Tendance évolutive :

La politique de gestion forestière concernant le PIDAF de la CAD est axée sur une conservation du maillage DFCI au travers de l'entretien régulier (tous les 3-4 ans) des axes prioritaires. Pour le PIDAF de Roquebrune, dans la mesure où cela fait deux ans que la communauté de commune pays mer esterel est maître d'œuvre, la fréquence des activités du PIDAF est stable. Le nombre d'ouvrage depuis deux ans à légèrement augmenté et chaque année, un ouvrage sur la commune est entretenu. Pour le PIDAF du Pays de Fayence, il a été approuvé fin 2009 donc depuis deux ans, l'activité liée au PIDAF augmente. Les travaux sont traités en fonction des urgences prédéfinies entre autre par le SDIS, en tenant compte du financement disponible.



Les impacts sur les milieux :

DFCI		
Impacts	Positifs	Négatifs
avérés	<ul style="list-style-type: none"> ☆ Protection de la forêt et des habitats contre les incendies. ☆ Création ou maintien d'ouvertures du milieu propices au développement d'habitats à forte valeur patrimoniale. ☆ Débroussaillage alvéolaire ou pastoral permet la création des mosaïques ☆ Effet lisière et corridor des pistes pour certaines espèces 	<ul style="list-style-type: none"> ☹ Le débroussaillage mécanique entraîne un important dérangement de la faune sauvage et du risque de destruction d'espèces. ☹ Diminution de la quantité de bois mort lors du débroussaillage. ☹ Destruction de la Tortue d'Hermann sur certains secteurs (Palayson). ☹ Augmentation de la pénétration des milieux par des engins motorisés (quads, moto, etc.) donc augmentation du dérangement des espèces.
potentiels		<ul style="list-style-type: none"> ☹ Erosion des sols par la circulation de véhicules. ☹ Risque de colonisation par des espèces pionnières envahissantes ☹ Destruction de la flore patrimoniale en cas de débroussaillage non sélectif. ☹ Si l'élagage est mal réalisé : détérioration de certains arbres augmentant leur vulnérabilité vis-à-vis d'autres stress (sécheresse, insectes xylophages, etc.).
futurs	<ul style="list-style-type: none"> ☆ Amélioration de la protection du site face aux feux de forêt. 	<ul style="list-style-type: none"> ☹ Dégradation des habitats lors de l'élargissement des pistes.



Le Pastoralisme

Le site se trouve dans une zone traditionnelle de pastoralisme. Sur ces zones c'est la transhumance inversée³ qui est pratiquée. Cependant, même si le pastoralisme et l'élevage, notamment de caprins et d'ovins, reste pratiqués, ces activités ont largement diminué depuis une trentaine d'année notamment à cause de la politique d'intensification de l'agriculture exercée par l'Etat et appuyée par l'Union européenne. Depuis les années 1960, les élevages les plus répandus sont ceux de caprins pour la production de fromage. En effet, ce type de production est souvent plus viable économiquement que les productions de viande. Les stocks s'écoulent en vente directe (marché, AMAP⁴, restaurateurs ...).



Au niveau du site Natura 2000, ont été comptés :

Des éleveurs ovins/caprins :

- un venant de Montauroux pour faire paître ses bêtes sur le site, en particuliers à Callas sur les terrains Véolia, entretenus par le locataire au niveau du *Petit Siaï*.
- un autre, travaillant sur Bagnols-en-Forêt possédant environ 200 moutons et des parcelles de plus ou moins 30 ha disséminées sur la commune

Des éleveurs d'équidés :

- L'éleveur des chevaux à Bagnols-en-Forêt possède 30 à 50 bêtes destinées à la selle. Il pratique l'élevage extensif et loue des terres agricoles au niveau de *La plaine* où il cultive le fourrage, apport alimentaire pour ses bêtes et apport financier car il en vend les 2/3. Depuis 1990, il est en convention de pâturage (MAE) sur 370 ha de parcours.
- On compte aussi de nombreuses pensions pour chevaux (Le haras de Suvrières à Puget-sur-Argens) ainsi que des centres équestres proposant des balades (Aseno de provenco, le domaine de Cabran, tout deux à Puget-sur-Argens et Chev'Alp à Seillans), Les écuries du Riou sec à Callas (qui sont à la vente).

Cette liste n'est pas exhaustive aussi bien au niveau des agriculteurs installés que des herbaciers (difficilement quantifiables car de passage sur le site). Le site et parcours pastoraux couvrent le site en divers endroits et la potentialité naturelle (forestière) du site est forte et en faveur de cette activité. Les concessions de pâturage sont surtout passées de l'éleveur avec l'ONF qui gère les forêts publiques et les communes ou communautés d'agglomération pour les parcours pastoraux et entretien DFCI. Les conventions avec les propriétaires privés sont moindres. Bien souvent, les accords oraux font foi surtout pour les éleveurs installés. Parfois aussi, certains secteurs comme sur

³ La transhumance inversée ou hivernale est le déplacement des troupeaux des hautes montagnes vers des zones au climat plus clément où les bêtes pourront se nourrir.

⁴ AMAP : Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne



la zone callassienne du site beaucoup des propriétaires sont plus réfractaires à des activités sur leurs propriétés dont le pastoralisme.

Les problèmes nuisant aux activités d'élevage et de pastoralisme :

La sécheresse : en ce qui concerne le pastoralisme, ce type de conditions climatiques impose pour les herbaciens : un voyage d'eau et leur aménagement. Cependant, étant donné que la transhumance dans la zone se fait l'hiver, les soucis dus à la sécheresse se posent moins

Le manque d'abattoir : actuellement dans le Var il n'y a aucun abattoir. Les structures les plus proches sont les abattoirs de Digne et Sisteron. Les producteurs de viande vendent donc à des grossistes ou à des chevillards. La vente directe est très minoritaire, mais à tendance à se développer bien qu'elle soit considérée comme illicite, les normes d'hygiène n'étant pas respectées. La réglementation sanitaire est plutôt stricte.

La diminution des territoires pastoraux due à l'urbanisation.

Certains événements occasionnels (accidentels ou non) sont à noter : consommation d'exploitations agricoles par les troupeaux, pâturage sans demande d'autorisation au propriétaire ou sur des pâtures privées appartenant à d'autres éleveurs, l'endommagement des clôtures et vol de matériel (postes électriques) par les autres utilisateurs du site, etc.

La protection de la nature et la lutte incendie, un moteur du pastoralisme :

Même si l'activité est aujourd'hui en diminution on observe une tendance à favoriser le pastoralisme et sylvopastoralisme, considérés comme des atouts environnementaux. Il s'agit à la fois d'une gestion douce des milieux et d'une activité économique qui occupe des territoires peu fréquentés et permettent leurs entretiens (et par extension la lutte incendie).

L'entretien des aménagements et des pistes DFCI est une véritable aide pour les éleveurs installés. Et cela notamment dans le contexte Natura 2000 où certaines MAET peuvent concerner l'entretien de coupure de combustible ou autres pare-feux. Cette activité, dans le cadre de parcours offre une solution au débroussaillage mécanique.

Tendance évolutive :

Anciennement pratiquée de façon traditionnelle sur le site, la déprise agricole bien que faible sur le site s'est accompagnée d'une diminution de l'activité pastorale sur le site.



Les impacts sur les milieux :

Pastoralisme		
Impacts	Positifs	Négatifs
avérés	<ul style="list-style-type: none"> ★ Entretien du débroussaillage de manière non mécanisée ★ Amélioration de la protection du site face aux feux de forêts 	
potentiels	<ul style="list-style-type: none"> ★ Maintien de la flore de milieu ouvert, ★ favoriser la gestion des milieux en incitant leur ouverture, ★ équiper les milieux difficiles d'accès en équipements pastoraux (points d'eau, parcs...), ★ conserver une activité et des pratiques « traditionnelles ». 	<p>Les impacts négatifs de cette activité d'élevage extensif ne sont, en général, applicables que si l'activité devient trop importante. Or cette activité est en déclin comme dans le reste du département. Si cette activité venait à trop se développer, le surpâturage serait la conséquence principale. Le surpâturage peut entraîner :</p> <ul style="list-style-type: none"> ⊗ une dégradation des milieux et des espèces rares et vulnérables ⊗ une accélération de l'érosion des sols ⊗ une éventuelle eutrophisation des points d'eau et des mares, généralement riche en biodiversité. ⊗ dégâts sur les arbres entraînant leur fragilisation ⊗ Notons également que les traitements vermifuges peuvent avoir des effets écotoxicologique qui peuvent se répercuter sur la faune et la flore des pâturages. Les traitements sont réguliers mais espacés dans le temps.
futurs		



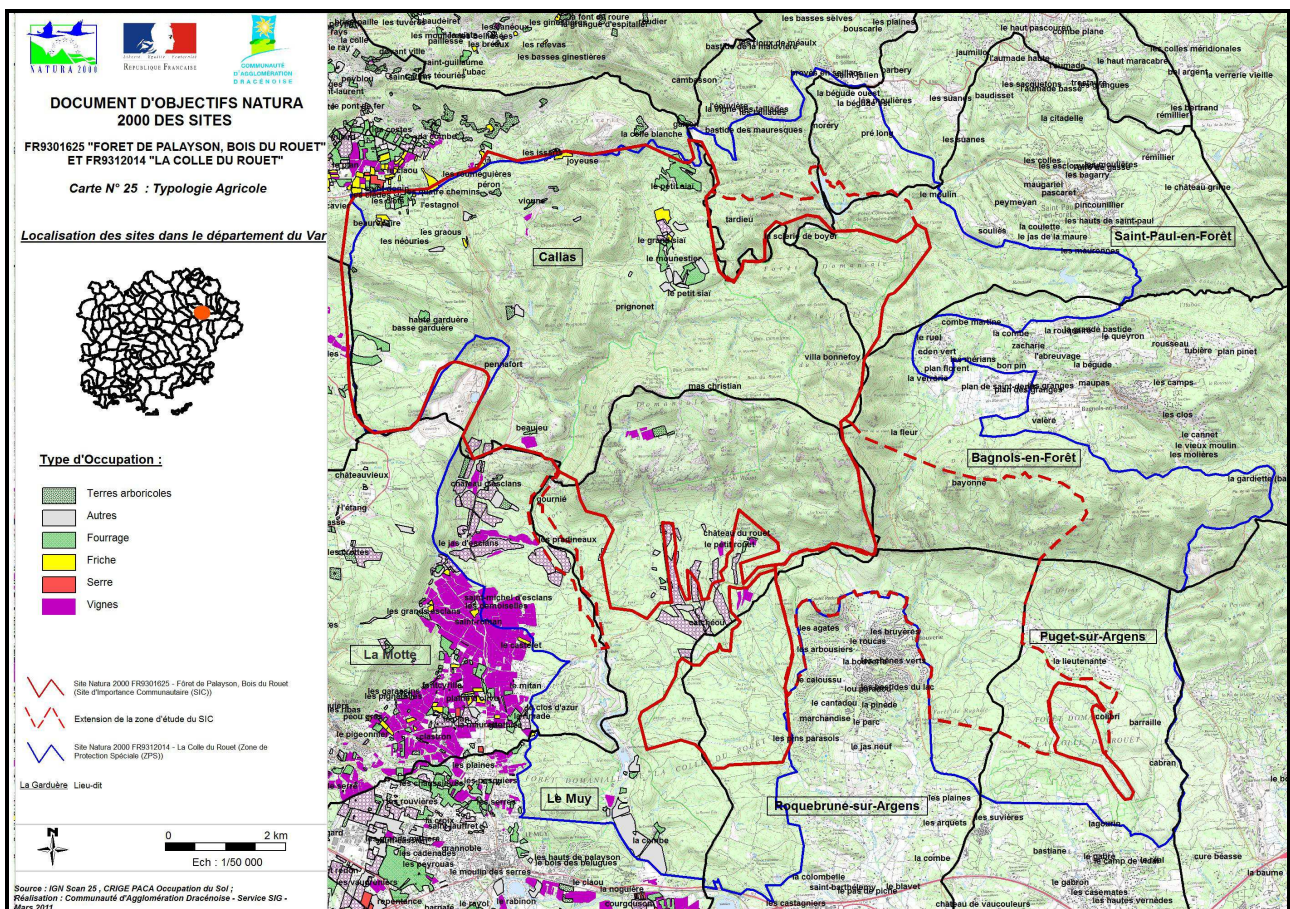
Etat des lieux :

Sur le site, les activités agricoles hors vitiviniculture et élevage extensif sont très réduites.

Il s'agit généralement de petites exploitations remises en état par des propriétaires de terrain sur le site. C'est donc très localisé. Certains propriétaires posséderont quelques pieds de vigne, d'autres tenteront de remettre en état une oliveraie. C'est le cas de quelques propriétaires callassiens (un agriculteur au *Grand Siaï*, une agricultrice au *Péron* 15 ha, une oliveraie de 15 ha en réhabilitation « bio » et AOC, ...).

Le développement de labellisations du type « bio » et l'engouement pour « les produits naturels » des néo ruraux et touristes, très présents dans la région, peuvent être des facteurs favorisant une activité agricole sinon plus forte, plus respectueuse de la nature. Cela ne peut que jouer en faveur du site Natura 2000 et de leurs acteurs.

Cette fiche présente l'agriculture du site (cf carte 27 – annexe 49 de l'atlas cartographique), avec dans un premier temps, une présentation générale de l'ensemble de l'agriculture et dans un second temps, une présentation de l'activité de viticulture.



Carte 27 : Agriculture du site



L'activité agricole du site Natura 2000 est donc basée sur la viticulture.

Elle représente une petite proportion sur les sites Natura 2000 : **2,7%** de surface agricole sur le site Forêt de Palayson – Bois du Rouet et **3,5%** sur le site de la Colle du Rouet.

Les zones agricoles cultivées sont peu présentes sur le site.

On compte une surface agricole de 137 ha (2,7%) sur le site Forêt de Palayson, Bois du Rouet et 404 ha (3,5%) sur le site de la Colle du Rouet.

Le type d'agriculture le plus représenté est la viticulture qui représente 61% de l'espace agricole du site de la Colle du Rouet. Vient en deuxième position la culture fourragère : 15% de la surface agricole du site de la Colle du Rouet, mais il y a aussi du maraîchage au nord du site sur Fayence et un peu d'arboriculture à hauteur de 4%.

Sur le site de la Colle du Rouet, la friche représente 1,2% de la surface agricole.

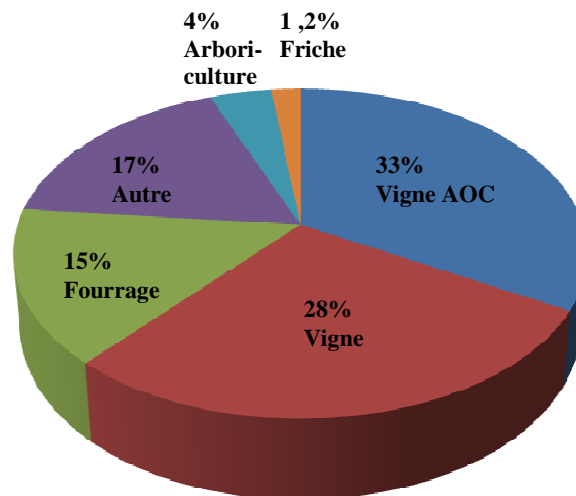


Figure 8 : Répartition de l'agriculture sur le site de la Colle du Rouet

Localisation des surfaces agricoles :

- [Le plan du Blavet sur Bagnols en forêt](#)

Appelé le quartier de « La Plaine » par les Bagnolais, celui-ci se trouve entre le chemin de Saint Denis et la RN57. Il s'agit d'une zone agricole constituée de parcelles fourragères et de prairies, et un petit peu de vigne. A noter que certaines parcelles sont à l'abandon.

- [Les domaines viticoles du Muy](#)

Au centre du site, en plein cœur de la forêt domaniale de la Colle du Rouet, les domaines viticoles sont le domaine du Château du Rouët (70 ha), et le domaine de la Péguière.

- [Les vignobles et domaines de la Motte](#)

En bordure ouest du site, les vignobles et domaines de la Motte sont : le domaine de la Maurette (15 ha), le Château des Demoiselles, le Jas du Mitan, le Jas d'Esclans et le Château d'Esclan.

- [Le Domaine de Cabran](#) à Puget-sur-Argens (éleveur de chevaux).

- [Les prés et prairies de Callas](#)

On compte le grand Siaï, le domaine de Péron, et au nord du site Natura 2000, le Petit Siaï (ces terrains appartiennent à la société Véolia mais sont entretenus par le locataire. Ils représentent une surface de 153 ha).

- [Les cultures de Fayence](#), en bordure nord du site, sont des cultures maraîchères « bio ».



L'agriculture du site :

Le site est divisé en deux en ce qui concerne l'agriculture, à savoir la vitiviniculture (zone traditionnellement viticole et vinicole) et les cultures pérennes (culture fourragère comprenant les prés et prairies, maraîchage, oléiculture, apiculture, etc.).

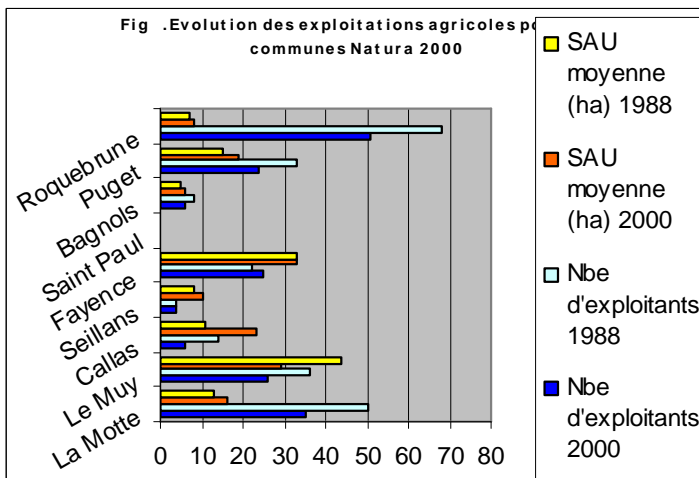
Les cultures pérennes sont favorisées à cause du climat sec et chaud et de la rareté de l'eau.

L'activité agricole en chiffres (données INSEE) :

Toutes les communes concernées par Natura 2000 pratiquent l'agriculture. Et cela, en fonction de leur potentiel agricole (qualité des terres), de l'approvisionnement en eau, du foncier et de l'occupation des sols.

Le nombre d'exploitant en baisse mais une SAU en hausse :

Figure 9 : Evolution des exploitations agricoles pour les communes du site

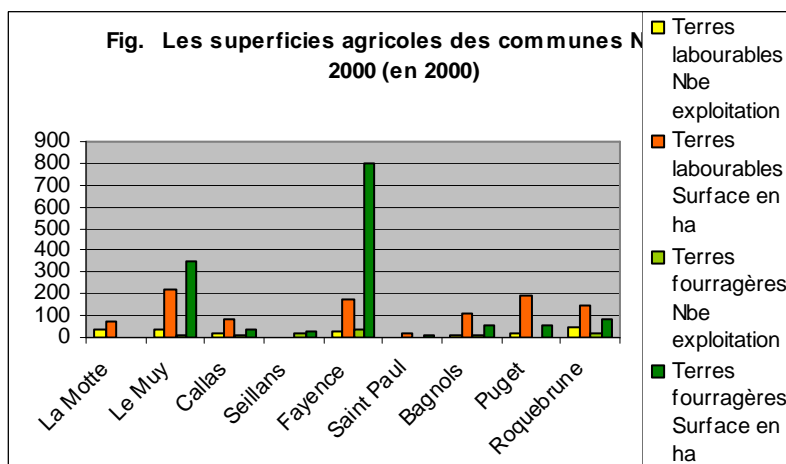


En ce qui concerne la situation actuelle de l'activité agricole pour les communes du site (chiffres de 2000), le nombre des exploitations est en moyenne de 22 et la surface agricole moyenne des exploitations est de 17,5 ha. Le nombre des exploitations est compris entre 4 (Seillans) et 51 (Roquebrune). Quant à la SAU moyenne, elle est comprise entre 6 ha (Bagnols-en-Forêt) et 33 ha (Fayence).

Même si le nombre d'exploitant est en baisse, la SAU, elle, est en hausse (cf figure ci-contre). Toutes les communes, hormis celle du Muy, voient une augmentation de leur SAU moyenne, d'environ 23%. On peut émettre l'hypothèse que cette évolution correspond à un agrandissement des propriétés agricoles (chiffres INSEE).

Des superficies agricoles équilibrées :

Figure 10 : Evolution des superficies agricoles pour les communes du site



Le nombre d'exploitation a une tendance générale à diminuer que ce soit pour les terres labourables autant que pour les terres fourragères. Seule la commune de Callas voit son nombre d'exploitations augmenter de manière générale (2 propriétaires en plus pour les terres labourables et 8 pour les terres fourragères entre 1988 et 2000).



Mis à part la commune de Callas et celle de Bagnols en foret, les communes Natura 2000 voient leur nombre d'exploitant diminuer, conformément à ce qui a été explicité précédemment (Exploitations et SAU). L'évolution moyenne du nombre d'exploitations est de -12% pour les terres labourables et de -4% pour les terres fourragères.

En ce qui concerne la superficie des terres, on peut dire que la surface des terres fourragères les plus importantes se trouvent sur les communes de Fayence et du Muy, respectivement 795 ha et 345 ha en 2000, contre en moyenne de 176 ha (pour toutes les communes du site. Cependant la Motte a perdu 48% de sa surface fourragère entre 1988 et 2000 et pour la même période celle de Fayence en a été multipliée par plus de 5. Néanmoins, la culture fourragère reste inférieure à la surface en terre labourable sur les autres communes concernées par le site.

On peut dire que la part de terres labourables et de terre fourragère s'équilibre, puisqu'au final, on compte 1018 ha de terres labourables (188 exploitations) et 1414 ha de terres fourragères (108 exploitations)

Une petite part de fermage :

Le fermage sur le site est peu utilisé sur le site. Cela signifie que la plupart des exploitants sont propriétaires de leurs terres. On peut noter le cas particuliers de Callas, où le nombre d'exploitations en fermage a diminué (-5 exploitations) mais la surface en fermage a augmenté de 27 %.

Les types d'exploitation :

On distingue trois types d'exploitations :

- les grandes cultures (céréales notamment),
- les légumes, fruits, viticulture (LFV),
- l'élevage.

Pour l'ensemble des communes concernées par le site Natura 2000, on remarque que la production de légumes, fruits et viticulture prédomine aussi bien en terme de surface que de nombre d'exploitation. Le site se trouve dans une zone très sèche et par conséquent peu propice aux grandes cultures. Ainsi, sont favorisées les cultures pérennes, comme la viticulture ou encore l'oléiculture, mais aussi l'élevage. Cependant, il apparaît une nette diminution des exploitations légumes, fruits, viticulture entre 1988 et 2000, contrairement aux grandes cultures qui ont augmenté même si elles représentent une faible surface.

	Grandes cultures				Légumes, Fruits, viticulture				Elevage			
	Nbe exploitation	Evolutio n 1988-2000	Surface en ha	Evolutio n 1988-2000	Nbe exploitation	Evolutio n 1988-2000	Surface en ha	Evolutio n 1988-2000	Nbe exploitation	Evolutio n 1988-2000	Surface en ha	Evolutio n 1988-2000
La Motte	5	5	17	17	72	16	622	36	/	/	/	/
Le Muy	5	/	14	/	54	47	409	49	7	1	246	789
Callas	3	3	39	39	47	3	195	8	/	/	/	/
Seillans	0	0	0	0	32	8	105	23	/	/	/	/
Fayence	6	1	156	73	72	8	209	24	9	4	711	168
Saint Paul	0	0	0	0	/	/	/	/	0	0	0	0
Bagnols	/	/	/	/	11	8	44	21	4	/	42	/
Puget	3	/	117	/	34	29	357	124	/	/	/	/
Roquebrune	/	/	/	/	81	37	420	107	10	1	74	46

Source : Données INSEE décembre 2008 : <http://www.insee.fr/fr/>



Les atouts du site pour la production agricole :

Un terroir favorable à la viticulture :

Les conditions climatologiques : ventilation permanente, amplitudes thermiques moyennes, précipitations suffisantes (830-850 mm /an) et un nombre moyen d'heures d'insolation (2800 à 2900 heures /an) et le sol constituent un terroir favorable à la vitiviniculture. Si bien que presque tout le site est classé « Appellation d'Origine Contrôlée (AOC) Fréjus ». Ce label est un gage de qualité qui représente un atout à la vente de vin.

Présence d'oliveraies non exploitées :

Sur le site, de nombreuses oliveraies sont à l'abandon. Mais les oliviers sont très résistants et beaucoup sont encore en capacité de produire. Avec un réaménagement des restanques et un entretien des oliveraies, il serait possible d'exercer davantage l'activité oléicole. Certains propriétaires privés à Callas restaurent les oliveraies se trouvant sur leurs propriétés.

Un fort potentiel pour le sylvopastoralisme et l'agroforesterie :

Le site étant couvert par la forêt, il existe un potentiel agricole en rapport avec les activités possibles dans cette forêt. Ces activités sont pratiquées sur le site. En revanche le sylvopastoralisme est en perte de vitesse depuis des dizaines d'années et l'agroforesterie est peu pratiquée et de manière localisée. Par exemple, un propriétaire à Callas, utilisait la forêt pour son commerce de plantes ornementales, du temps où il était actif. L'exploitation et la culture des Produits Ligneux Non Forestiers (PNLF) comme les champignons ou les herbes aromatiques est également possible.

Agroforesterie : Terme collectif désignant un **système d'utilisation des terres** associant sur une même parcelle de terres des plantes ligneuses (arbres et arbustes) et des plantes herbacées (récoltes, pâturages) et / ou du bétail dans un arrangement spatial ou un système de rotation, ou les deux; les systèmes agroforestiers supposent une interaction positive à la fois économique et écologique entre les arbres et les autres éléments du système.

Source : FAO, Directive pour la planification et l'utilisation des terres, 1993 - <http://www.fao.org>

Problématiques :

- La sécheresse :

Les conditions climatiques de la région favorisent les cultures pérennes comme l'oléiculture et la viticulture. Cependant, l'approvisionnement en eau étant limité, certains types d'exploitations, telles que le maraîchage, le sont également. La rareté et la concurrence de l'eau limitent la diversité des activités agricoles et peuvent décourager les agriculteurs à poursuivre leur exploitation.



- Le foncier :

Le foncier, comme pour beaucoup de communes du Var est un grand souci au niveau de l'agriculture et reste un point important de l'évolution agricole. Ce problème concerne les petits agriculteurs ou les agriculteurs souhaitant s'installer.

Les terres agricoles ne sont pas constructibles, mais sont vendues bien souvent à des prix inaccessibles aux agriculteurs (surtout aux jeunes qui souhaitent s'installer et qui ont peu d'apport de base). En fermage, l'agriculture est plus abordable mais le fait de ne pas avoir de terre revient à avoir une situation économique instable.



Les terres sont, la plupart du temps, transmises par héritage. Cependant, cela ne signifie pas forcément, voire rarement, que les héritiers prennent le relais du travail de la terre.

Il y a également le risque que les terres soient revendues à des non agriculteurs, ce qui réduirait encore l'activité.

Sans oublier que l'idéal pour un agriculteur est que son terrain mis à la vente passe en zone constructible ce qui lui rapporterait beaucoup plus d'argent.

Tendance évolutive :

- Des agriculteurs âgés et de moins en moins nombreux :

D'une manière générale, on peut dire que les agriculteurs des communes concernées sont peu nombreux et ont une moyenne d'âge comprise entre 55 et 60 ans. Cette moyenne varie peu en fonction des communes cependant, sur les communes les plus viticoles (La Motte et Roquebrune-sur-Argens) la moyenne d'âge est moins élevée. Cette population vieillissante engendre plusieurs questions notamment celle de la reprise des terres. Le nombre d'agriculteurs tend à réduire avec le temps, ainsi que le nombre d'exploitations et de terres agricoles. C'est aussi le cas pour les éleveurs pastoralistes.

- Le problème de la reprise des terres :

Les agriculteurs ne pouvant ou ne voulant plus cultiver, ont plusieurs possibilités : mettre leurs terres en fermage, ou les vendre. La vente de terrains agricoles rapporte peu, beaucoup des agriculteurs préfèrent attendre dans l'espoir que leurs parcelles deviennent constructibles par reclassement dans un document d'urbanisme tel que le PLU. Le fermage est une solution pour ne pas laisser les terres à l'abandon. Mais les agriculteurs sont de moins en moins nombreux à vouloir cultiver. Souvent, ils cumulent la culture des terres avec un autre emploi. Dans le cas d'un héritage, rare sont les héritiers qui reprennent les terres (sauf dans certains cas, comme les grandes exploitations agricoles).

- Un foncier coûteux et peu disponible :

Le domaine agricole où la demande d'achat et d'extension de terrain sont les plus fortes est celui de la vitiviniculture. Les terrains agricoles, sur la zone de La Motte notamment, sont très chers, car très favorables à la viticulture.

- Une forte pression immobilière :

Il existe également une pression immobilière. Les communes du Var ont des atouts (paysages pittoresques, qualité de vie, climat, proximité avec la mer...) qui attirent acheteurs, constructeurs et promoteurs. Même si la plupart des élus souhaitent préserver les espaces naturels et agricoles, on peut se demander si à l'avenir ils ne changeront pas leurs stratégies foncières. A Roquebrune-sur-Argens par exemple, beaucoup de terrains agricoles sont passés en zone constructible dans les années 1990.

Le site est très vulnérable aux incendies ce qui peut nuire aux productions agricoles se trouvant sur le site.



- L'agriculture devient de moins en moins une activité unique :

L'agriculture est une activité difficile encore largement soutenue par les subventions de l'Etat et de l'Union européenne. Ces aides tendent d'ailleurs vers une diminution.

Les productions classiques sont difficilement rentables. Aujourd'hui beaucoup des petits agriculteurs, s'ils ne sont pas doubles actifs, envisagent de développer l'agrotourisme, sous forme de gîtes notamment pour financer leurs retraites. Ce phénomène pourrait constituer un atout touristique pour le site.

Pour pouvoir pratiquer l'agriculture à temps plein la concentration sur des cultures très spécifiques et pointues comme les herbes médicinales, les pépinières, l'horticulture.

Même si l'activité agricole garde une place non négligeable en termes d'activités sur le site, on observe depuis quelques années, à l'échelle du site comme à l'échelle du territoire, une régression des surfaces agricoles au profit d'un développement urbain, souvent diffu, ainsi qu'une diminution du nombre d'exploitations.

Impacts sur les milieux :

Agriculture		
Impacts	Positifs	Négatifs
avérés	<ul style="list-style-type: none">★ maintien d'une certaine biodiversité quand l'agriculture est raisonnée★ mise en valeur du patrimoine et du paysage (zone tampon entre les espaces urbains et le milieu naturel).	
potentiels	<ul style="list-style-type: none">★ le maintien des milieux ouverts et, de fait, une protection contre les incendies.	<ul style="list-style-type: none">⊖ Dans le cadre d'une agriculture « conventionnelle », l'emploi d'intrants (engrais, pesticides, herbicides, etc.) peut réduire la population faunistique et floristique et entrainer la pollution des eaux et des sols.
futurs		



La vitiviniculture, une activité importante du site :

La zone Natura 2000 est très propice à la vitiviniculture. Cette activité existe depuis des siècles. Cependant, cela fait seulement quelques années que son développement est de plus en plus fort. Quelques domaines viticoles ont relancé cette activité par la valorisation du vin de Provence et plus particulièrement le vin rosé notamment par la labellisation AOC et différentes stratégies commerciales. La hausse des prix à la vente du vin rosé et la publicité générée profitent aujourd'hui à tous les exploitants. Ainsi, les exploitations souvent à l'abandon sont rachetées, et la production est relancée emportée par l'engouement actuel pour le vin de Provence, la proximité des points de vente et la bonne commercialisation du produit.

Dans la zone Natura 2000, les cépages les plus fréquemment plantés sont : le Syrah, le Grenache, le Vermentino, le Cinsault, le Carignan, le Cabernet Sauvignon, l'Ugni blanc, le Mourvèdre, le Tibouren, le Rolle, le Sémillon. La plupart des vignobles sont en rénovation. Les ceps trop anciens sont peu productifs et affaiblissent les rendements de l'exploitation. Le rendement moyen pour les productions AOC est de 55 hl /ha, or le domaine Sainte Roseline par exemple a un rendement de 31 hl/ha.



Un site : deux types de qualité de vin, deux types de producteurs

Les principales communes du site pratiquant la vitiviniculture sont : La Motte, Le Muy, Roquebrune-sur-Argens et Puget-sur-Argens. A la Motte, se trouvent de grands domaines, parfois labellisés bio et en AOC et pratiquant pour certains l'agriculture raisonnée.

Sur le site, à proprement parler, les sites viticoles se trouvent au Muy, en pleine forêt domaniale et à La Motte en bordure ouest du site. Les autres communes produisent également du vin mais pas sous forme de grande exploitation. En effet, des communes comme Bagnols-en-Forêt (où on peut trouver quelques petites parcelles viticoles sur le site au niveau *du Plan*), Saint-Paul-en-forêt ou encore Seillans produisent du raisin à destination vinicole mais en bien moins grande quantité que les grands domaines. Même si cette activité tend à disparaître des lieux elle est encore, pour le moment, présente et non négligeable.

En ce qui concerne la qualité du vin, on peut dire que la production du site est divisée en deux :

- Le Muy, Roquebrune-sur-Argens et Puget-sur-Argens, où est produit un vin de table ou vin de pays, de faible qualité
- La Motte, sous label AOC avec des productions plus qualitatives.

Quelques exemples de grands domaines vitivinicoles :

Le Domaine de la Maurette s'étend sur une surface de 15 ha. La culture est faite de façon raisonnée et est vendangée à la main. Y sont élaborés des vins qualifiés Côte de Provence et Vin de Pays du Var

Le Domaine Sainte Roseline est une exploitation vitivinicole de 300 ha. Sur cette surface sont réparties 100 ha de vignes (25 ha pour le Domaine de Sainte Roseline et 75 ha pour le Domaine des Demoiselles, se trouvant sur le site) et 200 ha de forêt (avec quelques bâtiments) destinés selon les propriétaires à l'extension du vignoble et à la création d'un complexe immobilier et d'un golf (300 ha). Un autre projet des propriétaires consisterait à raccorder l'exploitation au canal du midi.



Les exploitants pratiquent la culture raisonnée de la vigne. Ils favorisent le travail mécanique (désherbage, récolte...) car il est plus productif et permet de travailler de nuit. Les interventions manuelles représentent la moitié des interventions.

Le jas d'Esclans : l'exploitation compte 6 employés permanents. Il s'agit d'une production viticole labellisée bio de 53 ha. Ils n'utilisent pas d'intrants mais des matières organiques telles que la bouillie bordelaise et du fumier en guise d'engrais et pour les traitements, ils pulvérisent du soufre et du cuivre. Le travail se fait entièrement à la main (désherbage et récolte)

On compte aussi :

- Le Château d'Esclans, dont les caves sont les plus anciennes de la région. Le domaine s'étend sur 267 ha et les vendanges sont effectuées manuellement
- Le Château du Rouet existant depuis 1840. Le domaine s'étend sur 70 ha
- Le Domaine de la Peyguière
- Le Domaine de Cabran
- Le Domaine de la Bouverie, 30 ha.

La vinification pour les petits exploitants :

Sur le site on trouve de grands domaines viticoles mais aussi une myriade de petits exploitants. Ces derniers vendent leurs récoltes à des coopératives ou aux domaines pour la vinification. Il est plus lucratif de vendre son raisin en « vendanges fraîches » à de grands domaines qui sont très demandeurs et qui parfois aident les petits producteurs notamment à la récolte.

Il existe des coopératives dans la majorité des communes (La Motte, Le Muy, Roquebrune, Puget-sur-Argens, Bagnols-en-Forêt), mais c'est de la coopérative de La Motte : «Les vigneron de Saint-Romain » qu'elles dépendent.

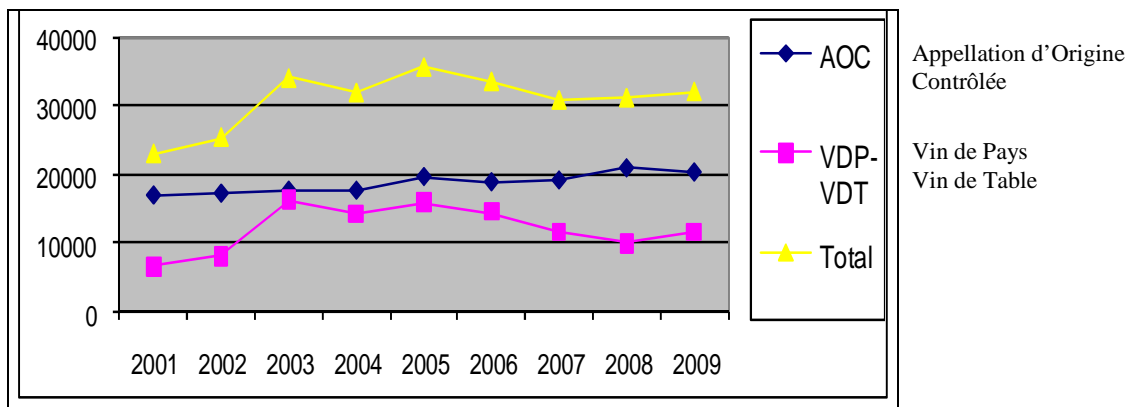


Figure 11 : Production de vin (en hl) pour les coopératives dépendantes de celles de La Motte

Source : Chiffres coopérative de la Motte « Les vigneron de Saint-Romain »

NB. Ces chiffres comprennent toutes les coopératives dépendant de celle de La Motte (La Motte, Le Muy, Bagnols-en-Forêt, Roquebrune-sur-Argens, Figanières)



D'après le graphique, on observe que la production de vin, même si elle est irrégulière (variation maximum entre deux années : 12 032 hl) est globalement en hausse. La production de vin AOC est toujours supérieure à celle de vin de table et de pays.

Sur ce graphique il ne faut pas oublier que les variations de production peuvent être causées par différents facteurs :

- Les fusions entre les coopératives : entre 1929 et 1990 : La Motte et Le Muy
Fin 1990 : ajout des apports de Bagnols-en-Forêt
2003 : ajout des apports de Roquebrune-sur-Argens
2007 : ajout des apports de Figanières
- Les années de sécheresse comme 2003, 2005 et 2007.

D'après la gestionnaire de la coopérative de La Motte, la surface des terrains viticoles est comprise entre moins d'1ha jusqu'à 40 ha soit en médiane 5 à 10 ha. En 2009, ont été comptés 130 « apporteurs » qui venaient essentiellement de La Motte production AOC) et de Roquebrune-sur-Argens (production Vin de Table et de Pays). Cela représentait 4 300 tonnes de raisin, soit 32 000 hl de vin dont la production est répartie à 70% en AOC Côte de Provence et 30% en Vin de pays du Var, avec une spécificité, la production de vin casher. La vente du vin se fait soit au négoce à la citerne ou en caveau (donc dans chacune des antennes coopératives) sous forme de bouteilles ou de Bag-In-Box (BIB).

Le nombre d'adhérents à la Coopérative a tendance à diminuer pour diverses raisons :

- les domaines proposent le rachat des petites parcelles,
- certains coopérateurs créent leur propre domaine,
- l'installation difficile des jeunes agriculteurs (terrain en vente rares et onéreux).

Un projet est en cours de réalisation au niveau de la coopérative. Il sera à échéance dans 3 ou 4 ans. Une nouvelle cave est en train d'être réalisée à La Motte, au rond point de la Maurette, à proximité des grands domaines viticoles. L'accent est mis sur la construction de bâtiment de stockage et le développement de la microvinification.

Pratique des viticulteurs :

Vers une viticulture plus raisonnable :

Les viticulteurs agissent en fonction de leur périmètre de culture, de leurs moyens, des contraintes extérieures exercées sur leurs manières de produire et leur philosophie. Ainsi, sur les zones Natura 2000, les petits agriculteurs ont tendance à vouloir réduire les coûts en diminuant la consommation d'intrants et à investir dans du matériel pour une production mécanisée (achat « d'Intercep » par exemple) qui diminue la main d'œuvre, en bénéficiant d'aides provenant le plus souvent de l'Etat (Contrat d'Agriculture Durable). Notons que la zone est particulièrement favorable à la mécanisation.

Les gros exploitants sont conscients de l'atout que représentent les productions « plus écologiques », notamment au niveau du marketing et des ventes. La plupart d'entre eux disent que dans 10 ou 20 ans quasiment toute la production de vin de la zone sera labellisée bio. Cependant, pour le moment, les viticulteurs Bio sont rares. La viticulture raisonnée, à mi-chemin entre l'agriculture bio et l'agriculture conventionnelle est en développement, compte tenu de la facilité d'exploitation mécanique des vignobles du site (sols peu soumis aux pluies ce qui permet un accès facile aux exploitations).



Un emploi d'intrants encore trop développé :

Le site comporte quelques grands domaines viticoles, qui possèdent de gros moyens et ne sont pas forcément regardant sur l'emploi du phytosanitaire. L'Indicateur de Fréquence des Traitements (IFT) voit sa moyenne (4 traitements mildiou, 4 traitements odium par an) régulièrement dépassé surtout lorsque les années sont humides.

Le prix des intrants est un facteur limitant à l'utilisation pour les petits producteurs. L'emploi de désherbant est visible sur le terrain : sols lunaires, pas d'herbe dans les exploitations. Dans ce cas, le désherbage se fait directement sous le pied. Même si il existe des exploitations où les producteurs travaillent à l'Intercep, cela reste rare et est pratiqué soit sur une petite zone lorsqu'il s'agit de domaine, soit sur les domaines viticoles « bio », soit dans les petites exploitations.

Problématiques :

- Le problème le plus important rencontré par les viticulteurs est le même que pour toutes les activités agricoles du secteur, à savoir, la consommation et la destruction des récoltes par le grand gibier et plus précisément les sangliers. Les vignobles ne pouvant être clôturés certains domaines possèdent leurs propres sociétés de chasse. C'est le cas du Jas d'Esclans et du domaine des Demoiselles.

Dans une moindre proportion, les maladies constituent un obstacle au bon développement de la vigne. Les maladies les plus courantes sont l'oïdium et le mildiou.

- La crainte des restrictions environnementales

Le foncier n'est pas le seul obstacle au développement de la viticulture souhaitée par les viticulteurs. En effet, beaucoup d'entre eux redoutent les mesures environnementales qui retiennent déjà un développement trop intensif de l'activité. Parmi ces mesures, on compte le quasi systématique classement des forêts en EBC qui empêche de raser les forêts placées dans les zones AOC pour y planter de nouveaux céps, ou encore l'interdiction de replanter sur des terres brûlées pendant 10 ans. La plupart des viticulteurs comme beaucoup des agriculteurs sont relativement méfiants vis-à-vis de Natura 2000 et des associations environnementalistes.

- Les incertitudes dues aux éventuels changements climatiques

D'après les viticulteurs rencontrés, le climat change. Le temps est plus irrégulier et moins prévisible qu'auparavant. Les saisons de sécheresse sont violentes tout comme les orages, avec une augmentation de la grêle. On peut se demander quelle sera l'évolution climatique et dans quelles mesures elle influera sur l'activité agricole et viticole de la région et plus particulièrement du site Natura 2000.

Tendance évolutive :

D'après les dires des vitiviniculteurs rencontrés, on peut imaginer qu'à l'avenir :

- Les vignobles seront renouvelés et les rendements seront plus forts qu'aujourd'hui,
- Les vins de Provence qui tendent vers la qualité surtout en ce qui concerne la zone ouest du site, seront davantage labellisés. Le label « bio » sera probablement monnaie courante d'ici une vingtaine d'années.

Beaucoup des viticulteurs souhaitent étendre leurs propriétés mais les terres cultivables sont peu disponibles et très onéreuses, comme pour le reste des activités agricoles. Les seuls viticulteurs ayant la possibilité financière d'acquérir des terres sont les propriétaires de grands domaines, notamment les propriétaires étrangers qui font se développer le commerce des vins de Provence en France, en Europe mais aussi dans le monde. A l'avenir, les petites exploitations viticoles vont probablement diminuer à cause des rachats et les coopératives risquent de disparaître.



Impacts sur les milieux :

Vitiviniculture		
Impacts	Positifs	Négatifs
avérés	<ul style="list-style-type: none">☆ maintien d'une certaine biodiversité☆ mise en valeur du patrimoine et du paysage (zone tampon entre les espaces urbains et le milieu naturel).	
potentiels	<ul style="list-style-type: none">☆ le maintien des milieux ouverts et, de fait, une protection contre les incendies.	<ul style="list-style-type: none">⊗ Dans le cadre d'une agriculture « conventionnelle », l'emploi d'intrants (engrais, pesticides, herbicides, etc.) peut réduire la population faunistique et floristique et entraîner la pollution des eaux et des sols.
futurs		

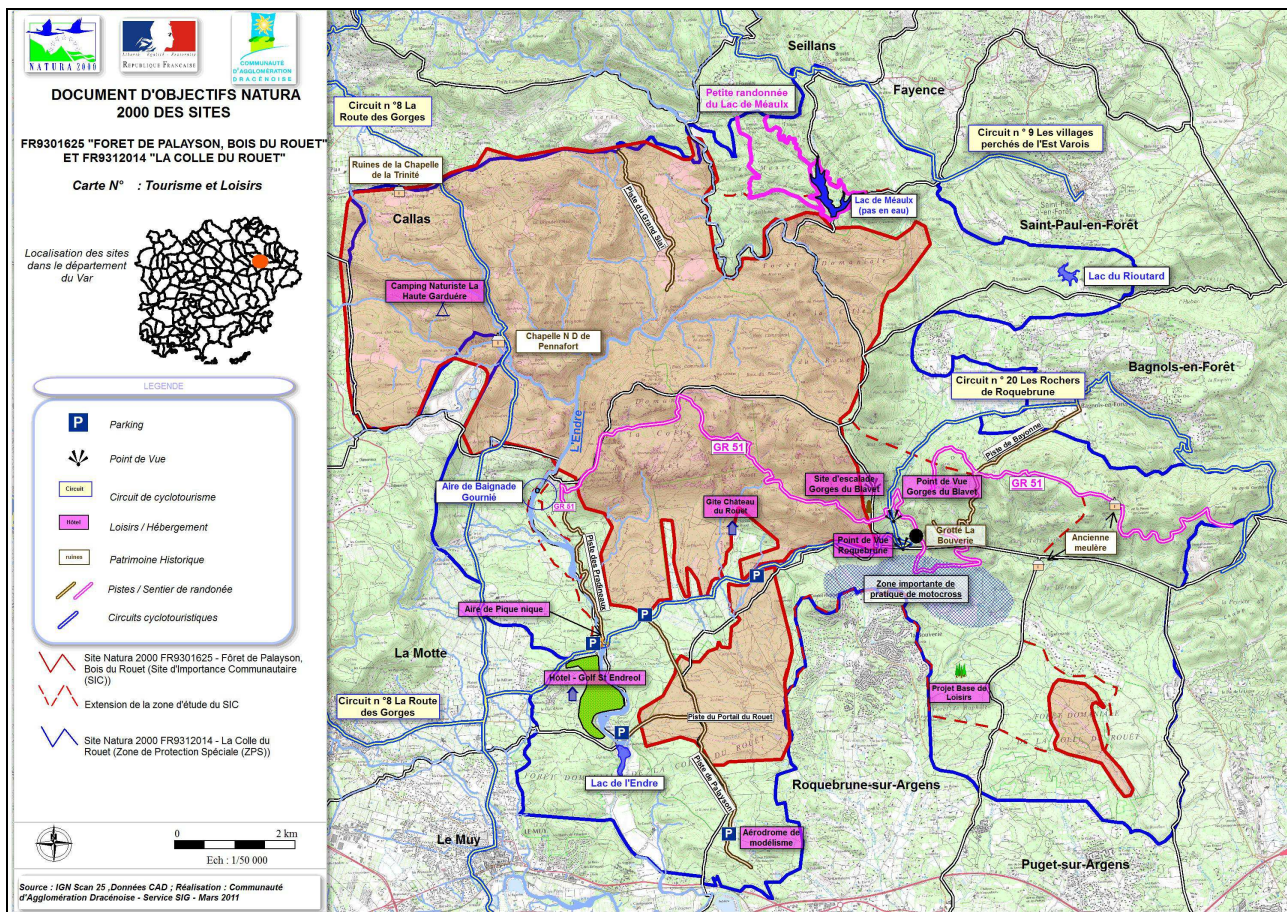




Le tourisme

Le tourisme dans le Var est principalement concentré autour du littoral. La commune de Roquebrune-sur-Argens, la seule du site bordant la mer est sensiblement plus touristique que le reste des communes du site Natura 2000.

Situé dans l'arrière pays, la quasi-totalité de la surface du site se trouve en zone forestière. D'une manière générale la politique du tourisme est un développement du tourisme vert et peu massif, favorisant la connaissance du patrimoine (paysager, gastronomique, etc.) (cf carte 28 – annexe 50 de l'atlas cartographique).



Carte 28 : Tourisme et Loisirs sur les sites Colle du Rouet / Forêt de Palayson, Bois du Rouet



L'attractivité de l'arrière pays varois :

Le sud-est de la France est un secteur très attractif, surtout en période estivale pour la mer et le soleil notamment, mais aussi en période hivernale, pour le climat doux qui y règne. La fréquentation touristique du Var est essentiellement concentrée sur le littoral. Or sur le site, une seule commune donne sur la mer (Roquebrune-sur-Argens). Le tourisme y est d'ailleurs beaucoup plus développé que sur les autres communes Natura 2000. Et la politique touristique est plus tournée vers le développement et la construction alors que les autres communes, plus dans les terres favorisent un tourisme diffu et vert.

Ce qui attire également les touristes dans le « MoyenVar », c'est l'aspect plus tranquille et moins urbanisé que la Côte mais aussi les prix bien souvent moins élevés. Bien entendu, le côté patrimonial et pittoresque des villages (restaurants typiques, bastides méridionales...), notamment des villages perchés de l'arrière pays comme Seillans (classé « plus beau village de France »), Callas, Fayence et Saint-Paul-en-Forêt, l'art de vivre, l'image chaleureuse et conviviale du sud de la France jouent énormément sur la fréquentation touristique de la zone. Le tourisme lié aux productions locales est également positif et non négligeable pour l'arrière pays et totalement dans le concept Natura 2000, se développe (production d'artisanat, de miels, d'huiles d'olive, de vin, ...).

Une saisonnalité touristique :

Le site est fréquenté en hiver comme en été mais la fréquentation est sensiblement différente en fonction des saisons.

En été, beaucoup de touristes français ou étrangers affluent pour séjourner sur ou aux abords du site. La majorité d'entre eux viennent par héliotropisme et possède une résidence secondaire ou paie une location. Les activités en forêt étant réduites en été (risques et alertes incendies), les estivants profitent de la mer ou de la piscine.

En hiver, le tourisme sur le site est sensiblement différent. Les séjours sont plus courts (à la journée ou au week-end) et les migrations sont pendulaires. On parle davantage d'une zone de loisirs. La population utilisant le site en hiver est le plus souvent une population de proximité (régionale, départementale, locale). En ce qui concerne les courts séjours de période hivernale, les gîtes, chambres d'hôtes et hôtels sont davantage plus utilisés que les résidences secondaires ou l'hôtellerie de plein air.

Le tourisme en fonction de la capacité d'hébergement :

Les résidences secondaires, première structure d'accueil pour le tourisme :

Les communes du site sont depuis longtemps très occupées par les résidences secondaires, en hiver comme en été.

D'après les élus des communes et les agences immobilières, les propriétaires des résidences secondaires sont en majorité étrangers (Belges, Néerlandais, Anglais, Scandinaves, etc.).

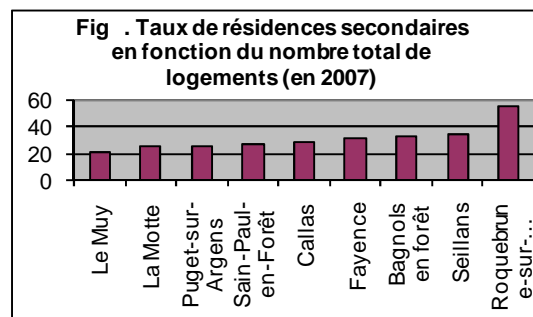


Figure 12 : Taux de résidence secondaire en 2007



Peu d'hôtel et un développement de l'hôtellerie de plein air :

On constate une disparité d'équipement hôtelier entre les communes du nord et du sud du site. Pour la majorité des communes les infrastructures touristiques sont peu nombreuses. La plupart du temps, sur les communes du nord du site, on trouve un hôtel et un camping. Les élus rencontrés parlent souvent d'un besoin de remise en état ou de création d'une infrastructure hôtelière.

Les communes plus au sud du site (Roquebrune-sur-Argens, Le Muy) sont plus équipées. Cela est dû au fait que ces zones sont plus attractives au niveau touristique. Roquebrune-sur-Argens est une commune ayant accès au littoral (où se trouvent la majorité de ses infrastructures touristiques). Le Muy possède une base nautique.

Nombre et capacité des hôtels					
	Au 01/01/2010		Evolution 2006-2010		Qualité en étoiles
	Hôtels	Chambres	Hôtels	Chambres	
La Motte	0	0	0	0	
Puget	0	0	0	0	
Bagnols	1	6	0	-2	2*
Sain-Paul	1	8	0	1	1*
Seillans	1	13	0	-1	3*
Callas	2	22	0	0	3*1*
Le Muy	3	61	-1	-8	2*
Roquebrune	6	180	-1	-16	0*2*3*
Fayence	7	194	0	6	2*3*4*

Tableau 23 : Nombre et capacité des hôtels pour les communes du site

Nombre et capacité de camping					
	au 01/01/2010		Evolution 2006-2010		Qualité en étoiles
	Terrains	Empl.	Terrains	Empl.	
La Motte	0	0	0	0	
Seillans	0	0	0	0	
Bagnols	1	48	1	48	1*
Sain-Paul	1	129	1	129	4*
Callas	2	294	2	294	2*
Fayence	4	331	4	331	2*3*
Le Muy	4	759	4	759	2*3*4*
Puget	4	1053	4	1053	2*3*4*
Roquebrune	8	2088	8	2088	2*3*4*

Tableau 22 : Nombre et capacité de camping pour les communes du site

Chiffres INSEE, avril 2010

L'hébergement sur le site :

On compte trois hébergements sur le site :

- Les domaines de Saint Endréol Golf & Spa Resort sur la commune de La Motte (sud-ouest du site), qui proposent un hôtel pour les courts séjours et un hébergement locatif haut de gamme pour les séjours d'une semaine ou plus.
- Les gîtes du Château du Rouët, sur la commune du Muy, au centre du site, qui propose deux gîtes de vacances (2 à 4 personnes) à la semaine ou à la quinzaine, une chambre d'hôtes et une maison de maître (12 à 14 personnes).
- Le camping naturiste de la Haute Garduère, sur la commune de Callas au nord ouest du site, qui s'étend sur 70 ha.

La qualité des structures hôtelières est variable. On peut constater que quelque soient les communes du site, la présence d'hôtels tend à diminuer et que le nombre de camping et d'emplacements tend à augmenter. L'hôtellerie de plein air reste très attractive en dépit des risques d'incendie dans la région.

L'essor des gîtes et chambres d'hôtes :

Le tourisme rural sous forme de gîtes et chambres d'hôtes est en plein essor dans la région. Un gîte est présent en plein centre du site Natura 2000, celui du Château du Rouët.



Les structures d'accueil :

Sur le site l'essentiel des structures d'accueil se trouve le long des routes et voies d'accès, notamment autour de l'Endre et sur la D47 qui traverse le site. On compte :

- des aires de pique-nique au niveau de l'Endre et des Pradineaux, à l'ouest du site.
- Une aire de baignade sur l'Endre au niveau du *Gournié*.
- Deux parkings sur la D47 pour faciliter le stationnement et l'accès aux sites.
- Deux points de vue sur la D47, l'un donnant sur Roquebrune-sur-Argens (avec table d'orientation) et l'autre donnant sur les Gorges du Blavet.

Le patrimoine naturel :

Le patrimoine naturel, c'est surtout l'aspect forestier du site, avec une forêt méditerranéenne, mais également un aspect paysager propice aux activités de sport et de loisirs (les zones de relief au niveau des Gorges de Pennafort et les Gorges du Blavet pour l'escalade et le VTT ; et les zones humides au niveau de l'Endre, du Blavet, du lac de Méaulx et du lac du Rioutard pour la randonnée, les activités nautiques, la pêche, etc.).



Lac du Rioutard

(<http://www.cartesfrance.fr>)

Le patrimoine historique et culturel :

Les monuments et le patrimoine se trouvent bien souvent dans les centres villes des communes qui se trouvent hors du site.

Cependant, sur le site on compte :

- Les ruines de la chapelle de la Trinité à Callas, attestée au XI^{ème} siècle.
- La chapelle Notre Dame de Pennafort (1855) sur la commune de Callas, le long de la D25.
- Deux anciennes meulières, à Bagnols-en-Forêt sur le sentier GR51 et au nord de Puget.
- La Grotte Bouverie, gisement préhistorique à l'extrême nord de Roquebrune-sur-Argens, au pied de la Colle du Rouet.
- Les Camps de l'âge de Fer (Oppida⁵), en bordure ouest de la Bouverie à Roquebrune.

⁵ Oppidum : « Lieu fortifié établi sur une hauteur » Le petit Larousse illustré 1990



Les loisirs

Les zones du site les plus fréquentées :

Parmi les « zones naturelles » les plus fréquentées du site, on compte :

- Les Gorges du Blavet (Randonnée pédestre (organisée ou non), équestre, balades nature commentées, escalade et VTT)
- L'Endre et les Gorges de L'Endre (Randonnée pédestre, VTT, balades nature commentées, pêche, baignade)
- Le GR51, la voie la plus facilement utilisable sur le site, notamment grâce à son balisage et son référencement dans les guides.
- Le Lac de Rioutard et de Méaulx (Randonnée pédestre, équestre, VTT, balades nature commentées, pêche)

Un recensement des activités (hors associatif) et de la fréquentation du site :

Beaucoup d'individus fréquentent le site de manière individuelle c'est-à-dire sans faire partie d'une association de loisir et hors cadre touristique. Par conséquent il est difficile d'obtenir des données quantitative et qualitative sur la fréquentation du site. D'après les dires des élus et différents acteurs fréquentant le site, on peut dire que sur le site protégé, il y a des activités :

- de promenade, balade à pied ou en VTT
- randonnée pédestre, équestre
- escalade
- sports mécaniques (quad, motocross)
- parachute ascensionnel

Les types de loisirs pratiqués sur le site :

a- La randonnée pédestre

Les associations de randonneurs :

→ Les associations communales de randonnée peu actives sur la zone Natura 2000

Il existe beaucoup d'associations pratiquant la randonnée. Le plus souvent elles organisent des sorties en dehors du site mais il arrive que quelques sorties, bien que rares, se fassent dans la zone Natura 2000. Quasiment chaque commune possède son club de randonnée : Seillans, Saint-Paul-en-Forêt, Callas et Figanières (Les caminaires), Le Muy (Le club de randonnée muyois).

→ L'association des randonneurs dracénois

L'association des randonneurs dracéniens est probablement celle qui se déplace le plus sur le site. Elle organise (hors saison estivale) des sorties hebdomadaires, des randonnées plus lointaines de plusieurs jours, des initiations à la lecture de carte et des rencontres hors randonnée. En 2009, elle regroupait 407 membres dont la grande majorité est âgée de plus de 69 ans. En hiver, des sorties se font sur le site à une fréquence moyenne de 1 à 2 par semaine. Les sites fréquentés (pour 2010-2011) sont par ordre de difficulté :

- Jaune (très facile) : le lac de Méaulx et Notre Dame de Selves à Seillans, Le Rouet et les Demoiselles à La Motte, le pic de la Gardiette à Bagnols-en-Forêt, Pennafort-Bois Briganet
- vert (facile) : Le col de la pierre du coucou à Bagnols-en-forêt, La Vernède et La Bouverie-Les Gorges du Blavet à Roquebrune-sur-Argens
- rouge (difficile) et noire (très difficile) : Le Rocher de Roquebrune à Roquebrune-sur-Argens



Les balades nature commentées :

→ Des balades thématiques sont proposées par le département du Var (Agence Var tourisme) sur la Dracénie. Les groupes de balades regroupent jusqu'à 20 personnes maxima pour des questions de sécurité, dont 90% à 95% des participants sont des varois. En 2009-2010, 15 sorties ont été effectuées, ce qui représente 189 clients et un chiffre d'affaire de 1387 euros. C'est M.Ciappara, président de l'office de tourisme du Muy et agent ONF qui s'occupe de la plupart de ces sorties nature.

Tableau 24 : Les principales balades nature commentées sur la zone Natura 2000 (liste non exhaustive)				
Le Muy	Du liège au bouchon	Au sud de Catchéou		2009-2010
		Au sud des enfers		
	Contes et cueillettes forestières	A proximité du Château du Rouet		
		La fon du Can		
	A la découverte des orchidées	Au niveau des Chaoumes	agent ONF	
	VTT dans la Plaine du Rouet	Circuit autour des domaines viticoles au centre du site		2007-2008
La levée du liège à Palayson		agent ONF		
La renaissance de la forêt après l'incendie		agent ONF		
Roquebrune-sur-Argens	Les abeilles de la fleur au miel en pot	Nord de la Bouverie	naturaliste	2009-2010
	Balade céleste	Circuit autour de la Maison forestière de Palayson		2007-2008
	La forêt au crépuscule		Agent ONF	

Source : VisitVar, calendrier des balades nature commentées, 2007-2008 et 2009-2010

→ Le pays de Fayence propose des « escapades nature » avec une guide naturaliste, Marjorie Ughetto. Elle fait découvrir, par groupe de 15 à 20 personnes certains secteurs sur le site Natura 2000 sous différentes thématiques : géologie, écologie, volcanisme. Elle pratique aussi les visites éducatives avec des scolaires (sortie géologie au pied du Colet Redon à Roquebrune-sur-Argens).

Tableau 25 : Les sorties naturalistes de Marjorie Ughetto		
Commune	Site de randonnée	Nombre de sorties
Bagnols-en-Forêt	Gorges du Blavet	1/sem en été et 4/5 en hiver
	Col du Coucou	10/an
	Nocturne au petit lac	
Roquebrune-sur-Argens	Rocher de Roquebrune	2/an
	Pied du Colet Redon	3/an
Saint Paul-en-Forêt	Forêt Royale	2-3/an
Le Muy	Gorges de l'Endre	15/an

Source : Entretien téléphonique du 10/11/2010 avec Marjorie Ughetto



→ M.Olive est guide et formateur de guide en région PACA. Il pratique également les sorties naturalistes sur le site. Il travaille en indépendant pour des centres touristiques (comme le centre « Renouveau » de Roquebrune-sur-Argens). Ces sorties sont essentiellement dans les gorges de l'Endre et du Blavet et au Colet Redon (sorties avec des jeunes). Il propose également une sortie thématique sur les anciennes meulière dans la zone de Bagnols-en-Forêt et Puget-sur-Argens.

Les conflits d'usages :

Des conflits existent entre les randonneurs et les pratiquants de loisirs motorisés, en raison des nuisances sonores et de la dégradation du milieu naturel engendrés par ces derniers.

Tendance évolutive :

Le nombre d'usagers pratiquant la randonnée semble être en légère augmentation. L'attrait pour les balades commentées sur le site semble également attirer de plus en plus de personnes, en raison du coté éducatif de ces balades, par l'apport de connaissance scientifique du milieu naturel, et de la beauté des paysages du site.

Impacts sur le milieu :

Randonnée		
Impacts	Positifs	Négatifs
avérés	➕ Sensibilisation au respect du milieu naturel lorsque la pratique est encadrée.	⊖ Prélèvement illégal de Tortue d'Hermann
potentiels		⊖ Dégradation de la flore et des habitats ⊖ Risque de cueillette de la flore patrimoniale ⊖ Pollution par les déchets ⊖ Surfréquentation : augmentation du risque incendie
futurs		

c- La randonnée équestre

Sur le site on compte plusieurs centres équestres proposant des balades :

- L'association loi 1901 « Les chevaux de Cabran » à Puget-sur-Argens est gérée par Mme WENTZEL. Elle a été créée en 2007 et compte 25 licenciés, tous de la région. 18 chevaux et poneys sont à disposition pour des sorties (pas plus de 6 bêtes par sortie), randonnées, trek... Les balades dans la zone Natura 2000 se font au niveau du Blavet sur la commune de Bagnols-en-Forêt, au niveau du Bois de Puget ou dans la forêt de Roquebrune.
- L'association loi 1901 « Chev'Alp » à Seillans est gérée par Mme SIMOENS. Elle a été créée il y a 20 ans et compte 30-35 adhérents venant des communes environnantes. Les balades dans la zone Natura 2000 se font autour du lac de Méaulx, à Callas, Saint-Paul-en-Forêt et Bagnols-en-Forêt.

En règle générale, en été les associations proposent des balades courtes (demi-journée ou journée) pour les touristes, et en hiver des randonnées plus longues voire des treks. Les voies de



déplacement pour circuler sur le site sont les pistes DFCI et les sentiers. Le GR51 sur Bagnols-en-Forêt est peu utilisé pour les randonnées équestres. D'autres centres équestres aux alentours du site proposent également des balades sur le site (« Le cheval blanc », « L'espinette », ...).

Il existe également des pensions pour chevaux comme « L'Aseno de Provencou » et le Haras des Suières à Puget-sur-Argens.

Tendance évolutive :

L'activité équestre semble globalement stable sur le site Natura 2000 de la Colle du Rouet.

Impacts sur le milieu :

Randonnée équestre		
Impacts	Positifs	Négatifs
avérés		
potentiels	<ul style="list-style-type: none"> ★ Apport de matière organique au sol, améliorant sa fertilité. ★ Entretien naturel des sentiers et bordure de pistes par le pâturage des chevaux. 	<ul style="list-style-type: none"> ⊗ Dégradation de la flore et des habitats en cas de pratique hors des pistes et sentiers ⊗ Pollution du milieu par l'utilisation des produits vermifuges à base d'ivermectine. ⊗ Pollution du milieu par les déchets ⊗ Surfréquentation : augmentation du risque incendie
futurs		

d- Le cyclotourisme et le VTT

Le cyclisme et le VTT sont des activités très pratiquées sur le site de la Colle du Rouet. Deux catégories de pratiques peuvent être nettement distinguées : le cyclisme sur route et le VTT.

Le site se prête particulièrement à la pratique du VTT, surtout au nord du site. Il s'agit d'une zone réputée pour cette activité qui demande de l'espace et de la pente, et où les réseaux de pistes DFCI devient un terrain de jeu approprié.

Cette activité se pratique de façon individuelle (non encadrée) et de façon organisée (clubs). En effet, le site est fréquenté par de nombreux vététistes locaux et de la région, seuls ou en petits groupes, notamment le week-end. Mais il y a aussi des clubs de VTT locaux comme Activ'bike au Muy ou régionaux qui fréquentent le site en organisant des manifestations encadrées.

L'Association Sportive et Culturelle pour la Solidarité organise chaque année un parcours de randonnée qui traverse le site Natura 2000. Cette randonnée VTT, rassemblant 800 participants s'intitule : la randonnée VTT « Du Mont Lachens à la mer ». Elle rallie le point culminant du Var (Mont Lachens : 1713 m) à la plage des Issambres (Roquebrune-sur-Argens) 100 km plus loin. Elle traverse le site Natura 2000 de la Colle du Rouet en passant par la forêt communale de Saint-Paul, la forêt domaniale de la Colle du Rouet, le bois communal du Rouet et la forêt de Palayson. Cette manifestation dure toute la journée.

Il existe également un réseau de sentiers dédiés aux cyclotourismes qui traversent le site Natura 2000. Le Var dispose de 3 centres labellisés par la Fédération Française de Cyclotourisme, dont le centre Azur-Maures-Esterel-Frejus, contenant des pistes de difficultés différentes.

Les circuits cyclotouristiques passant par le site de la Colle du Rouet sont au nombre de trois :



- n°8 : « La route des Gorges » qui traverse les communes de La Motte et Callas. Ce circuit part des gorges de Châteaudouble aux gorges rouges de Pennafort et fait 58 km.

- n°9 : « Les villages perchés de l'Est Varois » passant par Saint-Paul-en-Forêt et traversant le site Natura 2000 pour rejoindre Seillans et Fayence. Ce circuit fait 83,5 km.

- n°20 : « Le rocher de Roquebrune ». Ce parcours traverse le site en passant par les communes du Muy, de Roquebrune-sur-Argens et de Bagnols-en-Forêt, pour un circuit de 94,5 km.

Ces sentiers, ainsi que des sentiers indépendants traversant le site forment un réseau complet.



La pratique du VTT et du cyclotourisme non encadrés sur le site est difficile à quantifier. La pratique de cette activité s'effectue toute l'année. Les pics de fréquentation sont généralement observés au printemps (de fin avril à mi juin) et à l'automne (de fin septembre à fin octobre) en raison des conditions météorologiques et des risques d'incendie en période estivale. La fréquentation des cyclistes et des vététistes est également plus importante les week-ends et le mercredi que les autres jours de la semaine.

La pratique du VTT est encore parfois aujourd'hui décrite comme dégradante des milieux naturels et des chemins empruntés, ce qui occasionne certaines plaintes des autres usagers du site, principalement pour des raisons de sécurité.

Tendance évolutive :

La pratique du VTT et du cyclotourisme tend vers une stabilisation voir une augmentation de cette activité sur le site, observée par certains usagers. La pratique de ce loisir en milieu naturel et la beauté du paysage du site jouent un rôle dans la fréquentation des cyclotouristes et vététistes sur le site Natura 2000.

De plus, l'évolution technique du matériel permet une circulation sur tous types de milieu, aussi bien hors que sur les pistes, même en cas de forte pente.

Impacts sur le milieu :

Cyclotourisme et VTT		
Impacts	Positifs	Négatifs
avérés	<ul style="list-style-type: none"> ★ Sensibilisation au respect du milieu naturel lorsque la pratique est encadrée. 	<ul style="list-style-type: none"> ⊗ Augmentation de l'érosion des pistes et sentiers. ⊗ Dégradation de la flore et des habitats en cas de pratique hors des pistes et sentiers.
potentiels		<ul style="list-style-type: none"> ⊗ Dégradation de milieu en cas d'aménagement supplémentaire consacrée à cette pratique ⊗ Pollution du milieu par les déchets ⊗ Augmentation du risque incendie
futurs		



e- L'escalade

L'activité d'escalade a débuté dans le Var dans les années 1960. Ce sport est chapeauté par la fédération Française de Montagne et d'Escalade (FFME) dont l'antenne départementale est à Toulon. La fédération est chargée de la validation des voies et fournit le matériel pour leur création. En revanche l'entretien des voies (purges, vérification des hautes voies) est laissée aux clubs d'escalade. Les voies d'escalades sont accessibles à tous, d'où un nombre important d'utilisateurs.

M.MANJARD est le président de l'association 1901 du « Club d'escalade dracénois ». Créée en 1989, elle compte à ce jour entre 65 et 83 licenciés dont 60% sont des dracénois, 35% viennent de villes satellites et 5% sont des étrangers. Le club regroupe les activités d'escalade, de canyoning et de montagne. Dans le périmètre Natura 2000, seule l'escalade est pratiquée notamment dans les Gorges du Blavet, site réputé d'escalade.

Sur la zone Natura 2000, il y a un site important et réputé d'escalade, celui des gorges du Blavet à Bagnols-en-Forêt. On y compte 8 voies dont les plus importantes sont : « Le grand et petit canyon », « Face sud » et « la Barrique ». Il est interdit d'installer des sites d'escalade dans les Gorges de Pénnafort car la roche est friable et cela impacterait sur les oiseaux patrimoniaux.



L'association met un point d'honneur au respect de la nature (lutte contre l'utilisation abusive de la magnésie, objectif 0 déchet). Une formation au respect de la nature et à la sécurité est dispensée à chacun des arrivants.

Tendance évolutive :

Le nombre de participants lors des sorties d'escalade organisées est en baisse car la préférence va aujourd'hui à la pratique de l'escalade en salle. L'escalade sur le site est donc en diminution.

Impacts sur le milieu :

Escalade		
Impacts	Positifs	Négatifs
avérés	☆ Sensibilisation au respect du milieu naturel lorsque la pratique est encadrée.	☹ Pour la pratique de l'escalade : risque de dégradation des falaises et de la flore associée aux falaises (la magnésie utilisée pollue le milieu).
potentiels		☹ Pollution du milieu par les déchets ☹ Augmentation du risque incendie
futurs		☹ Dégradation de milieu en cas d'oubli de désinstallation des équipements sur les falaises lorsqu'elles ne sont plus pratiquées.



f- Les sports mécaniques

La pratique des sports mécanisés est interdite dans le massif de la Colle du Rouet. Cependant, les acteurs fréquentant le site (chasseurs, randonneurs, guides etc.) mentionnent une présence toujours grandissante de quads, motocross et buggies, notamment au nord de la Bouverie (Roquebrune-sur-Argens) ou encore entre les Gorges du Blavet et les Gorges de l'Endre, zone qui serait devenue un véritable terrain sportif pour les activités mécaniques et les VTT. L'action de surveillance des gardes champêtres et de l'ONF limite difficilement cette activité, d'autant plus que les effectifs sont en diminution.

Par ailleurs, l'établissement sportif S-QUAD 06, basé à La Motte, dépendant du château des Demoiselles propose des randonnées sur le domaine.

Tendance évolutive :

La pratique de sports mécaniques sur le site par des particuliers est de plus en plus grandissante sur le site.

Impacts sur le milieu :

Sport mécanique		
Impacts	Positifs	Négatifs
avérés		
potentiels		⊗ Pollution du milieu par les déchets ⊗ Augmentation du risque incendie ⊗ Accélération rapide de l'érosion le long des sentiers et pistes ⊗ Dégradation des habitats naturels en cas de pratique hors sentiers et pistes
futurs		

g- Les loisirs d'adresse

Le ball trap et le tir à l'arc sont pratiqués sur le site. Le ball-trap est un jeu d'adresse et d'entraînement à la chasse qui consiste à tirer sur des plateaux d'argile projetés dans les airs. Dans la zone Natura 2000, il y a deux sites de ball trap :

- Le B.T.C PUGETOIS à Puget-sur-Argens au nord du *Ronflon*
- Le B.T.C Roquebrunois à Roquebrune-sur-Argens, dans la forêt de Raphèle

L'association de modélisme (avion et bateau) de Roquebrune-sur-Argens possède un terrain dans le quartier de Palayson pour y faire voler les maquettes.

Tendance évolutive :

Cette activité, comparée aux autres, est minoritaire sur le site. De plus, étant une activité encadrée, cette dernière n'a pas d'impact sur le site.



Impacts sur le milieu :

Loisirs d'adresse		
Impacts	Positifs	Négatifs
avérés		
potentiels		<ul style="list-style-type: none">⊗ Dégradation potentiel de l'avifaune⊗ Augmentation du risque incendie⊗ Dégradation de la végétation lors de l'atterrissage de la flèche.⊗ Pollution du milieu par les déchets
futurs		

h- La pêche

- Les zones de pêche

La pêche autorisée sur le site se fait essentiellement sur les lacs où la pêche est réglementée, aucune embarcation n'est autorisée et la baignade est interdite :

- Lac de Méaulx : Situé sur les communes de Saint-Paul-en-Forêt et de Fayence, le lac a une superficie de 11 hectares. Le lac est à sec depuis 2006.



- Lac du Rioutard : Tête de bassin de l'**Endre**, ce lac est situé à proximité de **Saint-Paul-en-forêt**.

- Les lacs de l'Endre se sont constitués à partir d'anciennes carrières d'extraction de graviers et de sable. Ils font une superficie de 10 hectares. L'attrait piscicole et halieutique de l'Endre réside dans la valorisation des réserves DFCI et des anciennes sablières du secteur aval.

NB : Le Blavet n'a pas d'intérêt halieutique.

- Les associations de pêcheurs sur le site

L'activité pêche est animée localement par les Association Agréées Pêche & Protection du Milieu Aquatique - AAPPMA suivantes avec un effectif 2009 de :

- Draguignan « La canne à pêche dracénoise » (653 pêcheurs)
- La Motte « La canne Mottoise » (53 pêcheurs)
- Le Muy « La Muyoise » (96 pêcheurs)
- Roquebrune/Argens « La gaule roquebrunoise » (101 pêcheurs)
- Fayence « La belle mouchetée du canton de Fayence » (874 pêcheurs).



- Les pratiques de pêche

La pratique de la pêche sur le site Natura 2000 est une pêche de loisirs exercée par les 5 associations de pêche.

- Les espèces pêchées sur le site

L'intérêt halieutique de l'Endre est du à la présence de gardon et carpe, et de brochet et sandre.

Le peuplement piscicole au lac du Rioutard est essentiellement constitué de: black bass, de gardon et de carpe. La technique de pêche à privilégier est le lancer au leurre artificiel.

Au lac de Méaulx, avant sa mise en vidance en 2006, avait un peuplement piscicole constitué de gardon, brème, carpe, perche, black bass et de brochet.

- Gestion piscicole

A niveau de l'Endre, la gestion piscicole réalisée est le repoissonnement des anciennes sablières en Brochets (20kg/an).

Le Lac du Rioutard bénéficie d'une gestion de repoissonnement en Gardon (50kg/an).

La gestion piscicole du Lac de Méaulx est mise en stand-by depuis sa mise en asses en 2006.

- Problèmes rencontrés sur les cours d'eau su site

Les facteurs liés aux activités humaines peuvent perturbés les cours d'eau du site Natura 2000, notamment avec les rejets dans le milieu des STEP de Bargemon, de Claviers, ou de Saint-Paul-en-Forêt.

- Tendances évolutive

Les effectifs des associations de pêche pratiquant l'activité sur le site Natura 2000 ont, entre 2009 et 2010, augmentés leur effectif.

- Impacts sur le milieu

Pêche		
Impacts	Positifs	Négatifs
avérés	<ul style="list-style-type: none"> ★ Lutte contre les espèces invasives animales et végétales ★ Entretien des cours d'eau 	<ul style="list-style-type: none"> ☹ Dérangement de la faune et de la flore (perturbation des espèces par pietinement des berges, introduction d'espèces exogènes invasives et non adaptées au milieu) ☹ Pollution du site par les déchets
potentiels		
futurs		



i- Le golf de Saint-Andréol

Le golf de Saint Andréol se trouve au niveau de La Motte. Il a ouvert en 1992 et regroupe plusieurs activités (locatif, hôtel, centre de congrès, bureaux, spa / remise en forme, golf, tennis, restaurant, magasins) sur une surface de 150 ha. Il dépend d'un grand groupe national.

Il est fréquenté toute l'année mais en pleine saison 80% du site est occupé (environ 1200 personnes) et 40 000 personnes sont inscrites au golf (dont 20% pour le SPA et le restaurant). Bénéficiant d'une réputation internationale, la clientèle est en majorité étrangère (pays scandinaves, Benelux, Royaume-Uni...).

Le site est clos, tout l'entretien est géré (débroussaillage, déchets...). L'accent est mis sur le côté respectueux de l'environnement (volonté de création de BBC, respect d'une architecture traditionnelle, camionnettes électriques pour circulation du personnel...) ce qui apporte un plus au niveau de la communication et de la publicité.

Tendance évolutive :

La fréquentation du golf de Saint-Andréol depuis 2008 est stable.

Impacts sur le milieu :

Le golf est clôturé. Les personnes qui sont dans l'enceinte du golf ne peuvent pas accéder à l'extérieur du site. De plus, rares sont les personnes qui séjournent dans le golf et qui se promènent dans le site Natura 2000. Les impacts de la présence du complexe du golf sur le milieu sont donc modérés voire peu existants. Le seul impact étant si le golf s'étend en zone Natura 2000.

Golf		
Impacts	Positifs	Négatifs
avérés	☆ Le golf permet de concentrer une part des touristes allant sur le site dans un endroit clôturé.	☹ Forte consommation d'eau et pollution du milieu et des nappes d'eau par les phytocides
potentiels		☹ Augmentation du risque incendie ☹ Pollution du milieu par les déchets (peu probable dans la mesure où les personnes qui sont dans le golf ne vont pas se promener à l'extérieur du golf).
futurs		☹ Dégradation des habitats et de la flore en cas de projet d'extension du golf.



Les problématiques en rapport avec le tourisme :

Le manque de moyens et de balisage

Le massif n'est que très peu équipé en ce qui concerne la signalisation et le balisage des chemins. Ceci peut constituer un atout en limitant la fréquentation du site aux plus initiés, comme un inconvénient, en augmentant les risques (se perdre, incendies...) pour les moins informés. D'une manière générale, davantage d'équipements de balisage et d'information pourraient être mis en place (il en existe d'ores et déjà au niveau du GR51) de manière à sensibiliser la population.

La faible connaissance et le faible contrôle de la fréquentation du site

Une grande partie des visiteurs de la zone Natura 2000, viennent sur le site individuellement, sans structure associative. Cela peut présenter plusieurs soucis :

- il est difficile de connaître la fréquentation du site
- les débordements et les mauvais comportements sont difficiles à évaluer et à limiter, d'autant plus que les enjeux écologiques du site sont rarement connus des utilisateurs.

Il y a un contrôle permanent du site par les agents ONF et les gardes champêtres, mais les effectifs sont faibles proportionnellement à la surface des massifs forestiers. C'est en travaillant sur le contrôle, la surveillance des zones forestières et leur balisage que la fréquentation pourra être canalisée et moins risquée à la fois pour les utilisateurs et les habitats et espèces protégées.

Le « boum » du géocachiné

Une nouvelle activité est apparue sur le site et commence à exploser. Il s'agit du géocaching. C'est un jeu de piste international ouvert à tous. Des balises sont cachées partout en France et en l'occurrence sur le site et les participants doivent les retrouver à l'aide de GPS. Les individus pratiquant cette nouvelle activité ne sont pas forcément sensibilisés au danger qu'elle peut représenter pour certains milieux, faune et flore sensibles. De plus, les balises sont cachées en dehors des sentiers ce qui ouvre une multitude de chemins et incite à la pénétration dans le site.

Les impacts liés à la fréquentation touristique et à la consommation de loisirs :

- Impacts positifs
 - Détente des usagers et une utilisation du site
 - Un apport économique par la pratique d'activités associatives et privées (golf, visites guidées, clubs associatifs...)
 - Sensibilisation aux milieux naturels pour les utilisateurs accompagnés d'un guide ou encadrés d'un club.
- Les impacts négatifs liés à la fréquentation touristique et la consommation de loisirs liés au site :

Le risque d'érosion et de dégradation des chemins et sentiers

Les passages répétés des utilisateurs avec divers modes de circulation (VTT, chevaux...), les plus nuisibles étant les véhicules motorisés (quad, motocross...).

Les Nuisances et pollutions

Les activités de tourisme et de loisirs qui touchent largement plus le site en matière de fréquentation, et plus en profondeur (fréquentation du site jusque dans des zones difficilement accessibles). Elles provoquent des nuisances et le dérangement de la faune (bruit, piétinement,



création de sentiers sauvages, cueillette de plantes rares ou prélèvement d'espèces). La pollution de la zone (plastiques, papiers, pollution des véhicules...).

Le risque de dégradation des falaises

La magnésie utilisée en escalade pour réduire l'humidité des mains pollue le milieu. Il est recommandé d'utiliser de la sève de pin.

L'augmentation des risques

La présence d'individus sur le site augmente les risques, notamment d'incendie surtout en période estivale.

Les impacts des pratiques sauvages

Les pratiques sauvages sont difficilement quantifiables et quantifiées sur le site et impactent fortement les milieux.

Les projets touristiques en zone Natura 2000 :

Plusieurs projets touristiques en zone Natura 2000 sont en gestation :

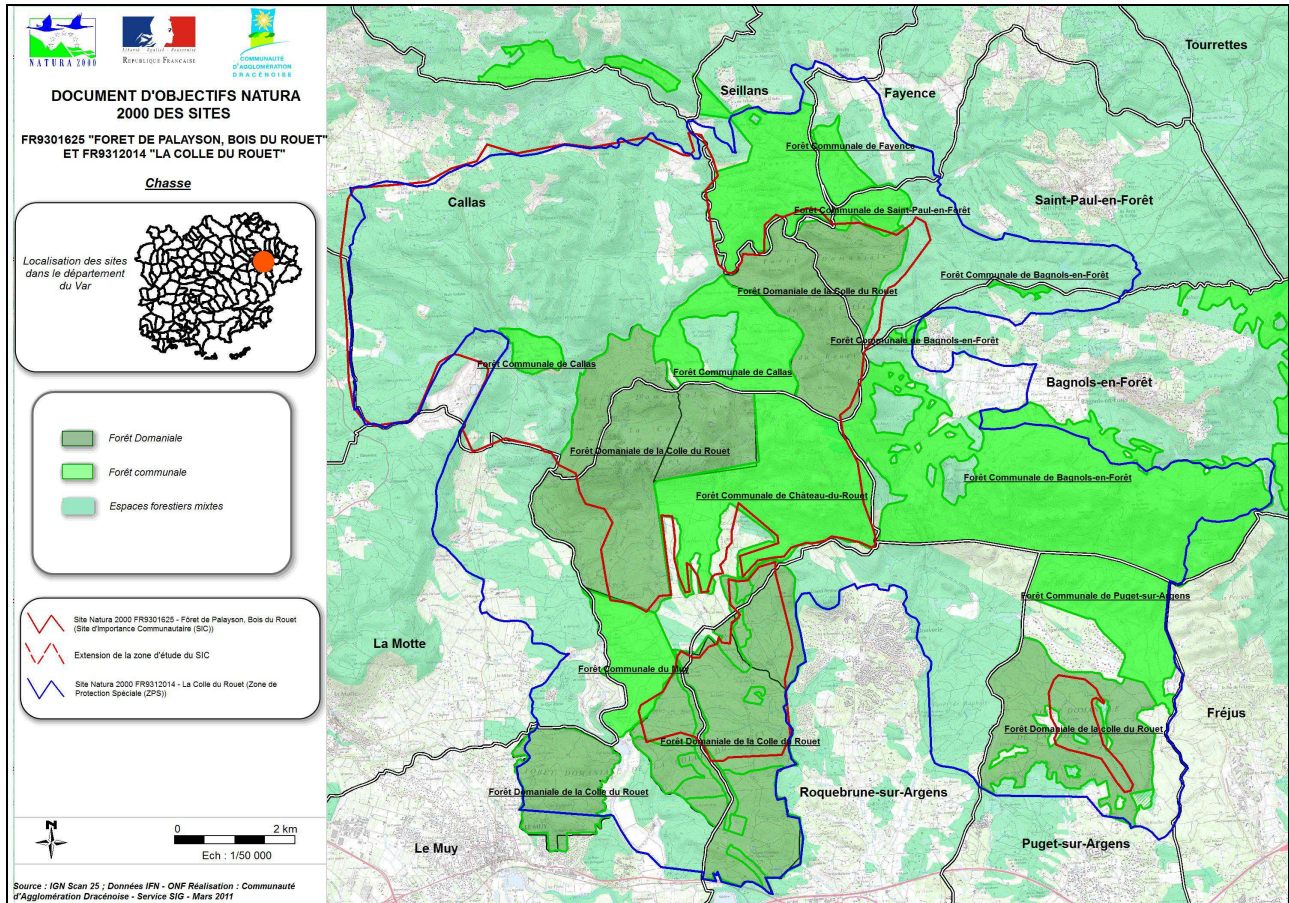
- Les gestionnaires du Château des Demoiselles et du Domaine de Sainte Roseline à La Motte, ont fait des plans pour construire un golf ainsi qu'un complexe hôtelier, le tout sur une surface de 300 ha. Le projet est actuellement remis en question bien que les plans soient prêts.
- Sur les communes de Roquebrune-sur-Argens et Puget-sur-Argens, le maire de Roquebrune souhaite créer une base nature avec sentier de randonnée. Il y serait installé des structures d'accueil telles que tables de pique-nique, parking ainsi qu'un parcours de santé. Il serait ouvert aux randonneurs, VTTistes, et cavaliers. L'idée est d'accueillir, informer et baliser une zone qui a brûlé en grande partie en 2003.
- Projet de création d'une ligne TGV à proximité du site est en pour parler. Elle constituerait un autre moyen d'accès au site, atout pour le tourisme.
- Projet de location de Bungalows au niveau de Bayonne (Bagnols-en-Forêt) par M.Guemise
- Projet de déviation du GR51 par la FFRP au niveau de Bagnols en forêt
- M.Hoppe, propriétaire sur Callas aimerait mettre en place un circuit VTT, ouvert au public les week-ends, sur sa propriété.
- La remise en eau du Lac de Méaulx.

Le Syndicat Intercommunal pour l'aménagement du cours supérieur de l'Endre dont le président est le maire de Fayence, Jean-Luc Fabre, a la volonté de remettre en eau le lac de Méaulx.

Les manques de moyens, la diminution de la surveillance en parallèle à l'augmentation de la fréquentation du site peuvent conduire à l'avenir à des dégradations importantes du site au niveau faune et flore. L'évolution de la pratique des loisirs et du tourisme dans la zone Natura 2000 est à suivre avec attention. Cependant pour le moment, la fréquentation du site demeure raisonnable et est essentiellement basée sur des pratiques de randonnée, surtout pédestre. Dans le cas de ces sites c'est la question des impacts cumulés des activités touristiques et de loisirs qui est en cause et rarement les impacts d'une activité particulière sur les milieux. Plus le territoire sera connu, plus des mesures pourront être prises et les impacts négatifs pourraient diminuer.

Il est essentiel que les activités soient le plus possible encadrées pour qu'elles soient canalisées. Il est important de pérenniser l'action de surveillance sur le site par l'ONF notamment. L'entretien des sentiers et leur balisage est également important et peuvent renforcer la sensibilisation à l'importance des milieux et leur fragilité.





Carte 29 : Chasse - les forêts sur les sites Colle du Rouet / Forêt de Palayson, Bois du Rouet

Sur le site de la Colle du Rouet, la chasse est essentiellement communale (association de chasse agréées). Toutefois, concernant la forêt domaniale du site, certaines sociétés ont fédéré ensemble dans un groupement d'intérêt cynégétique (GIC). Enfin, sur le domaine privé du château des Demoiselles et du Jas d' Esclans, les propriétaires ont gardé leur droit de chasse et se sont organisés en association privée.

Ainsi, la chasse sur le périmètre Natura 2000 (cf carte 29 – annexe 51 de l'atlas cartographique) est organisée autour de neuf structures exerçant cette activité de loisir au fort caractère culturel :

- Association de chasse communale agréées :

- ➔ Société de Callas : Amicale des propriétaires chasseurs (environ 130 adhérents).
- ➔ La Diane Muyaise sur la commune du Muy (environ 100 membres).
- ➔ Société Saint Hubert Mottois sur la commune de La Motte, comptant 100 chasseurs.
- ➔ La Bagnolaise sur la commune de Bagnols (environ 100 chasseurs)
- ➔ La seillannaise sur la commune de Seillans, avec 110 membres de l'association.
- ➔ La saint Paulaise sur la commune de Saint-Paul-en-Forêt
- ➔ Société de Fayence : Saint Hubert, qui a délivré 200 permis en 2010.



- **Groupement d'intérêt cynégétique :**

→ Le GIC est un groupement de chasseur qui loue la forêt domaniale à l'ONF pour chasser. Chaque membre du GIC est autorisé à chasser sur la forêt domaniale mais aussi sur la commune dans laquelle il a acheté sa carte de membre. Le GIC exerce sur les communes de Puget, du Muy, de Callas et de Roquebrune. Le président du GIC est également le président de la société de chasse de Puget. Pour l'année 2010, 700 permis ont été délivrés.

- **Association de chasse privée :**

→ Société de chasse privée du château des Demoiselles et du Jas d'Esclans

Les zones de chasse :

L'activité de chasse couvre la quasi-totalité de la zone Natura 2000. Les sociétés de chasse des communes chassent sur le territoire communal, les membres du *Groupe d'Intérêt Cynégétique* (GIC) chassent en forêt domaniale, et la société de chasse privée du château des Demoiselles et du Jas d'Esclans chassent sur les dits domaines viticoles.

- Le GIC exerce son activité en forêts domaniales : Colle du Rouet, Les Combes (Callas), Terre Gastes (Puget), Grand Courant (Le Muy), Palayson (Roquebrune), ce qui représente une surface de 3 232 ha.

- Les sociétés de chasse de Seillans et de Callas exercent sur l'ensemble du domaine communal : 3 200 ha sur Callas et 3 500 ha sur Seillans.

- Le territoire de chasse de la société de Fayence est d'environ 1 500 ha et comprend les forêts domaniales et communales de Fayence et de Tourtour, ainsi que quelques zones agricoles.

- La Bagnolaise s'étend sur toute la commune, à l'exception des abords du village, ce qui représente une surface de 1 300 ha.

- La chasse sur La Motte a un territoire de 1 100 ha, qui s'étend sur quasiment l'intégralité de la surface communale, et représenté principalement par des forêts et zones agricoles. Ce territoire est en grande majorité privé puisque seulement 3 ha sont communaux.

- La Diane Muyaise chasse sur environ 5 000 ha, en forêt domaniale, communale et privée, ainsi que sur quelques zones agricoles. Leur territoire de chasse s'étend sur le domaine communal mais également sur la forêt domaniale de la Colle du Rouet, en accord avec le GIC.

- A Saint-Paul-en-Forêt, les zones chassées en Natura 2000 intègrent la forêt communale de Saint-Paul, la forêt Royale de Saint-Paul (domaniale) et toute la zone du Rioutard, et de Souliès.

Deux réserves de chasse sont présentes sur le site Natura 2000, une réserve privée de 250 ha sur le Muy et une réserve de 500 ha sur Bagnols qui est une zone agricole de fourrage.

Espèces et mode de chasse :

Sur le site Natura 2000, la chasse individuelle au petit gibier et la chasse en battue au grand gibier sont pratiquées.

Sur le site, les principaux gibiers pour la chasse au petit gibier sont les bécasses, les grives, les perdrix, les faisans et les lièvres. Afin de limiter les prélèvements d'espèces sauvages, des lâchers de repeuplement de faisans et de perdrix sont effectués sous le contrôle des sociétés pendant la période de chasse.



Quelques chiffres :

- **Société de Bagnols** : 300 lâchers de faisans par saison, et 100 lâchers de perdrix par saison, à la fréquence de 1 fois par semaine pendant la saison (bêtes provenant de leur élevage).
- **Société de La Motte** : lâchers de faisans et de perdrix (350 bêtes par an, soit 8 lâchers de tir répartis sur toute la saison, et un lâcher de repeuplement en fin de saison).
- **Société du Muy** : lâchers de faisans et de perdrix toutes les semaines pendant la période de chasse
- **Société de Callas** : 12 lâchers de faisans et perdrix par an de 60 pièces
- **GIC** : lâchers interdits
- **Société de Fayence** : lâchers de faisans et de perdrix 10 fois par an
- **Société de Seillans** : lâchers de faisans, à la fréquence de 12 dans la saison.

Sur le périmètre Natura 2000, la chasse en battue au grand gibier concerne le sanglier et le chevreuil.

Les prélèvements de chevreuil sont strictement réglementés par arrêté préfectoral sous forme d'une quantité limitée de "bracelets". Ces derniers sont numérotés et attribués par territoire de chasse. Ils doivent être accrochés à chaque animal prélevé. Le sanglier n'a pas de limitation puisqu'il est classé comme espèce nuisible.

Quelques chiffres pour la saison 2010/2011 :

- **Société de Bagnols** : environ 150 sangliers abattus par an et 9 bracelets de chevreuil délivrés
- **Société de La Motte** : 4 bracelets de chevreuil délivrés
- **Société du Muy** : 24 bracelets de chevreuil délivrés
- **Société de Callas** : environ 150 sangliers abattus par an et 24 bracelets de chevreuil délivrés
- **GIC** : 9 bracelets de chevreuil délivrés

Date d'ouverture et jours de chasse :

Déterminée par arrêté préfectoral, la période de chasse pour le sanglier a été fixée du deuxième dimanche de septembre 2010 au deuxième dimanche de janvier 2011, avec une ouverture anticipée le 15 août pour les sangliers afin de limiter les dégâts dans les cultures et jardins. Cette pré-ouverture inclut uniquement la chasse en battue, qui doit être conduite des cultures vers le bois.

La période de chasse (hors sanglier) a été fixée pour la saison 2010-2011 du 12 septembre au 20 février.



Les jours de chasse dépendent des espèces convoitées et des sociétés de chasse :

Communes	Gibiers	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Callas	PG	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
	GG	✓		✓	✓		✓	✓
Fayence	PG	✓	✓	✓	✓		✓	✓
	GG	✓		✓	✓		✓	✓
Bagnols	PG	✓		✓	✓		✓	✓
	GG			✓	✓		✓	✓
La Motte	PG	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
	GG						✓	✓
Le Muy	PG	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
	GG	✓		✓	✓		✓	✓
GIC	PG	✓		✓			✓	✓
	GG			✓			✓	✓

Tableau 26 : Jour de chasse des sociétés du site Natura 2000

Autres activités menées par les associations de chasse sur le site :

Dans le cadre de l'activité cynégétique, les associations de chasse effectuent d'autres activités sur le site de la Colle du Rouet :

- création et entretien d'emblavures,
- création, entretien, et alimentation des points d'eau, répartis sur tout le site, destinés au gibier (sur Bagnols, il n'y a pas de trous d'eau en raison de la nature argileuse du sol),
- entretien de certains sentiers,
- ouverture des bois, entretien du milieu par débroussaillage,
- construction de poste.

Le GIC ne participe pas à l'entretien de la forêt car il loue la forêt à l'ONF en payant un loyer.

Indirectement, les chasseurs jouent un rôle de surveillance dans le site de la Colle du Rouet, par leur présence régulière sur le site et leur connaissance du site et de ses usagers. Par exemple, 80 % des chasseurs de la société de Bagnols font partie du Comité Feu de Forêt.

Parmi les pratiques de cette activité, on compte dans les mauvaises pratiques, l'agrainage pour le grand gibier.

Les problématiques liées à l'activité de chasse :

- Le loyer demandé aux chasseurs par l'ONF pour la location de la forêt domaniale a subi une forte hausse. Ce phénomène peut nuire à l'activité de chasse et diminuer encore plus le nombre de chasseurs.
- La cohabitation entre les chasseurs et les autres utilisateurs du site peut être difficile, notamment en ce qui concerne les utilisateurs de quads et de MotoCross. Et cela, même si les chasseurs signalent leur présence lors des battues.
- L'existence de braconnage.
- La ripisylve est actuellement très endommagée au niveau des cours d'eau (de l'Endre notamment) depuis les pluies abondantes de juin 2010, ce qui peut nuire à l'activité de pêche. Cependant, ce phénomène touche moins les zones de pêche du site, qui sont en majorité des lacs.



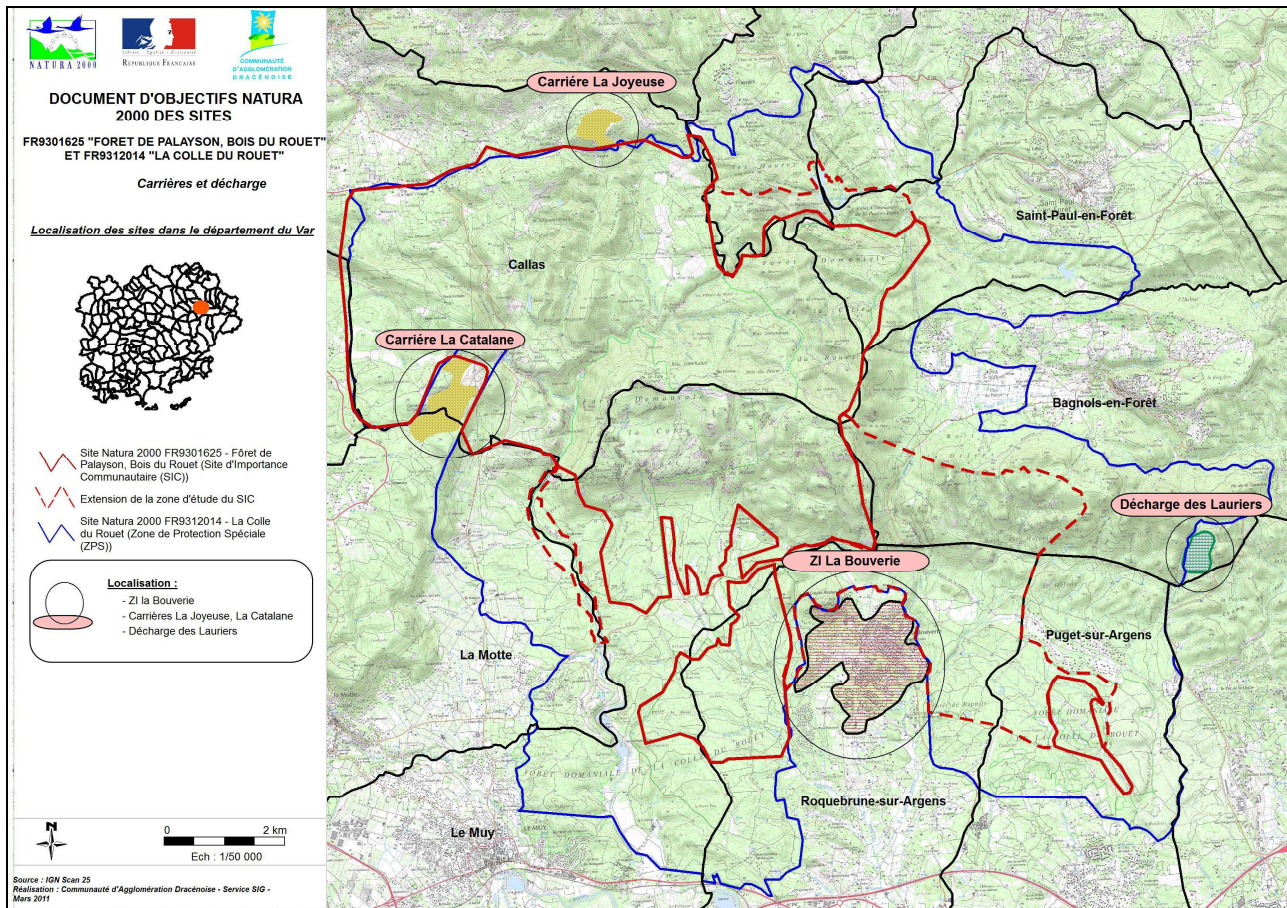
Tendance évolutive :

- Une diminution globale du nombre de chasseurs locaux
- Certaines associations de chasse limitent volontairement le nombre de prises et de jours de chasse (par exemple, la société de La Motte, pour le petit gibier limite les prises à 2 par jour et par chasseur pendant les jours autorisés) afin de pérenniser leur activité de loisir.
- Dans la zone du GIC, une diminution notable des populations de sangliers

Impacts sur les milieux :

Chasse		
Impacts	Positifs	Négatifs
avérés		<p>⊗ Participation de la chasse au dérangement de la faune, au bruit, à la pollution (déchets, voitures, munitions usagées, dépôts sauvages, etc.) et au piétinement de la flore.</p> <p><u>Impacts liés au gros gibier :</u></p> <p>⊗ Le retournement de certains habitats riches en espèces Natura 2000 et espèces patrimoniales.</p> <p>⊗ Le manque de nourriture, induite par la sécheresse, pousse les sangliers, de moins en moins sauvages, à se nourrir des cultures et à descendre dans les villes.</p> <p>⊗ La dégradation des exploitations agricoles qu'elles soient viticoles, céréalières ou maraîchères.</p>
potentiels	<p>✦ Entretien d'emblavures et des trous d'eau facilitant le maintien de milieux ouverts dans une zone très sensible aux feux de forêt</p> <p>✦ Entretien des drailles (sauf pour les chasseurs de la forêt domaniale) facilitant la circulation de la faune</p>	<p>⊗ Introduction d'espèces pouvant perturber l'équilibre biologique</p> <p>⊗ Lors de l'entretien du milieu, destruction de la flore patrimoniale.</p> <p>⊗ Facilitation de la pénétration sur le site par l'entretien des sentiers</p> <p>⊗ En cas de braconnage : destruction ponctuelle d'espèces protégées (rapaces, etc.)</p> <p>En cas d'erreur de tir involontaire lors de la pratique de la chasse : destruction ponctuelle d'espèces protégées (rapaces, etc.)</p> <p><u>A préciser</u> que le braconnage est bien à différencié de l'activité chasse et que ces deux activités n'ont pas de lien entre elles!</p> <p>Le braconnage induit une destruction d'espèces volontaires. Cette pratique illégale est à différencié de certains accidents potentiels entraînant la destruction d'espèces par erreur de tir lors de l'activité de chasse.</p>
futurs		





Carte 30 : Carrières et décharge des sites Colle du Rouet / Forêt de Palayson, Bois du Rouet

Les zones d'activité :

Les zones d'activités hors de la zone Natura 2000

Les zones activité des communes dont dépendent les sites Natura 2000, ne se trouvent pas sur le site à proprement parler. Elles sont en bordure du site (cf carte 30 – annexe 52 de l'atlas cartographique). Les sites sont très peu urbanisés. Cependant, cela ne signifie pas que par endroits la pression urbaine n'est pas forte.

La ZI de la Bouverie en extension

A Roquebrune-sur-Argens par exemple, la mairie a donné son accord pour étendre la ZI parc d'activité de la Bouverie, actuellement hors zone Natura 2000, sur le site Natura 2000 au niveau de la forêt de Raphèle. La zone est actuellement en cours de construction.



Les carrières de Callas :

Dans le Var la consommation de granulats est forte (8 t/hab/an) et les gisements de calcaire sont abondants. Ainsi, la région possède beaucoup de carrières dont les productions servent pour le bâtiment notamment. Elles sont construites à des endroits stratégiques en termes de gisement et les conditions environnementales (contraintes paysagères, non exploitation des lits mineurs, ...) sont prises en compte. Elles sont exploitables pendant 30 ans maxima et une extension est généralement faite lorsque ce laps de temps touche à sa fin ou par nécessité, afin de trouver de nouveaux filons.

Aujourd'hui, les exploitations de granulats sont très règlementées. Elles sont classées Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE)⁶ qui régule les aménagements et impose des seuils aux activités et produits utilisés pour les installations. Les carrières de Callas sont soumises à la Charte environnement des industries de carrière mise en place par l'Union Nationale des Industries de Carrière (UNICEM). Elle prône le développement économique tout en respectant l'environnement par le biais de l'application de bonnes pratiques explicitées dans le Référentiel Progrès Environnement (RPE). Des chartes locales ont été mises en place et font l'objet chaque année de comité de suivi.

Sur le site, on en compte deux, sur la commune de Callas : « La Catalane » à l'ouest et « La Joyeuse » au nord de la zone Natura 2000, qui sont toutes deux en bordure extérieure du site Natura 2000. Elles ont toutes deux faites une demande d'extension (en zone Natura 2000) qui est mal acceptée par certains riverains, qui manifestent leur opinion par le biais de l'Association de Callas Pour l'Environnement (ACPE), tandis que les élus sont favorables à ces extensions.

Les nuisances des carrières :

Les nuisances et perturbations en rapport avec une exploitation de granulats sont grandes. Cependant, les exploitants sont tenus de minimiser leurs effets aussi bien au niveau de la population que des espèces et milieux. Les nuisances principales sont :

- Les nuisances sonores émises par les machines (bruit du charroi) et les explosifs utilisés pour les exploitations de granulats, ainsi que le trafic de camions.

Solution : enfermer les machines, changer les avertisseurs sonores des camions

- Les vibrations liées à l'utilisation des explosifs.

Solution : amélioration des explosifs

- Les poussières, liées aux machines et aux camions

Solution : bâcher les camions, enfermer les machines, aspirateurs de poussière, aspersion des sols

- Pollution des sols par l'eau aspergée

Solution : analyses chimiques des eaux rejetées

➔ « La Catalane »

La carrière « La Catalane » se trouve en bordure ouest de la zone Natura 2000. Elle appartient à l'entreprise SOMECA, une entreprise familiale créée par M. Garassin, transporteur de bauxite, dans les années 1960. Aujourd'hui, les actionnaires de l'entreprise à parts égales sont les Garassin, Colas et Cemex. L'entreprise SOMECA a un chiffre d'affaire de 45 millions d'euros par an et *La Catalane*, de 15 millions d'euros par an, pour une production de 1 250 000 t/an (autorisation de

⁶ L'ICPE est défini par le livre V, Titre I, art. L 511-1 du Code de l'environnement (ancienne loi du 19 juillet 1976).



production). La carrière compte 30 salariés sur le site de production et 60 chauffeurs routiers. Elle est certifiée ISO 14001 et adopte volontairement la démarche de la RSE (responsabilité sociétale des entreprises) afin d'intégrer les préoccupations sociales, environnementales, et économiques dans l'activité de la carrière.

La Catalane c'est 90 ha de carrière (autorisée en 1981) en surface et plus de 200 ha en milieux ouverts. Elle est exploitée dans un Vallon, il s'agit d'une carrière en « dent creuse », ce qui a pour avantage de diminuer les nuisances paysagères et sonores. Un plan d'investissement a été fait pour diminuer les nuisances (5 millions d'euros).



Carrière de la Catalane

Une partie du site ne pouvant plus être exploitée a été réaménagé. 17 hectares ont été pensés par des spécialistes (pédologues, écologues, architectes, paysagers, ...) pour restituer les espaces exploités au milieu naturel, avec un profil paysager en cohérence avec les milieux et recréation de sols apte à la recolonisation des espèces.

En 2010, une dérogation de destruction d'espace (L410-2) a été posée pour agrandir le site d'exploitation. Un projet d'extension de la carrière est donc en cours. Il concerne une extension de 30 ha sur la commune de Callas et de 19 ha sur la commune de La Motte. La maîtrise des impacts engendrés par la carrière a été envisagée dans le projet (nuisance visuelle, bruit, poussière, transport, etc.). La prise en compte de l'impact environnemental a également été considérée au travers d'une volonté de respecter la biodiversité et les ressources naturelles (projet de réaménagement intégrant la reconstruction du milieu naturel (cf photo ci-dessous) et favorisant la colonisation des espèces, projet de "re-création" d'espaces ouverts forestiers pour la biodiversité). Des mesures compensatoires ont été prises en compte pour compenser les impacts environnementaux négatifs du projet d'extension de la carrière, à savoir :

- la mise en gestion de 50 ha du foncier SOMECA ;
- restauration d'une mosaïque de pelouses sèches et entretien pastoral (70 ha au sein d'une zone de 100 ha, où la densité actuelle du boisement limite fortement le pâturage) ;
- restauration d'habitats favorables aux Lézard ocellé et Tortue d'Hermann (10 ha) ;
- transplantations de plantes hôtes de lépidoptères protégés.



Projet du site de la carrière en fin d'exploitation : insertion paysagère et restauration de la biodiversité

La prise en compte de l'environnement reste au cœur des préoccupations de l'entreprise SOMECA.



→ « La Joyeuse »

La carrière « La Joyeuse » se trouve en bordure nord extérieur de la zone Natura 2000. Elle appartient à l'entreprise Lafarge Granulats et est gérée par Lafarge Granulats Sud.

Dans les années 70, elle appartenait à un carrier indépendant qui exploitait essentiellement du sable. Dans les années 80, Lafarge Granulats a repris cette exploitation pour extraire des roches massives (granulats : sable et gravier) dédié au BTP. L'entreprise extrait 500 000 t/an.

L'autorisation de la carrière a été acceptée pour la période 2001-2014, après la première extension en 2001 où les installations ont été transportées à l'intérieur de la carrière. Elle compte 12 salariés sur le site. La Joyeuse a un chiffre d'affaire de 8 millions d'euros par an.

La Joyeuse c'est 31 ha de carrière en surface et 130 ha en milieu naturel. Elle est sur une colline, il s'agit d'une carrière en « dent creuse », ce qui permet de réduire les nuisances sonores et visuelles. La seule vue de cette dernière provient de la commune de Claviers où l'on peut observer une vue légèrement plongeante sur la carrière. Elle est certifiée ISO 9001 et ISO 14001.



Carrière La Joyeuse

La carrière de la Joyeuse envisage également un projet d'extension sur la commune de Callas. A cet effet, une extension du zonage du plan d'urbanisme sur une surface de 32 ha permet de développer le projet d'extension de la carrière, dont l'exploitation portera sur 25 ha à l'intérieur de cette zone et sur une durée de 20 à 30 ans.

Lafarge Granulats prend également en compte les impacts environnementaux supportés par ce projet. En réponse à la fonctionnalité des milieux, des mesures compensatoires et des mesures d'atténuation ont été proposées :

- mesures d'atténuation (réduction de l'emprise du projet, balisage des espèces protégées, aménagement du calendrier des travaux et sauvetages des tortues avant travaux, création et restauration d'un cordon végétal sur des zones de la carrière qui ne sont plus exploitées),
- mesure compensatoires (rétrocession de terrains appartenant à Lafarge Granulats Sud avec gestion conservatoire par un organisme spécialisé, réaménagement écologique de la carrière en recréant du milieu naturel).

La société Lafarge Granulats envisage une maîtrise optimum des impacts de la carrière (visuelle, sonore, etc.). A cet effet, le plan d'investissement concernant le projet d'extension dédié à la diminution de l'impact environnemental est de 1 million d'euros. Le projet d'extension est actuellement en cours de finalisation (dépôt du dossier de demande d'autorisation avec étude d'impact envisagé en 2011).



La décharge ISDN des Lauriers à Bagnols-en-Forêt :

L'Installation de Stockage et de Déchets Non Dangereux de Bagnols-en-Forêt est une installation classée exploitée par le SMIDDEV⁷ mais le site est délégué à l'entreprise Pizzorno qui est rémunérée à la tonne entrante (55 euros/t HT). Elle se situe en bordure du site Natura 2000. Un projet d'extension dans la zone Natura 2000 est en cours.

Le site de 30 ha est exploité en 3 casiers. A ce jour, 3,5 millions de tonnes de déchets ultimes sont stockés soit 135 000 t/an dont 80% sont des déchets ménagers. Le site est contrôlé par la DREAL⁸ et est en ISO 14001.

Les pollutions et perturbations de la décharge

→ La pollution du sol et sous-sol au lixiviat

« Le lixiviat (ou percolat) est le liquide résiduel qui provient de la percolation de l'eau à travers un matériau. Ce terme désigne notamment tous les « jus » issus de décharges, de déchets, de composts, etc. » (fr.wikipedia.org/wiki/Lixiviat, le 15/11/2010). Ce liquide contenant des sulfates, chlorures et métaux lourds, peut s'infiltrer dans le sol surtout dans les premiers casiers qui n'ont pas été étanchéifiés. Le débordement des lagunes de rétention d'eaux pluviales peut aussi être une source de pollution au lixiviat.

→ La pollution de l'air au méthane

La concentration de détritux crée du méthane. Un système de récupération du biogaz avec combustion par torchère est en place. Cependant, il peut arriver que ce système soit défaillant et dans ce cas, il y a pollution de l'air par le méthane, risque d'incendie accompagné d'une pollution olfactive qui perturbe les communes alentours notamment celle de Bagnols-en-Forêt.

→ Les pollutions liées à un fort trafic

Chaque jour, de nombreux camions acheminent les déchets vers la décharge (entre 70 et 130 par jour). Cela entraîne un trafic important sur la RD4 qui mène à Fréjus et une pollution par gaz d'échappement et sonore.

Evolution de la décharge

- Une diminution du tonnage (-5 à 10% en 2010) due à la crise économique (qui a réduit la consommation des ménages) et à un tri plus performant.
- L'ouverture d'un quatrième casier de 12ha soit une capacité de 2 millions de tonnes de déchets est en cours d'étude et serait créée en 2011.
- Projet de création d'un bassin de rétention (entre 6 000 et 10 000 m²) pour le site 1.

Tendance évolutive :

L'activité des carrières et de la décharge est un enjeu primordial étant donné le développement urbain en cours et attendu dans le futur, sachant qu'il n'y a pas d'autre source de matériaux rocheux dans les environs. Le maintien de ces activités n'est donc absolument pas remis en question. Toutefois, il devra être tenu compte de leur proximité avec le milieu naturel aux fonctionnalités écologiques sur le site Natura 2000.

⁷ Syndicat Mixte du Développement durable de l'Est Var pour le traitement et la valorisation des déchets ménagers. Il regroupe les communes de Fréjus, Saint-Raphaël, Bagnols-en-Forêt, Les Adrets, Puget-sur-Argens, Roquebrune-sur-Argens et la communauté de commune Pays de Fayence.

⁸ DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement



Ces activités prennent réellement en compte l'aspect environnemental dans leur projet d'extension ou de réhabilitation dans le milieu naturel. La problématique environnementale est au centre de leur préoccupation.

Impacts sur les milieux naturels :

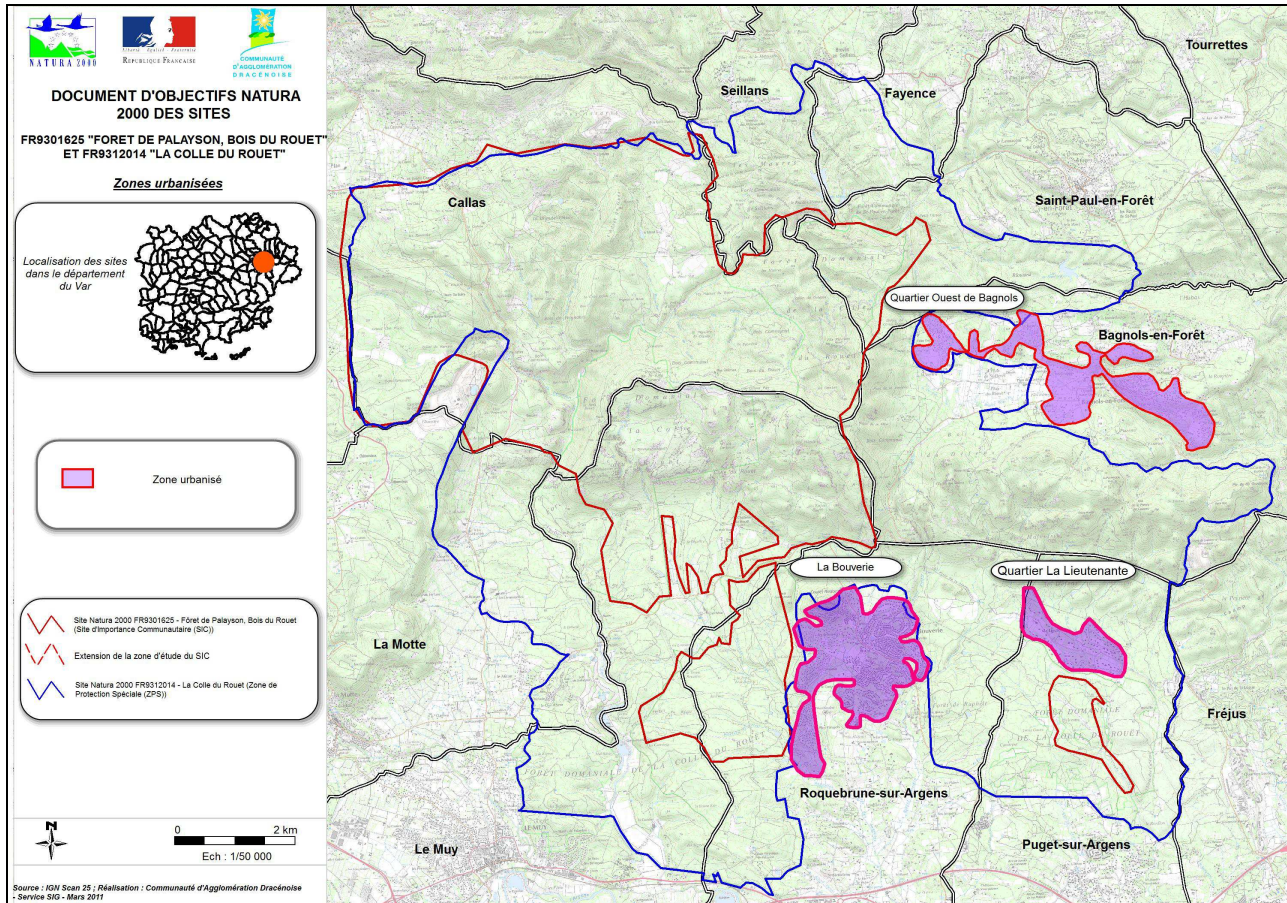
Carrières, Site de stockage		
Impacts	Positifs	Négatifs
avérés	<ul style="list-style-type: none"> ★ Les carrières et la décharge participent à la lutte contre les incendies de forêt en jouant un rôle de pare-feu. ★ Renaturalisation écologique après exploitation pouvant générer des milieux intéressants pour la flore et la faune. 	<ul style="list-style-type: none"> ⊗ Les carrières et la décharge peuvent provoquer des nuisances atmosphériques (bruit, vibration, poussière), des nuisances sur le milieu naturel (sols, faune, flore) et des impacts sur le paysage.
potentiels		<ul style="list-style-type: none"> ⊗ Pour la décharge : pollution des sols et des sous-sols à cause du lixiviat en cas de fuite.
futurs		<ul style="list-style-type: none"> ⊗ L'extension de ces activités pourrait provoquer une dégradation, voire une disparition d'habitats d'intérêt communautaire majeur, c'est pourquoi il est demandé aux carriers des mesures compensatoires.

Les projets sur le site Natura 2000 :

Les projets sur le site sont essentiellement en lien avec les activités de tourisme et de loisirs. Peu des projets ci-dessous sont engagés. Une commune se détache des autres quant aux projets nombreux que les élus souhaitent entreprendre, celle de Roquebrune-sur-Argens.

- Les gestionnaires du Château des Demoiselles et du Domaine de Sainte Roseline à La Motte, ont fait des plans pour construire un golf ainsi qu'un complexe hôtelier, le tout sur une surface de 300 ha. Le projet, qui est en zone Natura 2000, est actuellement remis en question bien que les plans soient prêts.
- Sur les communes de Roquebrune-sur-Argens et Puget-sur-Argens, le maire de Roquebrune souhaite créer une base nature avec sentier de randonnée dans le périmètre Natura 2000. Il y serait installé des structures d'accueil telles que tables de pique-nique, parking ainsi qu'un parcours de santé. Il serait ouvert aux randonneurs, vététistes, et cavaliers. L'idée est d'accueillir, informer et baliser une zone qui a brûlé en grande partie en 2003.
- Projet de location de Bungalows au niveau de Bayonne (Bagnols-en-Forêt) par M.Guemise (dans le site Natura 2000).
- Projet de déviation du GR51 par la FFRP au niveau de Bagnols-en-Forêt (dans le site Natura 2000).
- M.Hoppe, propriétaire sur Callas aimerait mettre en place un circuit VTT, ouvert au public les week-ends, sur sa propriété (situé en zone Natura 2000).
- La remise en eau du Lac de Méaulx (dans le périmètre Natura 2000). Le Syndicat Intercommunal pour l'aménagement du cours supérieur de l'Endre dont le président est le maire de Fayence, Jean-Luc Fabre, a la volonté de remettre en eau le lac de Méaulx.
- La création d'un parc photovoltaïque au nord de la Bouverie sur la commune de Roquebrune-sur-Argens est à l'étude (à proximité et dans le site Natura 2000).
- Un projet de la LGV est en cours. Les tracets ne sont pas définitivement terminés mais les plans envisagent un tracet en périphérie sud du site Natura 2000.





Carte 31 : Zones urbaine sur les sites Colle du Rouet / Forêt de Palayson, Bois du Rouet

En périphérie du site, deux pôles urbains sont présents, au niveau de la commune de Roquebrune-sur-Argens (quartier de la Bouverie, ZI de la Bouverie), et au niveau de Bagnols-en-Forêt. Ces deux pôles urbains offrent deux entrées directes sur le site Natura 2000. Ces quartiers sont des zones urbaines denses.

Sur le site de la Colle du Rouet, on observe deux types d'habitation (cf carte 31 – annexe 53 de l'atlas cartographique) :

- un îlot d'habitations concentré et moyennement dense à la Lieutenante (commune de Puget-sur-Argens) qui s'étale sur deux km de long, présentant un habitat résidentiel.
- un habitat diffus et éparpillé dans le site de la Colle du Rouet avec quelques habitations dans la forêt privée de Callas (maisons isolées), ou encore des habitations présentes dans les domaines viticoles du site.

La proximité de ces habitations dans ou à proximité du site entraîne une fréquentation « riveraine » du site, notamment sur les pistes les plus accessibles, et une augmentation de la pratique des activités sportives et de loisirs. Ce type de fréquentation n'a pas pu être quantifié en raison de la difficulté à la distinguer et de la fréquentation par les usagers non riverains.



Tendance évolutive :

Le quartier de la lieutenante en zone Natura 2000 est à surveiller en raison du risque d'étalement de ce dernier dans les années à venir.

Cependant, cette urbanisation à l'échelle du site de la Colle du Rouet peut être un minima contrôlé au travers des réglementations de protection du site (55% du site est en EBC et site classé en zone Natura 2000).

Impacts sur le milieu :

Impacts	Impacts positifs	Impacts négatifs
avérés		<ul style="list-style-type: none">☹ Détérioration ou destruction du milieu☹ Augmentation du risque incendie☹ Augmentation de la fréquentation de loisirs et de ses impacts
potentiels		<ul style="list-style-type: none">☹ Augmentation de la fréquentation
futurs		<ul style="list-style-type: none">☹ Si extension des zones urbaines : destruction des habitats, faune et flore patrimoniaux.☹ Augmentation des pratiques de sport illégales et de dégradation du milieu en l'absence de contrôle.☹ Augmentation des besoins en infrastructures liées à l'augmentation en habitants, débroussaillage autour des habitations



Origine du sinistre :

- Données climatiques

Origine météorologique du phénomène :

Le phénomène pluvieux a été généré par un flux de Sud à Sud-Est (venant de la méditerranée). Il a été piloté par une goutte froide (volume limité d'air froid, qui crée des nuages convectifs particulièrement instables) centrée sur l'Espagne. Après un passage sur Hyères, il a été bloqué par les Plans de Provence (la Corniche Sublime).

Cumul des précipitations :

Le 15 juin 2010, l'épisode pluvieux orageux a été particulièrement intense et meurtrier, avec des cumuls en 24 heures exceptionnels sur le Var et sur le site Natura 2000.

Voici quelques données climatiques des cumuls de certaines communes du Var :

Les Arcs-sur-Argens : 397 mm
Comps-sur-Artuby : 303,6 mm
Cannet-des-Maures : 286,2 mm
Draguignan : 270 mm

- Description du phénomène

Les précipitations ont commencé le 15 juin 2010 à partir de 10h pour s'arrêter le 16 juin aux alentours de 5h du matin.

L'intensité maximum observée sur une heure est de 48,5mm aux Arcs le 15/10/2010 de 18h à 19 h.

Selon Météo-France, les durées de retour en terme de pluviométrie sont de l'ordre de 50 à 100 ans.

Du point de vue hydrologique, il est vraisemblable que les précipitations du fait de leur durée et de leur intensité ont ruisselé quasi intégralement sur le site et à l'échelle du Var. Il s'est produit des submersions par ruissellement intense généralisé.

Les rivières de L'Endre et du Blavet qui traversent le site Natura 2000 ont subi des averses très intenses, qui ont engendré une crue de l'Endre au niveau du Muy (sud-ouest du site).

Sur le site, l'eau n'a pas stagné plus de deux jours.



Constatation des dégâts :

L'état de catastrophe naturelle sur l'ensemble de communes concernées par les inondations est constaté pour les dommages causés lors de cet évènement.

- A l'échelle des communes du Var

Les dommages humains et matériels subis par les communes du Var lors des inondations ont été colossaux.

Les dommages humains s'élèvent à 23 personnes décédées. A elle seule, la commune de Draguignan qui se situe au sud du site Natura 2000 compte parmi ses résidents 10 des personnes décédées du fait des inondations. A Rebouillon, à proximité du site Natura 2000, 3 victimes ont été recensées.

Les dommages matériels concernent

- des voitures détruites,
- des maisons emportées,
- des bâtiments inondés voir détruits qu'il faut refaire,
- des routes d'accès détruites,
- des exploitations inondées,
- des mouvements de terrain,
- etc.

- A l'échelle du site

Les constats sur le site ont été visualisés directement sur le terrain quelques jours après les inondations. Le milieu naturel a été touché. Les dommages subis ont été :

- débordement de l'Endre au niveau du Muy
- autres débordements sur le site constatés
- érosion des berges
- arrachage d'arbres de la ripisylve
- pierres sur les pistes DFCI

Les dégâts se concentrent essentiellement au niveau des cours d'eau.

Le reste du site a subit surtout un ruissellement des eaux sur le sol, entrainant des déplacements des pierres et une inondation des terrains agricoles. Mais les dommages se sont estompés après les inondations. Il n'y a pas eu de conséquences permanentes dramatiques à l'échelle du site. L'eau n'a pas stagné plus de deux jours ce qui n'a pas eu d'impact notable sur les habitats et habitats d'espèce.

Le seul problème occasionné sur le site a été la difficulté de circulation sur les pistes DFCI.

Les milieux et espèces n'ont donc pas été impactés par ces inondations. Cependant, en cas d'aménagements des cours d'eau contre les inondations, les espèces et les milieux peuvent être impactés.

Les photos ci-après illustrent les dégâts observés sur le site.



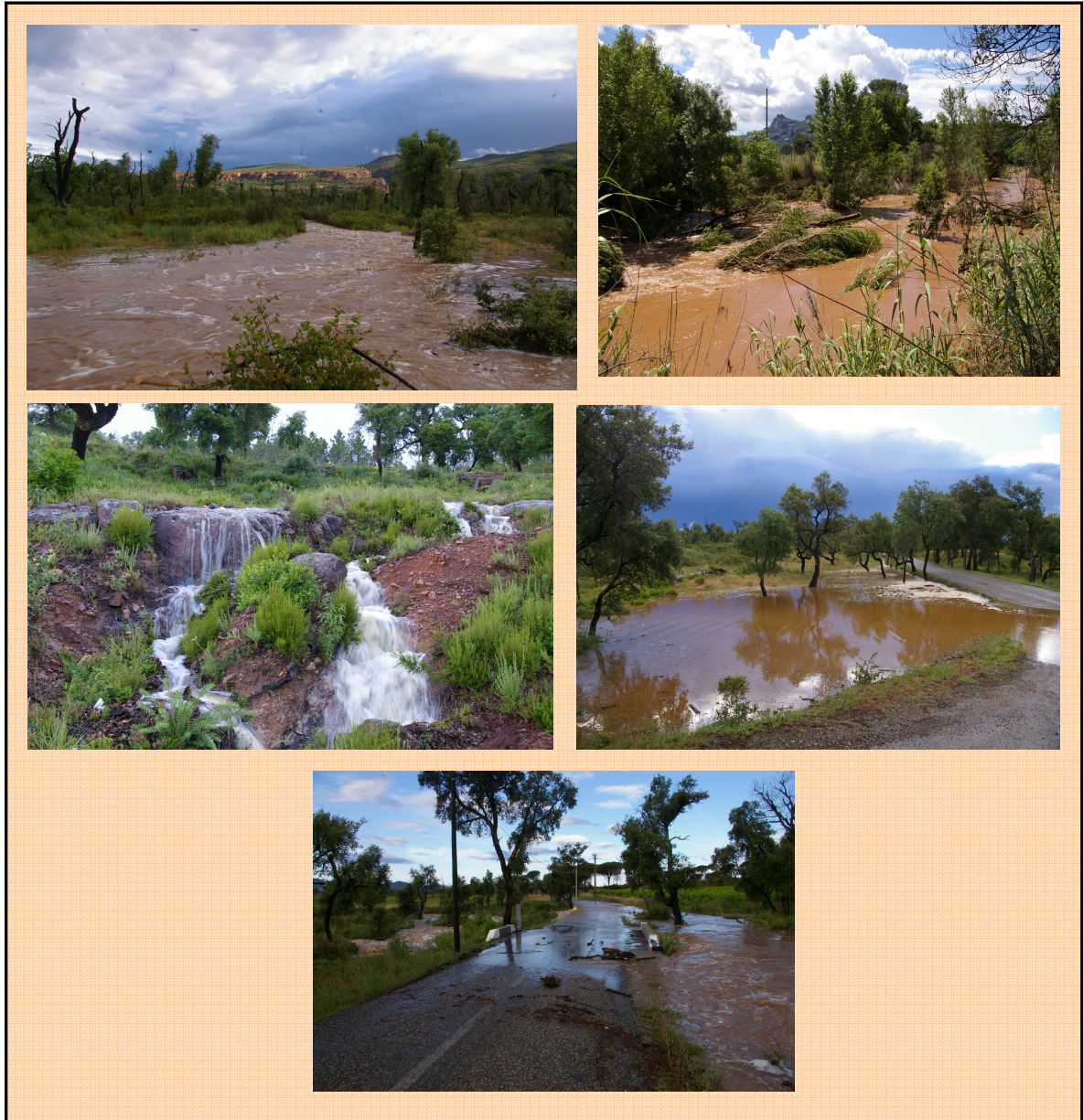
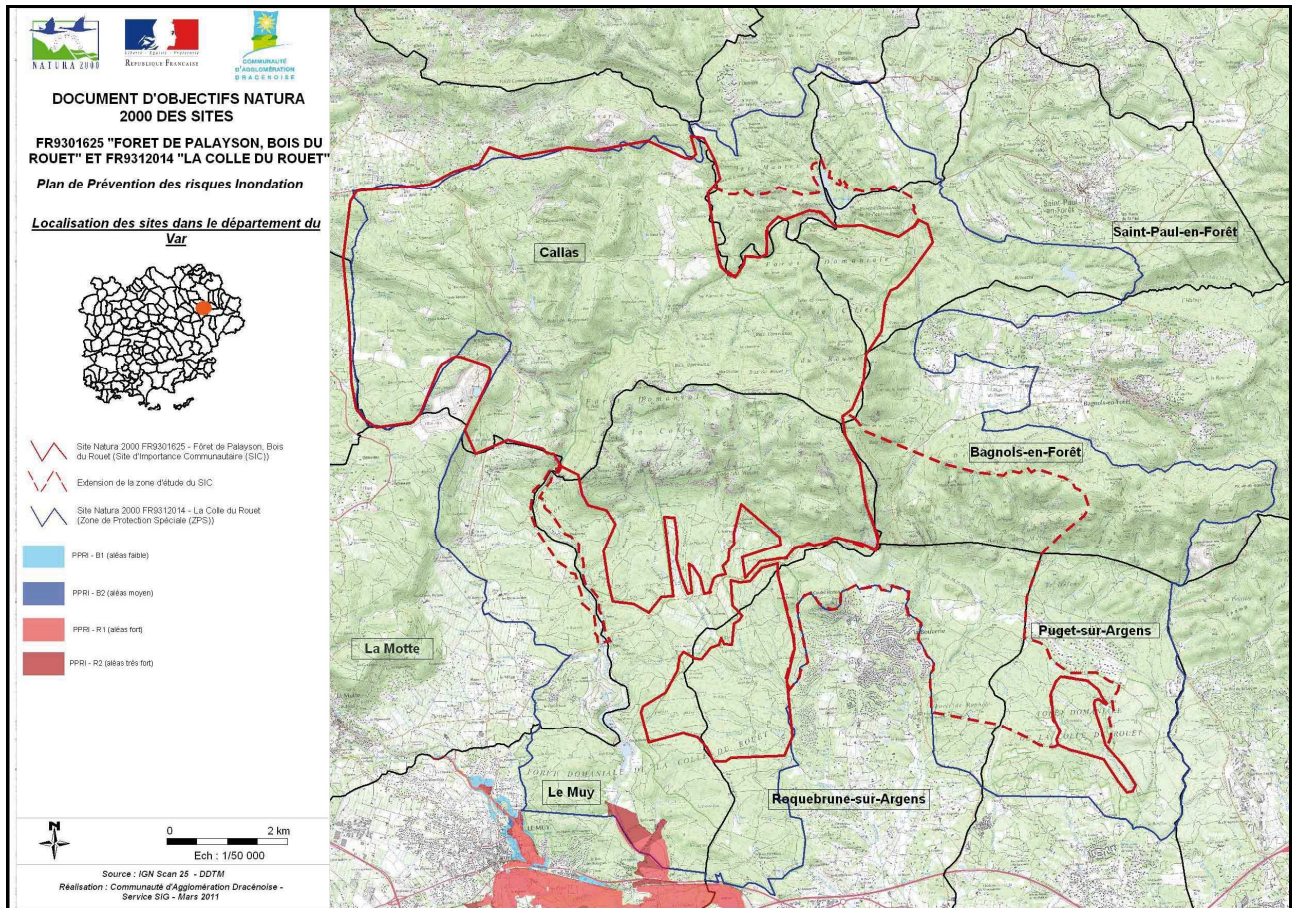


Figure 13 : Photos prises après les inondations sur les sites Natura 2000



Délimitation de zones sinistrées sur le site :

Sur le site Natura 2000, la zone sinistrée est localisée sur la commune du Muy, au niveau de l'Endre. La commune du Muy possède à cet effet, un PPRI du Muy, en raison du risque d'expansion de crue de la rivière de l'Endre, qui est en zone Natura 2000 (cf carte 22).



Carte 22 : PPRI sur les sites Natura 2000 Colle du Rouet / Forêt de Palayson, Bois du Rouet

Evaluation des dommages après les inondations des différentes activités anthropiques ayant des interactions avec Natura 2000 :

Les inondations ont eu peu de dommage sur les activités socio-économiques du site car les dégâts ont été modérés.

La rencontre avec les agriculteurs du site a été faite après les inondations mais aucun constat alarmant n'a été fait de leur part.



E. Analyse écologique et fonctionnelle

1. Synthèse des connaissances biologiques

Les inventaires biologiques de 2010 ont permis de mettre en évidence la présence de :

✚ 14 habitats naturels d'intérêt communautaire, dont

- 4 habitats aquatiques, dont 1 prioritaire
- 1 habitat de landes et matorrals
- 3 habitats de pelouses et prairies, dont 1 prioritaire
- 1 habitat rocheux
- 5 habitats forestiers

✚ 36 espèces d'intérêt communautaire DH2 ou DO1, dont

- 2 reptiles (et 1 reptile DH4)
- 3 insectes (et 2 autres dont la présence n'a pas été confirmée lors des inventaires terrain et dont il est difficile de statuer sur leur niveau de présence)
- 7 chiroptères dont 1 potentiel
- 21 oiseaux DO1
- 2 poissons (dont 1 où la présence n'a pas été avérée mais ce ne sont que des données bibliographiques).

✚ Une grande richesse d'intérêt patrimonial avec :

- 49 espèces végétales importantes pour le site dont 1 DH4
- 25 insectes patrimoniaux, dont 2 DH4 (données issues des inventaires de 2010 mais également de la bibliographie)
- 1 poisson DH4 et un peuplement piscicole patrimonial important (données bibliographiques)
- 13 oiseaux espèces migratrices régulières et 11 autres espèces importantes
- 11 chiroptères dont 10 DH4
- 9 reptiles et amphibiens dont 8 DH4.

La richesse écologique des sites Natura 2000 « Colle du Rouet » et « Forêt de Palayson, Bois du Rouet » porte principalement sur les habitats, le cortège aviens, les chiroptères, ainsi que les reptiles et amphibiens.

Le site présente une richesse écologique remarquable au travers de la diversité des habitats d'intérêt communautaire présents. Ces derniers recouvrent 3721 hectares soit 55,4% de la superficie total du site d'étude Forêt de Palayson, Bois du Rouet.

La grande hétérogénéité des habitats naturels alternant forêts denses et forêts claires, mixtes ou résineuses, maquis, plaines agricoles et zones humides a permis l'installation d'une grande variété d'espèces dont l'avifaune est la plus spectaculaire.

Ces habitats abritent une flore patrimoniale extrêmement riche tant au niveau qualitatif que quantitatif et ont de multiples fonctions pour la faune remarquable. Les ensembles d'habitats forestiers relativement matures des secteurs Nord comme la Chênaie-charmaie sont essentiels pour la faune arboricole (surtout les chiroptères comme le Murin de Bechstein ou la Barbastelle d'Europe mais aussi des oiseaux comme le Pic noir et des insectes saproxyliques comme le Grand Capricorne). Les milieux ouverts variés de landes, de maquis bas, de pelouses ou de ruisselets

temporaires sont des habitats d'espèces inestimables pour bon nombre d'amphibiens et reptiles (Pélobate cultripède, Tortue d'Hermann, Cistude d'Europe...), pour de nombreux oiseaux de la Directive Oiseaux (Pies grièche, Alouette lulu, Bruant ortolan, Engoulevent d'Europe, Pipit rousseline, ...) et pour les insectes méditerranéens comme la Magicienne dentelée. Les falaises de la Colle du Rouet, de Pennafort ou du Blavet, par exemple, sont des sites de reproduction pour la faune rupicole tel que le Hibou Grand Duc ou l'Aigle royal. Ces falaises ainsi que les habitats forestiers, les cours d'eau et leur ripisylve se sont également avérés d'importants corridors écologiques pour un nombre très significatif d'espèces animales.

1.1 Evolution de la richesse biologique du site

L'évolution notable du site pour certaines espèces et certains milieux est difficile à déterminer, les données et études naturalistes sur le site n'étant pas fréquentes. Parmi les études naturalistes existantes sur le site, on compte l'étude CATARD qui est une étude bibliographique sur l'avifaune du site et qui date de 2005. La Tortue d'Hermann a également fait l'objet d'un suivi scientifique réalisé par le CEEP et entrepris depuis plusieurs années (étude de D. ROMBAUT, 1994).

Le peu de documentation sur la richesse biologique de l'avifaune du site ne nous permet pas de mesurer une évolution au cours des dernières décennies. Toutefois, il apparaît clairement que certaines espèces très sensibles ont connu un très fort déclin (Monticole bleu, Bruant ortolan, Pipit rousseline) d'autres semblent avoir disparu du site ou tellement diminué qu'elles ne sont plus contactées (Aigle de Bonelli, Traquet oreillard, Rougequeue à front blanc). La protection du site semble passer par une gestion active et localisée en faveur de la biodiversité.

Le volet chiroptère a également été suivis auparavant. Le GCP détenait des données d'observations positives ou négatives de chiroptères sur les communes de Bagnols-en-Forêt, Callas, Le Muy, La Motte, Puget-sur-Argens et Seillans. Le site était donc connu pour ses potentialités d'accueil en chiroptères. Les inventaires de 2010 ont permis d'améliorer les connaissances sur ces espèces et ont permis de confirmer l'importance du site d'un point de vue chiroptérologique, avec la présence d'espèces de l'annexe II de la directive « Habitats ». Dix-sept espèces de chauves-souris ont été identifiées de manière certaine sur le site Natura 2000.

Près de vingt ans après l'étude de ROMBAUT (1994) sur la Colle du Rouet, les inventaires des reptiles et amphibiens de 2010 ont permis de refaire un point d'étape important, réalisé avec une pression d'échantillonnage importante.

Les observations de 2010 coïncident avec les observations plus anciennes de la SOPTOM ainsi que d'autres observateurs. Sur le site, la tortue d'Hermann présente des populations viables au Nord du site et relictuelles au Sud. Malgré tout, ces noyaux restent très fragilisés et fragmentés. Cette situation s'explique par une convergence de facteurs parmi lesquels l'incendie, la mécanisation et la fréquentation humaine (prélèvements) jouent vraisemblablement une large part. Ces populations restent soumises à des menaces importantes notamment autour de la plaine permienne.

Concernant la cistude d'Europe, son évolution sur le secteur est assez stable. Depuis près de 15 ans, l'espèce a assez peu étendu son aire de répartition sur le site Natura 2000. Seuls les cours d'eau du secteur de Terre Gaste semblent avoir été colonisés.

L'évolution de la richesse de l'entomofaune sur le site est difficile à estimer car les données bibliographiques sur les insectes sont peu nombreuses. Les résultats des inventaires de 2010 n'ont pas été riches en observation. Seuls deux espèces, Cordulie à corps fin et le Lucarne cerf-volant

ont été inventoriées. Le Grand capricorne n'a pas été observé pendant les inventaires terrain mais a été estimé avec une présence fortement potentielle sur le site. Même si des données scientifiques antérieures manquent, le site est favorable aux insectes, de part les superficies non négligeables de biotopes favorables à ces derniers présents sur le secteur.

La partie ichtyofaune a fait l'objet d'inventaire bibliographique et non d'inventaire terrain, en raison d'un manque de données anciennes et d'une nécessité de réaliser un état initial des données existantes sur cette partie. Le Blavet et l'Endre n'ayant pas fait l'objet d'inventaire scientifique ou de suivi, il est donc impossible de statuer sur l'évolution des poissons et crustacés au cours des dernières années.

La bibliographie répertorie comme espèce avérée d'intérêt communautaire sur le site, le Barbeau méridional. Concernant le Blageon, par manque de données, il n'est pas complètement sûr que ce dernier soit absent de ces deux cours d'eau, étant donné que la bibliographie ne certifie pas qu'il ait été présent historiquement sur ces cours d'eau.

L'inventaire de 2010 des habitats d'intérêt communautaire du site Forêt de Palayson, Bois du Rouet a permis d'établir un état initial des connaissances sur ces derniers ; les données antérieures étant peu nombreuses.

Le site est un espace naturel relativement bien préservé. La tendance globale ne tend pas vers une fermeture des milieux. Cependant, il est nécessaire de maîtriser la dynamique des habitats afin que cette fermeture ne subviene et qu'elle ne cause pas de régression des espèces de milieux ouverts. La mosaïque des habitats à l'échelle du site est stable et riche d'un point de vue biologique. La menace la plus importante qui pèse aujourd'hui sur l'évolution de la richesse biologique des habitats est le risque incendie. Les habitats d'intérêt communautaire s'adaptent bien au climat méditerranéen et la pression urbaine ou encore agricole, aujourd'hui, ne pèsent pas sur le milieu naturel.

1.2 Les foyers biologiques actuels du site Natura 2000

a- Pour les chiroptères

Les foyers biologiques se déclinent ainsi :

Reproduction des Chiroptères :

- **les gîtes souterrains** : le site N2000 comporte peu de cavités, ce sont principalement des baumes mais aussi quelques grottes et mines. La plupart de ces dernières abritent notamment le Petit rhinolophe. Dans l'état actuel des choses, seul des individus isolés ont été observés.

- **les gîtes en bâti** : deux colonies de Pipistrelles ont été trouvées dans le chalet du domaine de la Baume et derrière les volets du Château du Rouet.

Le domaine de la Combe abritait une colonie de chauves-souris probablement de Grand rhinolophe à la vue du guano observé en 2010, du témoignage du plombier et des données de l'étude du Val d'Argens.

Une colonie de reproduction de Petit rhinolophe est connue aux Taillades sur la commune de Seillans.

- **les gîtes dans les ponts** : la plupart des ponts abritent des Chiroptères avec une probable colonie de reproduction de Murin de Daubenton dans le pont au début des Gorges de Pennafort.

- **les gîtes forestiers** : trois arbres-gîtes ont été mis en évidence.

Une Noctule de Leisler a été vue dans un charme. Le suivi du Murin de Bechstein a permis de mettre en évidence deux arbres-gîtes, un charme et un chêne vert.

Ils se situent tous dans la forêt Royale à Saint-Paul-en-Forêt.

- **les gîtes en falaise** : les Gorges de Pennafort et du Blavet sont potentielles pour ce type de gîte.

✚ Hibernation et transit des Chiroptères :

- **les gîtes souterrains** : l'ancienne mine sur le domaine de la Baume à Callas est un site susceptible d'accueillir des espèces comme le Minioptère de Schreibers en transit et en hibernation, d'autant plus qu'elle est connue de cette espèce puisque deux individus y ont été capturés en Juillet 2010.

La Grotte de Pennafort semble être un site de transit notamment pour le Petit/grand murin.

✚ Les habitats de chasse

Un territoire de chasse d'un Murin de Bechstein a été mis en évidence dans la Forêt Royale à Saint-Paul-en-Forêt. L'ensemble **des forêts de la partie nord** du site semble favorable comme habitat de chasse pour la plupart des espèces de Chiroptères AII.

b- Pour la Tortue d'Hermann

Cinq secteurs ont un enjeu important pour la Tortue d'Hermann :

- **le domaine de Vioune** (commune de Callas) : depuis 1992, les populations y sont suivies par le CEEP et des actions de gestion sont entreprises pour garantir la conservation de l'espèce. Environ 80 individus ont été marqués et sont suivis.

Le domaine de Vioune forme un ensemble d'habitats en mosaïque propice à la conservation des tortues d'Hermann. Les milieux ouverts sont propices à la ponte et les forêts clairsemées sont importantes pour l'estive et la recherche de nourriture.

Ce site n'est pas fréquenté, puisqu'en propriété privée gardée. La principale menace est liée aux risques incendies.

- **le domaine de Garidelle et du bois du Prignonet** (secteur de Gardanne / Gros Collet) : Cette entité forme une frange le long de l'Endre. C'est aussi un corridor naturel entre les populations occidentales du noyau de populations de Callas et les noyaux plus orientaux (Pont de l'Endre et Joyeuse).

Son exposition et les nombreuses enclaves ouvertes permettent en effet de multiplier les sites de ponte, facilement identifiables après prédation. En revanche, la recherche d'individus adultes est plus aléatoire.

Ce secteur est assez reculé des routes principales, peu de promeneurs sont vus.

- **le Vallon de Joyeuse et le Petit Siaï** (commune de Callas) : ce site fait aussi l'objet, en partie, de mesures conservatoires de la part du CEEP. En près de 20 ans, environ 120 individus ont été observés. Comme sur le site précédent, le CEEP mène des actions de suivi et de gestion.

La juxtaposition de cours d'eau et de zones ouvertes à proximité permet le maintien d'une importante population de tortue d'Hermann. La qualité des sous bois et le peu de pinèdes assurent l'estive de l'espèce à proximité.

Peu fréquenté, le site est cependant très fragile du point de vue des incendies de forêt.

- **la Colle du Rouet** (au versant nord) au niveau des bois communaux de Callas : récemment découvert par la SOPTOM lors des études initiales d'évaluation pour le PLU, ce site est assez atypique. Tout d'abord son exposition de secteur ouest nord-ouest ne semblait pas très propice à l'espèce. Ensuite, la réalisation dans les années 80 de plantations avait réduit l'intérêt du site. Malgré cela, la forêt communale de Callas autour des plaines du Rouet forme un petit plateau en bordure de ruisseau. La population de Tortue d'Hermann sur ce secteur semble isolée du noyau de Joyeuse – Pont de l'Endre par la rivière du même nom.

- **le Lac de Méaulx** : probablement très apprécié des tortues avant l'incendie de 1973 ; les pourtours du Lac du Méaulx semblent toujours favorables à l'exception des plantations de résineux. Cependant, l'intérêt principal se porte sur la frange méridionale du site, aux abords de l'Endre. Les micro-plages, formées des dépôts de sédiment de la rivière, et la structure des peuplements forestiers autour sont propices au maintien d'une population de tortues. Celle-ci est probablement une relique post-incendie.

c- Pour la Cistude d'Europe

Dans le détail, 4 zones accueillent la cistude d'Europe :

L'ancien Lac du Méaulx : Le lac du Méaulx était connu pour abriter des populations de cistudes d'Europe. Au cours de sa vidange pour prévenir les risques d'inondation suite à un problème de fuite en 2006, des populations de tortue à tempes peintes ont été observées. Aujourd'hui, le plan d'eau n'est plus qu'une vaste plaine ponctuée de ruisselets et de mares. Ces espaces accueillent encore la cistude d'Europe et sa cousine américaine. Lors de fortes précipitations, le lac reforme pour quelques jours cette étendue d'eau.



Ancien lac du Méaulx

Sur ce site, la population de cistude semble dynamique. Des accouplements sont régulièrement observés. Les sites de ponte n'ont pas encore été identifiés.

Le cours de l'Endre : L'Endre est une rivière permanente façonnée par des débits très fluctuants. Sa naturalité y est remarquable car difficile d'accès. La dynamique naturelle du cours d'eau est propice à la multiplication des niches écologiques. Ce faciès est propice à une forte diversité du réseau trophique, et par conséquent au maintien d'une belle population de cistudes. Toutes modifications du bassin versant (urbanisation, agriculture...) risquent de mettre en danger ce fonctionnement.

Les différents noyaux de population de cistudes présents dans cette rivière doivent être abordés comme une unique population en connexion avec les populations de l'Argens. Le cours moyen de l'Endre, depuis son entrée dans le site Natura 2000 jusqu'au pont d'Endre, n'est pas propice à la tortue à tempes peintes.

Les ruisseaux de la plaine permienne et les « mares » : Les ruisseaux, ruisselets et mares de la plaine permienne forment un chevelu hydrographique assez dense au sein de cette entité. D'un extrême intérêt écologique, ces milieux accueillent de nombreuses espèces patrimoniales de la flore et de la faune provençales.

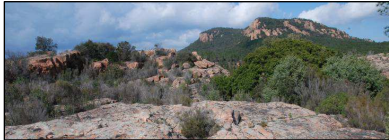
Au sein de ces milieux, la cistude d'Europe s'y développe en toute quiétude. Seules les mares accueillent aussi la tortue à tempes rouges.

d- Pour les oiseaux

Les zones de forte biodiversité ou d'intérêt majeur pour la nidification des espèces patrimoniales sont :

- Les crêtes et falaises ;
- La ripisylve de l'Endre ;
- Le maquis de la Lieutenante ;
- Les collines boisées de Callas et de Bagnols-en-forêt.

Crêtes et falaises de la Colle du Rouet



Falaises de la Colle du Rouet

Il s'agit du complexe de falaises et de gorges présentant des parois rocheuses de tailles variables. Au sommet de ce massif les dalles rocheuses affleurantes permettent le maintien de zones ouvertes (maquis bas, pelouses rases).

Dans ce secteur, les enjeux relevés concernent les espèces rupestres et liées aux maquis bas. On notera plus particulièrement la présence d'un couple d'Aigle royal, d'un couple de Faucon pèlerin ainsi qu'un couple de Grand-duc d'Europe.

Ce secteur est en outre la zone historique de reproduction de l'Aigle de Bonelli. Les causes de disparition de cette espèce sont, à ce jour, inconnues. Elles sont toutefois probablement liées au niveau trophique du site. Il conviendra de les identifier pour mener des actions potentiellement favorables à sa reconquête du site.

Ripisylve de l'Endre

Située le long de l'Endre au sortir des gorges de l'Endre au niveau de Gournié jusqu'à l'ancienne sablière. Relativement bien structurée et diversifiée (stratification, berges sablonneuses abruptes ou en pente douce, arbres sénescents, bois mort, etc.) et bénéficiant d'une certaine tranquillité (zones inaccessibles) elle profite à la nidification de nombreuses espèces remarquables ainsi qu'à la résidence d'espèces migratrices ou hivernantes. Elle est aussi un terrain de chasse privilégié pour plusieurs rapaces diurnes ou nocturnes.



Ripisylve de l'Endre

C'est aussi une des zones les plus concernées par la fréquentation humaine. Il conviendra d'assurer une bonne gestion des activités de loisirs pour permettre leur compatibilité avec les enjeux de conservation de la biodiversité.

Maquis de la Lieutenante

En lien avec des zones forestières (bois de Raphèle, forêt de Malvoisin) et des zones agricoles, le maquis de la Lieutenante est particulièrement intéressant pour les espèces de milieux ouverts et semi-ouverts (Pie-grièches, Fauvette pitchou, Pipit rousseline, Rollier d'Europe, etc.), il est aussi le terrain de chasse des rapaces rupestres (Aigle royal, Circaète Jean-le-blanc, Grands ducs d'Europe, etc.).

La dynamique de végétation paraît assez stable et la fréquentation du site se limite aux pistes forestières ce qui conserve de nombreuses zones de tranquillité favorables au développement d'une avifaune bien diversifiée.

Collines boisées de Callas et de Bagnols

Ce sont des vallons arborés situés au nord de la ZPS, on y trouve une imbrication de maquis bas à moyen dans une forêt mixte ouverte à dense. Cette diversité d'habitats forestiers ou assimilés est particulièrement appréciée par certaines espèces comme la Bondrée apivore, le Circaète Jean-le-blanc, le Pic noir ou l'Autour des palombes qui y trouvent leurs habitats de nidification optimaux. On notera l'imbrication de retenues d'eau d'assez grande dimension (lac du Rioutard et lac de Meaux) qui renforce la biodiversité de ce secteur.

Le gros atout de ces sites outre l'état écologique des milieux est qu'ils sont relativement inaccessibles à une forte fréquentation humaine (pistes forestières inaccessibles aux engins motorisés) ce qui permet aux espèces forestières, souvent sensibles au dérangement de prospérer. Le danger majeur pour la conservation de ces espèces est l'incendie comme on peut actuellement le constater dans le ravin des Mauresques au dessus du lac de Meaux.

e- Pour les autres espèces faunistiques

Deux grands ensembles présentent un intérêt particulier pour la faune d'intérêt communautaire :

- les peuplements de forêts matures, foyers biologiques important pour les populations d'entomofaune,
- les cours d'eau présents sur le site (le Blavet et l'Endre) qui ont un intérêt fort pour les communautés d'invertébrés.

2. Fonctionnalité écologique du site

2.1 Interdépendance entre habitats et espèces

Les diverses unités paysagères du site offrent des lieux privilégiés d'échange entre les milieux qui profitent à différents groupes faunistiques (habitats de chasse, zone de reproduction, etc.).

Les deux tableaux ci-dessous présentent la relation entre les habitats et les espèces du site Natura 2000, ce qui permet d'identifier la fonctionnalité de chacun des habitats du site en fonction de la présence des espèces faunistiques d'intérêt communautaire et patrimoniaux.

Tableau 27 : interdépendance entre habitats et espèces de la faune patrimoniale de l'annexe II de la directive « habitats ».

Tableau 28 : interdépendance entre habitats et oiseaux (espèces de l'annexe 1 de la directive « Oiseaux » et les espèces migratrices régulières du site).

Une analyse des tableaux suit ces derniers.

Tableau 27 : Fonctions de chaque habitat communautaire de la zone d'étude pour la faune patrimoniale de l'Annexe II de la Directive "Habitats - Faune - Flore"

Système de notation en fonction de la valeur des activités pour les espèces : Note de 1 pour S E H : Stationnement (Reposoir nocturne), Estive, Hibernation Note de 2 pour C : Corridor Note de 3 pour A : Alimentation Note de 10 pour T : Reproduction ou toutes activités confondues		Habitat d'intérêt communautaire														Habitats non communautaires		
		Habitats aquatiques				Landes et matorrals	Pelouses et prairies			Habitats rocheux	Habitats forestiers							
		3120 Pelouses mesophiles à <i>Serapias</i>	3170* Mares temporaires méd.	3290* Rivière intermittente méd.	92DO Galeries à Laurier-rose	4030 Landes sèches européennes	6220* Pelouses substeppiques à annuelles	6420 Prairies humides <i>Molinio Holoschoeni</i> on	6510 Prairies maigres de fauches	8220 Pente rocheuse siliceuses	92A0		9260 Châtaigneraie provençales	9330 Forêt de Chêne liège	9340 Forêts de Chêne vert			9540 Pinède méd.
Espèces de l'Annexe II de la Directive « Habitats Faune – Flore »																		
Poissons	<i>Barbus meridionalis</i>			T														
Reptiles et amphibiens	<i>Testudo hermanni hermanni</i>	AS	AS	A	AC	T	SAC	SAC			AC	C		T	AS	AS		
	<i>Emys orbicularis</i>	T	T	T	T			C			T							
Entomofaune	<i>Oxygastra curtisii</i>		T	T							T							
	<i>Lucanus cervus</i>										T	T	T	T	T		T	
	<i>Euphydryas aurinia</i>	A				C		T	T	C								
	<i>Cerambyx cerdo</i>											T	T	T	T			
Chiroptères	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	A si pâturées	A	AC	AC	A	A si pâturées			CS	AC	AC	AC	AC	AC	AC	RS	T
	<i>Rhinolophus hipposideros</i>		A	AC	AC	A				CS	AC	AC	AC	AC	AC	AC	RS	T
	<i>Myotis myotis</i>	A	A	AC	AC	A	A	A	A	CS	AC	AC	C	C	C	C	RS)	T
	<i>Myotis blythii</i>	A	A	AC	AC	A	A	A	A	CS	AC	C	AC	AC	AC	AC	RS	T
	<i>Miniopterus schreibersi</i>		A	AC	AC	A	A	A	A	C	AC	AC	AC	AC	AC	AC		
	<i>Myotis bechsteini</i>		A	AC	AC					CS	T	T	T	T	T	T	RS	T
Espèces de l'Annexe IV de la Directive « Habitats Faune – Flore »																		
Reptiles et amphibiens	<i>Pelobates cultripes</i>	ASC	T	T		AS		S			ASC			HCEAS	HCEAS			
Entomofaune	<i>Saga pedo</i>					T	T		A									
	<i>Zerynthia polyxena</i>	T	T	T	T	AC	AC	T	AC		T							
Chiroptères	<i>Myotis daubentonii</i>	A	AC	AC	AC					C	T		A	A	T			
	<i>Myotis nattereri</i>	A	A	AC	AC	A				CS	T		A	A	A	A		
	<i>Nyctalus leisleri</i>				AC					C	T	E (vu en gîte)	AS	AS	T			
	<i>Eptesicus serotinus</i>	A	A	C	AC	A	A	A	A	CS	AC						S	S
	<i>Pipistrellus pygmaeus</i>				AC					CS	T		AS	T	T			
	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	A		AC	AC	A				CS	T		AS	T	T		T	S
	<i>Pipistrellus kuhlii</i>	A		AC	AC					CS	ACS		A	AS	AS		T	S
	<i>Hypsugo savii</i>		AC	AC	AC	A				T	AC						AS	E
	<i>Plecotus austriacus</i>			AC	AC	A	A	A	A	SC	T		T	T	T			
<i>Tadarida teniotis</i>				AC					T	AC								
Indice faune patrimoniale		10	10	10	10	10	3	10	10	2	10	10	10	10	10	10	10	10

Tableau 28 : Interdépendance entre habitats et espèces d'oiseaux (DO1 et EMR)

	Habitat anthropique	Milieu aquatique	Habitat agricole				Habitat ouvert et semi ouvert			Habitat rupestre	Habitat forestier		Habitat divers
		Etangs et cours d'eau	Vignobles	Vergers	Prairies	Zones agricoles en mosaïque	Maquis ouvert	Maquis haut	Dalles rocheuses	Zones rupestres	Boisements mixtes	Pinède	Golf
Espèces DO1													
<i>Ixobrychus minutus</i>		1T											
<i>Nycticorax nycticorax</i>		1DA											
<i>Ardeola ralloides</i>		1DA											
<i>Egretta garzetta</i>		1DA											
<i>Ardea purpurea</i>		1DA											
<i>Pernis apivorus</i>		2A		1A	1A	1A	1A	2A	1A		1RA	1RA	
<i>Milvus migrans</i>	1A	1DA											
<i>Milvus milvus</i>	1A	1DA											
<i>Circaetus gallicus</i>			2A	1A	1A	1A	1A	2A	1A		1R	2R	
<i>Aquila chrysaetos</i>					2A	2A	1A	1A	1A	1R			
<i>Falco peregrinus</i>	2A	2A	2A	2A	2A	2A	1A	1A	1A	1R	1A	1A	
<i>Bubo bubo</i>	2A	2A	2A	2A	2A	2A	1A	1A	1A	1R	1A	1A	
<i>Caprimulgus europaeus</i>		1A		2A	1A		2T	1T	1A	2A			
<i>Alcedo atthis</i>		1T											
<i>Coracias garrulus</i>		1T	2A	1A	2A	1T	1A						
<i>Dryocopus martius</i>											1T	2T	
<i>Lullula arborea</i>			2T			2T	1T	1T	2T		1T	1T	
<i>Anthus campestris</i>							1T						
<i>Sylvia undata</i>							1T	2T	1T		2T		
<i>Lanius collurio</i>				2T	1A	2T	1T	1T	2A				
<i>Emberiza hortulana</i>			(2T)				1T						
Espèces EMR													
<i>Phalacrocorax carbo</i>		1DA											
<i>Anas crecca</i>		1DA											
<i>Accipiter gentilis</i>		1A				2A		2A		1A	1T	2T	
<i>Falco subbuteo</i>		(1T)		2A	1A	1T				2A			
<i>Coturnix coturnix</i>					2A	1T							
<i>Charadrius dubius</i>		(1T)											
<i>Gallinago gallinago</i>		1DA											
<i>Scolopax rusticola</i>							2DA	1DA			2DA		
<i>Merops apiaster</i>		1T			2A	1A	1A	2A		2A			
<i>Jynx torquilla</i>			1T	1T	1A	2A							
<i>Riparia riparia</i>		1A			2A	2A	2A						
<i>Cecropis daurica</i>		1T											
<i>Sylvia cantillans</i>							2T	1T			2T		
<i>Lanius senator</i>					1A	2T	1T	1T	2A				

Légende :

<p><u>Importance biologique :</u></p> <p>1 : habitat principal (ou important pour l'espèce) 2 : habitat secondaire () : occupation potentielle</p>	<p><u>Fonctionnalités:</u></p> <p>R : reproduction/site de nidification A : alimentation/zone de chasse D : dortoir/reposoir T : toutes fonctions confondues</p>
--	---

Les tableaux 27 et 28 présentent la richesse écologique du site, au travers de la présence d'espèces et d'habitats d'intérêt communautaire. On constate ainsi les fonctions de ces habitats pour la faune patrimoniale. En effet, les espèces sont en interaction permanente avec leur environnement et les habitats dans lesquels elles évoluent et pourvoient à tous les besoins nécessaires à l'accomplissement de leurs exigences biologiques. L'identification des divers types d'habitats utiles à chacune des espèces de la ZPS est donc une information importante car il doit prendre en compte toutes les composantes définies par les différentes fonctionnalités propres à chaque espèce afin de mettre en place les meilleures mesures de gestion.

L'ensemble de ces informations a été synthétisé en croisant l'activité des espèces et les différents grands types d'habitats répertoriés dans l'aire d'étude.

- Les habitats forestiers du site sont particulièrement riches en espèces, notamment pour la reproduction et l'alimentation de certains chiroptères et oiseaux, ou encore pour la reproduction des insectes. En effet, les chiroptères et oiseaux utilisent les nombreuses cavités de ces forêts pour se réfugier et se reproduire. Ils ont également un rôle alimentaire associés aux différentes niches écologiques qu'offrent les forêts âgées pour les oiseaux, les reptiles, les amphibiens et les chiroptères. Leurs rôles de corridors écologiques pour les déplacements des espèces et les populations d'affinités forestières sont également importants.

- Les habitats aquatiques présentent également une forte fonctionnalité écologique pour la faune d'intérêt communautaire. Ce sont en effet des zones d'alimentations pour les chiroptères, des habitats favorables aux reptiles et amphibiens (notamment pour la Cistude d'Europe ou le Pélobate Cultripède), des zones de reproduction pour les crustacés aquatiques et les poissons. Les indices de faune patrimoniale des habitats aquatiques sont, à ce titre, tous au maximum.

- Les habitats rocheux du site sont essentiels aux chiroptères d'intérêt communautaire, de part leur fonction de corridor et de stationnement. En effet, les mines ou cavités de falaises présentes dans ces milieux sont des habitats d'espèces pour les chauves-souris.

- Les milieux ouverts tels que les habitats de landes, mattorals, pelouses et prairies participent également aux fonctionnalités d'alimentation ou de stationnement de certaines espèces. Ces milieux sont des zones d'alimentation pour les oiseaux insectivores (Rolliers d'Europe, Bondrées apivores, Pies-grièches, etc.) ou pour les chiroptères et des zones de reproduction pour les oiseaux nichant au sol (Engoulement d'Europe, Alouette lulu, Brulan ortolan, etc.). Ce sont également des zones de chasse privilégiées pour certains rapaces comme l'Aigle royal ou le Circaète Jean le Blanc. Ces milieux sont aussi des zones de thermorégulation et d'habitat d'espèces pour de nombreux reptiles comme la tortue d'Hermann ou le Pélobate Cultripède.

2.2 Corridors écologiques

Un corridor biologique est l'ensemble des habitats nécessaires à la réalisation des cycles vitaux (reproduction, croissance, refuge...) d'une espèce qui sont reliés fonctionnellement entre eux. Les corridors biologiques sont donc très importants pour la conservation de la biodiversité et des écosystèmes, puisqu'ils permettent à une espèce de se reproduire et assurent les échanges d'individus et de gènes entre plusieurs populations. Ils contribuent ainsi à la diversité génétique de l'espèce et à la recolonisation des milieux en cas de perturbation (incendie, tempête...). L'ensemble des corridors biologiques des espèces inféodées à un même milieu (forêt, zone humide, etc.) forme un corridor écologique. La carte 32 présentée ci-dessous (annexe 22 de l'atlas cartographique) représente les corridors écologiques du site.

a- Pour les espèces hors oiseaux

Les corridors écologiques sont représentés par trois grands types de milieux :

- les habitats aquatiques
- les habitats forestiers
- les habitats rupestres.

Le site d'étude est principalement parcouru par deux cours d'eau à écoulement intermittent : « l'Endre » et « le Blavet ». La caractéristique principale du réseau hydrographique du site Natura 2000 de la Colle du Rouet tient pour beaucoup à la nature de ses sols siliceux, compacts et relativement imperméables. Cette imperméabilité entraîne l'existence d'un réseau de ruisselets temporaires, de bas fonds humides ou de mares temporaires parfois très dense. Qu'ils soient linéaires ou ponctuels, ces habitats aquatiques temporaires sont indissociables des maquis et de divers habitats rocheux très secs avec lesquels ils forment une mosaïque finement imbriquée et très contrastée.

Les fonctions écologiques de réseau d'habitats forestiers (pinèdes, yeuseraies, suberaies sur-étagées de résineux, etc.) du site sont essentielles à la faune. Le réseau d'arbres matures et à cavité possède plusieurs fonctions :

- rôle pour la reproduction de certains oiseaux et chiroptères qui utilisent les nombreuses cavités de ces forêts pour se reproduire et se réfugier.
- rôle alimentaire associé aux différentes niches écologiques qu'offrent les forêts âgées (faune du sol, faune saproxylique) pour les oiseaux, les reptiles, les amphibiens et les chiroptères.
- rôle de corridor écologique pour le déplacement des espèces et des populations d'affinité forestière.

Les complexes rupestres sont des milieux ouverts propices à une faune diversifiée d'insectes, reptiles, oiseaux (rapaces nicheurs)... Les rochers sont essentiels pour l'abri des espèces de chiroptères fissuricoles. Les Gorges du Blavet apparaissent comme un corridor important du site pour les chiroptères (notamment pour le Murin de Bechstein).

Au delà de cette fonctionnalité au sein même du site, les autres sites Natura 2000 à proximité peuvent servir de connexion biologique entre ces espaces naturels. La notion de réseau cohérent d'espaces naturels, qui doit être la finalité du réseau Natura 2000, peut prendre ici toute son importance. Il est donc primordial de préserver ou de restaurer la qualité naturelle et la fonctionnalité des corridors biologiques des sites « Forêt de Palayson, Bois du Rouet », « Colle du Rouet ».

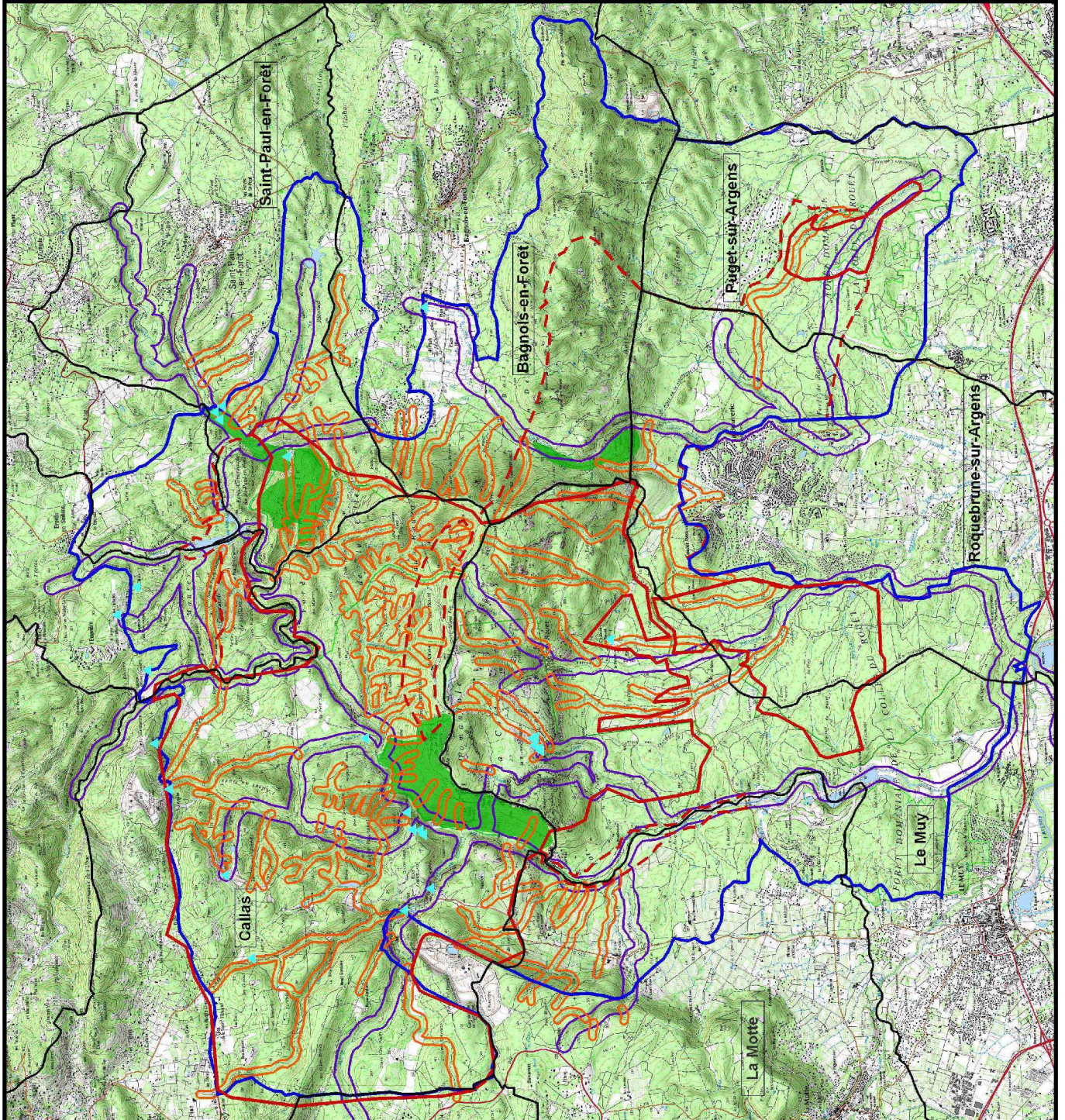
b- Pour les oiseaux

Les corridors pour les oiseaux du site s'étendent au-delà de ce dernier.

En effet, au-delà du périmètre strict du site de la Colle du Rouet, certaines espèces ont besoin d'espaces beaucoup plus importants et sont capables de se déplacer à plusieurs kilomètres autour de la ZPS pour accomplir certaines de leurs fonctions biologiques (essentiellement alimentaires). A ce titre les diverses Zones de Protection Spéciale réparties autour de celle de la Colle du Rouet jouent un certain rôle fonctionnel car elles abritent des espèces dont le domaine fonctionnel inclut la zone d'étude. La plupart de ces espèces sont des rapaces mais d'autres comme le Rollier d'Europe, dont des stations sont situées en limite de la ZPS, ont besoin de territoires extérieurs pour accomplir leurs cycles biologiques.

Les principaux échanges se font entre le SIC/pSIC du val d'Argens pour les espèces forestières ou semi-forestières ou encore liées aux milieux aquatiques (Faucon hobereau, Martin pêcheur, Milans, Bondrées, etc.) et le massif de l'Estérel pour les espèces de milieux rupestres ou de maquis (Aigle royal, Bondrées, etc.).

Carte 32 : corridors écologiques des sites Natura 2000

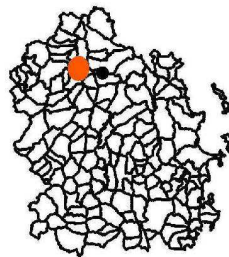









DOCUMENT D'OBJECTIFS NATURA 2000 DES SITES

FR9301625 "FORÊT DE PALAYSON, BOIS DU ROUET" ET FR9312014 "LA COLLE DU ROUET"

Carte N° 22 : Corridors écologiques

Localisation des sites dans le département du Var



-  Site Natura 2000 FR9301625 - Forêt de Palayson, Bois du Rouet (Site d'Importance Communautaire (SIC))
-  Extension de la zone d'étude du SIC
-  Site Natura 2000 FR9312014 - La Colle du Rouet (Zone de Protection Spéciale (ZPS))
-  Corridors majeurs
-  Corridors secondaires
-  Gîtes à chiroptères
-  Zones forestières très favorables connues



0 2 km

Ech : 1/50 000

Source : IGN Scan 25 et Groupe Chiroptères de Provence
 Réalisation : Communauté d'Agglomération Dracénoise - Service SIG - Janvier 2012

2.3 Interrelation entre habitats/espèces et activités humaines

Les tableaux ci-dessous présentent la relation entre les habitats/espèces et les activités humaines du site. En effet, ces tableaux définissent les impacts des activités humaines sur les habitats et espèces ainsi que ceux induits par les facteurs naturels. Ils serviront de base lors des débats en groupes de travail pour la construction de la stratégie et des mesures de gestion du Tome 2 du DOCOB des sites de la Colle du Rouet et Forêt de Palayson, Bois du Rouet.

Ces tableaux permettent d'aboutir à une évaluation globale d'une activité sur les espèces et habitats d'intérêt communautaire du site.

Les tableaux présentés sont les suivants :

- Tableau 29 : récapitulatif des activités humaines du site. Il permet une vision généralisée des pratiques du site et une mise en évidence des facteurs impactant sur les milieux naturels du site qui ont pu être recensés.

- Tableaux 30 et 31 : présentent et quantifie l'impact global de chaque activité humaine sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire du site.

- Tableau 32 et 33: présentant l'impact des facteurs humains et naturels sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire du site.

- Tableau 34 : interrelation entre habitats/oiseaux et activités humaines du site.

Une note sur les inondations de juin 2010, ainsi qu'une analyse synthétique des interrelations entre habitats/espèces et activités humaines précèdent les tableaux.

Tableau 29 : Récapitulatif des informations recueillies sur les activités humaines

Fiche activité	Pratiques recensées	Localisation	Quantification sur le site	Impacts sur les habitats et espèces Natura 2000 (☺ = Positif ; ☹ = Négatif)
Gestion forestière	<ul style="list-style-type: none"> - Restauration, entretien et protection des milieux naturels - Surveillance et sensibilisation du public - Reconstruction forestière post incendie 	- Forêts publiques	<ul style="list-style-type: none"> - 10400 ha de forêts / 90 % sur le site de la Colle du Rouet - aménagement en cours de révision - certains plans simples de gestion sont en 2011 en cours de validité sur le site - 4 PSG sur le site dont 1 en périphérie (données obtenues seulement pour les communes de la CAD) 	<ul style="list-style-type: none"> ☺ La gestion forestière du site ne peut être que positive à partir du moment où elle est réfléchie. C'est davantage le manque de gestion qui est à craindre. Au fil du temps, les modes de gestion de l'ONF changent. Aujourd'hui, il s'agit d'une gestion modérée favorisant les plantations de peuplement locaux ou assimilés résistants aux feux de forêt.. L'entretien des forêts est positif pour préserver les milieux contre le risque incendies ☹ L'accueil du public peut être néfaste s'il est mal contrôlé ou canalisé, tout comme la surfréquentation. Il peut être source d'abus et de dégradation (ex : dépôts sauvages, dérangement des espèces...). Les impacts des activités de loisirs croissantes sont déjà visibles sur le terrain. ☹ Si surveillance diminue : impacts des activités de loisir augmentent de façon exponentielle et dégradent encore plus les milieux
Aménagement DFCI et Pastoralisme	<ul style="list-style-type: none"> - Aménagement DFCI (entretien et mise aux normes des ouvrages DFCI) - Surveillance DFCI - Sensibilisation - Débroussaillage et élagage du milieu naturel 	- Forêts publiques	<p>Sur le site de la Colle du Rouet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 28 citernes DFCI - 38 Points d'eau - 144 panneaux - 200 km de pistes DFCI 	<ul style="list-style-type: none"> ☺ Protection de la forêt contre les incendies ☺ Création ou maintien d'ouvertures du milieu propices au développement d'habitats à forte valeur patrimoniale ☺ Débroussaillage alvéolaire ou pastoral permet la création des mosaïques ☺ Effet lisière et corridor des pistes pour certaines espèces ☹ Débroussaillage mécanique : important dérangement de la faune sauvage et destruction potentielle des populations de tortues d'Hermann ☹ Si élagage mal réalisé : détérioration de certains arbres augmentant leur vulnérabilité vis à vis d'autres stress (sécheresse, insectes xylophages, ...) ☹ Destruction de la Tortue d'Hermann sur certains secteurs (Palayson). ☹ Augmentation de la pénétration des milieux par des engins motorisés (quads, moto, etc.) donc augmentation du dérangement des espèces.
	<ul style="list-style-type: none"> - Pastoralisme - Eleveurs d'ovins/caprins 	<ul style="list-style-type: none"> - A callas (au petit Siaï) - A Bagnols-en-Forêt 	<ul style="list-style-type: none"> - 1 éleveur - Environ 200 moutons à Bagnols et des parcelles 	<ul style="list-style-type: none"> ☺ Maintien de la flore de milieu ouvert, ☺ Favoriser la gestion des milieux en incitant leur ouverture, ☺ Equiper les milieux difficiles d'accès en équipements pastoraux (points d'eau, parcs...),

Fiche activité	Pratiques recensées	Localisation	Quantification sur le site	Impacts sur les habitats et espèces Natura 2000 (☺ = Positif ; ☹ = Négatif)
	<ul style="list-style-type: none"> - Eleveur de Chevaux - Pension de chevaux 	<ul style="list-style-type: none"> - A Bagnols-en-Forêt - A Pugets : Le haras de Suvières, centres équestres Aseno de Provencou et domaine de Cabran - A Seillans : Chev'Alp 	<p>d'environ 30 ha disséminées sur la commune</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 éleveur de chevaux (30 à 50 bêtes, 370 ha de parcours) 	<ul style="list-style-type: none"> ☺ Conserver la qualité du paysage et par conséquent conserver son attrait touristique, ☺ Conserver une activité et des pratiques « traditionnelles ». ☹ Si surpâturage : dégradation des milieux et des espèces rares et vulnérables, ☹ Si surpâturage : accélération de l'érosion des sols ☹ Si surpâturage : éventuelle eutrophisation des points d'eau et des marres, généralement riche en biodiversité ☹ En cas d'utilisation de vermifuge à base d'ivermectine : répercussions toxiques pour la faune et la flore associée
Agriculture	<ul style="list-style-type: none"> - Agriculture (culture fourragère et prés, et maraîchage) - Vitiviniculture (activité agricole la plus représentée sur le site) 	<ul style="list-style-type: none"> - Le plan du Blavet à Bagnols (zones fourragères -prairies, et un peu de vignes) - 2 domaines viticoles au Muy en plein cœur de la forêt domaniale de la Colle du Rouet : Le domaine du château du Rouët (70 ha), Le domaine de la Péguière - 4 domaines viticoles à La Motte : Domaine de la Maurette (15 ha), Le Château des Demoiselles, Le Jas du Mitan et Le Jas d'Esclans. - Le Domaine de Cabran à Puget-sur-Argens (élevage de chevaux) - Les prés et prairies de Callas au niveau du Petit Siaï. - Les cultures de Fayence : cultures maraîchères « bio ». 	<ul style="list-style-type: none"> - 3,5 % (404 ha) du site de la Colle du Rouet est en zone agricole et 2,7% (137 ha) du site Forêt de Palayson, Bois du Rouet est en zone agricole - très peu de friches (2% des surfaces agricoles du site de la Colle du Rouet et 5,8% sur le site Forêt de Palayson, Bois du Rouet) - 5 domaines viticoles (61% de la surface agricole du site de la Colle du Rouet est de la vigne, dont 54% est en vigne AOC). 	<ul style="list-style-type: none"> ☺ Agriculture et vitiviniculture raisonnée et de qualité : maintien de milieux ouverts favorisant la biodiversité ☺ Agriculture et vitiviniculture : rôle important pour la protection contre le risque incendie ☺ Agriculture et vitiviniculture : zone tampon entre les milieux naturels et l'urbanisation ☹ Agriculture et vitiviniculture : utilisation d'intrants (engrais, pesticides, herbicides) à surveiller : pollution potentielle des eaux et des sols, contamination de la faune liée (insectes, oiseaux, chauves-souris...)
Zone d'activité, Carrières, Site de stockage	<ul style="list-style-type: none"> - Zone d'activité - Carrières - Décharge Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux 	<ul style="list-style-type: none"> - ZI à la bouverie hors site – en bordure sud du site à Roquebrune-sur-Argens) - Carrière de la Catalane au 	<ul style="list-style-type: none"> - 1 zone d'activité - 2 carrières (la Joyeuse : 30 ha et La Catalane : 90 ha) - 1 site de stockage, 30 ha 	<ul style="list-style-type: none"> ☺ Carrières et site de stockage : rôle de pare-feu, participation à la lutte contre les incendies de forêt ☺ Carrières et site de stockage : Renaturation écologique après exploitation pouvant générer des milieux intéressants pour la flore et la

Fiche activité	Pratiques recensées	Localisation	Quantification sur le site	Impacts sur les habitats et espèces Natura 2000 (⊕ = Positif ; ⊖ = Négatif)
		<p>Muy et à Callas (au centre ouest du site, sur la limite extérieur à Natura 2000)</p> <p>- Carrière La Joyeuse à Callas (nord du site, sur la limite extérieur à Natura 2000)</p> <p>- Décharge à Bagnols-en-Forêt (à la limite extérieure de Natura 2000, centre est du site)</p>		<p>faune.</p> <p>⊖ Carrières et site de stockage : nuisances atmosphériques (bruit, vibrations, poussières), nuisances sur le milieu naturel (sols, faune et flore) et des impacts sur le paysage</p> <p>⊖ Site de stockage : pollution des sols et des sous-sols à cause du lixiviat en cas de fuite</p> <p>⊖ Carrières et site de stockage : si extension de l'activité, dégradation, voir disparition d'habitats d'intérêt communautaire majeur</p>
Chasse	<p>- Chasse au petit et grand gibier</p> <p>- Création et entretien d'emblavures et de points d'eau</p>	<p>- Forêts communales (Callas, Le Muy, La Motte, Seillans, Fayence, Saint-Paul-en-Forêt, Bagnols-en-Forêt)</p> <p>- forêt domaniale (Puget-sur-Argens, Le Muy, Callas, Roquebrune-sur-Argens)</p> <p>- Forêt privée à la Motte (sur le domaine des Demoiselles et du Jas d'Esclans)</p> <p>- Réparti sur l'ensemble des forêts communales du site</p>	<p>- 7 sociétés de chasse sur les forêts communales</p> <p>- 1 Groupement d'Intérêt Cynégétique pour chasser sur la forêt domaniale</p> <p>- 1 société de chasse privée</p>	<p>⊕ Entretien des drailles (sauf pour les chasseurs de la forêt domaniale) facilitant la circulation de la faune</p> <p>⊕ Entretien d'emblavures et des trous d'eau facilitant le maintien de milieux ouverts dans une zone très sensible aux feux de forêt.</p> <p>⊖ Nuisances liées au dérangement de la faune, au bruit, à la pollution (déchets, voiture, munitions usagées, dépôts sauvages, etc.) et au piétinement de la flore.</p> <p>⊖ Introduction d'espèces pouvant perturber l'équilibre biologique.</p> <p>⊖ Destruction ponctuelle d'espèces protégées par erreur de tir (rapaces, ...)</p> <p>⊖ Impacts liés au gros gibier : retournement des habitats riches en biodiversité, les sangliers viennent se nourrir dans les cultures et descendent dans les villes, dégradation des exploitations agricoles</p>
Tourisme et Loisirs : activités sportives et de loisirs	<p>- Randonnée pédestre</p> <p>- Randonnée équestre</p>	<p>- Réparti sur les sentiers au sein du massif, sur les GR 51 et les pistes DFCI.</p> <p>- Sentiers et pistes DFCI autour du lac de Méaulx, à Callas, Saint-Paul-en-Forêt, et au niveau du Blavet à Bagnols-en-Forêt, ainsi qu'au sud du site Natura 2000, entre Puget-sur-Argens et Roquebrune-sur-</p>	<p>- Fréquentation importante toute l'année, notamment au printemps et à l'automne, mais difficilement quantifiable</p> <p>- Circulation sur un réseau denses de sentiers et de pistes DFCI sur l'ensemble du site</p> <p>- Quelques manifestation sportives ponctuelles</p>	<p>⊕ Usagers accompagnés d'un guide ou licenciés d'un club : sensibilisation à la fragilité des milieux naturels</p> <p>⊖ Pollution liée à la fréquentation (déchet, pollution par les véhicules à moteur, ...).</p> <p>⊖ Surfréquentation : forte dégradation des habitats en cas de pratique hors pistes et sentiers (risque élevé pour la pratique de sport mécanisé), risque d'augmentation des pratiques sauvages, prélèvement illégal de Tortue d'Hermann</p> <p>⊖ Augmentation du risque incendie</p> <p>⊖ Augmentation de ces impacts lors des manifestations organisées.</p>

Fiche activité	Pratiques recensées	Localisation	Quantification sur le site	Impacts sur les habitats et espèces Natura 2000 (☺ = Positif ; ☹ =Négatif)
		Argens.	organisées (exemple : randonnée VTT du Mont Lachens à la Mer qui traverse le site, 1 fois par an).	☹ Pour la pratique de l'escalade : risque de dégradation des falaises (la magnésie utilisée pollue le milieu)
	- Cyclotourisme et VTT	- Intégralité du massif - Sur les pistes DFCI au nord du site Natura 2000 - 3 sentiers dédiés au cyclotourisme		
	- Escalade	- Gorges du Blavet à Bagnols-en-Forêt	- Toute l'année	
	- Sport mécanique	- Au nord de la Bouverie à Roquebrune-sur-Argens, entre les gorges du Blavet et les gorges de l'Endre - Sur le domaine privé du Château des Demoiselles	- Toute l'année, fréquentation grandissante au niveau de la Bouverie.	
	- Loisirs d'adresse	- A Puget-sur-Argens (au nord du Ronflon) et dans la forêt de Raphèle à Roquebrune-sur-Argens	- Activité mineur du site mais pratiquée toute l'année	
	- la pêche (pêche de loisirs)	- Lac du Rioutard, sur l'Endre	- Toute l'année	
	- le golf de Saint-Andréol	- Sur la commune de la Motte		

Tableau 30 : Impacts des activités humaines sur les habitats d'intérêt communautaire du site

Pour chaque catégorie d'activités humaines recensées sur le site :

Impact Positif ★ = léger ; ★★ = Moyen ; ★★★ = Fort ; Impact Négatif ☹ = faible ; ☹☹ = Moyen ; ☹☹☹ = Fort

Habitats d'intérêt communautaire		Code Natura 2000	Statut européen	Urbanisation / Aménagements anthropiques	Gestion forestière	Aménagement DFCI et Pastoralisme	Pratiques agricoles	Activités Touristiques et de loisirs (dont le Golf)	Chasse	Zone d'activité, Carrières, Site de stockage
Habitats aquatiques	Eaux oligotrophes très peu minéralisées de l'ouest méditerranéen à Isoetes spp	3120	HIC		★	★		☹☹☹	★	
	Mares temporaires méditerranéennes	3170	HIC	☹				☹☹	★	
	Rivières intermittentes méditerranéennes	3290	HIC	☹☹			☹☹			
	Galeries et fourrés riverains méridionaux	92D0	HIC	☹☹	★	★	☹	☹		
Landes et Matorrals	Landes sèches européennes	4030	HIC		★★★	☹★		☹		
Pelouses et prairies	* Parcours substeppiques de graminées et annuelles du Thero-Brachypodietea	6220*	HIC	☹☹☹	★★			☹☹	☹	
	Prairies humides méditerranéennes à grandes herbes du Molinio-Holoschoenion	6420	HIC		★★			☹		
	Prairies maigres de fauche de basse altitude	6510	HIC		★		★★★	☹		
Formations rocheuses	Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique	8220	HIC			★		☹☹		☹
Habitats forestiers	Forêts-galeries à Salix alba et Populus alba	92A0	HIC	☹☹	★	★★★	☹			
	Forêts à Castanea sativa	9260	HIC							
	Forêt à Quercus suber	9330	HIC	☹	★★	★★★				
	Forêt à Quercus ilex et Quercus rotundifolia	9340	HIC		★★	★★★				
	Pinèdes méditerranéennes de pins mésogéens endémiques : Pin Maritime	9540-1	HIC	☹	★☹	★		☹		
	Pinèdes méditerranéennes de pins mésogéens endémiques : Pin Parasol	9540-2	HIC	☹☹☹	★			☹☹		

Tableau 31 : Impacts des activités humaines sur les espèces d'intérêt communautaire du site

Pour chaque catégorie d'activités humaines recensées sur le site :

Impact Positif ★ = léger ; ★★ = Moyen ; ★★★ = Fort ; Impact Négatif ☹ = faible ; ☹☹ = Moyen ; ☹☹☹ = Fort ; Impacts neutre : --

Espèces d'intérêt communautaire		Code Natura 2000	Statut européen	Urbanisation / Aménagements anthropiques	Gestion forestière	Aménagement DFCI et Pastoralisme	Pratiques agricoles	Activités Touristiques et de loisirs (dont le Golf)	Chasse	Zone d'activité, Carrières, Site de stockage
Reptiles	Tortue d'Hermann (<i>Testudo hermanni hermanni</i>)	1217	EIC	☹☹	★	☹☹★★★	★	★★★	★	
	Cistude d'Europe (<i>Emys orbicularis</i>)	1220	EIC	☹☹☹				☹☹		
Chiroptères	Murin de Bechstein (<i>Myotis bechsteini</i>)	1323	EIC	☹☹☹	☹★	☹★★	☹	☹	--	★★★
	Petit rhinolophe (<i>Rhinolophus hipposideros</i>)	1303	EIC	☹☹☹	☹★	☹★	☹	☹	--	★★★
	Grand rhinolophe (<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>)	1304	EIC	☹☹☹	☹★	☹★	☹	☹	--	★★★
	Minioptère de Schreibers (<i>Miniopterus schreibersii</i>)	1310	EIC	☹☹★	☹★	☹★	☹		--	★★★
	Petit murin (<i>Myotis blythii</i>)	1307	EIC	☹☹☹	☹★	☹★	☹	☹	--	★★★
	Grand murin (<i>Myotis myotis</i>)	1324	EIC	☹☹☹	☹★	☹★★	☹	☹	--	★
	Barbastelle d'Europe – Potentielle (<i>Barbastella barbastellus</i>)	1308	EIC	☹☹☹	☹★	☹★	☹		--	
Insectes	Cordulie à corps fin (<i>Oxygastra curtisii</i>)	1041	EIC	☹☹☹				☹☹☹		
	Lucane cerf-volant (<i>Lucanus cervus</i>)	1083	EIC	☹	☹★	☹★				
	Grand capricorne – Potentiel (<i>Cerambyx cerdo</i>)	1088	EIC	☹	☹★	☹★				
Poissons	Barbeau méridional (<i>Barbus meridionalis</i>)	1138	EIC				☹			
	Blageon – Potentiel (<i>Leuciscus souffia</i>)	1131	EIC				☹			
Oiseaux							☹	☹	★☹	

Tableau 32 : Interrelations entre les habitats d'intérêt communautaire du site et les facteurs naturels ou humains indirects

Habitats		Code Natura 2000	Changements climatiques globaux	Zones peu accessibles ou isolées	Dynamique naturelle du milieu	Incendies, feux de forêt, lessivage des sols consécutifs	Attaque de ravageurs ou maladies	Espèces invasives / exogènes (développement ou introduction)	Urbanisation / Aménagements / Artificialisation des milieux / Terrassement	Débroussaillage mécanique et/ou non sélectif	Débroussaillage manuel sélectif / mise en place d'un projet de pastoralisme	Perturbation du régime hydrique	Extraction de matériaux / Faucardage / Curage	Déprise pastorale ou agricole / Aucune intervention humaine	Réouverture raisonnée des milieux	Élimination des haies arborées / Abattage des arbres sénescents	Lutte contre la chenille processionnaire du Pin	Surveillance du site / Actions de communication - sensibilisation du public	Pollution par les déchets	Surfréquentation / Piétinement / Erosion / Circulation piétonne, équestre, cycliste hors sentiers et pistes	Prédation / Prélèvements / Cueillette / Captures accidentelles	Crue, inondation, glissement de terrain
Habitats aquatiques	Eaux oligotrophes très peu minéralisées de l'ouest méditerranéen à Isoetes spp	3120		+	+			-	-			-			+			+	+	-	+	
	Mares temporaires méditerranéennes	3170	-		+			-	-		-	-						+	+	-	+	
	Rivières intermittentes méditerranéennes	3290	-						+			+						+	+	-		
	Galeries et fourrés riverains méridionaux	92D0	-						-	-	+	-				-		+	+		+	
Lande et Matorral	Landes sèches européennes	4030	-		-	+			+					+			+	+	+	+	+	
Pelouses et prairies	* Parcours substepmiques de graminées et annuelles du Thero-Brachypodietea	6220*			-	+			-						+			+	+	+	+	
	Prairies humides méditerranéennes à grandes herbes du Molinio-Holoschoenion	6420	-					+				-		+				+	+	+	+	
	Prairies maigres de fauche de basse altitude	6510	-					+				-		+				+	+	+	+	
Formation rocheuse	Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique	8220		+				-				+						+		-		
Habitats forestiers	Forêts-galeries à Salix alba et Populus alba	92A0	-		+	-	+		-									+	+			
	Forêts à Castanea sativa	9260					+											+	+			
	Forêt à Quercus suber	9330	-		-	-	+		-									+	+			
	Forêt à Quercus ilex et Quercus rotundifolia	9340			+	-	-											+	+			
	Pinèdes méditerranéennes de pins mésogéens endémiques : Pin Maritime	9540-1			+	-	-	-									+	+	+			
	Pinèdes méditerranéennes de pins mésogéens endémiques : Pin Parasol	9540-2			+	-	-	-									+	+	+			

(+ = Impact positif, - = Impact négatif avéré, +/- = Impact négatif potentiel ou peu significatif)

Tableau 33 : Interrelations entre les espèces d'intérêt communautaire du site et les facteurs naturels ou humains indirects

	Habitats	Code Natura 2000	Facteurs naturels ou humains indirects																		
			Changements climatiques globaux	Zones peu accessibles ou isolées	Dynamique naturelle du milieu	Incendies, feux de forêt, lessivage des sols consécutifs	Isolément géographique du site N2000	Espèces invasives / exogènes (développement ou introduction)	Urbanisation / Aménagements / Artificialisation des milieux / Terrassement	Débroussaillage mécanique et/ou non sélectif	Débroussaillage manuel sélectif / mise en place d'un projet de pastoralisme	Perturbation du régime hydrique	Extraction de matériaux / Fauçardage / Curage	Déprise pastorale ou agricole / Aucune intervention humaine	Réouverture raisonnée des milieux	Élimination des haies arborées / Abattage des arbres sénescents	Utilisation d'intrants pour les activités agricoles / Utilisation de vermifuge à base d'ivermectine	Surveillance du site / Actions de communication - sensibilisation du public	Pollution par les déchets	Surfréquentation / Piétinement / Erosion / Circulation piétonne, équestre, cycliste hors sentiers et pistes	Prédation / Prélèvements / Cueillette / Captures accidentelles
Reptiles	Tortue d'Hermann (<i>Testudo hermanni hermanni</i>)	1217		⊗	⊗	⊗	⊗		⊗	⊗		⊗		⊕			⊕		⊗	⊗	
	Cistude d'Europe (<i>Emys orbicularis</i>)	1220						⊗	⊗		⊗	⊗				⊗	⊕		⊗	⊗	
Chiroptères	Murin de Bechstein (<i>Myotis bechsteinii</i>)	1323			⊕	⊗			⊗		⊗				⊗	⊗	⊕		⊗	⊗	
	Petit rhinolophe (<i>Rhinolophus hipposideros</i>)	1303	?		⊗	⊗	⊗	?	⊗			⊗			⊗	⊗	⊕	?	⊗		
	Grand rhinolophe (<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>)	1304							⊗		⊗		⊕	⊗	⊗	⊗	⊕		⊗		
	Minioptère de Schreibers (<i>Miniopterus schreibersii</i>)	1310	?			⊗	⊗		⊗	⊕				⊗	⊗	⊕			⊗		
	Petit murin (<i>Myotis blythii</i>)	1307							⊗		⊗		⊕	⊗	⊗	⊕			⊗		
	Grand murin (<i>Myotis myotis</i>)	1324			⊗	⊗			⊗		⊗		⊕	⊗	⊗	⊕			⊗		
	Barbastelle d'Europe – Potentielle (<i>Barbastella barbastellus</i>)	1308			⊗	⊗					⊗				⊗		⊕		⊗		
	Insectes	Cordulie à corps fin (<i>Oxygastra curtisii</i>)	1041			⊕	⊗			⊗	⊗					⊗	⊕	⊗	?		
Lucane cerf-volant (<i>Lucanus cervus</i>)		1083	?		⊕	⊗		?	⊗	⊗					⊗	?	⊕	⊗	?		
Grand capricorne – Potentiel (<i>Cerambyx cerdo</i>)		1088	?		⊕	⊗		?	⊗	⊗					⊗	?	⊕	⊗	?		
Poissons	Barbeau méridional (<i>Barbus meridionalis</i>)	1138	⊗						⊗		⊗					⊗	⊕				
	Blageon – Potentiel (<i>Leuciscus souffia</i>)	1131	⊗						⊗		⊗					⊗	⊕				
Oiseaux			⊗		⊗	⊗			⊗		⊗		⊕			⊕		⊗			

⊕ = Impact positif, ⊗ = Impact négatif avéré, ⊗ = Impact négatif potentiel ou peu significatif

Tableau 34 : interrelation entre habitats/oiseaux et activités humaines du site

Activités humaines		Intérêts potentiels	Risques potentiels	Commentaires
Sylviculture		<ul style="list-style-type: none"> - Maintien de secteurs forestiers - Diversification de l'habitat forestier - Contribution à la lutte contre les incendies 	<ul style="list-style-type: none"> - Les coupes sanitaires systématiques (enlèvement d'arbres ou bois morts) - Travaux en période de nidification - Rajeunissement systématique des peuplements - Plantations monospécifiques et équiennes - Débroussaillage systématique de la strate arbustive 	<p>La sylviculture pratiquée sur le massif de la Colle du Rouet semble être en adéquation avec les enjeux de biodiversité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - hétérogénéité des peuplements - pas d'abattage systématique constaté - entretien des pistes DFCI etc.
Agriculture	Sylvopastoralisme	<ul style="list-style-type: none"> - Maintien de l'état d'ouverture des maquis - Augmentation de l'entomofaune coprophage - Contribution à la lutte contre les incendies en secteurs forestiers 	<ul style="list-style-type: none"> - Traitements vétérinaires inappropriés 	<p>Le sylvopastoralisme sur la ZPS a du être bien plus dynamique. Nous n'avons vu qu'un troupeau ovin vers le Lac du Rioutard et un troupeau Asin est employé dans les collines de Callas.</p> <p>Le risque de disparition de cette activité est l'une des principales préoccupations pour la conservation des milieux ouverts.</p>
	Viticulture	<ul style="list-style-type: none"> - Création de zones ouvertes à végétation rase, habitat secondaire de certaines espèces (Bruant ortolan, Alouette lulu) 	<ul style="list-style-type: none"> - Usage important de produits phytosanitaires - Banalisation des paysages en cas d'intensification (arrachage des haies et arbres isolés) 	<p>Sur la ZPS une dynamique de la viticulture tournée vers les pratiques "bio" (pour exemple le Jas d'Esclan, grand domaine du Muy) pourrait être favorable à certaines espèces de l'avifaune.</p>
	Culture céréalière / fourragère	<ul style="list-style-type: none"> - Création de zones ouvertes messicoles favorables à certaines espèces (Caille des blés, Rollier d'Europe, Hirondelle rousseline, etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> - Usage important de produits phytosanitaires - Modification des pratiques (fauche précoce, changement de culture, etc.) - Banalisation des paysages en cas d'intensification (arrachage des haies et arbres isolés) 	<p>Dans certains secteurs (Siaï, Plan du Blavet), l'agriculture extensive pratiquée semble vectrice de biodiversité.</p> <p>Le principal risque identifié est lié aux changements des pratiques dans ces secteurs : remembrement des parcelles, intensification des traitements (amendements et exploitation), changement de culture.</p>
	Culture maraîchère		<ul style="list-style-type: none"> - Usage important de produits phytosanitaires - Banalisation des paysages en cas d'intensification (arrachage des haies et arbres isolés) 	<p>Le maraîchage est actuellement peu développé sur la ZPS.</p>
	Verger / oléiculture	<ul style="list-style-type: none"> - Création de zones ouvertes à végétation rase, habitat secondaire de certaines espèces - Création de cavités favorable à la nidification de certaines espèces (Huppe fasciée, Chevêche d'Athéna, Torcol fourmilier, Rollier d'Europe) 	<ul style="list-style-type: none"> - Usage important de produits phytosanitaires - Modification des pratiques traditionnelle et enlèvement des vieux arbres à cavité. - Banalisation des paysages en cas d'intensification (arrachage des haies et arbres isolés) 	

Activités humaines		Intérêts potentiels	Risques potentiels	Commentaires
Loisirs	Escalade		- Dérangement en période de nidification des espèces rupestres (Faucon pèlerin, Grand-duc d'Europe, Aigle royal)	La pratique de l'escalade n'est pas excessive sur le site (faible équipement des falaises, peu de pratiquants constatés en 2010). Toutefois les milieux concernés sont parmi les plus sensibles de la ZPS, une veille et une sensibilisation des acteurs, voire un déséquipement de certains secteurs (sites de reproduction d'espèce patrimoniale) est à envisager dans le cadre de la démarche Natura 2000.
	Rando (pédestre, VTT, équine)		- Dérangement en période de nidification	La pratique de la randonnée n'est pas excessive sur le site. Le maillage PDIPR est relativement peu dense, les chemins utilisent principalement les pistes DFCI et très peu de sentiers "sauvages" ont été constatés. On notera toutefois une relativement forte fréquentation du sentier longeant l'Endre entre le seuil de Gournié et l'ancienne sablière.
	Chasse	- La pratique des cultures à gibier est favorable à certaines espèces-proies : lièvre, Perrin rouge, Faisan de colchide, Pigeon ramier, Tourterelle des bois, etc. - La régulation du sanglier peut aussi dans certain cas être un facteur de conservation pour certaines espèces nichant au sol	- Tirs illégaux, malheureusement encore d'actualité - Mauvaise gestion cynégétique du sanglier - Dérangement en période hivernale	Plusieurs surfaces de cultures à gibier sont favorables aux espèces-proies de certains rapaces. Les populations de sanglier ne semblent pas avoir de réels impacts ni sur les milieux ni sur la nidification des espèces sur la ZPS.
	Pêche		- Diminution des petites proies en cas d'une gestion piscicole axée sur les carnassiers - dérangement de la nidification en cas de pénétration dans les roselières	Aucun cas de pénétration dans les roselières n'a été constaté lors de nos inventaires.
	Pique-nique détente		- Dérangement en période de nidification (divagation de chien, pénétration dans les habitats naturels, etc.)	Les principales zones de détente sont situées le long de l'Endre et sur les berges du Lac de Meaux
	Golf		- Risque de pollution des cours d'eau	L'entretien du golf de Saint Andéol semble relativement intensif. Sa proximité avec le lit mineur de l'Endre rend probable la pollution du cours d'eau qui serait à surveiller.
Carrière	- Création de zones de reproduction ou de halte migratoire à certaines espèces		Une carrière située à proximité de la ZPS peut constituer un milieu de substitution à certaines espèces (Petit gravelot, Chevalier guignette)	
Survols militaires		- Dérangement en période de nidification des espèces de rapaces rupestres (Faucon pèlerin, Grand-duc d'Europe, Aigle royal)		
Décharge	- Augmentation du niveau trophique d'espèces opportunistes (Milans)	- Déséquilibre des populations d'espèces opportuniste (Goélands)		

Les principaux impacts biologiques de la crue de Juin 2010 :

Le 15 juin 2010, dans la région Dracénoise, le massif de la Colle du Rouet a connu un épisode de pluies exceptionnelles. Ces intempéries ont particulièrement affecté le sud-ouest de la zone d'étude avec notamment le débordement de l'Endre au niveau du Muy. Si les conséquences ont été dramatiques d'un point de vue humain et socio-économique, les impacts sur la biodiversité sont plus modérés.

Le principal impact est l'érosion des berges et l'arrachage d'arbres de la ripisylve. Ceci a affecté la nidification de certaines espèces, notamment les Guépriers d'Europe (*Merops apiaster*) dont au moins une colonie a connu la destruction de ses terriers. Sur le reste de la ZPS, de nombreux débordements ont été constatés sans avoir de réelles conséquences sur les habitats et autres espèces, l'eau n'ayant pas stagné plus de 2 jours, aucun impact important n'est à noter sur la biodiversité. Cependant la difficulté de circulation sur les pistes a rendu le travail d'inventaire des bureaux d'étude plus difficile.

Analyse globale des interrelations entre habitats/espèces et activités humaines :

Les facteurs et risques les plus importants et impactants sur le site sont les changements climatiques globaux, la dynamique naturelle du milieu, l'incendie, la pollution et les espèces invasives.

Le risque le plus prédominant sur le périmètre Natura 2000 est le risque incendie puisque le site présente des caractéristiques favorables au départ de feux. En effet, la végétation méditerranéenne est très combustible et recouvre la quasi-totalité du site ; les périodes de sécheresse estivale sont longues ; les vents sont fréquents et violents dans la région ; et la population estivale augmente considérablement sur le territoire, multipliant ainsi le risque incendie.

Les changements climatiques globaux ont également un impact sur les espèces et habitats du site, étant donné que les précipitations sont moindres, la période de sécheresse estivale plus longue et les phénomènes extrêmes plus nombreux. La biodiversité du site, bien qu'acclimatée aux conditions thermophiles, souffre de ces modifications climatiques impactant considérablement sur l'état de conservation de certaines espèces.

La pollution intervient sur les espèces notamment dans les rejets urbains qui se font soit dans les rivières, soit en dépôt sauvage (déchets inertes provenant du BTP et des travaux de particulier). Ainsi, la qualité des eaux se dégrade et des dépôts de remblais sont à noter sur le site.

La dynamique naturelle du milieu peut aussi impacter sur les espèces et habitats. Certains stades de végétation sont transitoires et sont appelés à être remplacés par d'autres. La fermeture du milieu par les espèces ligneuses menace notamment certaines pelouses et milieux humides. Elle peut également avoir de grandes conséquences sur la biodiversité, en diminuant les zones de chasse de certaines espèces comme les chiroptères ou oiseaux.

La problématique des espèces invasives sur le site n'est actuellement pas prédominante. Une veille est malgré tout nécessaire pour s'assurer que cette problématique ne prenne pas d'ampleur sur le site.

A l'inverse, certains facteurs sont favorables pour la biodiversité.

Au vu de l'importance du couvert forestier sur le site, la gestion forestière peut influencer les espèces et habitats présents. La prise en compte de la richesse floristique et faunistique avant toute intervention en milieu forestier est essentielle.

De plus, le pastoralisme est une gestion favorable en milieu forestier et a un impact positif sur la biodiversité. La surveillance du couvert forestier, la sensibilisation du public et la communication sont également des actions positives en faveur de la protection de la biodiversité.

2.4 Etat de conservation des habitats et espèces DH2

a. Etat de conservation des habitats

Ce critère tient en compte du degré de conservation de la structure, des fonctions et des possibilités de restauration de l'habitat.

Il est difficilement estimable sur le terrain car cela supposerait que l'observateur ait une idée précise de ce que devrait être l'état de conservation favorable. C'est une évaluation globale de la valeur du site pour la conservation de chaque habitat et prenant en compte les facteurs biotiques, abiotiques et anthropiques.

Tableau 35 : Etat de conservation des habitats

Habitats d'intérêt communautaire	Code Natura 2000	Etat de conservation de l'habitat sur le site
Eaux oligotrophes très peu minéralisées de l'ouest méditerranéen à <i>Isoetes</i> spp	3120	L'état de conservation est plutôt bon, bien que certaines prairies aient tendance à se fermer (colonisation par les ligneux).
Mares temporaires méditerranéennes	3170*	L'état de conservation de l'habitat est globalement satisfaisant sur l'ensemble du site.
Rivières intermittentes méditerranéennes	3290	L'état de conservation est estimé à relativement bon sur l'ensemble de la zone d'étude. En effet, que ce soit pour l'Endre ou pour le Blavet, les détériorations physiques ou chimiques de ces rivières intermittentes sont surtout constatables en aval du site Natura 2000 (Zones plus urbaines, plus agricoles, plus peuplées et plus fréquentées)
Galeries et fourrés riverains méridionaux	92D0	Il est globalement bon. Dans la plupart des cours d'eau, les nériaies ne se présentent pas sous l'aspect de galeries mais sous forme de petits peuplements fragmentaires et interrompus.
Landes sèches européennes	4030	Les landes cartographiées sur le site présentent un état de conservation favorable. Elles sont essentiellement situées le long des pistes DFCI, entretenues par le débroussaillage. Certaines se sont développées après l'incendie de 2003 au Bois du Rouet. Potentiellement, la surface de ces landes pourrait être beaucoup plus grande, car nombre de maquis à <i>Erica scoparia</i> sous pinède de pin maritime représentent un stade d'évolution dynamique de cet habitat.
* Parcours substeppiques de graminées et annuelles du Thero-Brachypodietea	6220*	L'habitat est globalement dans un bon état de conservation.
Prairies humides méditerranéennes à grandes herbes du Molinio-Holoschoenion	6420	L'état de conservation des prairies hygrophiles et méso-hygrophiles est estimé à moyen.

Prairies maigres de fauche de basse altitude	6510	Les prairies de fauche du 6510 sont quelques fois compactées (travail ou passage des engins agricoles en période pluvieuse) et se transforment peu à peu en variante dégradée de l'habitat à base de Chiendent (<i>Trifolium fragiferi</i> - <i>Cynodon dactylonis</i>).
Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique	8220	Il est dans l'ensemble bon, bien que certains affleurements rocheux ayant subi l'incendie de 2003 soient dans un état de conservation moyen (disparition des groupements lichéniques). Concernant la quiétude de la faune, on ne relève pas de problèmes car ces milieux sont assez inaccessibles au public de manière générale.
Forêts-galeries à <i>Salix alba</i> et <i>Populus alba</i>	92A0	Il est dans l'ensemble bon. Les peupleraies blanches sont l'habitat qui est le plus sensible, souvent dégradé, fragmenté ou détruit dans l'ensemble de son aire. La charmaie est menacée par l'extension des plantations des résineux situés juste à proximité (Forêt royale).
Forêts à <i>Castanea sativa</i>	9260	L'état de conservation paraît être bon sur le site mais aucun suivi des maladies comme le chancre du châtaignier (<i>Cryphonectria parasitica</i>), l'encre du châtaignier (<i>Phytophthora cinnamomi</i>) ou des parasites comme le cynips du châtaignier (<i>Dryocosmus kuriphilus</i>) n'est en cours actuellement.
Forêt à <i>Quercus suber</i>	9330	Les suberaies de la partie sud de la zone d'étude ont subi de nombreux dommages dus aux feux de forêt à répétition, ainsi que des sécheresses successives. Ce sont des phénomènes récurrents qui affaiblissent les chênes lièges entraînant une mort prématurée des rameaux puis un dépérissement généralisé de l'arbre lorsque ces passages des incendies se cumulent avec une sécheresse estivale forte et répétée. Le suberaies mésophiles se développant au nord de la barre de la Colle du Rouet sont dans un meilleur état de conservation car moins soumis aux sécheresses extrêmes. Toutes les suberaies du site semblent néanmoins très mal se régénérer par semis.
Forêt à <i>Quercus ilex</i> et <i>Quercus rotundifolia</i>	9340	L'état de conservation semble bon sur ce site Natura 2000.
Pinèdes méditerranéennes de pins mésogéens endémiques	9540	Habitat très bien développé très épars ou très dense sur le site selon les situations. Les pins maritimes matures sont principalement situés en surétage d'une chênaie et ne sont donc pas rattachés à l'habitat 9540-1 mais plutôt à la dynamique de l'habitat de la chênaie (9340). La pinède à pin pignon est relativement résistante aux incendies et se régénère assez correctement sur le site. Nous trouvons encore des peuplements de Pin pignon relativement âgés et qui constituent un des caractères paysagers forts de ce site Natura 2000.

b. Etat de conservation des espèces

Les états de conservation sur le site ont été élaborés sur la base des connaissances concernant l'effectif local, la répartition de l'espèce, la qualité des habitats et les perspectives. Les degrés de conservation se déclinent de la manière suivante :

Favorable, défavorable inadéquate, défavorable mauvais, inconnu et à préciser.

NB : Pour les chiroptères, à l'étape de conservation à l'échelle biogéographique, les résultats affichés dans le tableau ci-dessous correspondent aux données de MEDAD 2007 Etat de conservation des espèces et habitats d'intérêt communautaire-sortie de la première évaluation en France.

Tableau 36 : Etat de conservation des espèces

Espèces Natura 2000	Code Natura 2000	Fonctionnalité de la population – Habitat de l'espèce	Commentaire	État de conservation sur le site N2000	État de conservation à l'échelle biogéographique (MEDAD 2007)
Chiroptères					
Grand rhinolophe	1304	Nécessité d'une densité importante d'espaces en bâtiments inoccupés, de sites cavernicoles naturels ou artificiels calmes. - Habitats : boisements, pâturages	Dans le site >10 individus Peu d'individus. Peu de gîtes occupés. Reproduction non évaluée. Perspectives mauvaises. Territoire de chasse en période de reproduction.	Défavorable- Inadéquate	Défavorable- Mauvais
Petit rhinolophe	1303	Espèce fonctionnant en méta-populations. Nécessité d'une densité importante de cabanons et bâtiments inoccupés, présence de sites cavernicoles calmes. - Habitats : ripisylves, chênaies.	Dans le site >20 individus Espèce la plus représentée sur le site. Plusieurs gîtes occupés. Perspectives mauvaises. Milieux de chasse favorables. Offre en gîte défavorable.	Défavorable- Inadéquate	Défavorable- Mauvais
Petit murin	1307	Espèce cavernicole nécessitant une densité importante de gîtes calmes aux conditions variées. - Habitats : pelouses, prairies pâturées, steppes.	Dans le site >5 individus Peu d'individus. Pas de gîtes connus. Perspectives inconnues. Milieux de chasse favorables	Défavorable- Inadéquate	Défavorable- Mauvais
Grand murin	1324	Espèce cavernicole nécessitant une densité importante de gîtes calmes aux conditions variées. - Habitats : pelouses, prairies pâturées, steppes, boisement présentant peu de sous-bois. Zones où le sol est accessible.	Dans le site >5 individus. Peu d'individus. Pas de gîtes connus. Perspectives inconnues. Milieux de chasse favorables	Défavorable- Inadéquate	Défavorable- Mauvais
Barbastelle d'Europe		Espèce forestière nécessitant une grande diversité en gîtes forestiers. Nécessite également des gîtes cavernicoles variés et non dérangés pour l'hibernation et le swarming.	1 individu aux abords du site. Gîtes favorables. Milieux de chasse favorables.	A priori Défavorables- Mauvais mais évaluation encore	Défavorable- Mauvais

		- Habitats : boisements, ripisylve, haies, clairières		insuffisante.	
Murin de Bechstein		Espèce fonctionnant en méta-populations. Nécessité d'un réseau de gîtes secondaires arboricoles importants. - Habitats : boisements de feuillus denses et continus sur plus de 300 ha d'un seul tenant.	4 individus capturés en limite de site. Peu d'individus. 2 gîtes et 1 territoire de chasse observés. Perspectives inconnues.	A priori Favorable, à approfondir.	Inconnu
Minioptère de Schreibers	1310	Espèce strictement cavernicole utilisant des cavités naturelles ou artificielles variées et non dérangées.	Dans le site, effectif > 5 individus Peu d'individus Peu de gîtes occupés. Perspectives mauvaises. Milieux de chasse favorables.	A priori Défavorable-Inadéquate, à approfondir	Défavorable-Mauvais
Poissons					
Barbeau méridional	1138	Espèce du pourtour méditerranéen, qui vit dans des eaux de moyenne altitude, au dessus de 200m excepté où la compétition avec le Barbeau fluviatile n'existe pas. Elle occupe alors les parties de plaine des cours d'eau. Elle préfère les eaux bien oxygénées et fraîches, mais il supporte bien la période estivale où l'eau se réchauffe et l'oxygène baisse. Elle est adaptée à des assèchements partiels du lit des cours d'eau et à des crues violentes.	Présent sur la partie aval de l'Endre Non présent sur la partie aval du Blavet Répartition inconnue sur la partie amont de ces cours d'eau Barbeau fluviatile absent de la partie aval de l'Endre et du Blavet.	Conservation bonne sur l'Endre Statut inconnu sur le Blavet	
Blageon	1131	eaux claires et courantes, avec substrat pierreux ou graveleux, et correspond à la zone à ombre	Non présent sur l'Endre et le Blavet (présent historiquement ?)	Présence non certaine	

Espèces Natura 2000	Code Natura 2000	Etat de conservation de l'habitat de l'espèce	Effectif sur le site	Etat de conservation sur le site
Reptiles et Amphibiens				
Tortue d'Hermann	1217	- Leur habitat est réduit au cœur du site (Baume Rainaude), là où les habitats sont favorables, son état de conservation peut être considéré comme globalement satisfaisant. - Il est à noter que les plantations forestières observées sur le site rendent les habitats défavorables. Les milieux agricoles, les jardins bénéficient d'un entretien qui peut être attractif, mais qui peut conduire à des milieux trop ouverts selon les surfaces considérées. - La faiblesse de la strate herbacée, sur certains secteurs, est probablement un facteur limitant. Il est lié à la fois à des facteurs édaphiques et probablement à un appauvrissement du sol sous l'effet des incendies.	Il est très difficile de quantifier les effectifs sur le site. Les suivis réguliers menés par le CEEP sur le secteur permettent de donner un ordre d'idée sur le noyau de population de Callas – Lac du Méaulx. Les effectifs estimés de cette zone tournent autour de plusieurs milliers d'individus (100 à 10 000). Sur les autres secteurs, la méthode de Capture-Marquage-Recapture s'adapte mal à des niveaux de densité faible.	L'état global n'est pas satisfaisant et il paraît évident que la situation se dégradera en l'absence d'un renversement des tendances et des menaces observées. Dans le détail, la partie Nord du site présente un état de conservation convenable alors que le Sud est très moyen, voire mauvais et n'ont pas permis d'obtenir des éléments encourageants. Il est probable que des études complémentaires soient nécessaires pour évaluer les chances de survie des populations considérées.

Cistude d'Europe	1220	Les habitats naturels de l'espèce semblent globalement en bon état de conservation. Certaines berges ont fait l'objet de remblaiement, sont soumises à l'envahissement par le mimosa, à des activités mécanisées ou à d'autres formes d'artificialisation. Une partie importante des bassins versants des sites bénéficie d'une maîtrise foncière publique.	La population de cistude sur le site peut être évaluée à plusieurs centaines d'individus.	Bon
------------------	------	---	---	-----

Espèces Natura 2000	Code Natura 2000	Population	Dynamique de la population	Effectif sur le site	Etat de conservation sur le site
Insectes					
Cordulie à corps fin	1041	2% > p > 0,1%	stable mais à confirmer	Le nombre d'individus observés est généralement réduit (< à 5). Cette espèce montre en effet un comportement territorial, chaque mâle patrouillant inlassablement au-dessus de son territoire, en ne tolérant aucun autre congénère du même sexe. En outre, les femelles sont très discrètes et se remarquent moins facilement.	Conservation bonne à priori, éléments bien conservés
Lucane cerf-volant	1083	2% > p > 0,1%	non évalué, inconnu. Nous disposons de trop peu de données pour faire un état de la dynamique de ces populations	observation de 2 espèces	A priori, conservation moyenne à bonne. Doit être confirmé par des études complémentaires sur plusieurs années, restauration facile
Grand capricorne	1088	Non significative	Présence de l'espèce non confirmée donc dynamique inconnue	présence fortement potentielle mais pas confirmée	A priori, car l'espèce n'est confirmée sur le site : conservation moyenne, restauration facile

NB : Espèces DH2 non évaluées car présence très incertaine sur le site :
Damier de la Succise et Ecaille Chinée

c. Etat de conservation du site

Les sites « Forêt de Palayson, Bois du Rouet » et « la Colle du Rouet » sont des espaces naturels relativement bien préservés au niveau de la biodiversité. Le site reste globalement peu fréquenté. Le risque prédominant sur le site reste le risque incendie. Depuis 2003, ces derniers ont été assez contrôlés et n'ont pas fait l'objet d'une destruction majeure d'habitats ou d'habitats d'espèce. Les inondations de juin 2010 n'ont pas perturbées l'équilibre biologique des habitats et espèces.

La richesse biologique du site est donc, dans son ensemble, bien conservée.

La grande hétérogénéité des habitats naturels alternant forêts denses et forêts claires, mixtes ou résineuses, maquis, plaines agricoles et zones humides permet la conservation d'une grande variété d'espèces profitant ainsi des qualités écologiques du site. L'avifaune présente est spectaculaire. Les habitats d'intérêt communautaire sont nombreux et leurs états de conservation sont la preuve de cette richesse biologique. Les chiroptères Natura 2000 présents témoignent également de l'extraordinaire richesse de ce secteur, la diversité de ces espèces étant un bon indicateur de la qualité des ressources naturelles du site. La conservation de ces espèces est donc globalement favorable sur le site et se traduit par un bon état de conservation des habitats d'espèces (lieux de reproduction, chasse, nidification, etc.). La richesse des reptiles et amphibiens est également avérée sur le site. La Cistude d'Europe ainsi que son biotope sont dans un bon état de conservation. La Tortue d'Hermann, espèce emblématique du Var, présente des populations viables au Nord du site et relictuelles au Sud. L'attention doit être portée sur cette espèce car ces noyaux de population restent fragilisés et fragmentés sur le site.

Ainsi, les multiples types d'habitats, liés aux divers substrats calcaires et silicieux, combinés à une importante amplitude altitudinale (de 20 m à 250 m), favorisent une forte diversité biologique sur le site, qui est, dans son ensemble, bien conservée et préservée.

F. Les enjeux de conservations

1. Définition et méthodologie

L'évaluation du niveau d'enjeu de conservation des espèces et habitats naturels d'un site se détermine à partir d'une méthodologie définie ci-dessous.

En effet, à partir des inventaires biologiques, le niveau d'enjeu est défini en fonction de la valeur patrimoniale des espèces et habitats, et du niveau de risque et de menace pesant sur l'espèce ou l'habitat.

Cette méthodologie correspond à un aspect naturaliste : conservation des habitats et des espèces mais avec prise en compte des impacts anthropiques et naturels.

Les enjeux socio-économiques seront intégrés suite à cette phase afin de définir les objectifs de gestion du site en groupe de travail avec les acteurs socio-économiques.

1.1 Définition

Enjeu : « ce que l'on peut gagner ou perdre » (dictionnaire Larousse, édition 2006).

Enjeu de conservation : habitats et espèces Natura 2000 pour lesquels doivent être mobilisés en priorité les efforts de conservation, que ce soit par l'action ou par la vigilance. Un enjeu de conservation résulte donc du croisement entre une « valeur patrimoniale » d'une part, et un « risque/menace » d'autre part.

Sont ici définis par :

- « valeur patrimoniale » : les habitats naturels (annexe I de la Directive « Habitats » 92/43/CE) et espèces d'intérêt communautaire (annexe II de la Directive « Habitats » 92/43/CE) identifiés sur le site Natura 2000.

- « risques/menaces » : l'ensemble des facteurs de perturbation, anthropiques ou naturels, directs ou indirects, présents ou potentiels, qui pèsent sur la conservation d'un habitat ou d'une espèce sur le site.

1.2 Méthodologie

Les enjeux et objectifs de conservation ont été définis lors d'un groupe de travail scientifique, qui a eu lieu en novembre 2010 et réunissant experts scientifiques, rapporteur scientifique du site, la DDTM et l'opérateur. La valeur patrimoniale, les risques/menaces et les enjeux figurent dans des tableaux (cf tableau en annexe).

a- Hiérarchisation des valeurs patrimoniales

Dans un premier temps, un tableau a été élaboré afin de définir le classement de la valeur patrimoniale pour chaque habitat et espèce Natura 2000 du site. Ce critère est évalué sur la base de connaissances issues de l'inventaire biologique.

Le classement est effectué selon une typologie semi-quantitative : valeur patrimoniale « très forte », « forte », « moyenne », ou « faible » (cf tableaux en annexe).

La méthodologie de détermination de la valeur patrimoniale des habitats et des espèces/oiseaux n'est pas la même car les critères d'évaluation de sont pas les mêmes.

✚ Détermination de la valeur patrimoniale des espèces / oiseaux :

Le classement de la valeur patrimoniale pour les espèces est fondé sur les critères suivants :

- le statut européen
- la représentativité de l'espèce
- la responsabilité du site pour l'espèce
- la qualité de l'habitat pour l'espèce

a) Indice du statut européen

L'indice est égal à : **1** pour une espèce d'intérêt communautaire
2 pour une espèce prioritaire

b) La représentativité de l'espèce

L'indice indique le caractère plus ou moins prépondérant de l'espèce dans le site à la fois sur le plan de la qualitatif et de l'importance écologique ou patrimoniale.

L'indice est égal à : **0** = non significative,
1 = significative (moyenne),
2 = bonne,
3 = excellente.

Elle tient compte de la part que représente l'espèce dans l'argumentation Natura 2000 du site.

c) La responsabilité du site pour l'espèce :

L'indice est égal à : **0** = non significative,
1 = faible,
2 = moyenne,
3 = forte,
4 = très forte

d) La qualité de l'habitat pour l'espèce

L'indice est égal à : **0** = inconnu,
1 = mauvais,
2 = moyen,
3 = bon,
4 = excellent.

e) Calcul de la valeur patrimoniale locale

Pour chaque espèce le calcul de la valeur patrimoniale consiste à additionner les coefficients attribués pour chaque critère d'évaluation. Les classes auxquelles sont attribuées arbitrairement une valeur patrimoniale V sont :

Valeur patrimoniale de 0 à 3 : faible
Valeur patrimoniale de 4 à 7 : moyenne
Valeur patrimoniale de 8 à 10 : forte
Valeur patrimoniale de 11 à 13 : très forte

✚ Détermination de la valeur patrimoniale des habitats :

Le classement de la valeur patrimoniale pour les habitats est fondé sur les critères suivants :

- le statut européen : valeur patrimoniale européenne
- la typicité / exemplarité,
- la représentativité de l'habitat,
- la valeur écologique, au regard de la flore patrimoniale,
- la valeur écologique, au regard de la faune patrimoniale,
- l'état de conservation de l'habitat.

a) Indice de valeur patrimoniale européenne

L'indice est égal à : **5** quand l'habitat est d'intérêt communautaire prioritaire
2 quand l'habitat est d'intérêt communautaire
1 quand l'habitat est non communautaire

b) Indice de typicité

D'après le CCIB, la typicité d'un habitat « est évaluée à dire d'expert par comparaison à la définition optimale de l'habitat (définie dans la littérature phytosociologique), aux plans floristiques, écologiques et biogéographiques » :

L'indice est égal à : **3** quand l'habitat est typique
2 quand l'habitat est assez typique
1 quand l'habitat est peu typique
0 quand la typicité est inconnue

c) Indice de représentativité

Elle indique le caractère plus ou moins prépondérant de l'habitat dans le site à la fois sur le plan de la qualité et de l'importance écologique ou patrimoniale. Elle tient compte de la part que représente l'habitat dans l'argumentation Natura 2000 du site.

L'indice est égal à : **3** quand la représentativité est excellente.
2 quand la représentativité est bonne
1 quand la représentativité est moyenne (significative)
0 quand la représentativité est non significative.

d) Indice de flore patrimoniale

Présence sur les habitats d'intérêt communautaire (IC et IP) d'espèces végétales à forte valeur patrimoniale :

L'indice est égal à : **10** quand l'habitat abrite au moins 1 espèce de l'Annexe II
5 quand l'habitat abrite au moins 1 espèce protégée nationalement
3 quand l'habitat abrite au moins 1 espèce protégée régionalement
1 quand l'habitat n'abrite aucune espèce protégée.

e) Indice de faune patrimoniale

Pour évaluer la capacité d'un habitat à être un habitat d'espèces, nous ne nous sommes pas basés sur le nombre d'espèces patrimoniales comme nous l'avons fait pour le critère « Flore patrimoniale ». En effet le nombre élevé d'espèces de l'Annexe II de la Directive « Habitats-Faune-Flore », principalement des chauves-souris, ne permettait pas de discriminer les habitats entre eux pour ce critère. Chaque habitat aurait obtenu la note maximale pour la capacité à être un habitat d'espèces alors que de réelles différences existent entre les habitats.

C'est pourquoi, nous n'avons, non pas tenu compte du nombre d'espèces de l'Annexe II, mais des fonctions de l'habitat pour ces espèces.

Une note est attribuée en fonction de l'utilisation de l'habitat par les espèces de l'Annexe II de la Directive Habitats.

L'indice est égal à : **10** quand l'habitat est une zone de reproduction ou toutes activités confondues
3 quand l'habitat est une zone d'alimentation
2 quand l'habitat est une zone de corridor
1 quand l'habitat est une zone de stationnement/hibernation/estive

NB : Par souci de cohérence avec les autres notes obtenues par les critères d'évaluation, seule la fonction de l'habitat la plus élevée est prise en compte. Par exemple un habitat servant de corridor et d'alimentation pour le Barbeau méridional et pour un chiroptère obtiendra la note de 3. Le facteur « nombre d'espèces » n'est pas pris en compte.

La note maximale de ce critère pour un habitat est donc de 10.

L'objectif de cette méthodologie est que le critère « habitats d'espèces » n'obtienne pas des valeurs trop élevées, qui annuleraient le poids des autres critères dans l'estimation de la valeur patrimoniale des habitats.

Remarques : ce système de notation entraîne une sous-évaluation de la fonction d'habitats d'espèces pour les chiroptères. En effet, les gîtes d'estives et d'hibernation sont très importants pour les chauves souris.

f) Indice de statut de conservation de l'habitat

Ce critère tient en compte du degré de conservation de la structure, des fonctions et des possibilités de restauration de l'habitat.

Il est difficilement estimable sur le terrain car cela supposerait que l'observateur ait une idée précise de ce que devrait être l'état de conservation favorable. C'est une évaluation globale de la valeur du site pour la conservation de chaque habitat et prenant en compte les facteurs biotiques, abiotiques et anthropiques.

L'indice est égal à : **4** quand l'état de conservation est excellent
3 quand l'état de conservation est bon
2 quand l'état de conservation est moyen
1 quand l'état de conservation est mauvais
0 quand l'état de conservation est inconnu.

g) Calcul de la valeur patrimoniale locale

Pour chaque habitat le calcul de la valeur patrimoniale consiste à multiplier les coefficients attribués pour chaque critère d'évaluation. La multiplication des indices a été préférée à leur addition. Cette technique permet d'obtenir une étendue de notes beaucoup plus importante et fait ressortir différentes classes auxquelles sont attribuées arbitrairement une valeur patrimoniale V :

$V \leq 500$:	Valeur patrimoniale faible
$500 < V \leq 1000$:	Valeur patrimoniale moyenne
$1000 < V \leq 1500$:	Valeur patrimoniale forte
$V > 1500$:	Valeur patrimoniale très forte

Les résultats de valeur patrimoniale des habitats et des espèces figurent dans les tableaux 37, 38 et 39.

Tableau 37 : Valeur patrimoniale des habitats du site

Habitats	Habitats aquatiques				Landes et matorrals	Pelouses et prairies			Formations rocheuses et grottes	Habitats forestiers				
	3120	3170*	3290	92D0	4030	6220*	6420	6510	8220	92A0	9260	9330	9340	9540
Statut européen	2	5	2	2	2	5	2	2	2	2	2	2	2	2
Typicité	3	3	3	3	3	3	3	2	3	2	2	3	2	3
Représentativité	3	3	2	3	2	2	1	1	3	2	2	3	2	3
Flore patrimoniale	5	5	5	5	3	3	3	1	3	3	1	3	3	1
Faune patrimoniale	10	10	10	10	10	3	10	10	2	10	10	10	10	10
Etat de conservation	3	3	2	3	3	3	3	3	3	2	2	3	3	3
Produit des indices	2700	6750	1200	2700	1080	810	540	120	324	480	160	1620	720	540
Valeur patrimoniale locale	Très forte	Très forte	Forte	Très forte	Forte	Moyenne	Moyenne	Moyenne (pondéré)	Moyenne (pondéré)	Moyenne (pondéré)	Faible	Forte	Moyen	Moyen
Justification scientifique	Pelouse humide avec flore patrimoniale (Serapias spp)	Habitat prioritaire, très typique et représentatif	Corridor pour de nombreuses espèces	Bon état de conservation, rôle important comme habitat d'espèces Rôle de corridor écologique important, notamment pour la cistude	Zone de chasse pour de nombreux chiroptères	Habitat prioritaire très typique et zone de chasse pour chiropère	Habitat humide peu représentatif du site mais faune patrimoniale	Habitat d'espèce	Habitat typique en bon état de conservation	Etat de conservation moyen voir mauvais, rôle important comme habitat d'espèces	Habitat forestier en état de conservation moyen	Habitat typique, représentatif - habitat tortue d'Hermann	Habitat moyennement typique et représentatif - rôle important comme habitat d'espèces	Habitat représentatif sur le site

Tableau 38 : Valeur patrimoniale des espèces du site (hors oiseaux)

	Espèces Faune DH2	Code Natura 2000	Statut européen	Représentativité	Responsabilité du site pour l'espèce	Qualité de l'habitat pour l'espèce	Valeur patrimoniale =somme de A à D Niveau de valeur patrimoniale avec un maximum de 13 : - Très forte (11 à 13) - Forte (8 à 10) - Moyenne (4 à 7) - Faible (0 à 3)		Justification scientifique
			A	B	C	D	Somme	Niveau	
Reptiles	Tortue d'Hermann	1218	1	3	4	3	11	Très forte	En limite d'aire de répartition ; Population varoise relique sur le continent
	Cistude d'Europe	1220	1	3	4	3	11	Très forte	En limite d'aire de répartition
	Pélobate cultripède	-	-	2	2	2	6	Moyenne	En limite mondiale de répartition
Chiroptères	Murin de Bechstein	1323	1	3	4	3	11	Très forte	Espèce très rare en zone méditerranéenne. Reproduction sur le site ou ses abords. Territoires estivaux de mâles présents sur site. Habitats de chasse favorable mais dégradé par endroit, habitat gîte moyen à bon.
	Petit rhinolophe	1303	1	2	3	2	8	Forte	Espèce la plus contactée sur le site durant l'inventaire. Qualité de l'habitat gîte mauvais et qualité habitat chasse moyen à bon
	Grand rhinolophe	1304	1	2	3	2	8	Forte	Responsabilité du site forte vis à vis des habitats de chasse potentiel en particulier car présence d'une colonie au rocher de Roquebrune sur Argens. Gîte et transit sur site.
	Minioptère de Schreibers	1310	1	2	2	3	8	Forte	Gîte, transit sur site. Habitat de chasse favorable.
	Petit murin	1307	1	2	2	3	8	Forte	Transit sur site, milieu de chasse favorable.
	Grand murin	1324	1	2	2	3	8	Forte	Transit sur site, milieu de chasse favorable.
	Barbastelle d'Europe Espèce potentielle	1308	1	-	inconnu	3	-	Moyenne	Espèce présente au N et au S du site, très fortement potentielle mais toujours rare et difficile à détecter
Insectes	<i>Oxygastra curtisii</i> (Cordulie à corps fin)	1041	1	1	2	3	7	Moyenne	En Annexe II et IV de la Directive Habitats En Annexe 2 de la Convention de Berne Espèce protégée en France Espèce classée comme « vulnérable » dans l'Inventaire de la Faune menacée en France, le livre rouge Espèce classée comme « vulnérable » in Red List of Threatened Animals
	<i>Lucanus cervus</i> (Lucane cerf-volant)	1083	1	2	1	3	7	Moyenne	En Annexe II de la Directive Habitats En Annexe 3 de la Convention de Berne
	<i>Cerambyx cerdo</i> (Grand capricorne)	1088	1	inconnu	2	2	5	Moyenne	En Annexe II et IV de la Directive Habitats En Annexe 2 de la Convention de Berne Espèce protégée en France Espèce classée comme « vulnérable » in Red List of Threatened Animals
Poissons	Barbeau méridional (<i>Barbus meridionalis</i>)	1138	1	1	4	2	8	Forte	En Annexe II et IV de la Directive Habitats En Annexe III de la Convention de Berne Espèce protégée en France Espèce classée comme « quasi menacée » dans le livre rouge des poissons menacés en France
	Blageon (<i>Leuciscus souffia</i>)	1131	1	inconnu	inconnu	1	2	Faible	En Annexe II et IV de la Directive Habitats En Annexe III de la Convention de Berne Espèce classée comme « quasi menacée » dans le livre rouge des poissons menacés en France

Tableau 39 : Valeur patrimoniale des oiseaux du site de la Colle du Rouet

DOI et EMR	Code Natura 2000	Statut européen	Représentativité	Responsabilité du site pour l'espèce	Qualité de l'habitat pour l'espèce	Valeur patrimoniale		Justification scientifique
		A	B	C	D	Somme	Niveau	
Blongios nain	A022	2	1	2	3	8	Forte	1 couple sur le secteur, parmi les rares couples nicheurs du Var
Bihoreau gris	A023	2	1	1	3	7	Moyenne	Nicheur sur l'Argens pourrait coloniser l'Endre car régulièrement observé aux passages
Aigrette garzette	A026	2	0	1	3	6	Moyenne	Quelques individus observés aux passages sur l'Endre, milieux favorables
Héron pourpré	A029	2	0	1	3	6	Moyenne	Quelques individus observés aux passages, pas de milieux favorables à la nidification
Bondrée apivore	A072	2	2	1	4	9	Forte	1 à 3 couples nicheur. Milieux favorables. Halte migratoire favorable
Milan noir	A073	2	1	1	3	7	Moyenne	La décharge est une importante zone de nourrissage des oiseaux reproducteurs de l'Argens
Milan royal	A074	2	0	1	3	6	Moyenne	Très peu d'observations de cet oiseaux uniquement migrateur sur le site
Circaète Jean-le-blanc	A080	2	2	2	4	10	Forte	Au moins deux couples reproducteurs, habitats favorables à cette espèce vulnérable par son faible taux de reproduction
Aigle royal	A091	2	3	2	4	11	Très Forte	1 couple nicheur, hors zone montagnarde, limite sud est aire de répartition
Aigle de bonelli	A093	2	0	1	3	6	Moyenne	Espèce disparue du site depuis de nombreuses années
Faucon pèlerin	A103	2	3	2	4	11	Très Forte	1 à 2 couples nicheurs. Sites de nidification favorable. Espèce sensible aux dérangements
Grand-duc d'Europe	A215	2	2	1	4	9	Forte	1 à 2 couples nicheurs, sites de nidification et habitats favorables
Engoulevent d'Europe	A224	2	2	1	3	8	Forte	>10 couples, milieux de chasse et de reproduction favorables
Martin-pêcheur d'Europe	A229	2	1	1	3	7	Moyenne	1 couple probable le long de l'Endre
Rollier d'Europe	A231	2	3	1	2	8	Forte	Statut européen défavorable, trouve habitat et site de nidification favorables sur le site
Pic noir	A236	2	2	1	3	8	Forte	Nouveau site colonisé par l'espèce, sites favorables
Alouette lulu	A246	2	1	2	3	8	Forte	Espèce bien représentée sur le site . Nombreux milieux favorables
Pipit rousseline	A255	2	3	2	2	9	Forte	Espèce en déclin, milieux favorables
Fauvette pitchou	A302	2	1	1	3	7	Moyenne	Espèce bien représentée avec nombreux sites favorables
Pie-grièche écorcheur	A338	2	2	1	3	8	Forte	Espèce bien représentée aux passages et milieux favorables à la reproduction (3 à 7 couples)
Bruant ortolan	A379	2	3	1	2	8	Forte	Espèce en déclin, milieux favorables mais fragiles
Grand Cormoran	A017	1	0	1	2	4	Faible	espèce hivernante avec des effectifs relativement faibles
Sarcelle d'hiver	A052	1	0	1	2	4	Faible	espèce hivernante avec des effectifs relativement faibles
Autour des palombes	A085	1	2	1	2	6	Moyenne	Milieux et sites de reproduction favorables
Faucon hobereau	A099	1	2	1	2	6	Moyenne	Milieux et sites de reproduction favorables
Caille des blés	A113	1	2	1	2	6	Moyenne	Doute sur le caractère sauvage des individus contactés, milieux favorables
Petit Gravelot	A136	1	2	1	1	5	Moyenne	Milieux favorable, mais reproduction aléatoire
Bécassine des marais	A153	1	0	0	2	3	Faible	espèce hivernante avec des effectifs relativement faibles
Bécasse des bois	A155	1	1	1	3	6	Moyenne	espèce hivernante avec des effectifs relativement faibles
Guêpier d'Europe	A230	1	2	2	3	8	Forte	Zones d'alimentation favorables pour individus nicheurs de l'Argens, site de reproduction potentiel
Torcol fourmilier	A233	1	2	1	2	6	Moyenne	Milieux et sites de reproduction favorables restreints
Hirondelle de rivage	A249	1	1	1	3	6	Moyenne	Migrateur régulier sur le site, zones d'alimentation favorables
Hirondelle rousseline	A252	1	2	3	3	9	Forte	Les faibles effectifs régionaux et son statut marginal rendent vulnérable l'espèce qui trouve sur le site des Milieux et sites de reproduction favorables
Fauvette passerinette	A304	1	1	1	3	6	Moyenne	Espèce bien représentée avec nombreux sites favorables
Pie-grièche à tête rousse	A341	1	3	1	3	8	Forte	>15% de l'effectif régional présent dans la ZPS

b- Hiérarchisation des risques et menaces

Parallèlement à la définition de la valeur patrimoniale des habitats et espèces, un tableau de définition du niveau de risques et de menaces pesant sur chaque habitat et espèce a également été établi.

Les risques et menaces subis par les habitats et espèces du site ont été définis à partir :

- de l'étude socio-économique et des impacts des activités humaines,
- de la potentialité ou de la réalité connue de ces impacts,
- des observations de terrain et des dégradations constatées,
- des dires d'experts.

Le classement a été effectué selon un niveau de risque « très fort », « fort », « moyen » ou « moyen » (cf tableaux 40, 41 et 42).

Tableau 40 : Détermination des risques et menaces sur les habitats d'intérêt communautaire du site

Habitats	Habitats aquatiques				Landes et matorrals	Pelouses et prairies			Formations rocheuses et grottes	Habitats forestiers				
	3120	3170*	3290	92D0	4030	6220*	6420	6510	8220	92A0	9260	9330	9340	9540
Risques et menaces	Comblement, Assèchement, Modification du régime hydrique, Modification de la microtopographie, Fermeture naturelle du milieu		Modification du régime hydrique Comblement, Assèchement	Modification du régime hydrique, Pollution génétique, Invasions biologiques	Fermeture du milieu, Destruction physique (urbanisation, passage d'engins)	Destruction physique (urbanisation, passage d'engins)	Modification du régime hydrique Comblement, Assèchement	Changement d'assolements Abandon de la fauche	Dégradation physique : sur-piétinement, sur-fréquentation	Diminution de la largeur fonctionnelle, Modification régime hydrologique, Invasions biologiques	Arrêt de la castanéiculture	Dégradation physique, Régénération ralentie	Dégradation physique, destruction de corridors forestiers	Dégradation physique (coupes) Parasitisme par <i>Matsucoccus feytaudii</i> (cochenille)
Niveau du risque	Fort	Fort	Fort	Fort	Faible	Moyen	Fort	Fort	Moyen	Très fort	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen

Tableau 41 : Détermination des risques et menaces sur les espèces d'intérêt communautaire du site (hors oiseaux)

	Espèces Faune DH2	Code Natura 2000	Menace	Niveau du risque
Reptiles	Tortue d'Hermann	1218	Menaces importantes sur la perte ou la dégradation des habitats Risque lié à la mécanisation des pratiques forestières et agricoles Risque accru de destruction par les incendies Prélèvements Prédation Risque de pollution du patrimoine génétique par croisement avec des espèces introduites Isolation des populations sur le site Infrastructures routières	Très fort
	Cistude d'Europe	1220	Endiguement et requalibrage des cours d'eau Infrastructures routières Prédation des pontes Compétition avec la tortue de Floride	Moyen
	Pélobate cultripède (DH4)	-	Infrastructures routières Isolation des populations du site Mécanisation des pratiques forestières Perte du pastoralisme Compétition avec les grenouilles rieuses Risque d'épidémie	Moyen
Chiroptères	Murin de Bechstein	1323	Destruction d'arbres gîtes, manque de maturité et dégradation/simplification des milieux boisés (forêt et ripisylve), dégradation des corridors.	Fort
	Petit rhinolophe	1303	Disparition, destruction et rénovation du patrimoine bâti, traitement de boiserie, disparition des haies et corridors, pollution lumineuse, circulation routière.	Fort
	Grand rhinolophe	1304	Disparition, destruction et rénovation du patrimoine bâti, traitement de boiserie, fermeture des milieux, disparition des haies et corridors, pollution lumineuse, circulation routière, abandon du pastoralisme, traitement anti-parasitaire et insecticide.	Fort
	Minioptère de Schreibers	1310	Dérangement en cavité et fermeture des mines.	Moyen
	Petit murin	1307	Dérangement en cavité et fermeture des mines, fermeture des milieux, insecticide.	Moyen
	Grand Murin	1324	Dérangement en cavité et fermeture des mines, traitement anti-parasitaire et insecticide, disparition/destruction et rénovation du patrimoine bâti, traitement de boiserie.	Moyen
	Barbastelle d'Europe Espèce potentielle	1308	Destruction d'arbres gîtes, manque de maturité des milieux boisés (forêt et ripisylve), dégradation des corridors.	Très Fort
Insectes	Oxygastra curtisii (Cordulie à corps fin)	1041	Risques d'anthropisation avec assèchement de la rivière, particulièrement en aval, Isolement	Moyen
	Lucanus cervus (Lucane cerf-volant)	1083		Moyen
	Cerambyx cerdo (Grand capricorne)	1088	A l'ouest du secteur d'étude, une large zone de 2300 ha brûlée en juillet 2003 restreint de façon significative l'habitat électif potentiel de ce taxon.	Moyen
Poissons	Barbeau méridional (<i>Barbus meridionalis</i>)	1138	Dégradation physique et chimique des cours d'eau Hybridation avec le Barbeau fluviatile (sur le site, pas probable) Introduction d'espèces piscicoles carnassières	Fort
	Blageon (<i>Leuciscus souffia</i>)	1131	Dégradation physique et chimique des cours d'eau Introduction d'espèces piscicoles carnassières	Fort

Tableau 42 : Détermination des risques et menaces sur les oiseaux d'intérêt communautaire du site de la Colle du Rouet

	Espèces Faune DH2	Code Natura 2000	Menace	Niveau du risque
Oiseaux	Blongios nain	A022	Destruction de l'habitat Dérangement Assèchement des marres et des bordures de rivière Pollution	Moyen
	Bihoreau gris	A023	Dérangement	Moyen
	Aigrette garzette	A026	Pollution Mauvaise gestion piscicole	Faible
	Héron pourpré	A029	Disparition de l'habitat Dérangement	Faible
	Bondrée apivore	A072	Modification d'habitat Disparition des proies	Moyen
	Milan noir	A073	Fermeture de la décharge Réseau électrique	Fort
	Milan royal	A074	Réseau électrique	Faible
	Circaète Jean-le-blanc	A080	Fermeture des milieux Réseau électrique Dérangement	Fort
	Aigle royal	A091	Dérangement Modification de l'habitat	Fort
	Aigle de bonelli	A093	Disparu	Faible
	Faucon pèlerin	A103	Dérangement Usage des pesticides	Fort
	Grand-duc d'Europe	A215	Dérangement	Moyen
	Engoulevent d'Europe	A224	Fermeture des milieux	Moyen
	Martin-pêcheur d'Europe	A229	Dérangement Pollution	Moyen
	Rollier d'Europe	A231	Modification de l'habitat Raréfaction de sa ressource alimentaire	Fort
	Pic noir	A236	Incendies	Moyen
	Alouette lulu	A246	Fermeture des milieux	Moyen
	Pipit rousseline	A255	Incendies répétés Végétation pas mise en place Arrêt du pâturage Fermeture des milieux	Très fort
	Fauvette pitchou	A302	Fermeture des milieux	Moyen
	Pie-grièche écorcheur	A338	Fermeture des milieux Raréfaction de ses proies	Fort
Bruant ortolan	A379	Fermeture des milieux Usage de produits phytosanitaires	Tres fort	
Grand Cormoran	A017	Dérangement hivernal	Moyen	
Sarcelle d'hiver	A052	Dérangement hivernal	Faible	

Espèces Faune DH2	Code Natura 2000	Menace	Niveau du risque
Autour des palombes	A085	Incendies Dérangement	Moyen
Faucon hobereau	A099	Raréfaction de ses proies Utilise massivement les ripisylves donc risques de travaux lourds Dérangement	Moyen
Caille des blés	A113	Evolution des pratiques agricoles	Fort
Petit Gravelot	A136	Modification de l'habitat	Fort
Bécassine des marais	A153	Disparition de l'habitat	Faible
Bécasse des bois	A155	Incendies	Faible
Guêpier d'Europe	A230	Altération de l'habitat Raréfaction des proies Dérangement	Fort
Torcol fourmilier	A233	Disparition de son habitat Raréfaction de sa ressource alimentaire	Moyen
Hirondelle de rivage	A249	Raréfaction de sa ressource alimentaire	Faible
Hirondelle rousseline	A252	Altération de l'habitat de chasse Raréfaction de ses proies. Destruction de nid	Fort
Fauvette passerinette	A304	Aucune	Faible
Pie-grièche à tête rousse	A341	Fermeture des milieux	Fort

c- Définition des enjeux

Chaque valeur patrimoniale est ensuite croisée avec toutes les menaces auxquelles elle est susceptible d'être confrontée, afin de déterminer l'enjeu de conservation associé selon la même typologie : enjeu « Très Fort », « Fort », « Moyen à Fort », « Moyen », « Faible à Moyen », « Faible » (cf tableaux des enjeux).

La matrice suivante a été définie et appliquée sur le site :

Très Fort	Faible à Moyen	Moyen à Fort	Très Fort	Très Fort
Fort	Faible à moyen	Moyen à Fort	Fort	Très Fort
Moyen	Faible	Moyen	Moyen à Fort	Fort
Faible	Faible	Faible à Moyen	Moyen à Fort	Moyen à Fort
Risque / Valeur patrimoniale ->	Faible	Moyenne	Forte	Très Forte

La définition des enjeux de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaires, permet de mettre en évidence 6 groupes d'habitats et espèces :

- les habitats / espèces présentant au moins un enjeu « très fort » sur le site,
- les habitats / espèces présentant au moins un enjeu « fort » sur le site,
- les habitats / espèces présentant au moins un enjeu « moyen à fort » sur le site,
- les habitats / espèces présentant au moins un enjeu « moyen » sur le site,
- les habitats / espèces présentant au moins un enjeu « moyen à faible » sur le site,
- les habitats / espèces présentant au moins un enjeu « faible » sur le site.

La détermination des enjeux figurent dans les tableaux 43, 44 et 45.

Tableau 43 : Détermination des enjeux de conservation des habitats d'intérêt communautaire

Habitats	Habitats aquatiques				Landes et matorrals	Pelouses et prairies			Formations rocheuses et grottes	Habitats forestiers				
	3120 Pelouses à Sérapias	3170* Mares temporaires	3290 Rivières intermittentes	92D0 Oueds à laurier rose		4030 Landes sèches européennes	6220* Pelouses substeppiques	6420 Prairies humides		6510 Prairies de fauche	8220 Pentes rocheuses siliceuses	92A0 Ripisylve (dont charmaie)	9260 Châtaigneraie	9330 Forêt à Chêne liège
Valeur patrimoniale locale	Très forte	Très forte	Forte	Très forte	Forte	Moyenne	Moyenne	Moyenne (pondéré)	Moyenne (pondéré)	Moyenne (pondéré)	Faible	Forte	Moyen	Moyen
Niveau du risque	Fort	Fort	Fort	Fort	Faible	Moyen	Fort	Fort	Faible	Très fort	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen
Enjeux de conservation (Matrice)	Très fort	Très fort	Fort	Très fort	Moyen à Fort	Moyen	Moyen à Fort	Moyen à Fort	Faible à Moyen	Moyen à Fort	Faible	Moyen à fort	Moyen	Moyen
Enjeux de conservation (Matrice + dires d'experts)	Très fort	Très fort	Fort	Très fort	Moyen à Fort	Moyen	Moyen à Fort	Moyen à Fort	Faible à Moyen	Très fort	Faible	Moyen à fort	Moyen	Moyen
Justification scientifique	Habitat humide rare dans le Var + Fortes menaces	Habitat humide rare dans le Var + Fortes menaces	Corridor, Zone de chasse+ menaces multiples	Corridor, Zone de chasse + Menaces multiples (Physiques, chimiques, etc.)	Peu de menaces	Habitat prioritaire Richesse en flore patrimoniale Habitat original	Habitat humide peu représentatif du site mais rare dans le Var	Habitat agricole avec des menaces, Habitat d'espèce	Peu de menaces car difficiles d'accès	Corridor forestier, zone de chasse + Menaces multiples (Physiques, chimiques, etc.)	Faible valeur patrimoniale pour le site	Risques de dégradations limitées	Risques de dégradation s limitées	Valeur patrimoniale moyenne pour le site

Très Fort	Faible à Moyen	Moyen à Fort	Très Fort	Très Fort
Fort	Faible à moyen	Moyen à Fort	Fort	Très Fort
Moyen	Faible	Moyen	Moyen à Fort	Fort
Faible	Faible	Faible à Moyen	Moyen à Fort	Moyen à Fort
Risque / Valeur patrimoniale ->	Faible	Moyenne	Forte	Très Forte

Tableau 44 : Détermination des enjeux de conservation des espèces d'intérêt communautaire (hors oiseaux) du site « Forêt de Palayson, Bois du Rouet »

	Espèces Faune DH2	Code Natura 2000	Statut européen	TABLEAU 1 Valeur patrimoniale (très forte, forte, moyenne, faible)	TABLEAU 2 Risque (très fort, fort, moyen, faible)	Niveau d'enjeu de conservation (cf matrice)	Justification scientifique	Risque / Valeur patrimoniale ->						
								Faible à Moyen	Moyen à Fort	Très Fort	Très Fort	Faible à moyen	Moyen à Fort	Fort
Reptiles	Tortue d'Hermann	1218	DH2	Très forte	Très fort	Très fort	En limite d'aire de répartition Population varoise relique sur le continent Importantes menaces pèsent sur l'espèce							
	Cistude d'Europe	1220	DH2	Très forte	Moyen	Fort	En limite d'aire de répartition							
	Pélobate cultripède	-	DH4	Moyenne	Moyen	Moyen	En limite mondiale de répartition							
Chiroptères	Murin de Bechstein	1323	DH2	Très forte	Fort	Très fort	4 individus capturés en limite de site dont 2 femelles allaitantes au Blavet. 2 gîtes et 1 territoire de chasse observés dans le site. Gîtes présents et avérés. Milieux favorables ou dégradés par endroit. Population reproductrice en milieux méditerranéen. Extension indispensable des gorges du Blavet. Perspectives défavorables.							
	Petit rhinolophe	1303	DH2	Forte	Fort	Fort	Dans le site >20 individus contactés lors de l'étude. Espèce la plus représentée sur le site. Plusieurs gîtes occupés mais plus de colonies. Milieux de chasse favorables. Perspectives mauvaises (disparition des gîtes).							
	Grand rhinolophe	1304	DH2	Forte	Fort	Fort	Dans le site >10 individus contactés lors de l'étude. Peu d'individus. Peu de gîtes occupés. Reproduction non évaluée. Territoire de chasse potentiel en période de reproduction et zone de transit au sud du Blavet. Offre en gîte défavorable. Perspectives mauvaises.							
	Minioptère de Schreibers	1310	DH2	Forte	Moyen	Moyen à Fort	Dans le site >5 individus contactés lors de l'étude. Peu d'individus. Peu de gîtes occupés. Milieux de chasse favorables. Perspectives inconnues.							
	Petit murin	1307	DH2	Forte	Moyen	Moyen à Fort	Dans le site >5 individus contactés lors de l'étude. Peu d'individus. Pas de gîtes connus. Milieux de chasse favorables. Perspectives inconnues.							
	Grand murin	1324	DH2	Forte	Moyen	Moyen à Fort	Dans le site >5 individus contactés lors de l'étude. Peu d'individus. Pas de gîtes connus. Milieux de chasse favorables. Perspectives inconnues.							
	Barbastelle d'Europe Espèce potentielle	1308	DH2	Moyenne	Très Fort	Moyen à Fort	On a besoin de données supplémentaires pour connaître le statut de cette espèce 1 individu aux abords du site. Gîtes forestiers peu favorables. Milieux de chasse favorables.							
Insectes	<i>Oxygastra curtisii</i> (Cordulie à corps fin)	1041	DH2	Moyenne	Moyen	Moyen	En Annexe II et IV de la Directive Habitats En Annexe 2 de la Convention de Berne Espèce protégée en France Espèce classée comme « vulnérable » dans l'Inventaire de la Faune menacée en France, le livre rouge Espèce classée comme « vulnérable » in Red List of Threatened Animals							
	<i>Lucanus cervus</i> (Lucane cerf-volant)	1083	DH2	Moyenne	Moyen	Moyen	En Annexe II de la Directive Habitats En Annexe 3 de la Convention de Berne							
	<i>Cerambyx cerdo</i> (Grand capricorne)	1088	DH2	Moyenne	Moyen	Moyen	En Annexe II et IV de la Directive Habitats En Annexe 2 de la Convention de Berne Espèce protégée en France Espèce classée comme « vulnérable » in Red List of Threatened Animals							
Poissons	Barbeau méridional (<i>Barbus meridionalis</i>)	1138	DH2	Forte	Fort	Fort	En Annexe II et IV de la Directive Habitats En Annexe III de la Convention de Berne Espèce protégée en France Espèce classée comme « quasi menacée » dans le livre rouge des poissons menacés en France Absence d'hybridation avec le Barbeau fluviatile							
	Blageon (<i>Leuciscus souffia</i>)	1131	DH2	Faible	Fort	Faible à Moyen	En Annexe II et IV de la Directive Habitats En Annexe III de la Convention de Berne Espèce classée comme « quasi menacée » dans le livre rouge des poissons menacés en France							

NB : Espèces DH2 non évaluées car présence très incertaine sur le site : Damier de la Succise, Ecaille Chinée

Tableau 45 : Détermination des enjeux de conservation des oiseaux d'intérêt communautaire du site « Colle du Rouet »

Espèces DO I et EMR	Code Natura 2000	Statut européen	TABLEAU 1 Valeur patrimoniale (très forte, forte, moyenne, faible)	TABLEAU 2 Risque (très fort, fort, moyen, faible)	Niveau d'enjeu de conservation (cf matrice)	Justification scientifique																						
							<table border="1"> <tr> <td>Très Fort</td> <td>Faible à Moyen</td> <td>Moyen à Fort</td> <td>Très Fort</td> <td>Très Fort</td> </tr> <tr> <td>Fort</td> <td>Faible à moyen</td> <td>Moyen à Fort</td> <td>Fort</td> <td>Très Fort</td> </tr> <tr> <td>Moyen</td> <td>Faible</td> <td>Moyen</td> <td>Moyen à Fort</td> <td>Fort</td> </tr> <tr> <td>Faible</td> <td>Faible</td> <td>Faible à Moyen</td> <td>Moyen à Fort</td> <td>Moyen à Fort</td> </tr> <tr> <td>Risque / Valeur patrimoniale -></td> <td>Faible</td> <td>Moyenne</td> <td>Forte</td> <td>Très Forte</td> </tr> </table>				Très Fort	Faible à Moyen	Moyen à Fort	Très Fort	Très Fort	Fort	Faible à moyen	Moyen à Fort	Fort	Très Fort	Moyen	Faible	Moyen	Moyen à Fort	Fort	Faible	Faible	Faible à Moyen
Très Fort	Faible à Moyen	Moyen à Fort	Très Fort	Très Fort																								
Fort	Faible à moyen	Moyen à Fort	Fort	Très Fort																								
Moyen	Faible	Moyen	Moyen à Fort	Fort																								
Faible	Faible	Faible à Moyen	Moyen à Fort	Moyen à Fort																								
Risque / Valeur patrimoniale ->	Faible	Moyenne	Forte	Très Forte																								
Blongios nain	A022	DOI	Forte	Moyen	Moyen à Fort	Reproducteur, habitats peu menacés mais restreints																						
Bihoreau gris	A023	DOI	Moyenne	Moyen	Moyen	Migrateur régulier, habitats peu menacés mais restreints, colonisation possible																						
Aigrette garzette	A026	DOI	Moyenne	Faible	Faible à Moyen	Migrateur régulier, habitats peu menacés mais restreints, colonisation peu probable																						
Héron pourpré	A029	DOI	Moyenne	Faible	Faible à Moyen	Migrateur régulier, habitats peu menacés mais restreints, colonisation peu probable																						
Bondrée apivore	A072	DOI	Forte	Moyen	Moyen à Fort	Reproducteurs, habitats bien représentés, menaces modérées																						
Milan noir	A073	DOI	Moyenne	Fort	Moyen à Fort	Nb : Le nombre d'oiseaux contacté est très faible - Espèce présente quasi uniquement grâce à la décharge																						
Milan royal	A074	DOI	Moyenne	Faible	Faible à Moyen	Nombre d'oiseaux contactés très faible																						
Circaète Jean-le-blanc	A080	DOI	Forte	Fort	Fort	Reproducteurs, sites de nidification bien représentés, risque de diminution territoire de chasse par fermeture du milieu menaces modérées																						
Aigle royal	A091	DOI	Très Forte	Fort	Très Fort	Espèce nicheuse sensible aux dérangements et à la fermeture des milieux de chasse																						
Aigle de bonelli	A093	DOI	Moyenne	Faible	Non évaluable	L'espèce n'est plus avérée sur le site depuis plusieurs années, pas de données récentes. Espèce disparue depuis de nombreuses années. L'enjeu est donc non évaluable. S'il revenait nicher sur le site, l'enjeu serait majeur mais cela est très peu probable																						
Faucon pèlerin	A103	DOI	Très Forte	Fort	Très Fort	Espèce récemment nicheuse sur le site qui reste très sensible aux dérangements																						
Grand-duc d'Europe	A215	DOI	Forte	Moyen	Moyen à Fort	Espèce nicheuse avec de nombreux habitats favorables disponibles																						
Engoulevent d'Europe	A224	DOI	Forte	Moyen	Moyen à Fort	Espèce nicheuse bien représentée dans les zones ouvertes, sensible à une refermeture importante des milieux forestiers																						
Martin-pêcheur d'Europe	A229	DOI	Moyenne	Moyen	Moyen	1 couple nicheur probable, sensible aux aménagements des cours d'eau																						
Rollier d'Europe	A231	DOI	Forte	Fort	Fort	Reproducteur, espèce menacée par une fermeture des milieux ou une modification des pratiques agricoles																						
Pic noir	A236	DOI	Forte	Moyen	Moyen à Fort	Espèce nicheuse probable. Colonisation récente, sensible aux incendies et modes de gestion sylvicole																						
Alouette lulu	A246	DOI	Forte	Moyen	Moyen à Fort	Espèce largement répandue sur la zone, sans réelle menace outre une trop grande fermeture des milieux																						
Pipit rousseline	A255	DOI	Forte	Très fort	Très fort	Espèce nicheuse en diminution, très sensible à la fermeture des milieux ou à des passages d'incendies trop rapprochés n'offrant pas une végétation suffisante à la reproduction – Au bord de l'extinction dans la ZPS																						
Fauvette pitchou	A302	DOI	Moyenne	Moyen	Moyen	Espèce largement répandue sur la zone, sans réelle menace outre une trop grande fermeture des milieux																						
Pie-grièche écorcheur	A338	DOI	Forte	Fort	Fort	Reproducteur, Habitats favorables présents mais sensibles à la fermeture des milieux et aux changements de pratiques agricoles																						
Bruant ortolan	A379	DOI	Forte	Très fort	Très fort	Espèce nicheuse en diminution, très sensible à la fermeture des milieux ou à des passages d'incendies trop rapprochés n'offrant pas une végétation suffisante à la reproduction - Au bord de l'extinction dans la ZPS																						
Grand Cormoran	A017	EMR	Faible	Moyen	Faible	Effectifs faibles																						
Sarcelle d'hiver	A052	EMR	Faible	Faible	Faible	Effectifs faibles																						
Autour des palombes	A085	EMR	Moyenne	Moyen	Moyen	Nicheur, habitats favorables bien représentés sur la ZPS																						
Faucon hobereau	A099	EMR	Moyenne	Moyen	Moyen	Utilise la Ripisylve comme zone de chasse, menacée en cas de travaux lourds de réaménagement																						
Caille des blés	A113	EMR	Moyenne	Fort	Moyen à Fort	Nicheuse probable, habitats restreints et sensibles aux modifications agricoles																						
Petit Gravelot	A136	EMR	Moyenne	Fort	Moyen à Fort	Nicheur régulier, habitats favorables restreints menacés (lourds travaux d'aménagement des cours d'eau). Sensible aux dérangements																						
Bécassine des marais	A153	EMR	Faible	Faible	Faible	Effectifs faibles																						
Bécasse des bois	A155	EMR	Moyenne	Faible	Faible à Moyen	Effectifs mal connus																						
Guêpier d'Europe	A230	EMR	Forte	Fort	Fort	Zones de chasses nombreuses mais menacées par changements pratiques agricoles et fermeture des milieux. Site de reproductions menacées par travaux de réaménagement des berges																						
Torcol fourmilier	A233	EMR	Moyenne	Moyen	Moyen	Nicheur probable, habitats restreints et sensibles aux modifications agricoles																						
Hirondelle de rivage	A249	EMR	Moyenne	Faible	Faible à Moyen	Uniquement migrateur sur la zone																						
Hirondelle rousseline	A252	EMR	Forte	Fort	Fort	Nicheuse, sensibles à la fermeture des milieux ouverts et aux modifications agricoles (pesticides)																						
Fauvette passerinette	A304	EMR	Moyenne	Faible	Faible à Moyen	Espèce nicheuse largement répandue sur la zone, sans réelle menace outre une trop grande fermeture des milieux																						
Pie-grièche à tête rousse	A341	EMR	Forte	Fort	Fort	Nicheuse (15% population régionale), sensibles à la fermeture des milieux ouverts et modification pratiques agricoles (pesticides)																						

2. Bilan et hiérarchisation des enjeux concernant les habitats d'intérêt communautaire

Enjeux de conservation très fort	(Eur 27 : 3120) Pelouses mésophiles à Sérapias (Eur 27 : 3170*) Mares et ruisselets temporaires (Eur 27 : 92D0) Galeries riveraines à Laurier-rose (Eur 27 : 92A0) Ripisylves et Chênaie-Charmaie
Enjeux de conservation fort	(Eur 3290) Rivières intermittentes méditerranéennes
Enjeux de conservation fort à moyen	(Eur 27 : 4030) Landes sèches européennes (Eur 27 : 6420) Prairies humides du <i>Molinio-Holoschoenion</i> (Eur 27 : 9330) Forêt de chêne liège (Eur 27 : 6510) Prairies maigres de fauche
Enjeux de conservation moyen	(Eur 27 : 6220*) Parcours substeppiques de graminées du <i>Therobrachypodietea</i> (Eur 27 : 9340) Forêt de Chêne vert (Eur 27 : 9540) Pinèdes méditerranéennes de pins mésogéens endémiques
Enjeux de conservation faible à moyen	(Eur 27 : 8220) Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique
Enjeux de conservation faible	(Eur 27 : 9260) Châtaigneraies provençales

3. Bilan et hiérarchisation des enjeux concernant les espèces d'intérêt communautaire

Enjeux de conservation très fort	Tortue d'Hermann (<i>Testudo hermanni hermanni</i>) Murin de Bechstein (<i>Myotis bechsteinii</i>)
Enjeux de conservation fort	Cistude d'Europe (<i>Emys orbicularis</i>) Petit rhinolophe (<i>Rhinolophus hipposideros</i>) Grand rhinolophe (<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>) Barbeau méridional (<i>Barbus meridionalis</i>)
Enjeux de conservation fort à moyen	Minioptère de Schreibers (<i>Miniopterus schreibersii</i>) Petit murin (<i>Myotis blythii</i>) Grand murin (<i>Myotis myotis</i>) Barbastelle d'Europe-Espèce potentielle
Enjeux de conservation moyen	Pélobate cultripède Cordulie à corps fin (<i>Oxygastra curtisii</i>) Grand capricorne (<i>Cerambyx cerdo</i>) Lucane cerf-volant (<i>Lucanus cervus</i>)
Enjeux de conservation faible à moyen	Blageon (<i>Leuciscus souffia</i>)
Enjeux de conservation faible	

NB : Espèces DH2 non évaluées car présence très incertaine sur le site :
Damier de la Succise, Ecaille Chinée

4. Bilan et hiérarchisation des enjeux concernant les oiseaux d'intérêt communautaire

Enjeux de conservation très fort	Pipit rousseline Bruant ortolan Faucon pèlerin Aigle royal
Enjeux de conservation fort	Circaète Jean-le-blanc Rollier d'Europe Pie-grièche écorcheur Guêpier d'Europe Pie-grièche à tête rousse Hirondelle rousseline
Enjeux de conservation fort à moyen	Blongios nain Bondrée apivore Milan noir Grand-duc d'Europe Engoulevent d'Europe Pic noir Alouette lulu Caille des blés Petit Gravelot
Enjeux de conservation moyen	Bihoreau gris Fauvette pitchou Autour des palombes Torcol fourmilier Faucon hobereau Martin-pêcheur d'Europe
Enjeux de conservation faible à moyen	Aigrette garzette Héron pourpré Milan royal Bécasse des bois Hirondelle de rivage Fauvette passerinette
Enjeux de conservation faible	Grand Cormoran Sarcelle d'hiver Bécassine des marais

Enjeu non évaluable pour l'Aigle de bonelli
L'enjeu serait majeur s'il revenait nicher sur le site ; mais jugé très peu probable

5. Les enjeux transversaux concernant le site

Enjeu : « ce que l'on peut gagner ou perdre ». Les enjeux transversaux du site sont les suivants :

- Enjeux permettant d'améliorer ou de maintenir la richesse biologique du site :
 - conserver le réseau de gîtes pour les chiroptères,
 - gestion des milieux humides dont les rivières et ripisylves (qualité des cours d'eau),
 - conserver les corridors écologiques (milieux rupestres, forestiers, ouverts et ripisylve).
- Enjeux permettant une maîtrise des risques sur le site :
 - maîtrise des feux de forêt,
 - non propagation des espèces invasives,
 - maîtrise des activités humaines dans le but de conserver les milieux.
- Enjeux permettant le développement des connaissances biologiques du site :
 - connaissance scientifique des habitats et des espèces.

6. La stratégie conservatoire : les priorités d'intervention

Au vu de la valeur patrimoniale des habitats/espèces et des risques subis, les priorités d'intervention porteront sur :

- **le maintien de la mosaïque de milieux** (sur l'ensemble du site Natura 2000). Le paysage écologique du site est structuré par son importante mosaïque d'habitats : habitats aquatiques, rocheux, landes et matorrals, pelouses et prairies et forestiers, qui assurent la pérennité des espèces qui y vivent. Cette structure complexe est fondamentale pour la biodiversité du site.

- **le maintien de l'état de conservation des habitats aquatiques, tels que les mares temporaires méditerranéennes** (localisation au niveau des mares temporaires, des zones humides, des rivières de l'Endre et du Blavet). L'habitat "mare temporaire méditerranéenne" est un habitat aquatique prioritaire du site. Les habitats aquatiques, dans un site globalement sec imbriqués en mosaïque avec d'autres, apportent une précieuse ressource en eau et abritent des espèces protégées ou très spécifiques, ainsi que de belles stations végétales remarquables. Il conviendra de les préserver en priorité.

- **le maintien de l'ouverture des milieux** (au niveau des habitats de pelouses, prairies, landes et de matorrals). Les milieux ouverts variés de landes, de maquis bas, de pelouses ou de ruisselets temporaires sont des habitats d'espèces inestimables pour bon nombre d'amphibiens et reptiles (Pélobate cultripède, Tortue d'Hermann, Cistude d'Europe), pour de nombreux oiseaux (Pies grièche, Alouette lulu, Bruant ortolan, Engoulevent d'Europe, Pipit rousseline) et pour les insectes méditerranéens (Magicienne dentelée).

- **le maintien des corridors écologiques** (reliant les habitats aquatiques, rupestres et forestiers du site). Les corridors écologiques sur le site sont représentés par les grands types de milieux. Les milieux aquatiques sont indispensables à tous les chiroptères, qui viennent s'y abreuver chaque nuit. Les habitats forestiers du site sont essentiels à l'ensemble de la faune présente sur le site. Les falaises de la Colle du Rouet, de Pennafort ou du Blavet, par exemple, sont des sites de reproduction pour la faune rupicole (Hibou Grand Duc, Aigle royal). Le réseau de haies et fossés du site est également primordial pour ces espèces.

- **la maturation des peuplements forestiers via une sylviculture durable et raisonnée**. Les ensembles d'habitats forestiers relativement matures des secteurs Nords comme la Chênaie-charmaie sont essentiels pour la faune arboricole : chiroptères (Murin de Bechstein, Barbastelle d'Europe), oiseaux (Pic noir), insectes saproxyliques (Grand Capricorne).

- **la limitation des impacts des activités humaines** (Carrières à Callas, la Bouverie, et au niveau de Bagnols-en-Forêt). La maîtrise des impacts des activités humaines est importante, afin de la rendre compatible avec la conservation des habitats et des espèces.

G. Les objectifs de conservation

1. Les objectifs de conservation des habitats et des espèces

Pour définir les objectifs de conservation la méthodologie appliquée fut la suivante :

- détermination des objectifs spécifiques pour chaque habitats et espèces (cf tableau 46),
- puis regroupement de ces derniers pour en déduire des objectifs de conservation généralisés,
- hiérarchisation de ces derniers en objectifs globaux, prioritaires, secondaires, tertiaires et transversaux.

Tableau 46 : Objectifs de conservation spécifique pour chaque habitat/espèce

	Habitats et espèces	Objectifs de conservation
Enjeux Très fort	Mares et ruisselets temporaires méditerranéens et mares temporaires (3170*)	- Préserver et restaurer l'habitat prioritaire, notamment par une gestion écologique de la végétation de ceinture
	Pelouses à Sérapias (3120-1)	- Maintenir, favoriser et conserver les Pelouses à Sérapias, notamment par une gestion écologique de la végétation de ceinture
	Oueds à laurier rose (92D0)	- Préserver et/ou restaurer la qualité des oueds à laurier rose
	Ripisylves (92A0)	- Restaurer la zone d'extension du périmètre d'étude du site vers le pont de l'Endre - Conserver le caractère intermittent du cours d'eau : profil de la rivière et régime hydrologique au plus proche du naturel
	Tortue d'Hermann	Développer les populations de Tortue d'Hermann au sein et en périphérie du site : au nord conservation de l'espèce (priorité 1) et au sud restauration des populations (priorité 2)
	Murin de Beschtein	- Conserver et restaurer les gîtes et territoire de chasse (même les habitats non communautaires comme les forêts en voie de maturation telles que la charmaie) - Maintenir et restaurer les corridors de déplacements - Création de bois sénescents
Enjeux Forts	Rivières intermittentes méditerranéennes (3290)	- Conserver le caractère intermittent du cours d'eau: profil de la rivière et régime hydrologique au plus proche du naturel - Préserver le cours d'eau et les nappes
	Petit rhinolophe	- Conserver et restaurer les territoires de chasse forestiers et les milieux semi-ouverts - Favoriser et augmenter l'offre en gîte bâti - Conserver l'existant des gîtes - Conserver les cavités et mines existantes et les nouvelles
	Grand rhinolophe	- Conserver et restaurer les territoires de chasse forestiers - Conserver les milieux ouverts et semi-ouverts, comme les pâturages - Conserver les cavités et mines existantes et les nouvelles
	Barbeau Méridional	- Conserver la population de l'Endre et son milieu - Conserver le caractère intermittent du cours d'eau : profil de la rivière et régime hydrologique au plus proche du naturel
	Cistude d'Europe	- Maintien de la naturalité des cours d'eau

Enjeux moyens à forts	Landes sèches européennes (4030)	- Maintenir l'habitat
	Prairie humide du Molinio-Holoschoenion (6420)	- Maintenir l'existant de l'habitat et si destruction, restaurer l'habitat
	Suberaie (9330)	- Améliorer la Suberaie au sud du site et reconquérir des surfaces conséquentes - Conserver une Suberaie de culture durable au nord du site
	Minioptère de Schreibers	- Conserver les milieux souterrains et les milieux ouverts et semi-ouverts forestiers
	Petit murin	- Maintenir les milieux ouverts et semi-ouverts pour la chasse - Maintenir les bâtis et les cavités
	Grand murin	- Maintenir les milieux forestiers - Maintenir les bâtis et les cavités
	Barbastelle d'Europe (si avérée)	- Maintenir et restaurer les corridors de déplacements sur l'ensemble du site - Conserver et restaurer les gîtes et territoire de chasses
Enjeux moyens	Chênaie verte (9340)	- Conserver ces formations de forêt à Chenet vert en pourcentage suffisant
	Pelouses à annuelles (6220*)	- Préserver l'habitat prioritaire
	Pinède Pin maritime et de Pin pignon (9540)	- Maintenir le bon état actuel de l'habitat
	Pélobate cultripède	- Maintenir la diversification des sites de reproduction des annexes forestières et de la structure des sols - Maintenir les corridors écologiques
	Grand capricorne	- Maintenir les forêts de feuillu mature, des souches et du bois mort
	Oxygastra curtisii (Cordulie à corps fin)	- Maintenir l'intégrité physique et chimique des cours d'eau - Maintenir la ceinture végétale près des cours d'eau
faibles à moyens	Pentes rocheuses siliceuses (8220)	- L'habitat se conserve tout seul
	Prairie de fauche (6510)	- Conserver et favoriser l'agriculture extensive sur ces milieux
	Lucane cerf-volant	- Maintenir les vieux arbres même ceux qui sont isolés et le bois mort
	Blageon	Si avéré : - Conserver les cours d'eau. - Assurer la circulation de l'espèce sur l'Endre
	Chataigneraie provençale (9260)	- Conserver le petit noyau présent
OISEAUX à enjeu très fort et fort	Circaete Jean-le-blanc	favoriser le maintien de la mosaïque d'habitat
	Aigle Royal	conserver les habitats rupestres + garantir la tranquillité + conserver des milieux ouverts
	Faucon pelerin	conserver les habitats rupestres + garantir la tranquillité
	Rollier d'Europe	conserver des milieux ouverts (agropastoraux) avec haies et bouquet d'arbres
	Pie-grièche écorcheur	conserver des milieux ouverts avec bosquets et buissons
	Guêpier d'Europe	conserver des milieux ouverts (agropastoraux) + maintien de l'habitat de nidification
	Hirondelle rousseline	conserver les sites de nidification + ouverture des milieux
	Pie-grièche à tête rousse	conserver des milieux ouverts avec bosquets et buissons
	Pipit rousseline et Brulan ortolan	conserver les noyaux de population

D'après le détail du tableau 46 (présentant des objectifs spécifiques pour chaque espèce et habitats définis et débattus en groupe de travail avec les experts scientifiques, les rapporteurs scientifiques et la DDTM) et suite à la définition et la hiérarchisation des enjeux de conservation, les objectifs de conservation retenus figure ci-dessous.

La signification des sigles utilisés est :

- OCG : objectif de conservation globale
- OCP : objectif de conservation prioritaire
- OCS : objectif de conservation secondaire
- OCT : objectif de conservation tertiaire

Code	Objectif de conservation globale
OCG	Favoriser le maintien de la mosaïque d'habitats

Code	Objectifs de conservation prioritaires
OCP 1	Préserver et maintenir l'état de conservation des habitats aquatiques et favoriser l'ouverture des milieux
OCP 2	Conserver le caractère intermittent des cours d'eau
OCP 3	Développer les populations de Tortue d'Hermann au sein et en périphérie du site : au nord conservation de l'espèce (priorité 1) et au sud restauration des populations (priorité 2)
OCP 4	Maintenir et préserver l'état de conservation des milieux forestiers (notamment pour le Murin de Bechtein) et augmenter le nombre de bois sénescents
OCP 5	Préserver et restaurer les habitats 3170* et 3120-1, notamment par une gestion écologique de la végétation de ceinture
OCP 6	Conserver, voire favoriser la reconquête des noyaux de populations de Pipit Rousseline et de Brulan ortholan, au bord de l'extinction sur le site
OCP 7	Conserver les milieux ouverts (agropastoraux) avec haies, buisson et bouquet d'arbres et maintien des habitats de nidification des milieux ouverts

Code	Objectifs de conservation secondaires
OCS 1	Conserver et/ou restaurer l'existant en gîtes (gîtes souterrains et en bâtiments)
OCS 2	Maintenir l'état de conservation de l'habitat Landes sèches européenne
OCS 3	Maintien des habitats de prairies et pelouses

Code	Objectifs de conservation tertiaires
OCT 1	Conserver les habitats rupestres et garantir la tranquillité des aires de nidifications des rapaces

Lien entre objectifs de conservation et habitats / espèces :

Tableau 47 : Lien entre objectifs de conservation et habitats/espèces

	Objectif de conservation	Habitats		Espèces
		En rouge enjeux très fort	En orange, enjeux fort	
Objectifs prioritaires	Préserver et maintenir l'état de conservation des habitats aquatiques et favoriser l'ouverture des milieux	3120 eaux oligotrophes à Isoetes 3170* Mares temporaires méditerranéennes 92D0 Galeries et fourrés riverains méridionaux 3290 Rivières intermittentes méditerranéennes		1220 Cistude d'Europe 1138 Barbeau méridional 1303 Petit Rhinolophe 1131 Blageon 1324 Grand Murin
	Conserver le caractère intermittent des cours d'eau	3290 Rivières intermittentes méditerranéennes		1220 Cistude d'Europe 1138 Barbeau méridional 1303 Petit Rhinolophe 1131 Blageon 1324 Grand Murin
	Développer les populations de Tortue d'Hermann au sein et en périphérie du site : au nord conservation de l'espèce (priorité 1) et au sud restauration des populations (priorité 2)			1218 Tortue d'Herman
	Maintenir et préserver l'état de conservation des milieux forestiers et augmenter le nombre de bois sénescents	92A0 Forêts-galeries à Salix alba et Populus alba 9330 Forêt à Quercus suber 9260 forêts à Castanea sativa 9540 Pinèdes méditerranéennes de pins mésogéens endémiques		1323 Murin de Bechstein 1303 Petit Rhinolophe 1307 Petit Murin 1310 Minioptère Sch. 1324 Grand Murin 1041 Cordulie à corp fin 1083 Lucane cerf-volant 1088 Grand capricorne
	Préserver et restaurer les habitats 3170* et 3120-1, notamment par une gestion écologique de la végétation de ceinture	3120 eaux oligotrophes à Isoetes 3170* Mares temporaires méditerranéennes		
	Conserver, voire favoriser la reconquête des noyaux de populations de Pipit Rousseline et de Brulan ortholan, au bord de l'extinction sur le site			Oiseaux Pipit Rousseline Brulan ortholan
	Conserver les milieux ouverts (agropastoraux) avec haies, buisson et bouquet d'arbres et maintien des habitats de nidification des milieux ouverts	4030 Landes sèches européennes 6220* Parcours substepiques de graminée et annuelles 6420 Prairies humides du Molino-Holoschoenion 6510 Prairie maigre de fauche de basse altitude		Oiseaux Aigle royal Rollier d'Europe Pie-grièche écorcheur Guêpier d'Europe Pie grièche à tête rousse

Objectifs secondaires	Conserver et/ou restaurer l'existant en gîtes (gîtes souterrains et en bâtiments)		1323 Murin de Bechstein 1303 Petit Rhinolophe 1304 Grand Rhinolophe 1310 Minioptère Sch. 1307 Petit Murin 1324 Grand Murin 1308 Barbastelle d'Europe
	Maintenir l'état de conservation de l'habitat Landes sèches européenne	4030 Landes sèches européennes	1218 Tortue d'Herman oiseaux
	Maintien des habitats de prairies et pelouses	6420 Prairies humides du Molino-Holoschoenion 6510 Prairies maigres de fauche	oiseaux
Objectifs tertiaires	Conserver les habitats rupestres et garantir la tranquillité des aires de nidifications des rapaces	8220 Pentes rocheuses silicieuses avec végétation chasmophytique	1323 Murin de Bechstein 1303 Petit Rhinolophe 1304 Grand Rhinolophe 1310 Minioptère Sch. 1307 Petit Murin 1324 Grand Murin 1308 Barbastelle d'Europe Oiseaux Aigle Royale Faucon Pèlerin

2. Les objectifs transversaux

Les objectifs de conservation transversaux (OCt) de conservation du site sont les suivant :

Code	Objectif de conservation
OCt 1	- restaurer la fonction de corridor écologique : ripisylve, biotopes forestiers et agricoles
OCt 2	- maintenir et favoriser les peuplements forestiers matures afin de pérenniser les espèces d'intérêt communautaire qui leur sont inféodées,
OCt 3	- contribuer à la protection du massif contre les incendies,
OCt 4	- veiller à la qualité des eaux et au bon fonctionnement des cours d'eaux,
OCt 5	- contrôler l'extension des espèces végétales et animales exogènes ou opportunistes

Lexique des sigles et acronymes

AAPPMA : Association Agrée pour la Protection de la Pêche et du Milieu Aquatique
ADEM : Agence de l'environnement et de la Maitrise de l'énergie
AMAP : Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne
AOC : Appellation d'Origine Contrôlé
APB : Arrêté de Protection de Biotope
APFM : Auxiliaires de la Protection de la Forêt Méditerranéenne
CAD : Communauté d'Agglomération Dracénoise
CBNMED : Conservatoire Botanique National Méditerranéen de Porquerolles
CBPS : Code de Bonne Pratique Sylvicole
CCFF : Comité Communaux des Feux de Forêt
CCIB : Cahier des Charges pour les Inventaires Biologiques
CE : Commission Européenne
CEEP : Conservatoire Etudes et Ecosystèmes de Provence
COPIL : Comité de Pilotage
CRPF : Centre Régional de la Propriété Forestière
CSRPN : Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel
DDTM : Direction Départementale des Territoires et de la Mer
DFCI : Défense des Forêts Contre les Incendies
DIREN : Direction Régionale de l'Environnement
DH2 : annexe 2 de la « Directive Habitats »
DH4 : annexe 4 de la « Directive Habitats »
DO1 : annexe 1 de la « Directive Oiseaux »
DOCOB : Document d'Objectif
DRAAF : Direction Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
EBC : Espace Boisé Classé
EDF / RTE : Electricité De France / Réseau de Transport d'Electricité
EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunal
ENS : Espace Naturel Sensible
FFME : Fédération Française de Montagne et d'Escalade
GCP : Groupe Chiroptère de Provence
GPS : Global Positioning System

GR : Grande Randonnée
IC : Intérêt Communautaire
IP : Intérêt Prioritaire
MAET : Mesures Agro-Environnementales Territorialisées
ONF : Office National des Forêts
PACA : Provence Alpes Cotes d'Azur
PFNL : Produits Forestiers Non Ligneux
PIDAF : Plan Intercommunal de Débroussaillage et d'Aménagement Forestier
PLU : Plan Local d'Urbanisme
POS : Plan d'Occupation des Sols
PPFCI : Plan de Protection des Forêts Contre les Incendies
PPR : Plan de Prévention des Risques
PPRI : Plan de Prévention des Risques Inondations
PPRIF : Plan de Prévention des Risques Incendies de Forêt
PPRT : Plan de Prévention des Risques Technologiques
PR : Petite Randonnée
PSG : Plan Simple de Gestion
pSIC : proposition de Site d'Intérêt Communautaire
SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SAU : Surface Agricole Utile
SCOT : Schéma de Cohérence Territorial
SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SDIS : Schéma Départementale d'Incendie et de Secours
SIC : Site d'Intérêt Communautaire
SIG : Système d'Information Géographique
SIVOM : Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple
SIVU : Syndicat Intercommunal à Vocation Unique
SRU : loi relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbain
STEP : Station d'Épuration
TCS : Technique de Conservation des Sols
VTT : Vélo Tout Terrain
ZICO : Zone d'Importance pour Conservation des Oiseaux
ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Faunistique et Floristique
ZPS : Zone de Protection Spéciale
ZSC : Zone Spéciale de Conservation

Bibliographie

BIBLIOGRAPHIE	
Forêt	
AGRESTE PACA	"La propriété forestière privée en Provence-Alpes-Côte d'Azur", 2005, 8 p
Abba Alain	Annexe : Etude et réflexion sur le massif de la Colle du Rouet incendié en 2003
CA 83	<i>Atlas Pastoral du Var, Contribution de l'élevage à l'entretien et à la protection de la forêt varoise</i> ", 1996, 113 p
CAD	<i>Projet d'élaboration d'une charte forestière de territoire sur la CAD</i> , janvier 2005,
CAD	Fascicule : "Le PIDAF protège la forêt en Dracénié"
Centre Régional de la Propriété forestière PACA	<i>Diagnostic rapide de la forêt privée de la commune La Motte</i> (Le Muy, Callas, Figanières, Ampus, Chateaudouble), 2006
Centre Régional de la Propriété forestière, Forêt Privée Française	<i>Schéma Régional de Gestion Sylvicole PACA (SRGS)</i> , approuvé le 169/06/2005 par le ministre de l'agriculture
Centre Régional de la Propriété forestière, Forêt Privée Française PACA	<i>Code de Bonnes Pratiques Sylvicoles (CBPS)</i> , approuvé par le préfet par arrêté 2005-257 du 09/08/05
Conseil général du Var	"Le chemin d'accès à la maison forestière des Pradineaux, Forêt domaniale de la Colle du Rouet, Le Muy, Var",
CRPF	<i>Code régional des bonnes pratiques sylvicoles</i> , fiches 1, 7, 4
CRPF	Fiches : "Plantations", "Chêne vert et chêne pubescent n°1", "Mélanges feuillus et résineux pionniers n°3", "Résineux pionniers (sauf Méléze) n°4", "Résineux dryades n°6", "Chêne liège n°7"
DAAF 83	Fiche synthétique d'information sur le risque incendie de forêt, commune de Roquebrune 2 p
IFN	"Inventaire Forestier Départemental, 3eme inventaire 1999", 167 p
INSEE, DDRAF	"Bilan économique et social 2009 - PACA, Agriculture, un secteur en crise", 10 p
Ministère de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Pêche	Dossier de presse "Prévention des incendies de forêt 2010", 27 p
OFME	<i>Les espaces forestiers en PACA</i> , fiches 25, 26, 28, 2003
OFME	<i>Elements de connaissance du milieu forestier en région PACA</i>
OFME	"Qu'est-ce qu'un Plan de Protection des Forêt Contre l'Incendie (PPFCI) ?", 01/2009, 6 p
OFME	Fiche résumé : "Les rôles du maire et de la commune dans la défense des personnes, des biens et de la forêt contre l'incendie", 03/2007, 4 p
OFME	"La structuration des politiques forestières de territoire en région méditerranéenne", 12/2006,
OFME	"Les espaces forestiers en PACA" fiches n°23 et 25, 2003
ONF	Procès-verbal d'aménagement 1990-1999 Forêt domaniale de la Colle du Rouet", 11 p
ONF	Retour d'expérience feu de La Motte du 28/07/2003, 36 p
Puget-sur-Argens	Fascicule : "Document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM)"
Tourisme et loisirs	
Association FO.RES.TOUR	Fascicule "Tourisme, sports et loisirs en forêt privée", 1 p
CAD	<i>Mission de conseil. Contribution à l'étude d'un schéma de développement touristique</i> . Document général, février 2006, 36 p

CAD	<i>Pacte territorial pour l'emploi Dracénie, Artuby-Verdon haut et centre Var. Schéma de développement touristique de la Dracénie, Haut Var, Verdon. Etape 1 : Diagnostic et orientations stratégiques. Cahier des charges techniques, Août 2004, 19p</i>
CAD Tourisme	<i>La Dracénie, les sentiers de la Dracénie, 35p</i>
Caisse d'épargne	<i>Dossier socio-économique et financier, juin 2008</i>
CC PME	"Carnet de voyage 2010, Pays mer Esterel, esprit Provence"
Centre d'information pour la prévention des risques majeurs	<i>Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) Puget-sur-Argens, Fascicule</i>
Club de randonnée "Lei caminaire seillanais"	Fascicule '100km de promenade à travers Seillans"
Communauté de communes et office de tourisme du PDF	"Les 8 villages perchés du Pays de Fayence", 23 p
Commune de Fayence	Fascicule "Fayence entre mer et montagne"
Commune de Seillans	Fascicule "Un des plus beau village de France"
Conseil Général Comité Départemental du Tourisme (CDT)	<i>Balades nature commentées du 01/04/2007 au 31/03/2008, du 01/04/2008 au 31/03/2009, du 01/04/2010 au 31/03/2010, 87p + CD</i>
Esterel, Côte d'Azur centrale de réservation	Guide d'hébergement 2010, 50 p
<i>Fédération des chasseurs, 09 /02/2010</i>	Article : "Saint Hubert Mottois : un engagement environnemental au bénéfice de la collectivité", rub : La vie des sociétés, Journal d'information du monde rural, En pays varois spécial chasse, n°858, p.6-7
Fédération du Var pour la pêche et la protection du milieu aquatique	"Plan départemental de protection des milieux aquatiques et de gestion des ressources piscicoles"
INSEE	Chiffres clés tourisme, Avril 2010
Les offices de tourisme du Pays de Fayence	Guide officiel 2010 du Pays de Fayence, Hébergement et restauration, 49 p
Office de tourisme de Fayence	Fascicule : " Au fil du patrimoine", 11 p
Office de tourisme de Roquebrune-sur-Argens	"Guide des associations 2009-2010" 45 p
Office de tourisme du Pays de Fayence	Guide officiel du Pays de Fayence, hébergement et restauration 49 p
Office de tourisme du Pays de Fayence	Festivités du Pays de Fayence, Guide officiel 2010, 33 p
Pays de Fayence	Fascicule " Entre terre et ciel, les 8 villages perchés du Pays de Fayence", 23 p
Pays de Fayence	Guide officiel 2010, festivités du Pays de Fayence, 33 p
Préfecture du Var	"Périodes d'ouverture de la pêche en eau douce pour 2010 - Avis annuel", 1 p
Puget-sur-Argens	Fascicule : "Guide des associations 2009" 26 p
Société de chasse La Bagnolaise	Règlement interieur, 26/06/2010, 3 p

Var tourisme PACA, Conseil Général Agence de Développement Touristique (ADT)	<i>Cartographie "Itinéraires proposés sur la période 2007-2008, 2008-2009, 2009-2010, 2010-2011"</i>
Agriculture	
AGRESTE PACA	"Portrait agricole : Le Var" Etude n°46, septembre 2009, 6 p
Agribiovar	<i>Agribiovar, L'association des agriculteurs bio du Var</i> , 2010, 1 p
Bio PACA	<i>L'agriculture biologique dans le Var</i> , juillet 2010, 1 p
CA du Var	<i>Le projet agricole de territoire du SCoT Aire Dracénoise secteur CAD</i> , juillet 2006, 11 p
CAD	<i>Origine et évolution des compétences de la Communauté d'Agglomération Dracénoise en matière d'agriculture, Agriculture et intérêt communautaire : quelques éléments d'informations</i> , 2005, 11 p
CAD (Julie HARS), ADEASA	<i>Etude socio-économique de l'agriculture sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Dracénoise, Quels enjeux pour le territoire de projet de l'Agglomération Dracénoise ? Une agriculture forte de sa diversité et de ses agriculteurs, mais un espace de production menacé</i> , octobre 2006, 90 p
CAD, ADASEA	<i>Cahier communal agricole, document de travail Ampus</i> , 01/2007, 27 p
CAD, CA du Var, ADASEA	<i>Etude agricole de la Dracénie</i> , 07/07/2006, 38 p
Chambre d'Agriculture du Var	<i>Atlas pastoral, Contribution de l'élevage à l'entretien et à la protection de la forêt varoise</i> , 1996, 113 p
Chambre d'agriculture PACA, Bio de PACA	<i>La conversion à l'agriculture biologique en région PACA, "Les premiers pas"</i> , mai 2010, 25 p
Conseil interprofessionnel des vins de Provence	Fascicule : "Les vins de Provence"
INSEE	Chiffres clés agriculture, 2010
LEROUX Juliette	<i>Productions végétales</i> , Fédération Nationale de l'Agriculture Biologique, décembre 2008, 6 p
LEROUX Juliette	<i>Cadre général de l'élevage</i> , Fédération Nationale de l'Agriculture Biologique, décembre 2008, 5 p
Aménagement	
CAD	<i>Mission de conseil, Schéma paysager de la Dracénie</i> , avril 2006, 63 p
CAD	SCOT
CAUE Var, aap	<i>Référentiel diagnostique paysage</i> , juin 2005, 18 p
Commune de Seillans	Fascicule "Un des plus beau village de France"
DDE Var	<i>Cohérence territoriale en Dracénie. Rapport n°1 : données statistiques et de cadrage</i> , novembre 2001, 44 p
DIREN, Agence Paysages	"Atlas départemental des paysages du Var", octobre 2007,
Envéo ingenierie	Avant projet construction d'une station d'épuration, 2010, 22 p (p. 4 - 6)
G2C environnement	Determination d'un site et d'une filière pour la future station d'épuration, 2009, 78 p (p. 14 - 28)
Mairie de Bagnols-en-forêt	Elaboration de notre Plan Local D'Urbanisme, Concertation de la population bagnolaise (questionnaire), février 2010, 6 p
PDF	
Pizzorno environnement	Tarifs pour le traitement des déchets au 1er juillet 2010, 1 p
Région PACA	<i>Schéma régional de développement économique, Diagnostique partagé et enjeux stratégiques, Document soumis à la concertation</i> 20/01/2006, 105 p

Syndicat mixte d'études et de développement économique de l'est varois Sophia Esterel	<i>Programme sur la cohérence des choix d'aménagement du territoire rapport étude</i> , mai 1999, 97 p
Thomas Fustiers	<i>Une classification originale des villages de Dracénie. Une Terre, des Hommes et des histoires (étymologies, blasons, richesses)</i> , 11 p
	"Liste des associations de la commune de Bagnols en Forêt 2010", 2 p
Natura 2000	
DIREN PACA, DDAF	<i>Cahier des charges pour l'élaboration des documents d'objectifs des sites Natura 2000 à l'attention des opérateurs de sites Natura 2000 de la région PACA</i> , octobre 2006, 31 p
ATEN (SOUHEIL Hassan, BOIVIN Danielle, DOUILLET Robert)	<i>Outils de gestion et de planification, cahier technique n°82, Document d'objectifs Natura 2000, guide méthodologique d'élaboration</i> , 2009, 98 p
ATEN (SOUHEIL Hassan, BOIVIN Danielle, DOUILLET Robert)	<i>Outils de gestion et de planification, cahier technique n°82, Document d'objectifs Natura 2000, guide méthodologique d'élaboration, annexes</i> , 2009
CRPF	Fiche 355303, <i>Qu'est-ce-qu'un contrat Natura 2000 ?</i> 2008 1p
DIREN PACA (SYLLA Grégory)	<i>Document d'objectifs site FR9301624 "Cap Lardier, Cap Taillat, Cap Camarat, Tome 1 : diagnostic, enjeux et objectifs de conservation</i> , Mai 2010, 147 p
DIREN PACA (SYLLA Grégory)	<i>Document d'objectifs site FR9301624 "Cap Lardier, Cap Taillat, Cap Camarat, Synthèse du diagnostic socio-économique, Usages terrestres et maritimes</i> , Mai 2010, 18 p
DIREN PACA, ONF	<i>Document d'objectif Massif des Maures FR 9301622, Tome 0 "Compilation des études préparatoires au Document d'Objectifs"</i> , 2009, 30 p
DIREN PACA, ONF	<i>Document d'objectif Massif des Maures FR 9301622, volume 1 "Analyses et objectifs"</i> , 2009, 116 p
DREAL PACA (COPIN Audrey)	<i>Document d'objectif du site Natura 2000 "FR9301628" "Estérel", Document provisoire, Tome 1 "Diagnostic, enjeux et objectifs de conservation"</i> , juin 2010, 263 p
DREAL PACA (COPIN Audrey)	<i>Document d'objectif du site Natura 2000 "FR9301628" "Estérel", Document provisoire, Tome 0 "Compilation des études préparatoires au DOCOB", Inventaire socio-économique</i> , 121 p
Syndicat des propriétaire forestiers du Var	Circulaire janvier 2010, "Natura 2000 en 2010" par Michel DARD
Autre naturaliste	
CAD service environnement, MEUNIER Sébastien	<i>Etat des lieux de l'environnement sur le territoire de la CAD</i> , mai-septembre 2004, 95 p
DIREN PACA, Biotope	<i>Présentation du projet de réserve naturelle de la plaine des Maures, dossier d'enquête publique</i> , février 2007, 57 p
DIREN PACA, DDE Var	<i>Atlas départemental des paysages du Var</i> , 468 p
DREAL PACA (ROSSOGLIO Laure, NALIN Stéphane, LIVOREIL Barbara)	<i>Préconisations pour une gestion forestière en faveur de la tortue d'Hermann</i> , 4p

Liste des sites internet consultés

STRUCTURE	SITE INTERNET
Communauté d'Agglomération Dracénoise	www.dracenie.com
Ville d'Ampus	www.mairie-ampus.fr
Ville de Châteaudouble	www.chateaudouble.fr
Base de données communales DIREN PACA	http://www.basecommunale.paca.ecologie.gouv.fr
Infoclimat	http://www.infoclimat.fr
Météo France	http://www.meteofrance.fr
INSEE – Statistique Locale	http://www.statistiques-locales.insee.fr
DDTM du Var	http://www.var.equipement.gouv.fr
DREAL PACA	http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr
Var Matin	http://www.varmatin.fr
InfoTerre - BRGM	http://www.infoterre.brgm.fr
Portail Natura 2000	http://www.nature2000.fr
Système d'Information Géographique du Var	http://www.sigvar.org
Office National des Forêts	http://www.onf.fr
Groupe Chiroptère de Provence	http://www.gcprovence.org
Conservatoire Etude et Ecosystème de Provence	http://www.ceep.asso.fr
Forêt Privée française	http://www.foretprivreefrancaise.com
Centre Régional de la Propriété Forestière	http://www.crfp.fr
Observatoire de la Forêt Méditerranéenne	http://www.ofme.org
Communes forestières	http://www.fncofor.fr
Comité départemental olympique et sportif du Var	http://www.cdos83.org
Comité départemental de randonnées pédestre du Var	http://www.cdrp83.fr
Comité départemental de cyclotourisme du Var	http://www.cyclotourisme83-ffct.org
Comité départemental de course d'orientation du Var	http://www.cdos83.fr
Visit Var	http://www.visitvar.fr
Nature et biodiversité	http://www.conservation-nature.fr
Patrimoine communal	http://www.sdap83.culture.gouv.fr/index.php/patrimoine_protege
Agriculture	www.ca83.fr et www.bio-provence.org

Entretiens effectués lors de l'étude socio-économique

Date		Interlocuteur	Organisme
03/06/2010	V	M. LANORE Frédéric	Office de tourisme de la Communauté d'Agglomération Dracénoise (CAD)
11/06/2010	V	M. LANORE Frédéric	Office de tourisme de la Communauté d'Agglomération Dracénoise (CAD)
21/05/2010	T	Mme. PERRON Aude	DREAL PACA
18/05/2010	V	Mme. POURRIERE	Chambre d'agriculture 83
02/06/2010	V	M. NALIN	CRPF Centre régional de la propriété forestière
11/10/2010	V	M. NALIN et M. CORTI	CRPF Centre régional de la propriété forestière
27/07/2010	Q	Annick et Michel VOISIN	Propriétaire forestier sur site
27/07/2010	Q	Mme. GUIRAN NIOUCEL Bibiane	Propriétaire forestier sur site
27/07/2010	Q	Mme. BAGNIS Mireille	Propriétaire forestier sur site
27/07/2010	Q	M. GIBELIN Roger	Propriétaire forestier sur site
09/09/2010	T	M. COMBIER Mathieu	Chambre d'agriculture 83 viticulture
25/08/2010	V	Mme DRAGON (animatrice)	Agribiovar 83
25/08/2010	V	M. THAVAUD Pascal	Centre d'Etudes et de Réalisations Pastorales Alpes Méditerranée CERPAM 83
15/09/2010	V	M. LAGRAULET (directeur)	Fédération De Chasse du Var (FDCV)
04/10/2010	V	M.MARTIN (ex-président)	Association de randonnée Dracénoise
		délégué Var	Fédération française de Randonnée pedestre
	T	Mme. DE BEAUJUAN Hélène	Forest tour
21/10/2010	V	M. BONNET Jean-Jacques	Chef de secteur ONF (La Motte, Le Muy, Callas)
31/08/2010	V	M. MANJARD (président)	Club d'escalade dracénois
31/08/2010	T	M. RAVAUD Xavier (ONF)	Visite des Gorges de Chateaudouble thématique évènements de juin 2010
29/04/2010	T	M. RAVAUD Xavier (ONF)	Sortie de terrain Châteaudouble
12/11/2010	T	M.OLIVE Gérard	Guide naturaliste Colle du Rouet
10/11/2010	T	Mme. UGHETTO	Guide naturaliste Colle du Rouet
25/08/2010	V	M. VIAL	Urbanisme CC PDF
BAGNOLS-EN-FORET			
19/05/2010	V	M.TOSAN	Mairie de Bagnols-en-forêt
08/09/2010	V	M.David BOURG	Eleveur de chevaux (La Plaine)
09/09/2010		Mme Nicole GARCIN (présidente)	Office de tourisme Bagnols / Association de sauvegarde du patrimoine Bagnolais
08/09/2010	V	M.Busettil	Président de la société de chasse La Bagnolaise
08/08/2010	V	M. Sebillotte	chef de site ISDN des lauriers
08/08/2010	V	Clotilde MARTIN	Mairie - Urbanisme
		Mme Bounias	Responsable Syndic La verrie - Comité PLU
		M.Beauman	Responsable Syndic l'Eden Vert - Comité PLU
		M.Mordchelles	Riverain - Comité PLU
CALLAS			
26/11/2009	V	Mme BARRE	Mairie de Callas
28/09/2010	T	Grégoire SEMAL	Asso pr la rénovation du patrimoine culturel
20/08/2010		BACCHIOLELLI Jean-Pierre	Représentant environnement SOMECA - Carrière
01/11/2010	Q	M.Mistral	Président de l'Amicale des propriétaires chasseurs
23/09/2010	T	M.HOPPE	Propriétaire terrien
24/09/2010	T	M.DJEOLOUL Assan	Entretien du terrain Véolia (Petit Siaï)

28/09/2010	T	M.SEMAL	Propriétaire terrien (Peron)
23/09/2010	T	M.HOPPE (copil)	Propriétaire terrien
23/09/2010	T	MORETTI	Propriétaire terrien
FAYENCE			
05/08/2010	V	Mme. SCHNEBELEN	Mairie, service urbanisme
LA MOTTE			
20/05/2010	V	Sabine VACHALD	Mairie de La Motte
05/06/2010	V	Mme DEWULF	Agriculteur bio Jas d'Esclans
27/05/2010	V	M.ANDREOL	Golf de Saint Andréol
26/08/2010	V	Mme MARCHAL	Viticultrice bio La Motte - Jas Mitan
16/09/2010	V	M.LEPOULAIN Yves (M. MOTTO et M. BRUNO)	Président de la société de chasse Saint Hubert Mottois
26/08/2010	V	Mme BERTIN Aurélie	Château des demoiselles
26/08/2010	V	Mme MARCHAL Janny	Viticultrice - Jas du Mitan
16/09/2010	V	Mme MAHE Estelle	Les vigneron de St Romain
LE MUY			
01/06/2010	V	M. GORGUS	Maire Adjoint à l'environnement
		M. Semese	Adjoint au maire délégué à la forêt
PUGET SUR ARGENS			
18/05/2010		M.MOISSIN	Mairie de Puget-sur-Argens
13/09/2010	V	Mme WENTZEL	Les chevaux de Cabran
ROQUEBRUNE SUR ARGENS			
08/06/2010	V	Natacha Fleury (service environnement), Nathalie Benard (service développement économique), Véronique Cornec, Sylvie Barbero	Mairie de Roquebrune-sur-Argens
SEILLANS			
17/08/2010	V	Mme DEPOND Isabelle	Mairie de Seillans - Service Urbanisme
		M.UGO René	Mairie de Seillans - Adjoint au maire
17/08/2010			ODT Seillans
	Q	M.FORNIGLIA	Société de chasse
13/09/2010	T	Mme. SIMOENS	Chev'Alp
SAINT-PAUL-EN-FORET			
25/08/2010	V	M.Gilardet (chargé environnement)	Mairie de Saint Paul en Forêt
	Q	M.Mazzolini (chasse et pêche)	Asso "La St Paulaise"
	C	José MICHEL	Asso Respire Rando et espaces naturels

Annexe

Annexe 1 : Arrêté préfectoral du 19 mai 2008 fixant la Composition du Comité de Pilotage



Direction départementale de
l'agriculture et de la Forêt
Service Environnement et Forêt

PRÉFECTURE DU VAR

**ARRETE PREFECTORAL EN DATE DU 19 mai 2008
FIXANT LA COMPOSITION DU COMITE DE PILOTAGE NATURA 2000
COMMUN AUX SITES
FR9301625 " FORET DE PALAYSON – BOIS DU ROUET "
FR9312014 "LA COLLE DU ROUET"**

**Le Préfet du Var,
Officier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre national du Mérite**

VU la directive européenne 79/409/CEE du 2 avril 1979 modifiée concernant la conservation des oiseaux sauvages ;

Vu la directive européenne 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 modifiée concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages ;

Vu la décision de la Commission européenne en date du 19 juillet 2006 arrêtant la liste des sites d'importance communautaire pour la région biogéographique méditerranéenne ;

Vu l'arrêté ministériel en date du 3 mars 2006 désignant la zone de protection spéciale FR9312014 "site Natura 2000 Colle du Rouet" ;

Vu le code de l'environnement, et notamment ses articles L414-1 à L414-5 et R414-8 à R414-8-2 ;

Sur proposition du Secrétaire Général de la Préfecture du Var ;

A R R E T E

Article 1er : Un comité local de pilotage Natura 2000 est constitué en vue de l'élaboration et du suivi du document d'objectifs commun au site d'importance communautaire FR9301625, dénommé "Forêt de Palayson, bois du Rouet", et à la zone de Protection Spéciale FR9312014 dénommée "la colle du Rouet", dont les périmètres intéressent les communes de BAGNOLS EN FORET, CALLAS, FAYENCE, FIGANIERES, LA MOTTE, LE MUY, PUGET SUR ARGENS, ROQUEBRUNE SUR ARGENS, SAINT PAUL EN FORET, SEILLANS.

Article 2 : Ce comité de pilotage est composé comme suit :

Expert scientifique :

- Le président du conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN) ou son représentant

Collectivités territoriales et leurs groupements concernés :

Communes :

- Le maire de BAGNOLS EN FORET ou son représentant
- Le maire de CALLAS ou son représentant

- Le maire de FAYENCE ou son représentant
- Le maire de FIGANIERES ou son représentant
- Le maire de LA MOTTE ou son représentant
- Le maire du MUY ou son représentant
- Le maire de PUGET SUR ARGENS ou son représentant
- Le maire de ROQUEBRUNE SUR ARGENS ou son représentant
- Le maire de SAINT PAUL EN FORET ou son représentant
- Le maire de SEILLANS ou son représentant

Autres collectivités territoriales et groupements de collectivités territoriales :

- Le président du conseil régional PACA ou son représentant
- Le président du conseil général du Var ou son représentant
- Le président de la communauté d'agglomération dracénoise ou son représentant
- Le président de la communauté de communes du pays de Fayence ou son représentant
- Le président du syndicat mixte du SCoT Var est ou son représentant
- Le président du syndicat intercommunal pour la protection du massif forestier ou son représentant
- Le président du syndicat intercommunal d'aménagement du cours supérieur de l'Endre ou son représentant
- Le président du SIVOM du pays des Maures et du golfe de Saint-Tropez ou son représentant
- Le président du syndicat mixte pour le développement touristique de l'est varois ou son représentant

Services de l'Etat et établissements publics de l'Etat :

- La sous-préfète de Draguignan ou son représentant
- Le directeur départemental de l'agriculture et de la forêt du Var ou son représentant
- Le directeur régional de l'environnement ou son représentant
- La directrice départementale de l'équipement ou son représentant
- Le directeur départemental de la jeunesse et des sports ou son représentant
- Le directeur départemental des services d'incendie et de secours ou son représentant
- Le chef du service départemental de l'office national de la chasse et de la faune sauvage ou son représentant
- Le chef de l'agence départementale de l'office national des forêts du Var ou son représentant
- Le chef de du service départemental de l'office national de l'eau et des milieux aquatiques du Var

Représentants des chambres consulaires et des socioprofessionnels :

- Le président de la chambre d'agriculture du Var ou son représentant
- Le président du Centre Régional de la Propriété Forestière ou son représentant
- Le président du syndicat des propriétaires forestiers sylviculteurs du Var ou son représentant
- Le directeur du comité départemental du tourisme du Var ou son représentant
- Le président de l'union nationale des industries des carrières et matériaux de construction (UNICEM) ou son représentant

Représentants des usagers :

- Le président de la fédération départementale des chasseurs du Var ou son représentant

- Le président de la fédération du Var pour la pêche et la protection du milieu aquatique ou son représentant
- Le directeur du comité départemental olympique et sportif du Var ou son représentant
- Le président du comité départemental du Var de la fédération française de randonnée pédestre ou son représentant
- Le président du comité départemental du Var de la fédération française de montagne et d'escalade ou son représentant
- Le président du comité départemental du Var de la fédération française de motocyclisme ou son représentant
- Le président de l'association "Vivre à la Bouverie" ou son représentant
- Le président de l'association de défense des droits des propriétaires fonciers de Callas ou son représentant

Représentants des associations de protection de l'environnement :

- Le président du conservatoire études et écosystèmes de Provence
- La présidente de l'union départementale pour la sauvegarde de la vie, de la nature et de l'environnement 83 (UDVN 83) ou son représentant
- Le président de la ligue pour la protection des oiseaux ou son représentant
- La présidente de l'association "Environnement Var " ou son représentant

Article 3 : Les principales missions du comité de pilotage sont les suivantes :

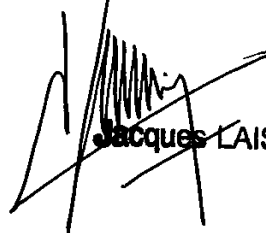
- Constituer l'organe central du processus de concertation conduisant à l'élaboration et à la mise en œuvre du document d'objectifs
- Examiner et, éventuellement amender, en cas de besoin, les documents et propositions que lui soumet l'opérateur local
- Formuler des propositions répondant aux objectifs de conservation de la biodiversité poursuivis par la Directive Habitats
- Valider les différentes étapes des travaux d'élaboration du document d'objectifs

Article 4 : Il appartiendra aux représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements de désigner, parmi eux, le président du comité de pilotage ainsi que la structure chargée d'élaborer le document d'objectifs. A défaut de cette désignation dans un délai de trois mois suivant l'installation du comité, la présidence du comité de pilotage sera assurée par le représentant de l'Etat, qui conduira également l'élaboration du document d'objectifs.

Article 5 : Le Secrétaire Général de la préfecture du Var, la sous-préfète de Draguignan, le directeur départemental de l'agriculture et de la forêt du Var sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture, notifié à chaque membre du comité et affiché pendant un mois à la mairie de chacune des communes concernées.

Toulon, le 19 MAI 2008

Le Préfet,


 Jacques LAISNE